

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université A.MIRA-BEJAIA



Faculté : Sciences Economiques, de Gestion, et Commerciales  
Département : Sciences de gestion  
Laboratoire : Recherches en Management et Techniques Quantitatives

**THÈSE**  
**EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE**  
**DOCTORAT**

Domaine : SEGC Filière : Économie et gestion

Spécialité :

Sciences de gestion

Présentée par

**BELLIL Kousseila**

*Thème*

**Stratégies de régulation et concurrence :  
quel impact sur la filière lait en Algérie ?**

Soutenue le : 28/05/2018

Devant le Jury composé de :

**Nom et Prénom**

**Grade**

Mr KHERBACHI Hamid  
Mr DJENNANE Abdelmadjid  
Mr IGUEROUADA Mokrane  
Mr BOUKRIF Moussa

Professeur	Université de Bejaia	Président
Professeur	Université de Sétif	Examineur
Professeur	Université de Bejaia	Examineur
Professeur	Université de Bejaia	Rapporteur

**Année Universitaire :**  
2017/2018

**Dédicaces**

*À toute ma famille*

*À tous mes amis*

## Remerciements

Il serait impossible d'affirmer que ce travail est le fruit de mon unique effort. L'aboutissement de ce travail n'a été possible que grâce à la participation de nombreux chercheurs, collègues et spécialistes. A termes, il m'est agréable de remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Je tiens à remercier particulièrement mon directeur de thèse Monsieur BUKRIF Moussa pour avoir accepté de diriger cette thèse, pour ses conseils orientations et sa disponibilité tout au long de ce travail. Je lui adresse toute ma gratitude et mes vifs remerciements.

Mes remerciements vont au professeur IGUER-OUADA Mokrane pour ses conseils et ses pertinentes suggestions et remarques en plus de ses critiques qui ont fait avancer ce travail.

Mes vifs remerciements vont à monsieur Jean-Pierre BOUTONNET pour ses précieux conseils et remarques.

Je tiens aussi à remercier les membres du jury : M.KHERBACHI Hamid, M.DJENNAE Abdelmadjid, M.IGUEROUADA Mokrane en leur adressant mes vifs remerciements pour avoir accepté d'examiner ce travail.

Ce travail n'aurait pas abouti sans la collaboration d'un très grand nombre d'acteurs : les membres de l'association des éleveurs laitiers de Bejaia, le personnel de la coopérative Coopssel de Sétif ainsi que le personnel de l'ONIL, qui m'ont accueilli et mis à ma disposition l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation de mes travaux. Sans oublier de remercier tous les acteurs qui ont répondu favorablement à mes questions.

### Liste des abréviations

**ANDI** : Agence National de Développement de l'Investissement  
**ANSEJ** : Agence Nationale du Soutien et d'Emploi des Jeunes  
**BLA** : Bovin Laitier Amélioré  
**BLL** : Bovin Laitier local  
**BLM** : Bovin Laitier Moderne  
**CA** : Chiffre d'affaire  
**CNIAAG** : Centre National de l'Insémination Artificielle et de l'Amélioration Génétique  
**CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.  
**COOPSEL** : Coopérative de services spécialisée lait  
**DA** : Dinar Algérien  
**DPAT** : Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire  
**DSA** : Direction des services agricoles  
**ENSA** : École nationale supérieure d'agronomie  
**ENSV** : École nationale supérieure vétérinaire  
**EPE** : Entreprises publiques économiques  
**EPIC** : Entreprise publique à caractère industriel et commercial  
**EU** : Union Européenne  
**FMI** : Fond Monétaire International  
**FNDIA** : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole  
**FNRDA** : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole  
**FNRPA** : Fonds National de Régulation de la Production Agricole  
**GIPLAIT** : Groupement Industriel de Production du Lait  
**GZALE** : Grande Zone Arabe De Libre Échange  
**Ha** : Hectare  
**IA** : Insémination Artificielle  
**IDE** : Investissement direct étranger  
**IFCN** : International Farm Comparaison Network  
**INMV** : Institut national de la médecine vétérinaire  
**INRAA** : Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie  
**ITELV** : Institut des techniques d'élevage  
**ITGC** : Institut Technique des Grandes Cultures  
**Kg** : kilogramme  
**KM** : Kilomètre  
**L** : litre  
**LPS** : Lait en Sachet Pasteurisé  
**M3** : mètre cube  
**MADR** : Ministère de l'agriculture et de développement rural  
**MG** : Matière Grasse  
**MGLA** : Matière Grasse de Lait Anhydre  
**MM** : Millimètre  
**OMC** : Organisation Mondiale Du Commerce

**ONIL** : Office National Interprofessionnel du Lait  
**ORELAIT** : Office Régional de lait, Est.  
**ORLAC** : Office Régional de lait, Centre.  
**OROLAIT** : Office Régional du lait, Ouest  
**PAS** : Plan d'ajustement structurel  
**PDL** : Poudre De Lait  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PME -PMI**: Petites et Moyennes Entreprises  
**PMG** : Prix Minimum Garanti  
**PNDA** : Plan National De Développement Agricole  
**PNDAR** : Plan national de développement agricole et rural  
**Q** : Quintal  
**SARL** : Société A Responsabilité Limitée.  
**SAU** : surface agricole utile  
**SGP** : Sociétés de Gestion de Participations  
**T** : Tonne  
**TEE** : Taxe d'Efficacité Énergétique  
**TNP** : Taux Nominal de Protection  
**TPP** : Taxe sur les Produits Pétroliers  
**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée  
**UF** : unités fourragères  
**UHT** : Ultra Haute Température  
**USD** : Dollar américain  
**VL** : Vaches Laitières.

**Liste des tableaux**

<b>Tableau N°01:</b> Investissements planifiés en agriculture (Milliard de DA).....	55
<b>Tableau N°02:</b> Évolution du système de prix appliqué au lait cru.....	95
<b>Tableau N°03:</b> Nomenclature des investissements soutenus et leur niveau de soutien.....	97
<b>Tableau N°04:</b> Nomenclature des aides octroyée aux fourrages en faveur de la filière lait.	101
<b>Tableau N°05:</b> Évolution du nombre de laiteries de 2009 à 2016.....	105
<b>Tableau N°06:</b> Caractéristiques des quatre systèmes identifiés.....	117
<b>Tableau N°07:</b> Structure de charges et de produits par système en (DA).....	118
<b>Tableau N°08:</b> Calcul du prix de revient d'un litre de lait.....	126
<b>Tableau N°09:</b> Comparaison du seuil de rentabilité entre les deux groupes d'éleveurs.....	127
<b>Tableau N°10:</b> Comparaison du revenu par vache entre les eux groupe d'éleveurs.....	127
<b>Tableau N°11:</b> Matrice des laiteries enquêtées.....	128
<b>Tableau N°12:</b> Évolution des superficies fourragères (hectare).....	133
<b>Tableau N°13:</b> Capital zootechnique laitier.....	136
<b>Tableau N°14:</b> Évolution des importations de la poudre e lait de 2002 à 2016.....	147
<b>Tableau N°15:</b> Évolution de la consommation laitière en Algérie.....	148
<b>Tableau N°16:</b> Évolution des superficies agricoles dans la wilaya de Bejaia (HA).....	152
<b>Tableau N°17:</b> Répartition de la superficie agricole par subdivision (ha).....	153
<b>Tableau N°18:</b> Évolution de la superficie fourragère de 2000 à 2016.....	154
<b>Tableau N°19:</b> Évolution de la production fourragère (Quintaux).....	155
<b>Tableau N°20:</b> Évolution de l'effectif laitier dans la wilaya de Bejaia.....	156
<b>Tableau N°21:</b> Structure de l'élevage dans la wilaya de Bejaia.....	158
<b>Tableau N°22:</b> Structure de la production laitière au niveau de la wilaya de Bejaia.....	159
<b>Tableau N°23:</b> Prix d'achat d'un kg de poudre de lait avec et sans subvention.....	171
<b>Tableau N°24:</b> Matrice des laiteries sujettes à notre enquête.....	172
<b>Tableau N°25:</b> Matrice de laiteries enquêtées.....	185
<b>Tableau N°26:</b> Comparaison du prix d'achat d'un litre de lait selon le taux d'intégration..	186
<b>Tableau N°27:</b> Comparaison du prix de revient et bénéfice entre des éleveurs adhérents coopérateurs et des éleveurs individuels.....	190

**Listes des figures**

<b>Figure N°01:</b> Carré magique de Kaldor.....	42
<b>Figure N°02:</b> Courbe de Phillips.....	44
<b>Figure N°03:</b> Part des hydrocarbures dans le financement de l'investissement.....	56
<b>Figure N°04:</b> Évolution de la balance commerciale de l'Algérie.....	58
<b>Figure N°05:</b> Participation de l'agriculture au PIB (%).....	78
<b>Figure N°06:</b> Évolution du taux nominal de protection.....	96
<b>Figure N°07:</b> Évolution des importations de génisses.....	98
<b>Figure N°08:</b> Nature et place des interventions publiques dans la filière laitière algérienne.....	103
<b>Figure N°09:</b> Schéma général de régulation adopté par les pouvoirs publics.....	109
<b>Figure N°10:</b> Variabilité du cout de production.....	117
<b>Figure N°11:</b> Structure des charges par système.....	119
<b>Figure N°12:</b> Variabilité des surfaces agricole.....	119
<b>Figure N°13:</b> Nombre de vaches laitières par étable .....	120
<b>Figure N°14:</b> Niveau d'étude des exploitants.....	121
<b>Figure N°15:</b> Variabilité de l'âge de l'exploitant.....	121
<b>Figure N°16:</b> Caractéristiques des exploitations sélectionnées pour l'enquête.....	122
<b>Figure N°17:</b> Caractéristiques des exploitations retenues.....	123
<b>Figure N°18:</b> Évolution des fourrages naturels et cultivés de 2000 à 2015 (hectare)...	132
<b>Figure N°19:</b> Évolution des superficies fourragères par rapport à la superficie agricole totale et à la surface agricole utile (hectare).....	132
<b>Figure N°20:</b> Carte pluviométrique de l'Algérie.....	134
<b>Figure N°21:</b> Les zones de production laitière.....	135
<b>Figure N°22:</b> Répartition des animaux d'élevage.....	136
<b>Figure N°23:</b> Évolution du nombre d'éleveurs par rapport aux vaches laitières.....	137
<b>Figure N°24:</b> Coûts de production de lait en 2016.....	139
<b>Figure N°25:</b> Évolution du cheptel bovin laitier (vaches) par rapport à l'effectif total bovin de 2000 à 2015 (unité têtes).....	140
<b>Figure N°26 :</b> Évolution du nombre de vaches laitières de 2001 à 2015.....	141
<b>Figure N°27:</b> Évolution des importations de génisses (Têtes/an).....	142
<b>Figure N°28:</b> Évolution de la production nationale du lait de 2000 à 2015 (1000L)..	143
<b>Figure N°29:</b> Évolution de la part de la collecte du lait cru dans la production laitière nationale.....	144
<b>Figure N°30:</b> Évolution de la collecte du lait cru de 2000 à 2015.....	144
<b>Figure N°31:</b> Évolution du nombre de laiteries de 2009 à 2015.....	146
<b>Figure N°32:</b> Évolution du taux d'intégration du lait par rapport à la collecte.....	147
<b>Figure N°33:</b> Diagramme des flux en filière lait.....	149
<b>Figure N°34:</b> Évolution de l'effectif bovin laitier.....	157
<b>Figure N°35:</b> Répartition du cheptel bovin par subdivision.....	158
<b>Figure N°36:</b> Évolution de la production laitière 2000/2015 en litres.....	159
<b>Figure N°37:</b> Évolution des rendements annuels par tête (litre) entre 2000 et 2015...	160
<b>Figure N°38:</b> Situation de la collecte du lait cru durant la période 2013 à 2015.....	161

<b>Figure N°39:</b> Classement des pays importateurs de produits laitiers en 2016 (1000 tonne).....	
<b>Figure N°40:</b> Les principaux pays importateurs de lait en poudre entier (1000 Tonne)	168
<b>Figure N°41:</b> Les principaux pays importateurs de lait écrémé (1000/Tonne).....	168
<b>Figure N°42:</b> Les principaux fournisseurs d'Algérie de lait et produits laitiers.....	168
<b>Figure N°43:</b> Principaux exportateurs mondiaux de produits laitiers.....	169
<b>Figure N°44 :</b> Les variations des prix des produits laitiers sur le marché mondial (1000USD/Tonne).....	170
<b>Figure N°45:</b> Les différents circuits de distribution de lait.....	179
<b>Figure N°46:</b> Variabilité du prix de revint d'un litre de lait par étable.....	183
<b>Figure N°47:</b> Coûts de production de lait en 2016.....	195



**Liste des annexes**

**Annexe N°01** : Questionnaire calcul prix de revient du lait

**Annexe N°02** : Questionnaire réaction des éleveurs face à une suppression de la subvention

**Annexe N°03** : Questionnaire réaction des laiteries face à une suppression de la subvention

## Sommaire

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Sommaire.....	01
Introduction générale.....	02
<b>Chapitre 1 : cadrage théorique sur le rôle de l'État dans l'économie et mutations de l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours</b>	
Section I : Cadrage théorique sur le rôle de l'État dans l'économie.....	17
Section II : Mutations de l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours.....	50
<b>Chapitre 02 : Le rôle de l'État dans la régulation de la filière lait en Algérie</b>	
I : La production laitière locale.....	85
II : L'industrie laitière.....	103
III : Les institutions et organismes de formation.....	106
<b>Chapitre 03 : Méthodologie de travail et résultats préliminaires</b>	
1. Rappel de l'objectif de la recherche.....	111
2. Méthodologie de recherche suivie.....	113
3. Choix de la région d'étude.....	113
4. Déroulement des enquêtes.....	114
5. Les enquêtes.....	114
6. E choix des scénarios.....	129
<b>Chapitre 04 : Présentation de la filière lait en Algérie et au niveau de la région d'étude</b>	
I. La filière lait en Algérie.....	130
II. Présentation de la filière lait au niveau de la wilaya de Bejaia.....	150
A. Monographie de la wilaya de Bejaia.....	150
B. Approche de la filière lait dan la wilaya de Bejaia.....	153
<b>Chapitre 05 : Conséquences de la libéralisation des marchés sur les différents acteurs de la filière lait en Algérie</b>	
1. Scénario 01 : Suppression des subventions à la poudre de lait, toutes choses égales par ailleurs (les subventions à la production restent inchangées).....	168
2. Scénario 02 : Suppression complète des subventions de la poudre de lait, et 50% de la subvention à la filière locale.....	182
3. Scénario 03 : Suppression complète des subventions de la poudre de lait et celles allouées à la production locale.....	187
Conclusion générale.....	198
Références bibliographiques	
Table des matières	
Annexes	
Résumé	

# *INTRODUCTION GÉNÉRALE*

## Introduction générale

Le lait constitue un aliment de base dans le modèle de consommation algérien et ce notamment du fait qu'il représente un produit très riche en nutriments, et qu'il peut se substituer à d'autres produits coûteux tel que la viande<sup>1</sup>. Selon le ministère de l'agriculture, la consommation algérienne de produits laitiers est estimée à 05 milliards de litres par an, soit 143 litres/an/habitant, dont la moitié est produite localement. En effet, l'analyse de la filière lait en Algérie permet de faire ressortir la faiblesse de la production locale et l'insuffisance de la collecte qui expliquent le très faible taux d'intégration par rapport au système de transformation (environ 10%) d'où le recours massif aux importations.

L'approvisionnement alimentaire des populations des pays du sud, caractérisées par une croissance démographique rapide et l'évolution des modes de consommation liée à un rythme d'urbanisation soutenu, fait peser de très lourdes responsabilités sur les pouvoirs publics. Celles-ci sont plus particulièrement ressenties pour les produits animaux, comme le lait, pour lequel les perspectives d'augmentation de la demande mondiale devraient générer de vives tensions (FAYE.B, ALARY.V, 2001).

De ce fait, la filière laitière en Algérie est considérée comme une filière sensible et stratégique nécessitant d'être réglementée par les pouvoirs publics à travers un interventionnisme élevé afin d'assurer d'une part, une production suffisante à même de suivre la forte évolution démographique, et d'une autre part, rendre ce produit accessible à toutes les couches de la population sur tout le territoire national en terme de prix et de disponibilité.

L'État a toujours voulu favoriser les productions dites stratégiques (céréales pour la consommation humaine, lait, légumes secs) afin de diminuer l'accroissement des importations. Le qualificatif de stratégique semble être accordé, dans le langage des responsables économiques, aux produits « biens-salaires » de large consommation d'une part, et fortement importés, d'autre part (déséquilibre de la balance des paiements). Blé, produits de la minoterie, laits et beurre, constituent la grande masse des importations en valeur. (S.BEDRANI, 1995).

---

<sup>1</sup>1 litre de lait consommé équivaut à 200 g de viande ou à 430 g de poisson ou encore à 8 œufs.

Les politiques laitières adoptées par les pouvoirs publics avant la fin des années 1980 « avaient pour principal objectif une amélioration de la consommation du lait et la satisfaction des besoins de la population » (BENCHARIF. A, 2001), et suivent plutôt « une logique de consommation plus que de production » (AMELLAL. R, 1995). Ceci avait été favorisé par l'aisance financière qu'a connu le pays grâce aux recettes des hydrocarbures d'une part, et au contexte international caractérisé par les faibles prix des produits laitiers sur le marché international dus aux excédents de productions au niveau des pays producteurs.

Pour se faire, l'État s'est appuyée sur les instruments suivants :

- Allocation de subventions importantes dans le but de maintenir les prix des produits relativement bas;
- Importation d'importantes quantités de poudre de lait ;
- Mise en place d'un outil de transformation fonctionnant principalement à base de la poudre de lait importée.

De telles politiques ont eu des répercussions sur le niveau de consommation puisque ce dernier a connu une augmentation considérable au détriment de la production qui est restée toujours limitée du fait du prix modéré de la poudre de lait sur le marché mondiale. Ceci a généré une totale déconnexion entre la production et consommation et ainsi une forte extraversion de la filière.

Or, la chute des prix des hydrocarbures à la fin des années 1980 et l'accroissement des prix de la poudre de lait sur le marché mondiale dus au régime de quotas instauré par les pays exportateurs, ont incité les autorités algériennes à mettre en place à de nouvelles politiques pour encourager la production locale. Celles-ci visent à développer la production nationale pour couvrir les besoins de la population, réduire la dépendance vis-à-vis du marché mondiale, et surtout, réduire la facture d'importation de la poudre de lait qui atteint en moyenne 750 millions de dollars par an(MADR, 2016).

Dans l'optique d'une plus grande sécurité alimentaire, voire de l'autosuffisance, les autorités algériennes ont récemment mis en place la « Politique du Renouveau Agricole et Rural », avec pour priorités l'augmentation de la production des produits de grande consommation, l'accroissement des rendements et la diminution de la dépendance extérieure. Cette politique vise notamment à une meilleure interactivité entre les filières de production et les filières de transformation (AISSAOUI Sabrina, 2009).

Les instruments restent les mêmes avec cependant une orientation marquée vers des mesures incitatives à l'intégration du lait cru. En effet, si dans le passé, l'État a favorisé la reconstitution du lait en poudre importée, aujourd'hui une politique d'encouragement de la production et de la collecte de la production locale est adoptée. (BRABEZ. F, 2010).

Ces politiques s'articulent autour de programmes et de mesures incitatives importantes au profit des éleveurs, des collecteurs, des transformateurs et récemment même des producteurs de certains aliments de bétail comme le maïs et la luzerne. En d'autres termes, les interventions de l'état concernent tous les maillons de cette filière, et ce par la participation au financement des investissements à l'amont de la filière à travers :

- La promotion d'investissements à la ferme ;
- La promotion de l'insémination artificielle ;
- Le soutien à la création de mini-laiteries ;
- La promotion de la collecte de lait.

À ce dispositif s'ajoute une autre forme de subvention instaurée dans le but de stimuler la productivité et la qualité des produits sous forme de primes accordées à chaque intervenant de la filière. Le dispositif d'incitations financières à la livraison, la collecte et l'intégration du lait cru est pris en charge par l'office nationale du lait. Cette subvention est allouée pour compenser l'écart entre le prix de revient du lait collecté localement et le prix de revient à l'importation, et supprimer ainsi l'avantage comparatif de la poudre de lait importée. En parallèle, les pouvoirs publics mettent en place une politique favorisant l'installation d'élevages laitiers par l'importation de génisses à haut potentiel génétique. Le but est d'augmenter la production et, par là même, de réduire la facture des importations (BELHADIA et Al, 2014). Aussi, le jaillissement d'un tissu d'élevage laitier performant en amont constitue un impératif pour le développement de la filière locale, et pallier aux problèmes d'approvisionnement en lait et produits laitiers. En effet, le développement de l'élevage laitier constitue un impératif politique (réduire la dépendance vis-à-vis du marché mondial), économique (réduire la facture d'importation de lait qui représente 13.7% des importations alimentaires), social (absorption du chômage), et écologique (garantir la vie des prairies locales).

Outre ces subventions accordées directement à la filière laitière dans le but d'encourager la production nationale, existe une autre catégorie de subvention dite de consommation qui est

destinée à la poudre de lait importée. Elle vise à compenser l'écart entre le coût de revient du lait transformé et le prix de vente sur le marché.

À travers tout ce qui a été présenté, il est clair que l'État algérien intervient massivement dans la filière laitière dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et réduire la facture d'importation. Pour cela, il fait appel à tous les moyens dont il dispose afin d'ajuster l'offre et la demande du lait. Dans ce sens, Selon le directeur général de l'Office national interprofessionnel du lait Mr Fathi MASSAR : « Le soutien de l'État au secteur du lait et à la production du lait varie entre 46 et 47 milliards de dinars par an dont une partie de cette subvention est consacrée aux laits en poudre et frais, outre les subventions destinées à cette filière ». Toutefois, ces programmes d'intensification de la production laitière n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés (GHOZLANE et Al, 2010).

En conséquence, la filière laitière en Algérie vit sous perfusion (SOUKEHAL, 2012) du fait des sommes colossales consacrées par les autorités algériennes en vue de soutenir la production nationale et de maintenir le prix du lait à la consommation relativement bas et à la portée du consommateur. Le mode de consommation basé sur le lait reconstitué subventionné (25 DA le litre) freine fortement l'émergence sur le marché du lait frais pasteurisé et cela, malgré les différentes mesures d'incitation mises en place par les pouvoirs publics.

Or, la chute des prix des hydrocarbures depuis la fin de 2014 ne permet plus une mobilisation aussi soutenue de fonds en faveur de la filière, et suggère aux pouvoirs publics, un redéploiement de son effort budgétaire. De nos jours, nous assistons à un revirement dans le discours officiel puisque on parle d'avantage de ciblage des transferts sociaux via un processus qui permet de viser uniquement les couches sociales défavorisées.

De plus, et dans le cadre de l'ouverture de l'économie nationale sous l'effet de la mondialisation (accords d'associations UE, GZALE et les négociations d'adhésion à l'OMC), il ya lieu de réfléchir à un éventuel retrait des pouvoirs publics de la sphère économique et sociale. Cette ouverture ne serait pas sans conséquences sur la filière laitière. En effet, ce désengagement va conduire à la fin de toute protection en l'occurrence les subventions des prix et une concurrence accrue entre les produits locaux et étrangers (poudre importée) sur le marché algérien.

L'ouverture des frontières et l'insertion dans la dynamique de la mondialisation est avant tout un examen mettant à l'épreuve la capacité des acteurs de la filière de soutenir la compétition

internationale, à déployer avantageusement les ressorts de leur compétitivité, dans le but de gagner des marchés à l'intérieur et par la voie même d'assurer leur pérennité (DJERMOUN, 2011). Or, la filière laitière en Algérie, et quel que soit le maillon considéré, affiche un manque de performance et de compétitivité évident ; une insuffisance accrue en alimentation animale, des élevages peu spécialisés et avec de grandes marges d'amélioration de la productivité par vache qui restent à gagner, un système de collecte qui ne favorise pas la recherche de la qualité, une industrie peu innovante, dispersée, qui s'est surtout investie dans des transformations à faible marge (SRAIRI, 2007) et une consommation en produits laitiers globalement vague et sans préoccupation en matière de qualité.

En ce sens, et dans le cadre de ces interventions et en prenant en considération les caractéristiques de la filière laitière algérienne (forte dépendance aux subventions et au marché mondial), la question qui s'impose et qui constitue la problématique de ce travail est la suivante:

### **Quel sera l'impact de la libéralisation de l'économie nationale sur la filière laitière en Algérie?**

Dans l'objectif de répondre à cette problématique, nous chercherons à répondre aux questions suivantes :

Qu'il est le cout de production d'un litre de lait en Algérie ? Quelles sont ses différents composantes et à quelles proportions ? Qu'il est le seuil de rentabilité de la filière ? Qu'elle est la part de la subvention dans le chiffre d'affaire de l'élevage laitier en Algérie et à quel niveau contribue t elle à la couverture des charges de l'exploitation (part de la subvention dans la couverture du cout de production) ? Quelles sont les alternatives notamment pour les éleveurs producteurs pour pallier à cette dépendance vis-à-vis de la subvention?

Notre travail s'intéresse à l'étude d'une éventuelle réorganisation des subventions à la filière lait, et quelles seront ses répercussions sur les différents acteurs de cette filière. En effet, dans le but de garantir la disponibilité et la stabilité des prix de ce produit primaire, les autorités algériennes injectent chaque année des sommes colossales sous forme de subventions en faveur des différents maillons de cette filière. Cependant la conjoncture économique actuelle ne favorise guère une telle politique.

Dans ce contexte, un ensemble de scénarios sont envisageables à savoir :



- Suppression complète de la subvention à la consommation (poudre importée) avec le maintien des subventions à la filière locale ;
- Suppression de la subvention à la consommation et 50% de la subvention allouée à la filière locale ;
- Suppression totale de l'ensemble des subventions et l'État exercera uniquement le rôle de régulateur.

Ces différents scénarios notamment la suppression de la subvention à la poudre importée s'expliquent par trois indicateurs clés :

- La situation financière du pays affectée par la chute des prix des hydrocarbures, qui constituent la principale ressource en moyens de paiements à l'étranger. En effet, la baisse du prix du baril de pétrole a impacté le pays en réduisant sensiblement sa capacité d'importation. Cette situation, entravant surtout les importateurs, présente l'occasion d'avantager et de favoriser la production locale. Le gouvernement semble prendre conscience de cette évolution et a mis en œuvre de mesures concrètes pour développer les cultures fourragères et augmenter la production laitière : importation et acquisition de semences fourragères, production d'ensilage et de fourrages enrubannés... l'objectif étant que les productions fourragères remplacent progressivement les terres laissées en jachère (estimées à 300 000 ha). De plus, le gouvernement a revu à la hausse les subventions accordées à la filière laitière en 2016 (une subvention de 02 DA en plus). À long terme, ces mesures devraient permettre d'augmenter la production nationale de poudres et donc de réduire leurs importations ;
- La volonté de l'État de revoir la manière de subventionner en allant vers un système visant les couches sociales les plus nécessiteuses invoqué dans le discours officiel. En d'autres termes, il s'agit d'une réorganisation de la manière de subventionner la filière ;
- L'objectif tracé par le gouvernement d'autosuffisance en poudre de lait dès 2019 par le séchage du surplus de la production locale lors des saisons de hautes productions. Afin de garantir une meilleure compétitivité à la poudre locale, l'État sera obligé, au moins, de supprimer la subvention accordée à l'importation.

La configuration de la filière lait en Algérie a progressivement changé, notamment au cours des dix dernières années, avec la libéralisation commerciale et l'ouverture de la filière aux investissements privés, entre autres les industriels laitiers (DJERMOUNE et Al, 2014).

Les différentes réformes engagées par les pouvoirs publics algériens dans cette filière particulièrement et dans le secteur de l'agroalimentaire de façon générale vont dans le sens de cette libéralisation, notamment celles menées dans le cadre du PNDA (Plan National de Développement Agricole), à travers des mesures d'incitation à l'investissement en amont afin promouvoir la filière locale et réduire la facture des importations. Ce processus de libéralisation a débuté bien avant le PNDA. Selon (Janin et De Suremain, 2005, cité par MAMINE, 2016), dans les pays en développement, l'arrivée des acteurs privés dans l'arène économique, suite à l'ajustement structurel, a fortement influencé le paysage économique. Désormais, le rôle de l'État est plus ciblé et incitatif, dans un cadre institutionnel qui peut garantir l'arbitrage et le contrôle du marché.

Le changement institutionnel effectué en Algérie au début des années mille neuf cent quatre-vingt-dix, à la suite de l'ajustement structurel et de la libération du marché, a eu des effets sur la structure de l'économie nationale en général et sur la distribution de la valeur ajoutée au sein de ses différentes filières. L'évolution de l'environnement institutionnel peut avoir des effets plus ou moins directs sur les modes de gouvernance des filières agricoles qui aboutissent souvent à un changement de la rémunération des acteurs (Maître d'Hôtel et al, 2006). Dans notre cas, avec le retrait de l'État, le changement attendu au niveau institutionnel aboutira forcément à un changement au niveau organisationnel au sein de la filière. Les agents économiques vont choisir le mode de coordination qui leur permet de maximiser l'efficacité de leurs échanges sur le marché à travers un revirement du circuit formel vers le circuit informel (une extrapolation de ce qui se passe actuellement dans certaines régions).

Selon MAMINE, (2014), la définition du secteur informel, par les établissements publics, repose sur une double critique liée aux deux aspects : quantitatif et qualitatif. L'aspect quantitatif concerne l'incapacité de l'État à maîtriser les flux de ce secteur (le manque de déclaration, la fraude fiscale et l'atomicité de l'offre), ce qui entrave les mécanismes de régulation mis en œuvre dans la filière lait, surtout ceux liés à l'incitation au progrès technique nécessaire à l'amélioration de la production en quantité et en qualité. Pour l'aspect qualitatif, l'État intervient comme prescripteur des règles d'échange, il définit un ensemble de normes et de règles de gestion de la qualité sanitaire et physico-chimique du lait dans la filière. Les établissements publics de contrôle constatent que les échanges dans le secteur informel sont peu respectueux des normes de gestion de la qualité, du fait même de l'absence de contrôle.

Afin de répondre à notre question principale, il ya lieu de mettre l'accent sur certains points à savoir :

- Les différentes réformes engagées par les autorités algériennes dans le but de promouvoir cette filière ;
- Les politiques menées par les pouvoir public en matière de soutien aux prix et à l'investissement ;
- L'état actuel de la filière laitière (état des lieux) ;
- Les perspectives face à un tel bouleversement de la filière.

La démarche méthodologique suivie pour la réalisation de ce travail est articulée autour de deux axes : la recherche bibliographique et une enquête sur le terrain. La recherche documentaire nous a permis de comprendre le fonctionnement de la filière, identifier ses articulations ainsi que les interactions qui surgissent entre ses composantes dans une première phase, dans une deuxième phase, les diverses réformes engagées dans le but de promouvoir et de développer cette filière et enfin de constater les expériences étrangères en matière d'ouverture économique et leurs conséquences sur la filière laitière. Le corpus se compose de documents officiels, des ouvrages, des articles, des thèses et des travaux de recherche menés sur la filière que ce soit en Algérie ou ailleurs.

L'enquête quant à elle, nous a permis de diagnostiquer les différentes réformes engagées par les pouvoirs publics algériens et de relever leur impact réel sur les différents acteurs de la filière dans une première étape, et de prédire ensuite les conséquences d'un tel bouleversement de l'économie nationale sur la filière laitière, et ce, à travers des questionnaires consacrés à ses différentes composantes.

Pour tenter de mener ce travail à ses fins et répondre à cette problématique, nous Avons formulé les hypothèses suivantes :

**Hypothèse 01 :**

La filière laitière en Algérie n'est pas bien structurée et fortement extravertie, de ce fait, elle subira les conséquences néfastes de ce retrait en raison de l'instabilité des marchés mondiaux ce qui nuirait à la régularité des approvisionnements en matière première ainsi que sur le prix de ce produit primaire d'autant plus que la production nationale n'est pas apte à assurer un approvisionnement régulier pour la population. Au fil des années, la production locale n'a pas suivi la même évolution que la consommation; la faiblesse de l'offre locale est ainsi

imputable au manque de performance au niveau de l'ensemble de la filière et de nombreux cas de dysfonctionnement, d'une part, et à la politique de régulation de la filière qui favorisait la consommation plus que la production, d'autre part (DJERMOUNE et Al, 2014).

En effet, la politique laitière suivie depuis de longues années a toujours privilégié l'aide à la consommation en mettant à la disposition du consommateur un lait bon marché, fabriqué à partir de la poudre de lait anhydre importée. En parallèle, les pouvoirs publics mettent en place une politique favorisant l'installation d'élevages laitiers par l'importation de génisses à haut potentiel génétique. Le but étant d'augmenter la production et, par là même, de réduire la facture des importations. Ces programmes d'intensification de la production laitière n'ont toutefois pas permis d'atteindre les objectifs escomptés (BELHADIA et Al, 2014). De ce fait, les perspectives d'évolution de la production nationale aux égards des prévisions de libéralisation économique du pays, tablent sur un rattrapage des besoins nationaux en lait et produits laitiers.

Dans le cas du premier scénario, la suppression de la subvention à la poudre importée ramènera les laiteries à s'approvisionner directement du marché mondial faute d'une production locale fiable du moins jusqu'à ce jour, et par voie de conséquence, elles doivent faire face aux fluctuations de prix et les ruptures de stock sur le marché mondial. Ce qui nuirait à la disponibilité du lait sur le marché local. Concernant les consommateurs, le retrait de l'État affectera le niveau du pouvoir d'achat du consommateur. A cet effet, un rabatement sur le lait cru en raison de l'image de santé qu'il véhicule par rapport au lait reconstitué sera très plausible.

### **Hypothèse 02 :**

Les conséquences de ce retrait seraient différentes selon le type d'exploitation en raison de la disparité du degré d'adaptation et de compétitivité de chacune d'elles, c'est-à-dire leurs capacités de faire face aux évolutions des prix sur le marché. Sur le plan de la transformation, cette différence se fait particulièrement ressentir entre les exploitations privées qui se caractérisent par leur dynamisme et leurs efforts consentis en matière d'innovation contrairement aux exploitations publiques où l'innovation est limitée et où les produits à haute valeur ajoutée (dérivés du lait) sont très peu présents dans leur gamme de produits.

Dans l'éventualité du deuxième scénario, l'effet de suppression de 50% de la subvention à la filière locale sera hétérogène et affectera différemment les élevages laitiers. La stratégie des

éleveurs varie selon la taille, l'orientation de leur activité et le degré d'investissement des étables. Entre ceux qui vont jouer sur les économies d'échelles, ceux qui vont investir en production fourragère et ceux qui vont changer d'activité ou au moins, l'orientation donnée à leur élevage.

Concernant les laiteries, leur réaction à leur part sera hétérogène. Entre ceux qui vont s'approvisionner uniquement en poudre de lait vu que l'obligation de collecte sera abrogée, et ceux qui vont s'approvisionner en lait cru vu l'investissement déjà réalisé (programme de fidélisation des éleveurs et autres).

### **Hypothèse 03 :**

Les changements issus du retrait de l'état et donc de la libéralisation des prix du lait vont dissuader certains éleveurs de continuer à écouler leur production dans les circuits formel ou conventionnels en faveur de circuits plus courts et plus rémunérateurs. La suppression de la totalité de la subvention à la production locale entrainera une défaillance du circuit de collecte actuel en faveur du circuit informel « non contrôlé ». En effet, la collecte du lait par colportage s'est développée intensément ces dernières années dans les bassins d'approvisionnement proches des grands centres urbains. Ceci est d'autant plus préoccupant que ces circuits ne bénéficient d'aucun contrôle sanitaire et sont même interdits par la législation. Mais la souplesse de paiement, l'absence d'évaluation de qualité et le passage des véhicules des colporteurs jusque dans les exploitations sont autant d'arguments qui plaident pour l'adoption de ce système de commercialisation par les éleveurs (SRAIRI, 2007).

Concernant l'infrastructure de transformation du lait en Algérie, elle s'est étoffée depuis les années quatre-vingt-dix suite à la libéralisation du commerce. Il est composé d'un tissu industriel densifié avec 198 unités de transformation recensées en 2016 réparties entre sociétés privées orientées principalement vers la production de produits dérivés à forte valeur ajoutée et une industrie étatique tournée vers la production de lait pasteurisé en sachet subventionné. La suppression de l'ensemble des subventions avantagera d'avantage la poudre de lit étant donné l'avantage qualitatif qu'il détient en comparaison au lait cru.

Pour les collecteurs de lait, une suppression des aides accordées par l'État signifie la fin de la courroie de transmission entre les éleveurs producteurs et les industriels de transformation.

Pour étudier ces trois hypothèses énoncées ci-dessus, nous avons opté pour le plan suivant :

Après un cadrage théorique du rôle de l'État dans la sphère économique, nous avons procédé, dans une première étape, à une identification de filière laitière en Algérie, sa structure et ses principaux circuits de production et de distribution et ceci par la consultation d'un ensemble de documents officiels qui nous ont permis de comprendre son fonctionnement.

Dans une deuxième étape, nous avons analysé les différentes réformes adoptées par l'état dans le but de promouvoir ce secteur, leurs contenus, objectifs visés, et tenter d'appréhender concrètement leurs impacts sur cette filière et les résultats obtenus au bout de ces réformes ;

Dans une troisième étape, nous avons exploré les perspectives et les changements escomptés au niveau de cette filière motivés par la libéralisation de l'économie nationale de manière à mettre en place une filière capable d'assurer l'approvisionnement du marché nationale de ce produit fondamental.

L'intérêt porté à la filière laitière en Algérie nous mène pour la réalisation de ce travail à nous intéresser à plusieurs travaux qui ont essayé d'identifier les raisons qui entravent son développement, et qui ont proposé diverses solutions pour y parvenir.

Plusieurs études en Algérie (GHOZLAN 1979 ; BENADELAZIZ 1989 ; GAC 1995 ; FAR, 2002, OUOUK E SAOUD, 2003 et autres) et chez nos voisins Marocains (SORHAITZ 1998 ; SRAIRI et LYOBI, 2003) montrent l'existence de problèmes d'adaptation de leurs animaux matérialisé par des niveaux de reproduction et de production du lait inférieurs à ceux des régions tempérées. En général, les limites climatiques et alimentaires sont à l'origine des contraintes imposées à l'élevage bovin laitier. En effet, la période réduite de disponibilité des aliments verts, la médiocrité des foins récoltés tard et mal conservés et les fortes températures estivales contribuent à la faiblesse des performances animales. (MOUFOUK, 2007).

SOUKEHAL en 2012, estime que la contrainte principale actuelle de la production laitière est d'abord l'insuffisance en ressources fourragères. Les superficies fourragères d'environ 785.000 ha, ne couvrent que 9% de la superficie agricole utile qui est de 8.500.000 ha. Selon cet auteur, tout notre déficit en matière du lait provient de ces chiffres.

Le même auteur estime que les contraintes au développement d'un élevage laitier performant en Algérie sont:

- Contraintes historiques : les populations algériennes sont imprégnées par un mode vie rural basé sur l'autoconsommation.

- Contraintes naturelles relatives au climat semi-aride voir aride dans une grande partie du territoire national entravant le développement de cultures fourragères indispensables au développement d'un élevage laitier.

Concernant l'alimentation, plusieurs autres études s'accordent sur le fait que la principale contrainte actuelle de la production laitière est l'insuffisance des ressources fourragères (MOUHOUS, 2012 ; KAIL et Al, 2011 ; MAKHLOUF, 2015 ; SOUKEHAL, 2013 ; SOUKEHAL, 2012; ABDELGHERFI, 1978 ; KHERZAT, 2007 ; CHEHAT et Al, 2009 ; et autres). Les caractéristiques climatiques de l'Algérie (aridité du climat) ainsi que celle de son relief (faiblesse des superficies agricoles utiles et morcellement des terres détenues par les exploitations), ont entraîné de grandes insuffisances fourragères qui se répercutent sur le niveau de la production laitière.

Selon (BENYOUCEF, 2005), les contraintes de la production du lait relatives à l'environnement, aux techniques et sur le plan socioprofessionnel des exploitations bovines restent fortes et pèsent défavorablement sur les activités d'élevages laitiers.

En effet, Les superficies fourragères sont estimées à 785 000 ha (SOUKEHAL, 2012). Rapportées à la surface agricole utile (SAU) nationale, elles ne représentent que 9,2%. En outre, les superficies de fourrages artificiels (69% du total) représentent la part la plus importante avec 542 202 ha (fourrages en sec, 51,6% et fourrages en vert ou ensilés, 17,4%), celles des prairies naturelles n'étant que de 241 854 ha (30%). Selon le même auteur, la production fourragère irriguée occupe une superficie de 57 651 ha, soit 6% des cultures irriguées qui restent dominées par l'arboriculture fruitière (45,2%) et le maraîchage (32,3%). D'un autre côté, l'Algérie est un pays sec. Les zones arides et semi-arides, sujettes à des sécheresses fréquentes, représentent 85 % de la superficie totale des terres. Elles abritent 60 % de la population (BESSAOUD, 2013).

Pour des besoins annuels estimés à environ 10,5 milliards d'UF (unités fourragères), les disponibilités ne sont en moyenne que de 5,2milliards d'UF, soit un taux de couverture de 50% (CHEHAT et al, 2009). En définitive, en raison du déficit en fourrages (2/3 des élevages sont conduit en hors sol), l'alimentation des troupeaux est basée principalement sur des aliments concentrés. De plus, l'industrie nationale des aliments de bétail fonctionne essentiellement à base de matières premières importées tel le soja et le maïs.

L'indisponibilité, la cherté, et la qualité de l'alimentation ont considérablement alourdi le coût de production comme l'atteste les études réalisées par l'ITELV (2012) ; GHOZLANE et al. (2010) ; BELKHEIR (2013) ; BELLIL et BOUKRIF (2015) ; ZAIDI (2017). Le manque de fourrages et des aliments conduit au déficit nutritionnel des animaux d'élevage. Celui-ci se répercute sur la baisse de productivité (croissance, production laitière..), des problèmes de santé des animaux et un ralentissement de leur rythme de reproduction (ABBAS, 2014). Selon le même auteur, dans un élevage bovin laitier performant la part du concentré dans la ration ne représente que 12 % de la matière sèche ingérée; les fourrages (herbe et cultures) constituent le reste de la ration dont 20% sous forme d'ensilages. En Algérie plus de 40% de la ration est occupée par des concentrés et le reste par des sous-produits de mauvaise qualité (paille de céréales). Les performances animales sont par conséquent faibles et les produits trop coûteux.

Cet état des lieux aboutit à des coûts de production très élevés sachant que les charges alimentaires représentent plus de 80% des charges totales de l'exploitation d'où l'importance économique des cultures fourragères. Veillez à une alimentation équilibrée, riche et à moindre coût constitue la seule solution pour optimiser les rendements et réduire les coûts de production.

De leurs parts DJERMOUN ET CHEHAT (2012), estiment que plusieurs facteurs entravent l'essor de la production laitière : la faible productivité zootechnique des élevages bovins laitiers, résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs en relation avec la conduite de l'élevage, l'insuffisance et la faiblesse de l'alimentation et la maîtrise technique médiocre, ainsi que d'autres facteurs ayant trait aux coûts de production relativement élevés et aux prix du lait payé aux producteurs jugés insuffisants par rapport à d'autres spéculations agricoles.

DJERMOUN (2014), considère que l'élevage bovin est très hétérogène. C'est ainsi que l'effet induit de la libéralisation affecterait différemment les exploitations laitières dont il est possible d'identifier quatre groupes « typés » au regard de leurs capacités d'adaptation de chacune d'elle : celles qui peuvent d'ores et déjà être considérées compétitives, celles qui pourraient l'être à condition d'être « mises à niveau », celles qui ont peu de chances d'être compétitives et celles qui n'ont aucune chance d'être compétitives.

Concernant l'essor de la filière locale, plusieurs études ont été conduites. Selon DJERMOUNE et al, (2014), l'approvisionnement en lait fait intervenir plusieurs acteurs



impliqués directement dans la filière ce qui engendre des coûts de transaction très importants et difficiles à maîtriser. L'auteur explique que deux circuits sont présents, à savoir le formel et l'informel. Ce dernier est certes très contesté par les autorités, mais il constitue un véritable système d'organisation économique et social dans la mesure où il arrive à assurer une coordination mixte dépassant le marché ponctuel à travers des accords réciproques basés sur la confiance et des relations contractuelles orales. À cet effet, une synergie entre le formel et l'informel (non contrôlé) doit être envisagée pour garantir un approvisionnement régulier des populations.

De son côté BRABEZ (2012), a étudié ce segment de la filière (l'informel), et elle a constaté que la majeure partie des éleveurs ignorent l'existence d'un contrat le reliant à une laiterie et que leur unique interlocuteur est le collecteur. À cet effet, une sensibilisation des acteurs sur l'existence de ces contrats est primordiale afin d'intégrer les éleveurs encore non conventionnés et garantir une qualité de lait aux consommateurs.

ACHABOU et al, (2014), ont examiné la coordination verticale entre une laiterie et ses fournisseurs. Leur recherche montre que les investissements engagés par la laiterie semblent avoir des résultats satisfaisants en ce qui concerne la qualité du lait. Toutefois, ils ne permettent pas de fidéliser les éleveurs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. D'un côté, la formation des éleveurs qui ne peuvent satisfaire les exigences des laiteries en matière d'hygiène et de qualité. D'un autre côté, l'informel qui présente plusieurs avantages que ce soit en termes de qualité que d'un point de vue économique (prix avantageux, rapidité du paiement, moins d'exigences en matière de qualité...etc.).

Dans notre cas, notre approche consiste à présenter un état des lieux de la filière notamment les couts de production, déterminer les facteurs qui influencent la rentabilité des élevages laitiers et postuler d'autres formes d'organisation plus compétitives, prenant en compte l'ensemble des facteurs de développement en amont et en aval de l'élevage laitier. Le tout s'intègre dans le cadre d'une réflexion sur une éventuelle suppression de la subvention de l'État à la filière lait et la détermination des pistes de développement permettent l'essor de la production laitière en Algérie.

**CHAPITRE 01 :**

**CADRAGE THÉORIQUE SUR LE RÔLE DE  
L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE ET MUTATIONS  
DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE DE  
L'INDÉPENDANCE**

## Chapitre 01 :

### Cadrage théorique sur le rôle de l'État dans l'économie et mutations de l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours

La frontière entre l'État et le marché a de tout temps été l'un des principaux problèmes de l'économie publique. En effet, les penseurs et économistes à travers le temps sont départagés sur le rôle de l'État dans la vie économique.

Certains sont hostiles à toute intervention de l'État, même s'ils l'admettent dans des circonstances limitées (GREFFE, 1997). Pour eux, l'État ne doit pas essayer de contrôler l'activité économique, mais plutôt, laisser faire le marché, alors que d'autres sont convaincus du contraire, et mettent en exergue les maux du marché et les biens fait d'une intervention de l'État.

L'évolution du rôle de l'État à travers le temps peut être un élément très important permettant de comprendre son rôle et de situer où doit être sa frontière. Au moyen âge, l'aristocratie des villes et les guildes dirigeaient une partie de l'activité économique en Europe et en Asie (SAMUELSON & NORDHAUS, 2000).

Après l'avènement des classiques, les autorités ont contrôlé de moins en moins la sphère économique (productions et prix), laissant place aux mécanismes de marché<sup>1</sup> pour régler l'activité économique. En effet, la vision classique nie la possibilité d'un chômage involontaire (CABANES, 1994) et soutient que le marché conduit vers une stabilité et une tendance au plein emploi.

Adam Smith, considéré comme le père fondateur de l'analyse économique confie à l'État un rôle résiduel et l'essentiel des fins souhaitables pour la collectivité étant plus efficacement poursuivi par la libre initiative individuelle (GENEREUX, 1996). Pour lui, l'individu étant motivé par son intérêt particulier, œuvre inconsciemment à l'intérêt de la collectivité. La loi

---

<sup>1</sup> Un marché est mécanisme par lequel des acheteurs et vendeurs interagissent pour déterminer le prix et la quantité d'un bien ou d'un service. Dans une économie de marché, aucun individu n'est responsable de la production, transformation, distribution ou alors la fixation des prix. Le marché seul agit tel un mécanisme pour déterminer quoi produire, comment produire et quel est le prix d'équilibre.

quantitative de la monnaie de J B SAY selon laquelle l'offre crée sa propre demande, suivant une main invisible est adoptée par de nombreux gouvernements.

Néanmoins, vers la fin du siècle, les excès débridés du capitalisme ont conduit les États Unies et les pays industrialisés de l'Europe occidentale à revenir d'une situation de laisser faire total (SAMUELSON & NORDHAUS, 2000). Un nouveau système est ainsi adopté par les gouvernements dans lequel le marché oriente l'activité économique en général et les autorités publiques assument un rôle de régulateur par la collecte des impôts, la sécurité sociale et la régulation des monopoles.

Ce nouveau mode de gouvernance<sup>2</sup> « État providence » a conduit les États à une prospérité sans équivalent, notamment pendant les trois décennies qui ont suivis la deuxième guerre mondiale. Le libéralisme replié sur le territoire de la microéconomie laissant au Keynésianisme celui de la macroéconomie, et la confiance de l'action publique s'enracinaient dans les performances obtenues (CABANES, 1994).

Dans les années cinquante, l'économie publique ou l'économie de l'intervention publique se confirme avec les contributions de Richard Abel MUSGRAVE (la théorie des finances publiques, 1959) et Paul Anthony SAMUELSON pour sa théorie des biens publics (théorie pure des dépenses publiques, 1954).

Mais aux alentours des années 1980, un retournement de situation notamment suite aux chocs pétroliers des années soixante-dix, les limites d'une économie dirigée ont commencé à apparaître par une croissance économique faible, un chômage très important et des déséquilibres de change accrus.

Cela a favorisé un retour -en force- de la pensée libérale. Le retournement le plus spectaculaire a été celui de la Russie, longtemps en faveur d'une économie planifiée et centralisée par l'État, gravement touché par la crise, se tourne vers une économie de marché pour tenter de renverser la donne.

---

<sup>2</sup> La gouvernance, c'est la capacité des sociétés humaines à se doter d'un de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se gérer elles-mêmes dans un mouvement volontaire. Cette capacité de conscience (le mouvement volontaire), d'organisation (les institutions, les corps sociaux), de conceptualisation (les systèmes de représentation), d'adaptation à de nouvelles situations est une caractéristique des sociétés humaines (CALAME & TALMANT, 1997).

## **I. Cadrage théorique sur le rôle de l'état dans la vie économique**

Dans le présent travail, afin de mieux appréhender le rôle de l'État dans la vie économique, nous allons d'abord apporter un aperçu historique sur l'économie publique dans la pensée économique. Ensuite, nous allons étudier le bienfondé d'une intervention publique et du rôle croissant de l'État, ses grandes fonctions dans la vie économique, ainsi que ses moyens d'intervention (politiques économique)

### **1. Débat historique sur l'économie publique dans la pensée économique**

#### **1.1. Notion d'économie publique**

L'économie publique est cette branche de la théorie économique positive et normative dont l'objet est l'État et les méthodes d'analyse microéconomique (WOLFELSPERGER, 1995). Elle met l'accent sur le rôle de l'État et son impact sur la vie économique et sociale. Elle étudie la mise en œuvre de la production publique et de leurs effets que ce soit celle des collectivités publiques, des administrations, ou des entreprises publiques ; qu'elle prenne la forme de subvention, de réglementation ou de biens et services (GREFFE, 1997).

Selon Jacques DRÈZE, l'économie publique est née dans les années 1950 lorsqu'elle s'est distinguée de la finance publique, laquelle étudie spécifiquement le financement de l'État, en investissant le problème particulier de la tarification de biens ou de services relevant d'entreprises publiques. D'abord simple « économie du secteur public », la discipline s'est ensuite largement diversifiée, tant sur le plan théorique que sur le plan appliqué. (HENRIET & PIETTRE).

L'économie publique étudie l'ensemble des activités du secteur public, c'est-à-dire, les collectivités publiques, les administrations, et les entreprises publiques. Cette activité peut être marchande comme dans le cas des entreprises publiques mettant à disposition des biens et services sur le marché, ou non marchands, tel les biens et services gratuits et l'activité de réglementation.

#### **1.2. L'État dans l'histoire de la pensée économique**

##### **a. Les précurseurs**

###### **✓ Les mercantilistes**

La pensée mercantiliste est née en opposition à la pensée médiévale de MACHIAVEL (1469-1527) selon laquelle « dans un gouvernement bien organisé, l'état doit être riche et les citoyens pauvres ».

En effet, selon les mercantilistes, la richesse d'une nation se mesure par le volume de son stock d'or et sa capacité à soutirer à son voisin plus qu'elle ne lui donne. J BODIN en France estime qu'il faut exporter des produits élaborés pour accroître les réserves d'or, interdire l'exportation des produits de première nécessité et de limiter les importations.

Pour cela, l'État doit intervenir par la mise en place de barrières à l'importation, tout en assurant un maximum de débouchés pour ces marchands tant sur le marché interne qu'externe (interdire à titre d'exemple aux marchands et bateaux étrangers de repartir vides). Aussi, l'État doit intervenir par la mise à disposition en faveur de ces marchands et manufacture un certain nombre de facteurs de production qu'ils ne peuvent pas créer d'eux mêmes pour conquérir les marchés externes tel le transport.

De son côté, Colbert préconise la mise en place de manufactures royales plus riches et plus dynamiques pour stimuler les exportations (BREMOND & GELEDAN, 1984). Le mercantilisme justifie une intervention de l'état afin de faciliter l'accès aux richesses pour ces marchands et manufactures qui constituent sa richesse.

Les précurseurs du mercantilisme sont OLITZ et son approche coloniale principalement appliquée en Espagne et au Portugal qui repose sur l'accumulation des richesses et de l'or qui proviennent des colonies et d'interdire la sortie des marchandises et l'entrée des manufactures à l'origine de la sortie de l'or d'où la notion de mercantilisme métallique en référence aux métaux précieux. Colbert et Bodin en France ont appliqué un autre mercantilisme que celui d'OLITZ (vu que la France ne disposait pas de colonies) basé sur l'accumulation de l'or et de l'argent grâce aux manufactures et aux exportations où l'état joue un rôle primordiale.

#### ✓ **Les physiocrates**

Pour les physiocrates, l'État n'a pas à intervenir, du moins, ils n'en parlent pas de façon claire. Mais leur œuvre ne sera pas sans conséquence sur les traditions classiques et néo-classiques en matière de perception des interventions publiques. (GREFFE, 1997).

En effet, selon eux, l'agriculture est à l'origine de la richesse qu'il convient de faire circuler entre les différentes catégories constitutives de la société. François QUESNAY fut le père fondateur des physiocrates, à travers son ouvrage *Tableau économique*, il représente l'économie sous forme d'un circuit, où les richesses doivent circuler entre les différentes catégories de la société, de façon *naturelle* sans entrave ou intervention artificielle (un peu comme la circulation du sang dans le corps humain).

De ce fait, l'État n'a aucun rôle à jouer, sinon à garantir l'ordre naturel et à supprimer les entraves à la circulation des richesses à commencer par celles qu'il a lui-même fixé ...etc.(SAMUELS, 1961) Cité par (GREFFE, 1997).

## **b. Les classiques**

### **✓ Adam Smith 1723-1790**

L'analyse de l'évolution du rôle de l'État dans la pensée économique per les différents auteurs part de l'œuvre d'Adam Smith. Smith s'impose assez naturellement. D'abord, parce que nombre d'économistes le considèrent comme le père fondateur de l'analyse économique. Ensuite, du fait que les recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations illustrent parfaitement une vision de l'État qui domine encore une partie de l'analyse économique contemporaine (et en tout cas les approches libérales) (GENEREUX, 1996).

Dans son ouvrage, Smith étudie le fonctionnement de l'économie et les devoirs de l'État. Pour lui, le bon fonctionnement d'une économie est assujéti à la liberté d'entreprendre, à travers le jeu de l'offre et de la demande, il poursuit un double objectif ; celui de la croissance et celui du bien-être collectif. Il affirme dans son ouvrage *la richesse des nations* paru en 1776 que les libertés individuelles et la quête du bien être individuel conduisent nécessairement au bien-être collectif « ...à la vérité son intention en général n'est en cela de servir l'intérêt public, il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société... il ne pense qu'à son propre gain, en cela comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans son intention... »P 229.

Le marché devient cette main invisible qui fait de l'intérêt personnel le bien-être de tous. Ainsi, il ne reste guère place à l'État, il n'intervient exceptionnellement lorsque l'initiative individuelle est impuissante.

Néanmoins, certaines fonctions dites régaliennes sont confiées au souverain (L'État) « ...le premier devoir du souverain consiste en la protection de la société de la violence et des agressions des autres sociétés indépendantes...le deuxième devoir consiste en la protection aussi efficace que possible de chaque membre de la société contre l'oppression ou l'injustice de tout autre membre.... Le troisième devoir du souverain consiste à ériger et maintenir des travaux publics... »P 239. L'État a pour fonction principale d'assurer le maintien de l'ordre dans la nation, et veiller au respect du droit de propriété privée. Ce qui revient à doter la

puissance publique de moyens lui permettant d'avoir une police, une justice et une défense nationale, soit le rôle d'un gendarme.

Aussi, Smith confie au souverain d'assurer les services publique et collectifs qu'aucun autre individu ne peut et dispose des moyens de le faire ouvrant ainsi le chemin à d'autres économistes d'explorer et de développer l'économie du bien être public.

✓ **Jean Baptiste Say 1767-1832**

La loi des débouchés dans sa fameuse théorie sur la monnaie selon laquelle « c'est la production qui crée une demande pour tous les produits. Un produit terminé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur » (J. B Say ; Traité d'économie politique 1803).

Cette loi repose, explique l'auteur, sur le fait que les ventes et les achats de marchandise se réduisent à des échanges ; on produit et on vend des marchandises pour acheter des marchandises. Par conséquent, il est à la fois essentiel de laisser les producteurs et les productions se multiplier et aussi de laisser les produits circuler librement, tant dans les pays qu'internationalement (GNOS, 2000).

Say se révèle beaucoup plus libéral que la plupart des économistes classiques, il ne croit pas seulement à l'harmonie des intérêts -la fameuse « main invisible »- de son précurseur Smith, il croit aussi que le laisser-faire est toujours et partout la meilleure des solutions.

Aussi il va plus loin encore, et remet en cause le troisième rôle du souverain d'Adam Smith, qu'il considère comme une source de gaspillage, et que le meilleur de tous les plans financiers serait de dispenser peu et que l'action de l'État devrait se limiter à la protection de l'individu (WEBER, 1991).

Say écarte l'existence ou la survenance des crises de surproduction (ou de sous-consommation). Pour lui, tout ralentissement d'activité trouve son origine des obstacles mis sur la route des entreprises qui produisent, non pas d'une insuffisance de débouchés.

✓ **David Ricardo**

David Ricardo est préoccupé par le devenir du capitalisme face au problème de la diminution de l'accumulation du capital qui pénalise la croissance économique, et par le fait, le développement économique d'une nation.



Dans son ouvrage « les principes de l'économie politique et de l'impôt » publié en 1817, et inspiré de son avant-projet « essai sur le profit, 1815 », Ricardo estime que l'analyse de la répartition des revenus constitue le principal problème de l'analyse économique (GNOS, 2000). Il affirme que l'avenir du capitalisme dépend de l'accumulation du capital.

Pour lui, il existe trois catégories sociales qui se partagent trois types de revenus différents à savoir ;

- Les travailleurs salariés qui mettent sur le marché leur travail en échange d'un **salaire de substance** pour assurer sa survie et celle de sa famille.
- Les capitalistes qui perçoivent un **profit** qui est égal à la valeur de la marchandise diminuée du montant des salaires. Il estime que la valeur d'une marchandise est issue du travail qu'il soit direct (versé) ou indirect (équipements, énergie...).
- Les propriétaires des terres qui reçoivent une **rente** qu'il définit comme suit « La rente de la terre est cette fraction de la valeur du produit total qui demeure au propriétaire après que toutes les dépenses relatives à la culture, quelles qu'elles soient, ont été payées, y compris les profits du capital utilisé, évalués selon le taux de profit habituel et normal en vigueur dans l'agriculture.

À partir de là, Ricardo développe l'idée que sur le long terme, la proportion de ces trois revenus se modifie au détriment du profit et à l'avantage de la rente foncière, sous l'effet de l'augmentation des coûts de production, engendrant ainsi une diminution de l'accumulation du capital et par voie de faits, l'investissement. Cela conduit à une la croissance nulle, ce que Ricardo appelle un état stationnaire.

La seule façon d'atténuer le phénomène de l'état stationnaire est d'importer et donc d'accepter le libre-échange. Il écrit dans son livre « Aussi, la libre importation du blé et des substances apparaît comme le moyen de relever le taux de profit et ainsi d'accélérer l'accumulation du capital. L'ouverture aux importations de blé étranger permettrait de relâcher la forte pression à la hausse sur le prix du blé britannique et serait ainsi, en permettant un rétablissement des profits, un remède à la perspective d'état stationnaire de l'économie ».

Le libre-échange pousse chaque pays à se spécialiser dans les domaines pour lesquels il est comparativement le mieux placé et plus performant, au détriment des domaines dans lesquels

il est le moins performants. À partir de là, David Ricardo va militer pour l'abolition des lois sur les blés, *les corn laws*, qui étaient des taxes destinées à dissuader voir à interdire les importations de blé étranger à plus bas prix, et donc plus compétitif, que le blé britannique.

Cette théorie constitue un prolongement de la loi des avantages absolus d'Adam Smith, qui stipule que chaque pays doit se spécialiser dans la production pour laquelle il dispose d'un « avantage absolu », qu'il est capable de réaliser à un coût inférieur à tous les autres.

Donc, pour Ricardo, le libre-échange n'est pas un jeu dans lequel un pays gagne ce que l'autre perd, mais un jeu à somme positive du point de vue qu'il contribue à l'amélioration du bien-être des différents pays qui procèdent à l'échange.

### **c. Les néo-classiques**

L'approche néo-classique constitue un pôle majeur de l'analyse économique actuelle, nombre de manuels d'économie considèrent même que seules les théories néo-classiques méritent d'être présentées en détail, qu'elles sont les seules à être scientifiques et rigoureuses. (BREMOUND, 1989).

En effet, l'école néo-classique apporte une nouvelle stratégie et une nouvelle méthode d'aborder les problèmes économiques. Ils adoptent une démarche de quantification et de modélisation des phénomènes économiques au détriment de l'approche sociale, philosophique et historique des économistes classiques.

L'approche néo-classique est un prolongement de la théorie classique selon laquelle l'État n'a aucun rôle à jouer dans la sphère économique. La contribution de Friedrich A. Hayek (1899-1992), l'un des fondateurs de l'économie néoclassique autrichienne, est un parfait exemple de leurs points de vue vis-à-vis de l'État. Il considère que seule la liberté du marché permet de réaliser la meilleure allocation des ressources, en d'autres termes, la planification étatique est vouée à l'échec.

Néanmoins, plusieurs ruptures existent entre les néo-classiques et leurs précurseurs classiques. La première se situe au niveau de l'objectif même de la théorie économique qui pour les classiques, est l'étude de la création de la richesse et de la croissance économique d'une nation. Pour eux la théorie économique enfile un objectif social. Tandis que pour les néoclassiques, le fonctionnement du marché ainsi que les mécanismes et conditions d'équilibre entre l'offre et la demande est au centre de leurs préoccupations.

Pour eux, la théorie économique s'intéresse aux mécanismes de circulation de la richesse entre les différents membres constitutifs de la société. Les disparités qui en résultent ne sont pas jugées dans leur dimension sociale mais par les différences entre des êtres humains du fait du talent, de l'énergie, de l'intelligence et de l'ambition.

Le deuxième point de rupture se situe dans la définition de la valeur. Pour les classiques, la valeur est intimement liée au travail, et que le travail est le seul à être à l'origine de la valeur. Selon Walras, la valeur d'un bien est un jugement subjectif de chaque individu quant à l'utilité de la détention de ce bien, et sur la rareté de ce même bien. (BREMOUND, 1989), ce qu'est communément appelée la théorie de «valeur-rareté-utilité ».

Bon nombre d'économistes néo-classiques se sont penchés et ont développé plusieurs théories autour de la notion de la valeur. Alfred Marchal développe son théorème sur l'utilité marginale, la substitution et de la maximisation de l'utilité selon laquelle l'utilité d'un bien tend à ce décroître au fur et à mesure que les quantités de ce bien augmentent.

Pour les néo-classiques, la concurrence est pure et parfaite, les prix se forment indépendamment de tout agent à travers la rencontre de l'offre et de la demande. L'information complète est disponible gratuitement pour tous les agents sur tous les prix des produits, présents et futures.

C'est sur ce que Vilfredo PARETO (1848-1923), fonde son raisonnement. Son œuvre l'optimum économique, selon laquelle en situation d'optimum, on ne peut améliorer la situation d'un agent économique sans détériorer celles d'au moins un autre agent économique. Si la réduction d'un seul franc du revenu des agents les plus riches permettait de résoudre les problèmes de pauvreté dans le monde, la nouvelle répartition ne serait pas considérée comme supérieure à la précédente, dans l'approche de l'optimisation de Pareto, puisque la situation d'un agent serait détériorée (BREMOUND, 1989). Seule la concurrence permet d'atteindre l'optimum au sens de Pareto.

#### **d. Les Marxistes**

L'apport de la théorie que propose Marx dans *le Capital* est de traiter le capitalisme comme un mode de production et d'en mettre au jour les fondements ainsi que la dynamique de longue période (BOYER, 2004).

Marx adhère à cette vision des classiques de Ricardo concernant la définition de la valeur, qui, selon lui, est déterminée par le travail. Il devise la société en classes sociales. Les deux principales sont les travailleurs (prolétariat) et les Bourgeois.

Il estime que les ouvriers vendent leur force de travail au profit des Bourgeois capitalistes, et ces derniers les exploitent, car, pour sa force de travail, l'ouvrier crée plus de valeur que ce pourquoi il est payé. Autrement dit, les capitalistes perçoivent une plus-value qui est au sens de Marx, la valeur de travail qui n'a pas été payé aux ouvriers.

Pour les marxistes, le capitalisme va s'effondrer et laisser place au socialisme. En effet, pour Marx, et du fait de la concurrence, les capitalistes doivent produire d'avantage pour maximiser leur production et par le fait, leur gain. Il faut donc plus de capital pour investir, mais la valeur de leur production reste inchangée du fait de la concurrence, et de la loi *Ricardienne* à laquelle adhère Marx, et qui stipule que la valeur d'un bien repose exclusivement sur le travail, qui lui reste inchangé.

Pour y remédier, les capitalistes vont baisser les salaires, ce qui nuit au pouvoir d'achat et donc à la demande globale, dans ce cas une crise de surproduction est inévitable. Le seul remède, selon Marx, est une appropriation collective des moyens de production, l'État gère les productions, aucune exploitation d'un homme par un autre, et une distribution équitable des richesses.

Mis en œuvre dans de nombreux pays, en Europe de l'Est et en Chine notamment, le marxisme a systématiquement engendré un totalitarisme politique et s'est soldé par un échec économique général. Les régimes dits communistes se sont pour la plupart effondrés ou ont fini par se convertir à l'économie de marché.

L'analyse marxienne considère que l'État prolétarien, ou socialiste, peut agir au service du peuple. Le système capitaliste étant une forme d'exploitation d'une classe par une autre, et l'accumulation du capital de la plus-value de travail, l'État est concernée par un double titre ; organiser une défense interne et la production d'un certain nombre de services, qu'il s'agisse de services rendus directement aux capitalistes, ou de services rendus directement aux travailleurs et en fait indirectement aux capitalistes (formation et subventions)(GREFFE, 1997).

**e. Les keynésiens**

L'œuvre de Keynes est considérée comme majeure voire ayant réintroduit l'État au sein de l'analyse économique, jusqu'à parler de « révolution keynésienne ».

Keynes estime qu'une intervention exogène au système économique, notamment de l'État, s'avère essentielle. La nécessité d'assurer que l'économie fonctionne dans un sentier de croissance régulier oblige ainsi à la mise en œuvre de politiques économiques publiques.

Il est plus institutionnaliste qu'individualiste, plus interventionniste et volontariste que libéral, plus proche d'une conception humaniste que d'une philosophie naturaliste, faisant plus de place aux décisions et comportements des agents qu'aux mécanismes naturels, plus aux avantages communautaires et moins d'intérêt individuel.

Il souligne le rôle déterminant de la monnaie active, de la production, des anticipations et sa préoccupation majeure dans les économies modernes, de la lutte contre le sous-emploi et la répartition trop inégale des revenus (BARRERE, 1990).

Le raisonnement expliquant l'extension de l'intervention publique repose sur le principe de la demande effective (GREFFE, 1997). Pour Keynes, ce n'est pas le niveau de l'offre qui détermine celui de la demande comme le préconise Say dans sa loi des débouchés, mais l'inverse.

En outre rien ne garantit que ce niveau de la demande assure le plein-emploi des ressources disponibles dans l'économie, à commencer par les ressources humaines, ce qui signifie que l'on peut avoir un équilibre durable de sous-emploi là où, depuis Say et Ricardo, le laisser faire – laisser passer déboucherait sur un équilibre de plein emploi.(GREFFE, 1997).

Keynes avance que les économies de marché peuvent connaître des situations d'équilibre avec chômage involontaire. Au taux courant des salaires en dépit de prix flexibles, une fraction des travailleurs désireux d'être embauchés ne trouve pas d'emploi (CARTELIER, 1995).

Pour lui, c'est l'insuffisance de la demande qui pousse les entreprises à ne pas offrir d'emplois en nombre suffisant pour absorber toute la main-d'œuvre disponible, s'arrêtant à un équilibre de sous-emploi. Le chômage est ainsi largement subi, il est « involontaire ». C'est donc pour Keynes, la demande qui est le principal déterminant du niveau d'activité économique et d'emploi.

L'État doit alors remédier à cette insuffisance de la demande au moyen de l'investissement public ou privé et en encourageant la consommation par la redistribution des revenus et, au besoin en l'alimentant avec ses propres dépenses publiques

#### **f. Affirmation de l'économie publique**

L'analyse keynésienne a ouvert le champ à plusieurs économistes d'explorer la perspective de l'intervention de l'État. Il faudra attendre les années cinquante pour que l'économie publique commence à s'affirmer.

On le doit particulièrement au développement général de l'économie politique, à la croissance extrêmement rapide du secteur public, au souci de mieux harmoniser l'évolution du secteur privé ou encore au début de la prise de conscience des atteintes à l'environnement. (WEBER, 1991).

Plusieurs contributions ont été apportées à la notion d'intervention de l'État et son intégration dans les schémas économiques. De très nombreux auteurs ont bien sûr participé à cet essor, mais Samuelson par sa théorie des biens publics et Musgrave par sa théorie des finances publiques sont les deux figures marquantes (WEBER, 1991).

#### **2. Bien fondé de l'intervention de l'État dans la vie économique**

L'analyse keynésienne constitue un point de référence indiscutable de toutes les politiques économiques contemporaines reposant implicitement ou explicitement sur une formulation issue de l'analyse keynésienne ou d'une critique de celle-ci (ARROUS, 1994).

Pour maximiser son bien-être, toute communauté doit donc veiller à tirer le meilleur parti des ressources productives dont elle dispose à un moment donné, c'est-à-dire, les utiliser de façon optimale ou efficace. L'impératif d'efficacité économique exige tout à la fois :

- L'adoption optimale de l'offre de biens et services à la demande (en termes économiques : l'efficacité allocutive).
- La production optimale de ces biens et services à l'aide des ressources disponibles (En termes économiques : L'efficacité productive).

Le marché de la concurrence pure et parfaite représente le meilleur mécanisme d'allocation possible sous l'égide de la loi de l'offre et de la demande. Cependant dans certaines circonstances, le mécanisme de marché n'est pas en mesure de remplir les conditions requises

pour une allocation optimale. On peut alors admettre l'intervention de l'État dès lors que ce dernier saura respecter les conditions d'une allocation optimale (GREFFE, 1997).

Selon Paul Anthony Samuelson, la fonction essentielle de l'État consiste à produire des biens collectifs dont il détermine la nature et les conséquences, et que la théorie économique est en mesure de définir les conditions optimales de production des biens collectifs en supposant que l'État cherche à maximiser une fonction de bien-être social.

La fonction du bien-être social selon lui, exprime les performances de la société face à tous les arbitrages politiques auxquels l'État peut être confronté (répartition du bien être entre les individus ou les groupes d'individus, répartition du bien être public et bien privé....) (GENEREUX, 1996).

Il y a plusieurs manières d'allouer les ressources dans une société, la meilleure d'entre elles est celle qui conduit au bien-être le plus élevé de tous les individus de la société.

- **L'optimum de Pareto**

Pareto propose un critère d'allocation optimale de ressources. Il estime que dans une économie de marché fondée sur une concurrence pure et parfaite, cela conduit forcément à une allocation optimale des ressources. Pour lui, une allocation des ressources est optimale, donc préférable à toutes les autres, s'elle permet d'améliorer le bien-être d'un individu sans diminuer le bien être des autres individus qui constituent la société. En d'autres termes, à partir du moment où on ne pourrait plus augmenter le bien être d'un individu sans toucher celle d'au moins un autre, l'allocation est optimale.

Dans la réalité, toute politique publique se traduit presque inévitablement par une diminution du bien-être d'un certain nombre d'individus. Dans ce sens, l'optimum de Pareto est obsolète. HIKES et KALDOR (1939) avaient étendu la portée de l'optimum de Pareto par l'application de tests de compensation.

Le test de compensation de Kaldor stipule qu'un état d'allocation Y est préférable socialement à X lorsque les individus qui gagnent à ce changement sont potentiellement en mesure de compenser les perdants et de conserver un gain. L'attitude des individus gagnants à compenser les agents perdants permet à ces derniers de ne pas souffrir du changement d'allocation.

L'adoption de politiques publiques pour garantir l'intérêt général conduit généralement à cette situation. En effet, il est souhaitable que pour une quelconque intervention de l'État, la valeur monétaire des bénéfices doit excéder celle des coûts pour que les agents bénéficiaires puissent dédommager les perdants. Une analyse coût-bénéfice est toujours à envisager avant l'adoption de n'importe quelle forme d'intervention qui est susceptible de réorganiser l'allocation des ressources et du bien-être.

Prenant l'exemple d'une intervention de l'État pour la construction d'une autoroute, bien qu'elle soit d'un intérêt général pour la société, le paiement des droits d'utilisation et de passage vont générer des bénéfices certes considérables, et qui permettront de compenser les dépenses d'acquisition de terrain et des frais d'entretien, les riverains qui seront touchés par les nuisances ne seront pas dédommager, ce qui ne correspond pas à une allocation optimale des ressources.

Or, la situation initiale sans intervention de l'État, de tels biens ou services ne sont pas fournis par le marché, à l'image de notre exemple d'autoroute, des universités, des hôpitaux...etc. Ce type de biens ou services sont communément appelés biens collectifs ou biens de consommation collectifs. Paul Anthony Samuelson (1959) définit les biens collectifs comme étant des biens dont tous peuvent bénéficier en commun, c'est-à-dire, dont la consommation par des individus ne diminue en rien la quantité disponible de ce bien pour n'importe quel autre individu (GENEREUX, 1996).

Samuelson distingue deux types de biens et services collectifs : les biens et services collectifs purs, c'est-à-dire, ceux pour lesquels il est impossible d'exclure les utilisateurs qui refusent de payer un prix à l'image de la justice, de la défense nationale ...etc. Ils se distinguent par deux critères à savoir ; la non-rivalité et la non-exclusion. Les biens et services impurs pour lesquels les non payeurs sont exclus à l'image des autoroutes, de l'accès à la formation ....etc.

Il montre qu'en présence de consommation collective, le libre fonctionnement du marché ne suffit pas à assurer une allocation optimale des ressources, parce qu'il n'existe pas de système de prix décentralisé qui puisse déterminer ces niveaux de consommation collective. La fonction de l'État comme producteur de biens collectifs trouve sa légitimité. Les biens collectifs deviennent ainsi des biens publics par défaillance d'un système de choix privé (GENEREUX, 1996).



La seule justification d'une intervention publique est que les conditions d'allocation optimale des ressources ne sont pas satisfaisantes par le marché en raison d'un dysfonctionnement quelconque ou de la présence de lacunes. Le fonctionnement d'une économie de marché présente souvent des lacunes, donc, il ne produit pas nécessairement une allocation optimale des ressources. Ces lacunes trouvent leurs origines dans diverses situations :

- **La concurrence imparfaite**

Alors qu'en situation de concurrence parfaite aucun agent ne peut influencer sur les prix, la concurrence imparfaite intervient lorsque les offrants ou demandeurs exercent une influence sur un marché, c'est-à-dire, lorsque un des agents pèse sur le prix d'un bien. Cette situation intervient lors d'une situation de monopole (le cas d'un vendeur unique, ou en nombre restreints), ou alors d'un accord de non concurrence (le cas des cartels).

Si un vendeur unique (un monopole) augmentait fortement le prix d'un bien pour gagner des profits supplémentaires, la production de ce bien serait réduite en deçà du niveau le plus efficace, et l'efficacité de l'ensemble de l'économie en souffrirait par contre coup. Dans une telle situation, les propriétés de la main invisible que possèdent les marchés seraient violées. (SAMUELSON & NORDHAUS, 2000).

Le cas le plus extrême de la concurrence imparfaite est le monopole (absence de concurrence), où un seul fournisseur détermine à lui seul le prix d'un bien ou service. En réalité, dans la majorité des secteurs d'activités, il existe des situations de concurrence imparfaite.

À titre d'exemple, les groupes d'activités qui disposent d'un avantage monopolistique sur un produit peuvent même aller encore plus loin en pratiquant le dumping, qu'est une situation un peu à l'opposé de ce qui a été avancé (les entreprises qui disposent d'un monopole sur un produit, donc une marge bénéficiaire très confortable et ajustable à son propre grès, pratique des prix de vente inférieurs au coût de production d'un produit pour écraser la concurrence, sachant que la perte réalisée est récupérée par la vente confortable du ou des autres produits).

- **Les externalités**

Les effets externes sont les variations d'utilités d'un agent engendrées par les actions d'un autre agent sans donner lieu à des mouvements de compensation sur le marché (au profit des autres agents) (MADE, 1952).

Les externalités sont les effets provoqués par une partie de la société sur une autre. Elle peut être positive comme dans le cas des innovations technologiques qui ont un effet positif sur la vie quotidienne des individus. Comme elle peut être négative tel est le cas des entreprises polluantes de l'environnement qui ont un effet négatif sur la société.

Les pouvoirs publics (l'État) interviennent pour y remédier par des réglementations qui visent à maîtriser les effets externes négatifs et nuisances à l'image de la pollution, des déchets radioactifs...etc.

Dans le cas d'externalités, Greffe (1997) envisage six modalités d'intervention de l'État à savoir :

- ❖ Imposer des amendes aux émetteurs d'effets externes ;
- ❖ Réglementer les quantités d'effets externes émis ;
- ❖ Financer des dépenses qui diminueront les effets externes négatifs ;
- ❖ Subventionner les victimes ;
- ❖ Mettre aux enchères les droits de propriété ;
- ❖ Redéfinir les droits de propriété.

Les effets externes négatifs jouent un rôle essentiel dans la définition du rôle de l'État. Selon Pigou (1920), cité par Généreux (1996), lorsque une production quelconque engendre un effet négatif, le coût social (pour la collectivité) est supérieur au coût privé du producteur. Inversement, lorsqu'une activité engendre un effet positif sur la société, le coût social est inférieur au coût privé.

La divergence entre les deux coûts constitue le fondement de l'intervention publique. Pour rétablir l'optimum collectif, les lois et règlements permettent de limiter les effets négatifs par la taxation des effets nuisibles jusqu'à ce que le coût social soit équivalent au coût privé. Inversement, la subvention des effets positifs permet d'amener à égalité le coût social et le coût privé, ce qui permettrait d'atteindre l'optimum collectif au sens de Pareto.

- **Les biens collectifs**

Les lacunes de marché qui intéressent le plus l'économie publique puisqu'elles sont au cœur de l'intervention de l'État, résultent des caractéristiques particulières de certains biens et services, les services collectifs ou d'un phénomène proche (WEBER, 1991).

La notion de bien collectif est empruntée à l'économie publique. Elle vise initialement à identifier les situations dans lesquelles le marché se trouve pris en défaut et se révèle incapable de produire certains biens en raison de leurs propriétés spécifiques. (BALME, 2014).

Un bien collectif est un bien :

- ❖ Consommé simultanément par plusieurs personnes sans que la quantité consommée par l'une diminue les quantités disponibles pour les autres.
- ❖ Dont on ne peut exclure le consommateur moyennant le paiement d'un prix.

Selon Samuelson (1959), l'État produit des biens et services impossible d'être assurés par le libre fonctionnement du marché et que dans d'innombrables situations, la divergence des intérêts pécuniaires privés et des intérêts communs rendent nécessaire l'activité de l'État.

### **3. Classification économique des interventions de l'État**

En examinant le développement du secteur public et ses déterminants, il apparaît que l'État remplit de multiples fonctions, et que ses tâches ont été depuis près d'un siècle revues en s'amplifiant (GENEREUX, 1996). Les domaines d'intervention de l'État sont nombreux et très variés. Leur classification fonctionnelle selon leur impact sur la vie économique permet de cerner le rôle de l'État dans la vie économique.

#### **3.1. Les différentes fonctions de l'État**

Les interventions de l'État peuvent être classées en trois grandes catégories :

##### **➤ Les interventions incitatives**

Dans un grand nombre de cas, l'État cherche à influencer le comportement spontané des agents économiques afin d'orienter leurs actions dans le sens qu'il juge profitable du point de vue de collectivité (JACQUEMINES & TULKENS, 1982). Pour ce faire, les gouvernements font appel à un arsenal d'instruments tel les lois et règlements pour encadrer le commerce, incitation à la production et/ou à la limitation de la production d'un bien à travers les taxations dissuasives...etc. L'appellation « incitation » provient du fait qu'à travers ces interventions, l'État oriente l'activité économique, encourage et/ou dissuade un tel ou tel comportement sur le marché.

➤ **Les interventions productives**

Le rôle productif de l'État consiste en la fourniture de biens et services au consommateur payant ou pas (marchand ou non-marchand) qui ne peuvent pas être fournis par le seul mécanisme de marché faute de rentabilité à l'image de la protection civile, les transports, la justice et la défense nationale.

Via ce rôle, l'État se substitue aux agents économiques privés par la fourniture des biens et services nécessaires à la collectivité. Parfois, il se joint aux agents privés dans la production de certains biens faute de quantités produites par ces derniers à l'image du transport aérien.

➤ **Les interventions distributives**

L'État use de son pouvoir descensionnel et de ses prérogatives pour opérer des prélèvements auprès de certains agents économiques qu'il attribue à d'autres agents. Les instruments utilisés dans ce cas sont les impôts, la sécurité sociale...etc. Par ces interventions, l'État ne se substitue pas à l'activité privée, mais il en modifie le résultat (JACQUEMINES & TULKENS, 1982).

**3.2. Les fonctions de l'État selon Musgrave**

Une autre classification est celle qui a été proposée par Musgrave en 1959 et qui s'est imposée auprès des économistes parce qu'elle a l'avantage de faire coïncider les principales fonctions du secteur public avec des domaines bien définis de l'analyse économique (WEBER, 1991).

Les fonctions attribuées à l'État par Musgrave sont les suivantes :

- Allocation des ressources : l'État doit veiller à une allocation optimale des ressources rares afin de maximiser le bien-être de la collectivité, en assurant la production des biens collectifs purs, en luttant contre les effets externes et les monopoles ;
- Distribution équitable du bien-être : l'État a pour fonction de redistribuer la richesse créée entre les individus pour plus d'efficacité économique et de justice sociale ;
- Équilibre macroéconomique : l'État a une fonction de stabilisation de l'activité économique, taux de croissance du PIB, le plein-emploi, la stabilité des prix, en d'autres termes, un taux d'inflation le plus faible possible, minimiser le chômage et un équilibre des échanges extérieurs.

### 3.2.1. Allocation des ressources

Selon Généreux (1996), Musgrave recense cinq raisons jusqu'alors reconnues par l'analyse économique pour justifier l'intervention de l'État dans l'allocation des ressources :

- a) La définition de règles permettant le libre fonctionnement et le jeu le plus efficace de la concurrence, à chaque fois que la forme concurrentielle constitue la solution la plus efficace ;
- b) La situation des rendements décroissants (monopoles) où la concurrence oblige à pratiquer des prix inférieurs aux coûts de production (ce qu'est communément appelé le dumping). Dans ce cas, et faute de rentabilité, plusieurs biens nécessaires à la collectivité sont appelés à disparaître. Cela dit, ces biens ne peuvent être assurés que par des monopoles ; L'État intervient alors soit pour sauvegarder les productions nécessaires, soit pour réguler l'action des monopoles pour assurer une meilleure allocation des ressources ;
- c) Les externalités : les effets externes surviennent lorsque l'action d'un ou plusieurs individus modifie le bien-être d'un ou plusieurs autres individus sans que le mécanisme du marché conduise ces individus à tenir compte de leurs actions sur la collectivité.

Ces effets peuvent être positifs (on parle alors d'économies) comme ils peuvent être négatifs (on parle alors de déséconomies). L'État intervient pour corriger ces effets selon le cas ; taxation dissuasives, interdiction, et .... Etc. dans le cas d'externalités négatives, et subventions dans le cas d'externalités ou d'effets externes positifs ;

- d) Les biens collectifs : selon Samuelson (1954) un bien collectif est un bien dont la consommation est collective. Il est accessible à tous (c'est la non-exclusion) et sa consommation par un individu n'entraîne pas une moindre disponibilité pour les autres (c'est la non-rivalité).

Autrement dit, un bien collectif pur se caractérise par la non-rivalité et la non-exclusion. Dans le cas où un consommateur non payeur ne peut être exclu, le marché ne peut satisfaire ce besoin, l'État intervient alors via une politique budgétaire pour financer ces biens ;

- e) Les biens tutélaires : ce sont des biens qui sont spontanément produits sous la forme et dans les proportions conformes à la demande réelle des utilisateurs, mais pour lesquels l'État considère qu'elle doit interférer avec la souveraineté du consommateur et

imposer un dosage plus important ou, au contraire plus modéré (alcool, tabac, hygiène, éducation, ...etc.) (GENEREUX, 1996).

Les biens tutélaires sont des biens collectifs étant donné qu'ils sont financés par l'État, mais à la différence que les biens purs doivent être consommés par tous, et que les biens tutélaires sont des prestations publiques destinées à la satisfaction d'un besoin précis d'une partie précise de la société.

Certains sont préférables à la consommation et sont par le fait subventionnés (l'enseignement, repas des étudiants, loyer des étudiants....etc.), et d'autres inversement sont considérés comme indésirables, donc taxés pour dissuader et minimiser leur consommation (alcool, tabac ...etc.).

L'intervention de l'État dans le but de maximiser le bien être de la société engendre plusieurs difficultés. La première réside dans la détermination de ce qu'est meilleur pour un individu, en suite faire des comparaisons entre le bien être des différents individus pour atteindre une allocation optimale, ce qui peut conduire à des jugements de valeur (GREFFE, 1997).

La deuxième difficulté réside dans ce que Généreux (1996) appelle la tâche fondamentale du service allocation qui consiste à choisir entre différentes possibilités d'utilisations de ressources pour optimiser le bien être de la collectivité.

En effet, étant donné que les ressources sont limitées, s'elles doivent être utilisées pour la satisfaction d'un besoin collectif, elles ne seront plus disponibles pour satisfaire d'autres besoins.

Selon lui, c'est un problème de coût d'opportunité, la quantité des ressources retirées de l'usage public (impôts et taxes pour financer les interventions d'allocation), doit être égale à la quantité des ressources ajoutées à l'usage public, en d'autres termes, le budget doit être équilibré.

### **3.2.2. La fonction répartition**

L'intervention publique peut être demandée pour corriger la redistribution des revenus. Cette attitude est ancienne et elle a été amplifiée compte tenu de l'importance contemporaine de l'État et la variété de ces instruments (GREFFE, 1997).

Dans une économie de marché, la répartition des revenus et de la richesse dépend d'un certain nombre de facteurs comme la légalité des successions et la structure du marché (GENEREUX, 1996).

L'origine des revenus des individus se trouve dans la rémunération des facteurs de production en leur possession du travail, dividendes et des ressources naturelles). Sur le marché, le revenu de ces catégories de facteurs dépend de leur productivité (JACQUEMINES & TULKENS, 1982).

Les individus qui possèdent des facteurs de production moins rémunérateurs n'auront en fin de compte que de faibles revenus. Cette divergence engendre une différence considérable entre les revenus des différents individus, ce qui provoque des inégalités entre les individus constitutifs de la collectivité.

Cette divergence s'avère parfois excessive au point qu'il faut mettre en place un mécanisme permettent d'apporter des corrections pour atténuer voir supprimer ces inégalités, ce qui justifie une intervention de l'État pour redéfinir la répartition des richesses entre les individus. L'impôt direct et les transferts sont les principaux instruments par lesquels l'État peut jouer le rôle redistributif (JACQUEMINES & TULKENS, 1982).

Le système d'impôts et de transferts sociaux de l'État offre un tel mécanisme. Cela ne constitue assurément pas l'unique moyen de corriger l'état de la répartition. En d'autres termes, il existe d'autres moyens ; imposer un salaire minimum, subventionner certaines cultures, instaurer des barrières douanières, réglementer la concurrence commerciale, toutes ces mesures et bien d'autres constituent des politiques dont l'incidence sur la répartition est importante, et qui ont, dans une large mesure la répartition comme objectif (GENEREUX, 1996).

Les impôts et taxes et les transferts sociaux permettent de faire passer la jouissance des ressources d'un individu à un autre. Les impôts et taxes permettent de prélever une partie du revenu de certains agents économiques aisés (ménages et entreprises) –sous condition que ce revenu dépasse un seuil en dessous duquel le contribuable (ménages et/ou entreprises) est exonéré- et de la verser à d'autres agents qui en ont besoin, sous forme de subventions directes appelée transfert.

Les impôts et transferts constituent un mécanisme de redistribution très performant. En effet, ils permettent au revenu de se former spontanément sur le marché, en suit une redistribution de ces revenus via les prélèvements sur les plus favorisés et les dépenser au bénéfice des moins nantis (JACQUEMINES & TULKENS, 1982).

### **3.2.3. La fonction régulation (stabilisation)**

Une économie de marché a tendance à subir des fluctuations des prix et de l'emploi plus au moins sévères à court termes. Au-delà, des effets négatifs sur le long terme peuvent se produire ; chômage et inflation.

La politique de l'État doit remplir une fonction de stabilisation pour maintenir le niveau de l'emploi et une croissance économique, et maintenir dans les limites du tolérable les hausses de prix.

La mise au point de mesures compensatoires capables de maintenir l'emploi à un niveau élevé lorsque l'activité économique du secteur privé menace de ralentir, et d'assurer la stabilité des prix lorsque la demande menace de dépasser l'offre disponible est donc d'une importance capitale pour le succès de l'économie de marché. La logique des financements compensatoires suit les principes suivants (GENEREUX, 1996):

- 1) Si la tendance est au chômage involontaire, augmenter le niveau de la demande de façon à accroître des dépenses globales et à les amener à la valeur de production en période de plein emploi ;
- 2) Si la tendance est à l'inflation, réduire le niveau de la demande de façon à diminuer les dépenses globales et à les amener à la valeur de la production mesurée en prix courants et non en prix ascendants ;
- 3) Si la tendance est au plein emploi et à la stabilité des prix, maintenir le niveau global des dépenses monétaires pour prévenir le chômage et l'inflation.

La fonction stabilisation selon Musgrave fait appel à plusieurs instruments à l'image des mesures fiscales, la monnaie et la dette ou encore en combinant les trois à la fois.

L'édiction de réglementations visant à encadrer les décisions privées d'allocation et le fonctionnement des marchés constitue aujourd'hui l'une des principales formes d'intervention (BREYER, 1992).



La régulation fait l'objet d'une attention accrue ; pour quelque 'uns, il s'agirait d'une alternative plus souple et moins couteuse que les monopoles publics et le cortège des problèmes qui les accompagnent, pour d'autres, il s'agit d'une forme d'intervention où certains privés ont de plus en plus du mal à se cacher derrière le soi-disant intérêt général (GREFFE, 1997).

La régulation selon Musgrave fait appel à plusieurs mesures et instruments. Le niveau de la demande peut être augmenté de plusieurs manières, soit en augmentant les dépenses de l'État de biens et services ou bien au accroître des dépenses privés en réduisant l'impôt ce qui permettrait des revenus plus importants aux agents privés, sinon en combinant les deux approches à la fois.

Dans le cas d'une inflation, réduire le niveau de la demande et des dépenses globales afin d'amener que les prix à la valeur de production. Cela peut se faire en réduisant les dépenses globales de l'État en biens et services et/ou par une augmentation des impôts.

Les mesures fiscales correctives ne constituent pas le seul moyen qui permettant de stabiliser l'activité économique. D'autres approches comme le politique monétaire (création et/ou destruction de la monnaie) et de la dette ou éventuellement le contrôle des salaires et des prix doivent également être envisagées (GENEREUX, 1996).

### **3.3.La régulation et de la dérégulation**

#### **3.3.1. La théorie de la régulation**

Le terme réglementation ou régulation en anglais couvre toute mesure ou intervention publique qui vise à contrôler le comportement d'individus ou groupes.(DEWATRIPONT & PRAET, 1999).

La théorie de la régulation constitue un prolongement de l'analyse Marxiste. Elle entend amender et prolonger les analyses du capital, tant à la lumière des méthodes modernes de l'économie que grâce aux enseignements issues des transformations du capitalisme depuis la fin du 19eme siècle (BOYER, 2004).

La régulation s'opère quand un État impose des limitations sur les actions des individus ou des organisations qui entraînent des sanctions en cas de non-respect.

Il est important de distinguer:

- la régulation économique qui impose des restrictions sur les marchés

- la régulation sociale qui corrige les défaillances.

On distingue 2 théories qui expliquent la régulation:(TOMINI, 2007)

1. La théorie de l'intérêt public qui voit l'intervention de l'État comme la promotion de l'intérêt public et qui vise à corriger les défaillances dans le but d'améliorer le bien-être social. En réalité, il existe 3 raisons qui impliquent la régulation:

- concurrence imparfaite: existence monopole. En principe, en économie, le monopole n'est pas opportun mais dans certains cas comme les monopoles naturels (électricité), le gouvernement cherche à maintenir ce monopole car il n'est pas efficace d'avoir plusieurs pôles (connexions des maisons..) mais son rôle est aussi de maintenir les prix pour protéger les consommateurs.
- information imparfaite: acquérir de l'information est coûteux. Donc l'État impose des règles pour promouvoir la transparence des produits (qualité, étiquetage...).
- Les externalités.

2. La théorie de l'intérêt d'un groupe qui étudie la nuance de certains groupes sur le gouvernement pour promouvoir certains intérêts. Cette branche met en évidence le rôle du lobbying.

Robert BOYER et Michel AGLIETA sont considérés comme les fondateurs de la théorie de la régulation, qu'est apparue au milieu de la décennie de 1970, dans un moment très particulier, celui du passage de la croissance à la crise, signifiant la fin des Trente Glorieuses. La théorie de la régulation s'est constituée au milieu des années 1970 en rupture avec la théorie standard (néoclassique) (EL AOUI, 2009).

L'analyse de BOYER part de l'analyse du capitalisme. Il s'interroge et critique la pertinence du caractère autorégulateur des économies de marché dans le cadre de l'analyse du capitalisme de longue période et sur l'émergence de crises (FONTAN, 2013).

Selon (BOYER, 1986), il qualifie de mode de régulation tout ensemble de procédures et de comportements, individuels et collectifs, qui a la triple propriété de : reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées, soutenir et piloter le régime d'accumulation en vigueur, assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées.

De son côté (AGLIETTA, 1976) définit le mode de régulation comme étant un ensemble de médiations qui maintiennent les distorsions produites par l'accumulation du capital dans les limites compatibles avec la cohésion sociale au sein des nations.

La théorie de la régulation fait de la croissance économique et des crises une question centrale de l'analyse économique, et rattache ces phénomènes aux institutions de l'État. Elle traite essentiellement les facteurs de déstabilisation lors d'une crise économique et les configurations institutionnelles qui permettent de surmonter cette crise.

Pour l'école de la régulation, le rôle de l'État est indispensable, notamment en matière de concurrence, car il est indispensable de limiter la conquête de pouvoirs excessifs des firmes, de telle sorte que le marché ne peut fonctionner que dans le cadre de règles institutionnelles où l'État intervient. L'État arbitre dans ces conditions entre des logiques contradictoires : le droit commercial, le droit du travail, la protection sociale, etc.

Pour ces penseurs, la révolution industrielle a fait naître un mode de régulation concurrentielle, l'entre-deux guerres a vu se développer un mode de régulation hybride, tandis que pendant les Trente Glorieuses a régné un mode de régulation fordiste ou monopoliste, qui se caractérisait par une transmission des gains de productivité aux salaires. Le modèle actuel qui a remplacé le modèle des Trente Glorieuses, après les crises des années 1970 et 1980, demeure indéfini à ce jour (HANNE, 2014) ;

### **3.3.2. La dérégulation**

L'intervention publique est généralement justifiée lorsque certaines conditions pour le bon fonctionnement du marché ne sont pas satisfaites. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'approche privilégiée est la production des biens publics. Ce type d'approche a été privilégié non seulement pour une série de monopoles naturels (postes, télécoms, transport, énergie, eau...) mais aussi pour des secteurs plus concurrentiels, comme la sidérurgie, l'automobile ou les banques (DEWATRIPONT & PRAET, 1999).

Dès le début des années 70, sous l'effet du ralentissement de la croissance, de la recrudescence du chômage et de l'accélération de l'inflation, un mouvement de libéralisme foncièrement opposé à l'interventionnisme de l'État s'est répandu dans le monde. En effet, cela a suscité une réflexion voire une inflexion de l'intervention de l'État. Un élan de privatisation s'est propagé dans le monde sous pulsion libérale. Elle est motivée tout d'abord par un besoin d'efficacité productive accrue. Le lobbying intense (voire même la corruption)

est une caractéristique des secteurs réglementés. La "main visible" ne ferait donc souvent pas mieux au niveau de l'efficacité que le marché imparfait (DEWATRIPONT & PRAET, 1999).

De nombreuses études ont tenté de mesurer l'efficacité de l'intervention publique dans les domaines où l'intervention concerne directement les décisions de prix, de production, de ventes, ou la prise de risque, tels les transports, la production et la vente d'énergie, les télécommunications. Ces études, d'inspiration libérale, tendent à montrer que l'on exagère souvent les problèmes posés par les défaillances de marché et que l'on surestime la capacité de l'État à les résoudre (DEWATRIPONT & PRAET, 1999).

Les privatisations ont tout d'abord touchées les pays Anglo-saxons gouvernés alors par Thatcher en Grande-Bretagne et par Reagan aux États-Unis au début des années 80. Le phénomène s'est par la suite propagé entre autre aux pays européens et aux pays en voie de développement.

#### **4. Modalités d'intervention de l'État**

Selon le centre canadien des politiques publiques et de la santé (2010), le concept de politique publique est défini comme une ou un ensemble d'actions stratégiques menées par une autorité publique afin d'atténuer ou de favoriser certains phénomènes se manifestant dans la population par autorité publique, il est ici fait référence à une autorité législative, exécutive ou juridiques ou tribulaire d'une administration publique fédérale, provinciale, régionale ou municipale. L'autorité publique peut agir seule ou en partenariat avec d'autres organisations publiques et/ou privées. L'action ou l'ensemble d'action peut concerner la population dans sa globalité ou un ou plusieurs des sous-groupes la constituant.

Pour Pierre Muller (MULLER, 2009), il y a une politique publique lorsqu'une autorité politique locale ou nationale tente aux moyens d'un programme d'actions coordonnées de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans la logique sectorielle.

En d'autres termes, la politique publique est l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le but d'améliorer la situation économique du pays. La politique économique se définit comme un ensemble de décisions cohérentes prises par les pouvoirs publics et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie vers un sens souhaité.

Traditionnellement, la politique économique retient quatre objectifs principaux que les économistes appellent depuis les travaux de Nicolas Kaldor (1971), le Carré Magique. En effet, Kaldor estime que la politique publique d'un État a pour objet la satisfaction de quatre objectifs que sont le taux de croissance du PIB, l'équilibre extérieur ou le solde de la balance commerciale, le taux de chômage et la stabilité des prix ou l'inflation. La qualification de magique vient selon Kaldor du fait qu'il est impossible de satisfaire les quatre objectifs à la fois. En se référant à la courbe de Philips par exemple, il n'est pas possible d'avoir un taux de chômage et un taux d'inflation faibles simultanément en raison de leur corrélation négative. Pour lui, la jonction entre les différents points sur les axes (voir figure N°1), forme un quadrilatère, qui pour Kaldor, à chaque fois que sa surface est grande, la santé économique du pays est plus importante.

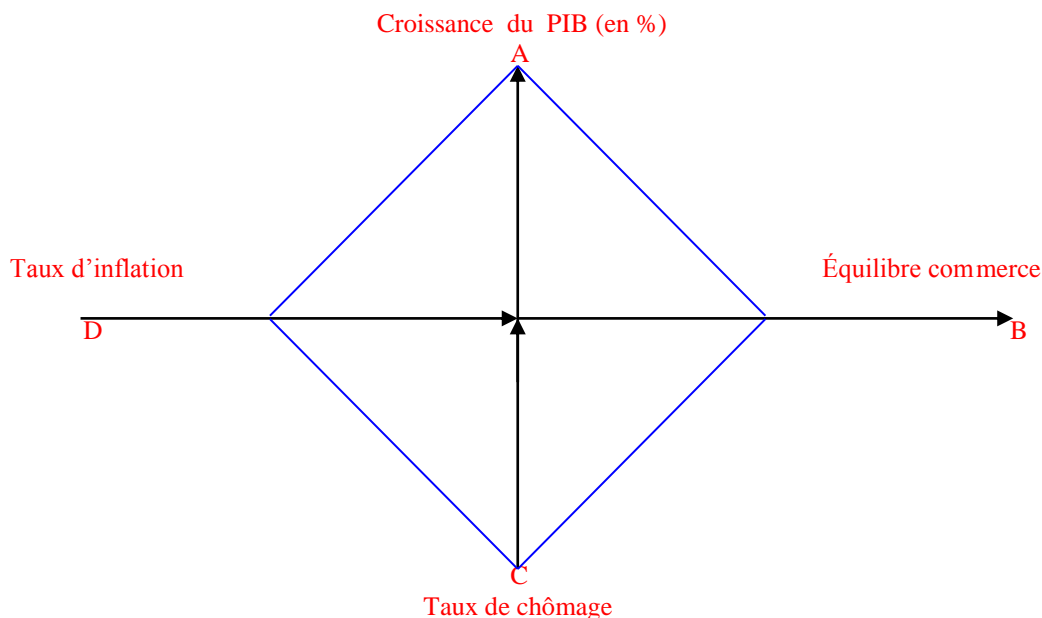


Figure N°01 : Carré magique de Kaldor

#### 4.1. Les politiques conjoncturelles et structurelles

Lorsque l'on aborde les moyens d'action de l'État sur l'économie, on oppose la politique conjoncturelle dont l'horizon est le court terme (de quelques mois à deux ans) à la politique structurelle dont les effets se font sentir à moyen et long terme (plus de deux ans).

La politique conjoncturelle est une politique de l'État visant à agir sur la situation à court terme, elle vise plusieurs objectifs : stabilité des prix, plein emploi, équilibre extérieur, croissance maximale. (DELAS, 2001).

La politique conjoncturelle est une politique de court terme qui cherche à agir sur les principales variables macroéconomiques que sont la croissance de la production, la variation des prix, les soldes extérieurs et les soldes publics. En d'autres termes, elles peuvent être définies comme une action des pouvoirs publics afin d'influencer la croissance à court terme dans la perspective de rétablir les grands équilibres économiques.

Les objectifs de la politique conjoncturelle sont le plein emploi, la stabilité du niveau général des prix, la régularité et l'intensité de la croissance économique ainsi que l'équilibre des échanges extérieurs, appelés communément le « carré magique » de Nicolas Kaldor.

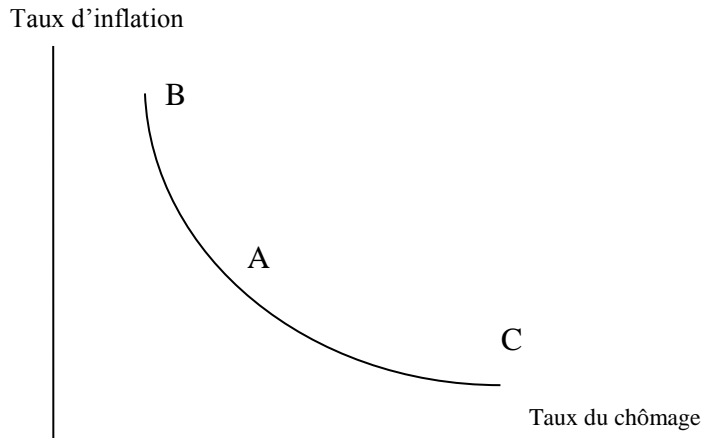
On distingue plusieurs types de politiques conjoncturelles, les politiques de relance ou d'expansion et les politiques de stabilisation ou de restriction.

La politique de relance a pour objectif de relancer la production et l'emploi. Pour se faire, les pouvoirs publics utilisent des politiques monétaires et budgétaires expansives en vue d'accroître la demande. Ils peuvent aussi augmenter les revenus faibles, les prestations sociales et créer des emplois publics.

La politique de stabilisation ou restrictive elle cherche à ralentir la croissance et elle a pour objectif prioritaire la lutte contre l'inflation et l'équilibre extérieur. Pour cela elle va rechercher l'équilibre budgétaire, favoriser les politiques monétaires restrictives et des politiques de ralentissement de la croissance des revenus tout ceci pour freiner la demande. L'inflation recule (désinflation) et les comptes extérieurs peuvent s'équilibrer.

Or la courbe de Philips démontre que si le chômage est faible alors les travailleurs demanderont un salaire nominal plus élevé, ainsi les coûts s'élèvent et la demande aussi, provoquant de ce fait un phénomène d'inflation. Par conséquent une politique qui tend à gonfler la demande et réduire le chômage se traduit par une inflation.

Sur la figure N°02 « la courbe de Philips », une politique de relance, donc de stimulation de la demande et de résorption du chômage entraîne un déplacement de A vers B sur la figure, donc une augmentation du taux d'inflation alors que dans le cas d'une politique de stabilisation dite de rigueur, cela va induire un déplacement sur la courbe de A vers C, donc une augmentation du taux de chômage.



**Figure N° 02** : Courbe de Phillips

La politique structurelle est l'ensemble des dispositions de l'État visant à influencer durablement sur la structure de l'économie. Elle constitue une méthode de régulation opposée aux ajustements de marché. Qu'il s'agisse de la simple addition de politique structurelle (industrie, sociale, d'aménagement de territoire, éducative...) ou d'une planification impliquant un programme global assorti d'un échéancier, elle suppose une défiance implicite à l'égard du marché. (DELAS, 2001).

Selon le même auteur, on distingue deux niveaux de politique structurelle, la politique structurelle proprement dite et la planification.

La politique structurelle est l'ensemble des actions de l'État agissant sur les caractéristiques fondamentales de l'économie. Les plus importantes parmi elles sont l'éducation, la santé, l'urbanisme, politique agricole, politique industrielle...etc.

Elle se définit comme un ensemble de décisions cohérentes prises par les pouvoirs publics et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie dans un sens souhaitable sur le long terme.

La planification est une méthode de direction économique qui consiste à établir des objectifs, à programmer les moyens correspondants selon une vue d'ensemble qui les rends cohérents entre eux, et un échéancier dont l'horizon est le moyen terme (le plus souvent 5 ans, plans quinquennaux), avec inscription dans des perspective à long terme (10-15 ans) indispensables aux projets les plus lourds (recherche, infrastructure, implantation géantes...).(DELAS, 2001).

#### **4.2. Les politiques entre secteurs et territoires**

L'intervention publique s'organise autour de deux logiques ayant chacune leur propre rationalité ; la logique territoriale et la logique sectorielle. Dans le premier cas, le système social régulé est un territoire géographique, donc une intervention dans le cadre d'une circonscription donnée région, département... ou dans une zone à statut particulier par exemple la montagne.

Il peut s'agir aussi d'une politique globale à vocation territoriale comme la politique d'aménagement du territoire ou la politique de décentralisation. La politique territoriale peut revêtir un aspect national ou régional soit un territoire géographiquement bien défini autre que le territoire national.

Dans le second cas, l'État cherche à régler la reproduction d'une entité beaucoup plus abstraite constituée par un domaine d'activité découpée verticalement ; la santé, industrie, la défense, urbanisme et les transports ou agriculture (MULLER, 1992).

Dans ce cas, il s'agit d'une politique pointue qui se caractérise par son effet immédiat sur le secteur concerné, et évite par conséquent les gaspillages de ressources et du temps.

#### **5. La crise de l'État providence et la naissance de l'économie de la transition**

La fin du 20<sup>e</sup> siècle a été marquée par un phénomène nouveau dans l'histoire, une succession de transformations d'États à économie planifiée en États à économie de marché. La crise économique des années 80 a entraîné la chute des économies centralement planifiées par un recul appréciable de la croissance, l'apparition des pénuries et de tensions inflationnistes, la chute du revenu et le durcissement de la contrainte extérieure due à l'augmentation des prix des intrants sur le marché mondial. Cet effondrement selon (ANDREFF, 2007) est le fruit du manque chronique d'efficacité économique des économies centralement planifiées, et qui constitue l'aboutissement à sa crise finale. L'exemple le plus répondeur est celui de l'ex union soviétique dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Nous assistons en effet, depuis la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, à la multiplication des travaux de recherches concernant le processus de transformation des économies planifiées en économies de marché. Cela a donné naissance à une nouvelle discipline d'enseignement et de recherche appelée à juste titre, l'économie de la transition (M. OUCHICHI, 2011).



ANDREFF (2007) définit l'objet de l'économie de la transition comme suit « L'économie de la transition en tant que discipline d'enseignement économique s'est développée au lendemain de la disparition du système de type soviétique basé sur une économie centralement planifiée. Sa particularité provient de l'héritage des économies centralement planifiées qui subsiste dans les économies en transition post communiste. La question centrale posée par cette matière est de savoir comment expliquer le processus de transformation d'un système en un autre. L'analyse des mécanismes économiques de cette transformation qui, à présent, comporte au moins deux phases distinctes, est l'objet de l'économie de la transition ».

De son côté Sachs (1997), qui considère la transition comme « la transformation institutionnelle légale, politique et administrative d'un système économique fondé sur la propriété d'État et la planification centralisée, en un système économique fondé sur la propriété privée et l'allocation des ressources par le marché».

Les objectifs de la politique de transformation d'une économie centralement planifiée à une économie de marché, se rapporte aux cinq domaines suivants (A.T. BOURAHLI, 2014) :

- Libéralisation.
- Stabilisation.
- Privatisation.
- Formation des institutions.
- Changement des structures ou redéploiement industriel.

Les institutions internationales à l'image du Fond Monétaire International (FMI), Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) ainsi que la Banque Mondiale se sont vues conférées le rôle de parrain de transition vers l'économie de marché au lendemain de la crise des années 80-90.

Ces institutions se sont convenues sur le fait que la transition suppose des changements dans quatre directions : la stabilisation macroéconomique, la libéralisation économique, la restructuration d'entreprises et la réforme d'institutions. Ces mesures ultra libérales définies au cours d'un séminaire qui a réuni à Washington un groupe d'économistes, universitaires et experts du FMI et de la Banque Mondiale a mis au point une série de mesures néolibérales destinées à stabiliser les économie des pays « émergents » d'Amérique Latine : ouverture des marchés, privatisations, contrôle de l'inflation, déréglementation, discipline budgétaire. John Williamson, économiste de « l'Institute of International Économiques à Washington », a

regroupé cet ensemble de recettes sous le nom de « consensus de Washington » (ABRAHAM-FROIS & DESONGUES, 2003).

Ce consensus préconise une transition basée sur un triptyque ; la stabilisation, la libéralisation et la privatisation. Ces concepts constituent le fondement de la première génération de réformes du plan d'ajustement structurel (PAS) mené par le fond monétaire international et la banque mondiale au début des années 1990.

Les experts du Fonds Monétaire International n'omettent pas de signaler et d'insister sur la complémentarité des réformes qu'il faut lancer simultanément, ceci constituant la condition de leur réussite (A.T BOURAHLI, 2014). Concernant l'approche d'application des réformes en vue de la transition, deux conceptions sont envisagées, la thérapie du choc prônée par les institutions internationales et le gradualisme soutenu par un certain nombre de chercheurs ayant investi la question de la transformation économique.

Pour les tenants de la thérapie du choc, la construction d'une économie de marché passe par la destruction de l'économie centralement planifiée. De leurs côtés, les gradualistes, redoutaient que la thérapie du choc crée un vide systémique (institutionnel) des économies centralement planifiées ayant été abolies du jour au lendemain, alors que les nouvelles institutions demandent du temps pour être mises en place. Ils prônaient alors une évolution au cours de laquelle les institutions des économies centralement planifiées auraient disparu progressivement et auraient donc été partiellement maintenues pendant une partie de la transition –à mesure que les institutions du nouveau système se mettaient en place (vote de lois, adoption d'autres règles de comportement) puis mises en œuvre (application effective des nouvelles règles et lois) (W.ANDREFF, 2007).

Le débat entre les partisans de la thérapie de choc et du gradualisme occupe une place centrale dans les réflexions sur la transition vers le marché. Il s'articule autour de trois questions centrales. Le rythme des réformes, leur agencement et enfin le rôle des institutions - plus largement de l'État - dans la réussite de la transition. Tandis que les partisans de la thérapie de choc prônent l'idée d'une nécessaire transformation rapide des structures économiques des systèmes centralement planifiés, les « gradualistes » défendent l'hypothèse du temps long. Pour les premiers, il faut stabiliser rapidement, libéraliser aussitôt et privatiser sans attendre. Pour les seconds, il est important de procéder graduellement en mesurant pour chaque étape les coûts sociaux et les risques politiques (OUCHICHI, 2011).

Pour ANDREFF, une thérapie de choc n'est pas tenable en raison des importants couts sociaux qu'elle implique pour la population et, en général, de la défaite électorale qu'elle entraîne pour le gouvernement qui persiste dans cette voie. Le gradualisme, certes plus durable et moins financièrement austère, conduit souvent à des dépenses publiques excessives et à un déficit extérieur obligeant à un retour temporaire à la thérapie du choc.

Le point de divergence entre les deux groupes de pensée concerne le rythme d'application de ces réformes. En effet, les partisans de la thérapie du choc étant favorables pour un rythme accéléré, préconisant une application simultanée des réformes pour accélérer la transition. Tandis que les gradualistes privilégient la démarche progressive distinguant entre l'urgence de la gestion de la crise et la construction d'un nouveau système économique sur les décombres de l'ancien (OUCHICHI, 2011). Selon J. STEGITZ (2002), le succès d'une stratégie économique exige un soin extrême dans l'établissement du calendrier -l'ordre dans lequel sont effectuées les réformes- et dans le choix du rythme.

Par rapport au rôle des institutions dans la transition, les tenants de la théorie du choc estiment que c'est au marché d'établir les règles et les lois du comportement des agents économiques. Selon le même auteur, les prescriptions du FMI, en partie fondées sur l'hypothèse dépassée selon laquelle le marché aboutit spontanément aux résultats les plus efficaces, n'autorisent pas les interventions de l'État sur le marché.

Selon ANDREFF (2007), Le marché n'est pas un environnement naturel tombé du ciel. C'est un ensemble d'institutions créées par l'homme. Les échanges s'y organisent au moyen de contrats commerciaux et des transactions sur les droits de propriété ; ils sont légitimés et structurés par des institutions. Certains économistes ont souligné que le passage à l'économie de marché exigeait la mise en place de nouvelles institutions et leur évolution ultérieure.

L'auteur ajoute que pour un bon fonctionnement du marché, des arrangements institutionnels doivent faciliter les échanges à l'image des normes de prix, des routines de comportement et un minimum de confiance entre les contractants.

### **Conclusion de la première section**

Le rôle de l'État dans la sphère économique était depuis toujours au centre des préoccupations des différentes écoles de pensées économiques. Certains sont en défaveurs voir hostiles à

toutes intervention publique, d'autres, au contraires estiment qu'une intervention de l'État est nécessaire et sa présence sur la scène économique est primordiale.

Le débat entre l'État et le marché constitue le principal problème de l'économie publique. L'évolution du rôle de l'État à travers le temps peut être un élément très important permettant de comprendre le rôle de l'État et situer où doit être sa frontière.

## II. Mutations économiques et le rôle de l'État en Algérie depuis l'indépendance

Dès son indépendance, pour l'Algérie, tout reste à faire : sortir de l'état colonial, cette économie extravertie conçue uniquement par rapport à la métropole et en fonction des coulons qui y vivent. Elle s'est alors lancée dans de grands projets économiques pour mettre en place une véritable base industrielle pour sortir le pays de sa dépendance. Cependant, en dépit des importantes assises réalisées, l'économie algérienne n'arrive pas à trouver ses repères et à tirer des leçons des échecs précédents. En effet, de nos jours, l'économie algérienne est confrontée à de graves difficultés similaires à celles constatées dans les années 1980.

Le contre-choc pétrolier de 1986 a porté un coup dur à une économie fragile et quasiment rentière malgré les réformes engagées en ce début de décennie. Ces difficultés se sont accrues au début des années 1990, le gouvernement s'est engagé dans des réformes structurelles encadrées par le FMI dans le cadre du plan d'ajustement structurel signé en 1993. Cette vague de réformes avaient pour objectif de sortir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et le passage vers une économie de marché. En 2018, l'économie demeure toujours dépendante de la rente des hydrocarbures qui représente la principale source de revenus du pays. Trente ans après le contre choc de 1986, l'Algérie revit la même crise faute d'une diversification de son économie. Actuellement, tous les efforts sont consentis pour mettre en place une industrie compétitive et bâtir une économie compétitive et à l'abri des fluctuations des prix des hydrocarbures au niveau international.

Pour sa part, l'agriculture n'a pas fait exception du reste de l'économie, mais elle a connu la même évolution –contradictoire- entre interventionnisme élevé et libéralisation. À cela s'ajoutent les différentes contraintes structurelles auxquelles elle fait face à l'image de l'aridité et la pauvreté des sols.

L'objectif de cette partie est d'analyser les différentes mutations de l'économie publique algérienne et leurs répercussions sur l'agriculture en premier lieux, le commerce extérieur ainsi que sur l'industrie, étant donné que la filière lait, objet de notre travail, se trouve à la croisée de ces trois secteurs.

## **A. Histoire de l'économie algérienne à l'aube de l'indépendance**

À l'aube de l'indépendance, l'Algérie hérite d'un modèle économique extravertie et conçue uniquement par rapport à la métropole (J. ROCHERKEUX, 2001). Cette consécration de la sphère économique algérienne pour les besoins de la métropole a eu comme effet un appauvrissement de la population autochtone et un dualisme social évident entre la population locale et les colons.

### **1. La rupture avec le système colonial**

La vie économique de l'Algérie indépendante est étroitement liée à l'économie Française. L'agriculture, le commerce extérieur ainsi que l'industrie dépendent entièrement de la métropole. La guerre d'indépendance a totalement désorganisé le pays, qui, déjà, se vide de ses forces les plus productives: techniciens, cadres, fonctionnaires, médecins...etc. Cette perte est considérable dans un pays où seulement 10 % des enfants d'âge scolaire vont à l'école. L'économie est totalement déséquilibrée : le secteur industriel ne représente que 27 % de la production globale, la majorité de la population se consacre soit à un artisanat local déjà déclinant, soit à l'agriculture traditionnelle, incapable d'assurer la subsistance des populations locales. Dans les centres urbains, le chômage sévit et les bidonvilles se multiplient (J.ROCHERIEUX, 2001).

Dès l'indépendance, dans la charte de Tripoli qui demeure encore le texte de référence, l'Algérie a exprimé sa perspective centrale: le développement économique, soit le développement de ses forces productives au double sens qualitatif et quantitatif et l'élévation du niveau de vie de sa population, grâce à une politique active d'industrialisation (G, DESTANNE DE BRNIS, 1970).

#### **1.1.Héritage de la colonisation**

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a hérité d'un système économique largement tourné vers la France. En effet, sur le plan industriel, l'Algérie dépend quasiment de la France pour la subvention de ses besoins en produits manufacturés et en équipements. Pour ce qui est de l'agriculture, certes forte et très développée, ce secteur tarde à se stabiliser en raison de la faible qualification de la main d'œuvre locale et du départ massif des cadres européens. Enfin, le commerce international reste toujours dépendant de l'ancien colonisateur.

L'une des questions fondamentales à l'aube de l'indépendance était celle de la gestion du patrimoine laissé par les colons ainsi que le remplacement des cadres des entreprises, d'où la

naissance du mouvement d'autogestion. Dans toutes les exploitations et usines, les ouvriers s'organisaient pour faire fonctionner l'économie et assurer la continuité de la production notamment dans le secteur agricole. Toutefois, ce mouvement ne durera pas longtemps, puisque quelques mois seulement après l'indépendance, l'État algérien lance un vaste programme d'industrialisation au détriment de l'agriculture.

En effet, le secteur agricole dont l'Algérie a hérité au lendemain de son indépendance était relativement très développé et fortement mécanisé et constituait, à l'époque, une bonne base de départ pour la construction d'une économie forte. Toutefois, l'État voulait opter pour un système économique à l'opposé du système colonial. En effet, elle lança un vaste projet d'étatisation et d'industrialisation de l'économie au détriment du secteur agricole.

### **1.2.La nouvelle orientation de l'économie algérienne**

Les premières tentatives d'industrialisation sont apparues quelques mois seulement après l'indépendance par la création de plusieurs sociétés nationales de gestion de domaines clés de l'économie. Parmi les premières sociétés lancées en 1963 on cite SONATRACH, SNTA, SNTF et plusieurs autres les années suivantes. Cette volonté d'industrialiser l'économie trouve son essence de la nécessité de mettre en place une stratégie de développement basée sur l'industrie, qui à son tour, alimentée par la doctrine selon laquelle seul l'État peut enclencher un processus de stimulation de l'économie au moyen de l'instauration d'une industrie de base.

Cette doctrine communément appelée industries industrialisantes, admet qu'il est possible de stimuler l'activité économique d'un pays au moyen de l'instauration d'une industrie visant certaines branches en raison de leurs effets d'entraînement. Les choix économiques de l'État s'affinaient et se radicalisaient. Le développement devenait étatique, industriel et centralement planifié. S'entamait alors, un long processus d'étatisation des sources de richesse. En effet, en l'espace de quelques années, la mainmise de l'État s'est généralisée à l'ensemble des secteurs d'activité ; de l'industrie à l'agriculture en passant par les circuits du commerce intérieur et extérieur.

Concernant le commerce international, les premiers gouvernements algériens ont opté pour le protectionnisme. En effet, dès les premières années de l'indépendance, l'État instaurait une politique tarifaire et non tarifaire dissuasives et contrôle quasi-totale de la politique de change,

ainsi que l'instauration de la politique de contingentement. Cette dernière consiste en l'élaboration de la nature et la quantité des marchandises à importer.

Cela dit, il faut aussi souligner quelques éléments de continuité avec le système colonial à travers l'investissement massif dans les industries de mines à l'image des gisements d'El-Hadjar et les gisements du pétrole.

L'élément principal de rupture avec l'économie coloniale réside dans l'orientation du mode de production et de régulation. En effet, l'Algérie passe d'une économie dite de marché vers une gestion directe par l'État où, l'essentiel de l'activité est étatique, et régie non par les lois de l'offre et de la demande mais par directives administratives. Le régime économique adopté s'écarte de la voie du capitalisme, qui est assimilé dans le discours officiel au colonialisme et considéré comme source d'inégalités.

### **B. Le volontarisme économique des années 60-70**

Les premières années de l'indépendance ont été décisives pour le choix de l'orientation économique de l'Algérie. À l'aube de l'indépendance, l'Algérie a opté pour un modèle économique à l'opposé du model colonial. Elle opte pour un régime dont l'essentiel de l'activité économique est étatique et centralement planifié. Un long processus d'étatisation et de privatisation des ressources s'est enclenché. Il s'agissait d'un transfert des richesses de la société civile vers l'État. Cette vague d'étatisation et d'investissement public massif était encouragée par la rente pétrolière suite à la nationalisation des hydrocarbures.

La période 1962/1971 de l'économie algérienne est marquée principalement par la nationalisation des secteurs clés de l'économie (soit les hydrocarbures) et la création d'entreprises publiques, ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisée, la création d'une structure industrielle ainsi que le parachèvement des institutions publiques (SAYAH, 2015).

En vertu des principes du développement par la planification, c'est l'État lui-même qui s'est chargé de définir les variables de régulation des flux et reflux de richesses : les prix, le taux d'intérêt, le taux de change, les salaires, sont définis à priori par l'organe de planification.

Ce volontarisme économique était justifié par la nécessité de mettre en place une stratégie de développement capable d'industrialiser le pays en moins de deux décennies. Les grandes lignes de mise en place de ce que l'on appelle la stratégie algérienne de développement sont



entre autre la planification préalable de l'activité économique et investissement public notamment dans le secteur industriel, telles sont les grandes lignes d'une économie centralement planifiée. Selon (ANDREFF, 2007, une économie centralement planifiée se définit comme « La planification directive de l'économie, la propriété étatique des entreprises et des banques, la collectivisation de l'agriculture, une stratégie de développement basée sur l'industrialisation accélérée, la recherche d'autarcie commerciale et l'interdiction de l'investissement direct étranger ».

### **1. La place incontestable de l'industrie dans la politique de l'État**

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, l'État a montré une farouche volonté de moderniser le pays à travers un investissement massif dans l'industrie. L'État a investi plus de 300 milliards de dinars entre 1967 et 1978. La part du secteur industriel dans le budget de l'État est passée de 4.9 Milliards en 1967 à 74.1 durant le plan quadriennal 1974/1977. À cet effet, il est passé de 53% en 1967 à plus de 62% en 1978. À titre de comparaison, le secteur agricole a vu sa part chuté en passant de 20% en 1967 à 7.34% en 1978 (ECREMENT, 1986).

Le secteur des hydrocarbures a eu la part la plus importante de ces budget allant jusqu'à 50% en 1968 et 60% en 1979. Cette suppléance des hydrocarbures au secteur agricole montre la dépendance des plans de l'État vis-vis de la rente pétrolière comme seule et ultime solution de financement.

Selon (DAHMANI, 1999), la seule évolution, l'agriculture a été remplacée par le pétrole, le sous-sol s'est substitué au sol. Pourtant, dans le projet de développement, l'industrialisation constitue l'élément stratégique.

Encouragé par une rente pétrolière sans précédent, l'Algérie a eu recours à toutes les formules possibles pour semer le développement et mettre en œuvre sa stratégie industrielle. En passant par la construction d'usines d'assemblage locales, des usines clés en mains et des usines produites en mains importées directement de l'étranger. L'importation de l'ensemble de l'équipement nécessaire au fonctionnement du secteur industriel était là l'instrument phare utilisé par l'État dans le but d'atteindre son objectif.

### **2. Le secteur agricole**

Comme nous l'avons déjà signalé, le départ massif et inopiné des colons à l'aube de l'indépendance fut l'une des questions les plus préoccupantes des pouvoirs publics algériens. L'auto-organisation des agriculteurs en groupes pour créer ce que l'on a nommé à l'époque

l'autogestion pour assurer la continuité de fonctionnement des exploitations et de la production. Ce secteur et malgré les moyens dont il disposait (la situation des terres ainsi que les moyens techniques), était loin de jouer le rôle moteur de l'agriculture algérienne. Cela s'explique par le manque de qualification des travailleurs et la mauvaise conduite et commercialisation de ses produits. Ces facteurs ont eu raison de ce secteur. En effet, ce mouvement fut temporaire puisque en 1963 l'État a mis en place plusieurs décrets dont l'objectif était d'administrer et participer dans le processus décisionnel des fermes autogérées.

En 1971, les pouvoirs publics ont lancé la révolution agraire, une vaste opération d'expropriation et de nationalisation des terres agricoles et la constitution d'un vaste domaine de l'État géré par des coopératives agricoles dont les dirigeants sont désignés par l'État. L'objectif avancé était de libérer la main d'œuvre pour l'industrie, préparer le secteur à un vaste mouvement de mécanisation grâce aux machines qui seraient produites par le secteur industriel, le tout dans le but d'augmenter la productivité du travail agricole.

L'objectif de modernisation du secteur agricole était envisagé grâce à l'aisance financière qu'a connue le pays durant cette période au moyen des recettes des hydrocarbures. À cet effet, un vaste programme d'investissement dans le secteur agricole était entrepris. Le tableau suivant retrace l'importance de cet investissement.

**Tableau N°01** : Investissements planifiés en agriculture (Milliard de DA)

Plans	1967-1969	1970-1973	1974-1977
Investissement en agriculture	1.9	4.1	12
Programme total d'investissement	10.3	30.6	109.4
Part de l'agriculture (%)	17	14.5	15

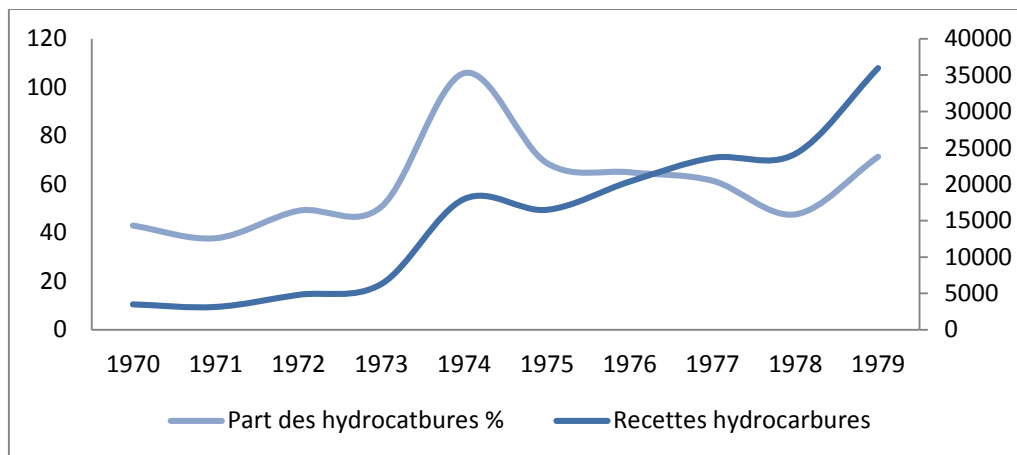
**Source** : H. TEMMAR, La stratégie algérienne de développement, ENA Alger. 1986

La lecture des données du tableau précédant permet de constater la décadence des investissements en agriculture durant les trois plans, mais permet de constater aussi le poids peu conséquent de l'agriculture par rapport à l'industrie. Cette situation s'explique selon le discours officiel par le fait que la création d'un tissu industriel offre des possibilités de travail non agricole mieux rémunérées pour la population active, ce qui a induit à un délaissement du secteur agricole.

Ce déclin des investissements en agriculture peut s'expliquer aussi par le fait que les hydrocarbures ont pris la place de l'agriculture dans le financement des importations suite à

leur nationalisation dans le début des années 60 et le faible retour sur investissement dans le secteur agricole. À titre de comparaison, l'agriculture a constitué la source fondamentale de financement de la politique d'investissement en URSS dans les années 50 grâce à l'épargne forcée de la paysannerie. Cela n'est pas le cas en Algérie du fait de sa faible capacité d'expansion en termes de surface et de savoir-faire. Cela a conduit les autorités à utiliser la rente pétrolière comme solution pour le financement de ses plans. Le tableau suivant illustre ce constat :

**Figure N°03 : Part des hydrocarbures dans le financement de l'investissement**



**Source :** M. Ouchichi, L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie, thèse de doctorat en économie politique, université lumières Lyon 2, 2011.

D'après les données du graphique ci-dessus, nous remarquons une corrélation entre les recettes des hydrocarbures et les investissements publics. En d'autres termes, l'État algérien procède à des augmentations de ses investissements dès que ses recettes en hydrocarbures s'amélioraient. Ce constat remet en cause la stratégie algérienne de planification puisque, le montant des investissements à réaliser est censé être défini préalablement, et ne dépend pas directement des variations des prix des hydrocarbures à l'international.

Cette situation s'explique par le fait que le retour sur investissement dans le secteur étatique était relativement faible, d'autant plus que le secteur privé se trouve délaissé dans les plans de développement.

L'analyse de l'investissement dans les secteurs économiques a montré, contrairement aux secteurs des hydrocarbures et de l'hydraulique, que l'agriculture a connu un certain recul dans l'investissement total public. Cela est dû surtout à la faible participation de l'agriculture dans

la richesse nationale et au rôle probablement occulté du caractère stratégique du secteur. (BEDRANI, 1992).

Inversement, la part des investissements en hydrocarbures dans le montant total des investissements était de 45% durant le plan quadriennal 70-73, 47% durant le plan 74-77 et de 55% durant le plan d'achèvement 78-79. Même si ce secteur est certes le pourvoyeur de fonds pour le financement des plans de l'État, en réalité, l'État est pris au piège. Pour financer sa stratégie de développement, il devait investir dans le secteur des hydrocarbures mais, face à l'absence de retour sur investissement reflété par le déficit des entreprises étatiques, il était dans l'obligation d'investir encore plus dans les hydrocarbures (une spirale).

### **3. Le commerce extérieur**

Dès octobre 1963, le gouvernement algérien avait opté pour un contrôle des importations et des exportations par le biais de politiques tarifaires et non tarifaires très dissuasives. Comme nous l'avons déjà signalé, dès juin 1963, l'État instaura le régime des contingentements qui consiste en une liste exhaustive des produits (l'espèce), quantité et origine des marchandises importés. Cette mesure protectionniste avait comme objectif de protéger l'industrie naissante de la concurrence étrangère.

Ainsi, entre 1963 et 1968, l'Algérie avait procédé au changement de son tarif douanier en deux reprises, une manière de durcir d'avantage la procédure d'importation. Elle avait imposé des tarifs douaniers suffisamment élevés pour contraindre l'avenue de certaines marchandises qui sont en production en Algérie.

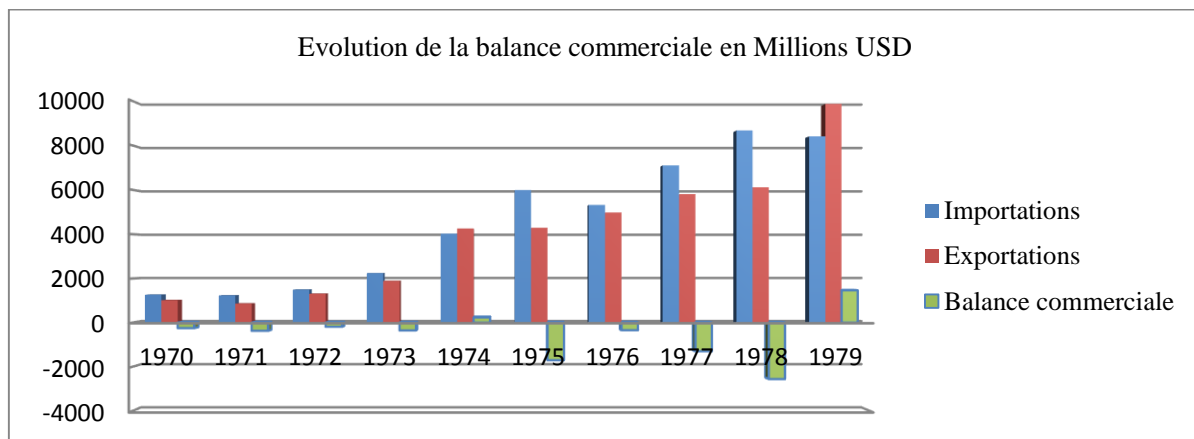
En parallèle, l'État avait procédé à l'instauration d'un certain nombre d'organismes ayants pour objet d'encadrer le mouvement de circulation des marchandises à l'international. Aussi, elle avait procédé à la création d'un monopole public sur l'importation d'un certain nombre de marchandises de première nécessité à l'image du café, du sucre, du lait ...etc. En effet, l'importation de lait (objet de notre étude) était sujet à un monopole étatique durant cette période en raison du caractère « stratégique » de ce produit (forte consommation et faible production nationale).

En 1964, le gouvernement avait procédé à la création de certains groupements professionnels d'achat qui associaient obligatoirement le privé à l'État dans des sociétés de monopole d'importation de certaines marchandises dont le capital était à majorité étatique. Le durcissement des procédures d'importations continue dans le temps. Ainsi, vers la fin des années

60, l'État avait procédé l'instauration du régime des licences d'importation et l'octroi aux entreprises étatique le monopole sur l'importation et l'exportation des marchandises. L'ensemble de ces mesures purement administratives avaient comme objectif de contrarier le flux de circulation des marchandises et protéger ainsi l'industrie nationale de la concurrence étrangère.

De l'autre côté, la politique de change appliquée consistait en la fixation par la banque centrale du taux d'échange du dinar par rapport aux monnaies étrangères par le biais d'une gestion administrative des besoins en devises étrangères. L'objectif avancé de cette procédure était de protéger l'économie nationale des fluctuations des monnaies étrangères d'un côté, et d'éviter les limitations d'émissions monétaires pour le développement de l'économie algérienne d'une autre part.

**Figure N°04 : Évolution de la balance commerciale de l'Algérie**



**Source :** Les réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie, période : 1963–2010 CNIS 2011

En conclusion, le volontarisme économique des années 1970 est fondé selon le principe qu'il est possible de construire une économie à l'abri du marché par l'étatisation des richesses et des variables de régulation de l'économie (prix, taux de change...). En définitive, les fondements de la stratégie algérienne de développement indépendante reposent sur trois principes théoriques: l'industrialisation, l'intégration et l'introversivité de l'économie nationale. (A. FERHAT, 2015).

Afin de réussir l'introversivité de l'économie nationale, le planificateur avait opté pour l'industrialisation du pays en mettant l'accent sur les industries lourdes et notamment minières au détriment des autres branches d'activités tel que l'agriculture et les services. Cette stratégie ayant pour but de créer un échange intersectoriel entre l'industrie et l'agriculture par

la création de débouchés permanents pour l'agriculture, et inversement de l'agriculture envers l'industrie.

Toutefois, cette complémentarité souhaitée entre les deux secteurs ne s'est pas opérée pour plusieurs raisons. Premièrement, l'industrialisation du pays par la mise en place d'un tissu industriel très complexe s'est faite sans qu'il soit homogène mais dispersé. De plus, cette industrialisation massive ne s'est pas suivie d'un plan de formation des cadres, mais elle s'est contentée d'importer la technologie nécessaire au fonctionnement de cette industrie. En fin, la totale dépendance de l'industrie des ressources naturelles (les hydrocarbures) fait apparaître l'illusion du potentiel et la fragilité d'une industrie construite sur la seule performance du secteur des hydrocarbures.

Le résultat du volontarisme comme pratique économique de l'État s'est soldé par l'entraînement de l'activité économique vers de graves déséquilibres dont les conséquences vont marquer durablement l'avenir de l'économie algérienne.

L'ensemble des travaux ayant étudié le volontarisme économique des années 1970 ont abouti au même résultat. La mise en place d'une économie planifiée, centralement administrée et tributaire des ressources en hydrocarbures s'est soldée par :

- Grave déficit des entreprises publiques;
- Une dépendance de l'économie national des recettes des hydrocarbures et du marché mondial pour l'approvisionnement en matières et consommables ;
- Déficit de la balance commerciale ;
- Quasi-absence du secteur privé dans le schéma économique national ;
- Expansion monétaire et inflation sous l'effet d'émission monétaire récurrente.

### **C. La vague de reformes des années 1980**

La situation socio-économique de la population ne cessait de ce dégradé et le développement économique espéré tarde à se concrétiser. À cet effet, le changement s'imposait naturellement. Le slogan officiel de cette vague de réformes est « le changement dans la continuité » fut incontestablement dans ce sens. En ce qui concerne « la continuité », cela s'explique par le fait que la nouvelle politique économique a mis l'accent sur l'achèvement des travaux hérités des plans de développement antérieurs et sur la valorisation de l'appareil productif déjà installé plus que sur la création de capacités nouvelles (A. FERHAT, 2015).

## **1. Les premiers ajustements 1980-1985**

Le premier plan quinquennal 1980-1984 a mis l'accent sur l'achèvement des plans antérieurs, la correction des erreurs, et l'investissement dans les secteurs délaissés dans les anciens plans. Selon le discours officiel, ce plans avait pour objectif de corriger les erreurs passées rendues possibles par l'illusion d'une fausse aisance financière et la non-maîtrise de l'appareil productif national.

En d'autres termes, la nouvelle politique économique avait pour principal objet de réorienter l'investissement public vers des secteurs jusqu'au là délaissés par les anciens plans et qualifiés de retardataires par rapport au secteur industriel à l'image de l'agriculture, l'hydraulique et les services.

Ce plan quinquennal visait d'autres objectifs tels que la poursuite du développement économique et social à un rythme soutenu, en adaptant la structure sectorielle des investissements en vue de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, la réduction de la dette extérieure (16 milliards de dollars US en 1981) ainsi que la poursuite de la politique de l'emploi et d'élévation du niveau des qualifications pour un meilleur bien-être social (A. FERHAT, 2015).

Les investissements colossaux dans l'industrie durant les quinze années du volontarisme économique ont entraîné une dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de la rente pétrolière. À l'opposé, la part marginale de l'agriculture dans les plans d'investissements a entraîné à son tour une dépendance alimentaire accrue vis-à-vis du marché mondial. C'est de cette équation de dépenses déséquilibrée qu'est née la volonté et le concept de rééquilibrage qui représente l'essence du plan quinquennal 1980-1984.

D'un autre côté, cette politique de rééquilibrage a été aussi adoptée sur le plan régional puisque, dans le but de corriger les déséquilibres régionaux, il se proposait de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en faveur des régions les plus défavorisées du pays (A.FERHAT, 2015).

### **1.1.Place de l'agriculture dans le plan 1980-1984**

Ce premier plan plaçait l'agriculture au sommet de ses préoccupations. En effet, le secteur agricole a vu sa part d'investissement s'améliorer dans l'objectif affiché de réduire la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis du marché internationale et d'assurer la sécurité alimentaire du pays. En effet, le secteur agricole et de l'hydraulique a bénéficié d'un budget

de 47.1 milliards de dinars entre 1980 et 1984 contre seulement 15.2 milliards de dinars entre 1974 et 1979.

### **1.2. Le secteur industriel et l'ère du secteur privé**

Le secteur industriel était au cœur des réformes engagées au début de la décennie 80. En plus de l'investissement dans les secteurs retardataires jusqu'au là délaissés par les anciens plans, cette vague prônait une restructuration profonde des entreprises publiques (baptisé restructuration organique et financière des entreprises publiques). L'hypothèse de départ des réformes soutient que l'inefficacité et le déficit des entreprises publiques est la conséquence directe de leurs tailles démesurées. De ce principe, découle une série de restructuration des grandes sociétés en de petites et moyennes entreprises baptisées entreprises économique.

Les réformateurs, qui attribuent les dysfonctionnements à des distorsions dans l'allocation des ressources et à la segmentation de l'économie entre secteur public et secteur privé, n'ont pour autant nullement l'intention de démanteler le secteur public. (F.TALAHITE, 2012).

L'opération de restructuration organique des entreprises publiques a été engagée de février 1981 au 1 janvier 1984. Elle a débouché sur le morcellement des 70 grandes sociétés nationales, tous secteurs confondus, en plus de 400 entreprises nationales et régionales. Parallèlement à cette opération, une restructuration financière a été engagée au début de l'année 1983.

L'un des points de rupture avec le volontarisme des années 60-70 était sans doute l'acceptation du privé algérien comme partie prenante dans l'opération de développement de l'économie nationale. Ce dernier était largement marginalisé par les plans antérieurs et considéré comme exploitant, cumulatif de richesses et source de maux pour la société, par conséquent c'était un secteur à bannir. Plusieurs lois furent mises en place pour promouvoir ce secteur à l'image des avantages fiscaux et l'accès aux crédits accordés pour les branches jugées vecteurs de développement tel le tourisme, les activités d'exportation et créatrices d'emplois

### **1.3. Le commerce international**

Le début des années 80 a marqué le début de la fin du protectionnisme adopté par le régime socialiste durant la période du volontarisme des années 60-70. En effet, plusieurs lois furent adoptées pour permettre au privé national d'importer des équipements neufs en les dispensant des droits et taxes douanières. Cela marque aussi la fin du monopole de l'État sur les



importations et l'exportation des marchandises en encourageant d'avantage les opérateurs privés à exporter des marchandises manufacturées en leurs accordant des avantages fiscaux et d'autres avantages en nature.

Une autre mesure sur le commerce international est celle de la réduction des importations en équipements des complexes industriels afin de réduire à la fois le montant de la facture d'importations et l'investissement excessif dans les industries technologiques coûteuses non maîtrisables. Cette démarche généralisée sur tous les équipements avait des répercussions négatives sur le fonctionnement des usines en raison de leur nécessité et avait contribué à la sous exploitation des capacités de productions installées.

## **2. 1985-1989 : La crise et les nouvelles réformes**

Le plan quinquennal 1985-1989 avait pour objectif de rattraper les programmes inachevés du premier plan. Certes moins ambitieux que le premier plan (A. FERHAT, 2015) en raison de l'incertitude économique liée à la crise, ce plan avait comme objectif d'approfondir les réaménagements entrepris par le plan précédent et préparer l'après pétrole.

Selon le même auteur, ce plan consiste en une recherche d'une plus grande adaptation du système productif aux besoins fondamentaux de la population. Parallèlement, ce nouveau plan, tout en prévoyant une extension du capital privé en priorité dans les secteurs du BTP et du commerce, visait aussi l'objectif de rééquilibre économique en favorisant le développement des secteurs en difficulté – agriculture, hydraulique, et habitat – à rejoindre le rythme de développement de l'industrie.

Dans la réalité, la baisse régulière du brut amorcée mi 1985 s'accélère brutalement en 1986. Le niveau des prix atteint son plancher et dévoile brutalement les dysfonctionnements structurels de l'économie, (la chute du pétrole de 40% réduit à néant les illusions de la puissance du potentiel industriel algérien et révèle la dépendance et la fragilité d'un système construit sur la seule performance du secteur des hydrocarbures (SAYAH, 2014). Les exportations baissent de 55,5% en valeur entre 1984 et 1987 (F. TALAHITE, 2012).

Cette chute des cours des hydrocarbures accompagnée de la chute du cours du dollar américain a provoqué la rupture de l'ensemble des équilibres sociaux et économiques. La crise se nourrissait en permanence de ses propres conséquences, conduisant à la paralysie totale du système qui s'est manifestée notamment par la rupture des équilibres macro-économiques, l'aggravation du déficit budgétaire et celui du secteur public, un accroissement

dangereux de l'endettement, pénuries, développement du marché informel, etc. Comme conséquence naturelle, l'État a dû réduire son budget d'importation et d'investissement et a dû se désengager de la sphère économique au profit de l'investissement privé.

La réduction drastique des ressources extérieures publiques a poussé ce dernier (l'État) vers l'abandon de son rôle traditionnel de premier pourvoyeur de revenus et de premier vecteur d'investissements productifs. Ainsi une plus grande place fut faite aux opérateurs privés pour qu'ils participent à l'effort de diversification des sources en devises (N.BOURENANE, 1987).

Cette situation imposait à l'État d'adopter une nouvelle vague de réformes afin de limiter l'ampleur de la crise. À cet effet, une restructuration des entreprises publiques, jusqu'au là déficitaires s'est imposée dans le but de réduire les dépenses publiques. Le plan quinquennal 1985-1989 fut abandonné et son programme d'investissement révisé à la baisse.

Ce nouveau projet de réformes consistait à l'allègement progressif du système de planification centralisé et la soumission de la sphère économique aux règles de la concurrence et du commerce.

#### **a. Les réformes du secteur agricole**

L'objet des réformes engagées au milieu de la décennie 80 était de séparer entre l'État propriétaire des terres et l'agriculteur. Les premières réformes allaient dans le sens de la libération du secteur agricole de la bureaucratie administrative et la liberté aux agriculteurs de s'organiser en groupes pour la gestion de leurs exploitations sans qu'il y ait une ingérence administrative quelconque. En procédant de cette façon, le rôle de l'État s'est rétréci à la seule tâche d'appui juridique et technique à la faveur des agriculteurs et des collectifs constitués. En effet les multiples ingérences bureaucratiques ont exclu les producteurs de la gestion et l'organisation de leurs exploitations.

Un autre point de rupture avec l'ancienne politique agricole est le financement des exploitations. En effet, selon l'ordonnance 75-42, l'État via ses institutions financières assurait le financement des exploitations agricoles sous forme de crédits de campagne dont les critères d'allocation étaient en discordance avec l'ensemble des critères de crédit à savoir la santé financière des exploitations et leurs capacités de remboursement dans les échéances. En d'autres termes, il s'agissait d'un financement automatique provoquant ainsi des gaspillages et des défaillances dans la gestion des exploitations, et par voie de conséquence, un déficit

structurel du secteur agricole. Évidemment, cette situation était le résultat direct de l'aisance financière de l'Algérie pendant les deux premières décennies de l'indépendance.

Le nouveau plan de relance du secteur agricole envisageait un nouveau mode de financement des exploitations selon des critères de rentabilité et d'efficacité. Effectivement, dans le cadre de la nouvelle réforme, le financement des exploitations agricoles était assuré par les banques commerciales selon l'appréciation des banques, lesquelles sont soumises aux obligations de résultat.

Concernant les dettes antérieures des exploitations, et comme la crise l'oblige, l'État était déterminée à les récupérer. Les banques étaient en mesure de prendre en charge les impayés des exploitations sous condition de signer un plan de redressement, lui-même, surveillé pour garantir sa bonne exécution.

#### **b. Les réformes du secteur industriel**

L'objectif des réformes adoptées dès le début des années 1980 allaient dans le sens de la libération du secteur économique des décisions administratives ; Le point fort de cette réforme se cristallisa dans l'introduction du principe d'autonomie des entreprises, banques et des fermes étatiques dans l'objectif de soumettre l'activité du secteur public aux règles de la concurrence (OUCHICHI, 2011).

La séparation entre l'État propriétaire et l'État gestionnaire visait à assoir une autonomie de gestion des entreprises publiques. Elle s'est matérialisée par la création des fonds de participation de sorte à créer un triangle, État propriétaire, les fonds de participation comme agent fiduciaire de l'État et les entreprises publiques. Désormais, l'État se résume au rôle d'actionnaire, et la gestion des entreprises publiques se faisait conjointement entre les fonds de participations et les directions des entreprises concernées.

Cette nouvelles politique visait à responsabiliser les entreprises d'avantages et mettre les directions face à leurs responsabilités. Selon la loi 88-01 *«l'entreprise publiques économique à la pleine capacité juridique de stipuler, d'engager et de contracter de manière autonome, par le biais de ses organes habilités à cette fin par les statuts, conformément aux règles du commerce et aux dispositions législatives en vigueur en matière d'obligations civiles et commerciales »*.

L'élaboration de ce programme, vise explicitement à rétablir les lois du marché dans le fonctionnement de l'économie et en particulier à restaurer la contrainte financière sur les banques et les entreprises publiques (F. TALAHITE, 2012).

Aussi, il y a lieu de signaler la place importante accordée-déjà par le plan quinquennal précédent- au secteur privé qui est considéré comme acteur dans l'entreprise de développement de l'économie nationale.

Il s'est avéré dans les faits que l'Algérie n'a pas échappé au mouvement mondial de la privatisation des années 1980 qui a touché tous les pays de tous les continents sans distinction idéologique. L'aggravation de la crise économique mondiale et l'effondrement des économies des pays de l'ex-Europe socialiste ont contraint de nombreux pays, notamment les pays en voie de développement dont l'Algérie, à réduire l'interventionnisme de l'État dans les affaires économiques (A.FERHAT, 2015)

### **3. La crise de 1988 et le début des privatisations**

La chute drastique et continue des cours des hydrocarbures et du dollar américain ont dévoilé l'ampleur des contradictions de l'économie administrée et le caractère rentier et dépendant de l'économie algérienne. Malgré l'éventail de mesures appliquées au début de la décennie, la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader.

Cette crise des moyens de paiement poussa l'État dans l'incapacité d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande des besoins de la société. La lenteur et la rigidité des interventions de l'État, ont conduit au développement du marché parallèle comblant ce déséquilibre entre l'offre et la demande, mais à des prix largement supérieurs aux prix réels en raison de la spéculation.

Les conséquences néfastes de cette situation ont provoqué un mécontentement social important. Après avoir pris des formes subtiles tel l'absentéisme, et l'arrêt de travail assumé comme mode d'expression, il y a eu en octobre 1988 des insurrections qui ont éclaté dans la majorité des wilayas du pays pendant plusieurs jours, dévoilant au monde entier l'ampleur de la crise ayant touché l'économie algérienne.

Ce mouvement sanglant était à l'origine d'une nouvelle vague de réforme encore plus radicale que celle entamée au début de la décennie que l'on désignera plus tard comme « transition à l'économie de marché ». L'élaboration de ce programme, vise explicitement à rétablir les lois

du marché dans le fonctionnement de l'économie et en particulier à restaurer la contrainte financière sur les banques et les entreprises publiques (F.TALAHITE, 2012).

L'une des premières mesures prises en charge par le gouvernement était la tentative de maîtrise de la distribution des produits en pénurie via des monopoles étatiques sur l'importation et la distribution des produits de base. Aussi, face à l'ampleur des pénuries et à la rareté des devises, le gouvernement décida d'autoriser les entreprises privées- et les particuliers- à payer des transactions avec l'extérieur sans passer par les circuits de change officiels (déclaration d'importation sans paiements).

Le plan de l'État pour la sortie de crise était articulé sur quatre piliers : la libération de l'économie de la sphère administrative ; la libéralisation du commerce extérieur et la promotion du secteur privé national et l'investissement étranger.

L'ardeur réformatrice a pris son élan en Algérie avant même les événements de 1988, lorsqu'il a fallu faire face à la crise de l'économie provoquée par la baisse du prix des hydrocarbures de 1985-86 (W.ANDREFF, 2009).

La libération de l'économie des cercles de l'administration était inscrite dans le plan de réforme adopté dans le début des années 1980. Ce plan visait l'autonomisation des entreprises publiques y compris les banques en les soumettant aux règles du commerce et de la concurrence. Une autre mesure de libéralisation de la vie économique est la libéralisation du système de prix. Selon Ouchichi, le système de subvention de prix déconnectait totalement le marché national du marché mondial, le tout étant couronné par les phénomènes de pénuries, du marché informel et d'inflation. Le système de fixation administrative des prix constituait un puissant frein devant l'émancipation du champ économique de la tutelle administrative.

Ce désengagement de l'administration centrale de la vie économique touche également les autres secteurs publics à l'instar du secteur agricole. La réforme visait à accélérer la démarche engagée durant le plan antérieur et limiter le rôle de l'administration à un rôle d'accompagnement et de contrôle.

Concernant le commerce extérieur, depuis l'indépendance, l'Algérie avait opté pour le système de la planification centralisée et la monopolisation du commerce extérieur. Cette dominance du secteur public dans les échanges internationaux était matérialisée par un

système de licences appelées « Autorisation Globale d'Importation » délivrées par le ministère du commerce et le ministère des finances conjointement.

Au milieu des années 1980, et suite à l'effondrement des prix des hydrocarbures, le gouvernement avait procédé à une réduction des importations via un système de licences encore plus rigoureux avec tous les effets néfastes auxquels elle a donné naissance (pénuries et autres tel décrits dans le point précédent).

Toutefois, la véritable mesure abolissant définitivement le monopole de l'État sur le commerce extérieur fut la loi sur la monnaie et le crédit comprise en la loi de finance complémentaire pour 1990, qui instituait la possibilité aux entreprises étrangères d'installer des concessionnaires ou filiales commerciales en Algérie. Néanmoins, cette dérogation était conditionnée par l'obligation à l'opérateur étranger de financer son installation et ses approvisionnements en devises en provenance de l'étranger et l'engagement de ce dernier d'investir dans la production de biens et/ou de services en Algérie. Cette étape marque la fin du protectionnisme adopté par les gouvernements successifs depuis l'indépendance.

L'acceptation du secteur privé comme acteur principal dans le processus de sortie de crise et de développement de l'économie nationale est l'un des points forts des réformes adoptés au lendemain des événements de 1988. Le gouvernement réformateur avait annulé l'ensemble des lois qui entravait le développement du secteur privé. À présent, aucune limite ne vient entraver l'obtention d'un registre de commerce pour l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale par un privé national ni même l'accès au crédit bancaire.

Allant encore plus loin, le gouvernement réformateur avait aboli l'ensemble des méfiances historiques de l'opérateur étranger. Effectivement, le gouvernement introduit la possibilité pour un opérateur étranger d'investir sur le territoire nationale, seul ou en partenariat avec une entreprise locale (publique ou privée). Toutefois, cet investissement était soumis aux règles de rapatriement de dividendes et de capitaux fixées par la banque d'Algérie.

À travers l'ensemble de ces mesures, le gouvernement réformateur avait procéder au démentiellement du système de l'économie administré et libérer l'économie nationale de la rente par la soumission de l'ensemble des acteurs économique publiques et privés aux lois du marché et de la concurrence.

L'une des mesures prises dans le sens de l'ouverture et celle qui permettait aux entreprises étrangères d'investir dans le secteur des hydrocarbures en contrepartie du paiement d'un droit d'entrée. Cette mesure, à l'apparence libératoire du secteur, était motivée par l'apport en capitaux qu'elle générait (environ 7 milliards de dollar), mais aussi par la volonté du gouvernement d'expansion des recettes des hydrocarbures. En d'autres termes, cette mesure avait comme objectif la recherche de l'argent frais pour la relance économique.

Un comité ad hoc interministériel chargé du suivi du commerce extérieur et des engagements commerciaux avec l'extérieur est créé en 1992 (H. BENISSAD, 1994). Selon l'instruction n°625 du 18 août 1992, il doit notamment « fixer, en relation avec le système bancaire, les normes d'accès au cash (devises) et au crédit pour les importations ». Arguant qu'« en l'état actuel de rareté des ressources en devises, la suppression des monopoles, notamment dans le commerce extérieur, ne saurait justifier l'absence du gouvernement lors des arbitrages en matière d'allocation de devises », cette instruction invoque comme justification les mêmes motifs que ceux de la loi 78-02 de février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur qui visait à mettre fin au gaspillage et soumettait les opérations de commerce extérieur aux plans de développement (F. TALAHITE, 2010).

En somme, la tentative de reformer les réformes s'est soldée par un échec étant donné qu'elle a aggravé la situation socioéconomique de la population. La production industrielle, faute d'approvisionnements et du fait des modifications permanentes de l'environnement administratif et réglementaire, accuse des baisses dépassant 50% dans de nombreuses branches, notamment dans le secteur privé. Les entreprises de production et de sous-traitance sont pratiquement paralysées par l'interventionnisme de l'administration, les retards de paiement au titre des marchés publics et la limitation des programmes d'importation (O. BENDERRA, 2002).

#### **D. Le plan d'ajustement structurel**

Depuis la deuxième moitié des années 1980, l'effondrement des prix des hydrocarbures a engendré un affaiblissement des capacités d'importations du pays, ce qui a entraîné une baisse drastique de l'activité industrielle en raison de sa dépendance de l'étranger pour ses approvisionnements en inputs.

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette situation, on peut citer les politiques macroéconomiques et structurelles déficientes et l'impact de chocs extérieurs ce qui a débouché sur

la dégradation des termes de l'échange et donc de la crise de l'endettement (E. CHERIF CHAKIB, 2002).

En cette première moitié des années 1990, les ressources financières du pays ne permettaient guère de faire face à l'endettement. À titre illustratif, le ratio de service de la dette aux recettes d'exportation passe de 66,4% en 1990 à 82,2% en 1993. Les prévisions pour 1994 font état un d'un taux de 93,5% rendant la cessation de paiement inévitable (O. BENDERRA, 2002). L'Algérie, bien qu'ayant affiché une volonté de libéralisation de son économie dès le début des années quatre-vingt, volonté accompagnée par la restructuration des principaux secteurs publics de production (industrie et agriculture) et par la relative libéralisation de son activité économique à laquelle prend désormais part le secteur privé, a cependant longtemps hésité à mettre son économie sous ajustement structurel (DJENNANE, 1997).

En 1994, en situation de cessation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure et doit négocier un PAS (plan d'ajustement structurel) avec le FMI (fond monétaire international) et la Banque Mondiale (F. TALAHITE, 2010). Ces négociations aboutissent à la signature d'un accord d'ajustement dit « stand-by » d'une année, qui consiste en un programme de stabilisation avant de lancer le processus de réformes à proprement dit. Cet accord applicable d'Avril 1994 à Mars 1995, a permis le rééchelonnement de 5,2 milliard de dollar \$ de la dette publique dont le remboursement est étalé sur 15 ans (soit l'an 2009) (E. CHERIF CHAKIB, 2002). En guise de soutien à ce programme, le FMI accordait à l'Algérie, au mois de mai 1994, un prêt de 1,03 milliard de \$.

L'effet de la réduction du fardeau de la dette est immédiatement perceptible : les importations s'accroissent de 1,1 milliard de dollars, alors que les exportations reculent de 1,4 milliard de dollars, pour atteindre l'équilibre de la balance commerciale. Le déficit de la balance courante (2 milliards de dollars avant rééchelonnement) est assuré sans difficulté par le décaissement de 645 millions de dollars dans le cadre des accords avec le FMI (O. BENDERRA, 2002).

Après une année d'observation sur le bon déroulement des conditions d'octroi du PAS, un second accord fut signé « dit de facilité de financement élargie » (E. CHERIF CHAKIB, 2002), le 22 Mai 1995 sur trois ans (Avril 95-Mars 98) qui devait aider l'économie algérienne à retrouver ces grands équilibres dans le cadre d'une économie de marché.

Ce second accord devait à termes, permettre à l'Algérie d'achever sa transition vers le marché c'est-à-dire de réduire son déficit budgétaire, de maîtriser son inflation et sa dette extérieure,



de libéraliser totalement les prix sur ses marchés et l'ensemble des opérations du commerce extérieur, d'assainir son secteur public et d'achever son programme de privatisation (OUCHICHI, 2011).

Les mesures économiques et sociales à mettre en œuvre en accord avec le FMI et qui rentrent dans le cadre des transformations systématiques profondes de l'économie algérienne, se résument au respect par le gouvernement algérien des conditionnalités qui en découlent, à savoir (E. CHERIF CHAKIB, 2002) :

- La libéralisation du commerce extérieur.
- La libéralisation des prix.
- La dévaluation de la monnaie et le contrôle de la croissance des salaires.
- La restructuration des entreprises publiques et leurs privatisations.
- La réduction du déficit budgétaire, donc des dépenses publiques.
- La réduction et l'élimination des subventions de l'état aux entreprises déficitaires.
- La réforme du système fiscal, douanier, commercial et des institutions bancaires et financières ainsi que l'instauration de la convertibilité interne du Dinar dans un premier temps.

Les résultats du PAS sur le plan macroéconomique sont de loin très satisfaisants pour l'ensemble des analystes de cette période de l'économie algérienne. En effet, au bout de quatre années d'application « partielle » du plan, l'inflation est jugulée, le taux de change est stabilisé, l'état des finances publiques s'est amélioré et le service de la dette maîtrisé.

Toutefois, sur le plan social, les résultats sont mitigés voir désastreux. En effet, les recommandations du FMI de réduire les déficits budgétaires, la privatisation des entreprises publiques ainsi que la libération des prix ont eu des effets catastrophiques sur les couches sociales défavorisées. La fermeture des entreprises publiques déficitaires et le licenciement massif des salariés avaient une répercussions directe sur le taux du chômage.

#### **E. 1999-2015: Transition paradoxale entre ouverture et dirigisme**

Alors que le deuxième rééchelonnement de la dette extérieure s'achève dans le contexte d'un marché pétrolier déprimé, sans aucun signe de sortie du marasme économique, une remontée salutaire des cours du pétrole sauve in extremis l'Algérie d'un troisième rééchelonnement, considéré quelques mois plus tôt comme inéluctable (F.TALAHITE, 2010).

La fin du plan d'ajustement structurel du FMI en 1998, signifie la fin des contraintes et conditions imposées par le FMI à l'Algérie. C'est depuis que l'Algérie a adopté une politique économique paradoxale en matière de transition vers le marché. En effet, le discours officiel sur la question de la transition reste le même et en faveur du marché, alors que sur le terrain, la réalité est toute autre.

L'élément de continuité avec la tendance acquise tout au long des réformes du PAS est sans doute la libération du commerce extérieur. En effet, après une longue période de protectionnisme, l'Algérie a concédé un début d'ouverture au début de 1990 avec la loi sur la monnaie et le crédit à la suite des événements de 1988. Ce pas vers le marché a été poussé par les exigences du plan d'ajustement structurel, même si cela a été effectué de façon progressive. Cela est d'autant plus alimenté par la volonté des autorités algériennes –un des objectifs du président élu en 1999 de réconcilier l'État algérien avec ses partenaires étrangers.

Cette volonté a été matérialisée par la signature en avril 2002 d'un accord d'association avec l'union européenne -entré en vigueur le 1er septembre 2005-, et d'un accord en 2009 avec la grande zone arabe de libre échange (GZALE). À titre indicatif, ces deux accords ne se limitaient pas uniquement à la création d'une zone de libre-échange, mais intégraient aussi bien les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière, flux d'investissement) que les dimensions politiques, sociales et culturelles nécessaires pour un développement durable. Toutefois, à en croire les différentes études qui en sont consacrées, ces deux accords se résument à ce jour à des relations purement commerciales –d'importation plus précisément- au détriment des flux d'investissement et de coopération industrielle escomptés par la ratification de ces accords.

Cette ouverture sans précédent du marché extérieur a conduit vers une explosion sans précédent des importations en provenance de ces deux accords notamment de l'Union européenne.

Cette explosion des importations est due principalement à l'aisance financière qu'a connue le pays durant la décennie 2000. En effet, les finances algériennes ont connu un essor très favorable au début du millénaire grâce notamment à l'évolution des prix des hydrocarbures. La croissance annuelle a dépassé 5% à partir de 2003 alors que l'inflation a oscillé entre 3 et 6% contre 30% en 1995. Les réserves officielles de l'Algérie ont continué d'augmenter pour atteindre, fin 2009, un total de 149, 1 milliards de \$, soit l'équivalent de trois années

d'importation. Cependant, cette opulence financière n'a pas eu un effet notable sur l'économie réelle du pays (industrie locale, services...). Les recettes des hydrocarbures constituent presque la totalité des entrées en devises du pays (97%) en 2009, et plus d'un tiers (37%) du PIB.

En 2002, les exportations d'hydrocarbures ont totalisé 18 milliards de dollars alors que les importations liées aux opérations du secteur se sont situées à 2 à 3 milliards de dollars. Mais, cette très forte dépendance a déterminé trois conséquences négatives qui ont structuré l'économie algérienne (W.BYRD, 2003) :

- Peu de création d'emploi dans le domaine où se situe l'avantage comparatif principal de l'Algérie; en raison de la faible intensité de main d'œuvre dans la production d'hydrocarbures.
- Les prix du pétrole fluctuent ce qui induit une volatilité importante de la balance des paiements ; les revenus budgétaires et la masse monétaire sont également volatiles.
- La rente issue de ce secteur hyper-rentable a permis la création et la reproduction d'un système clientéliste qui entrave le développement des activités économiques productives et restreint la base sociale du pouvoir aux seuls privilégiés.

En d'autres termes, l'aisance financière qu'a connue le pays durant cette décennie grâce notamment à l'expansion des prix des hydrocarbures a été malheureusement déployée pour financer les canaux d'import/export, et n'a pas été injectée dans les circuits de production pour créer de la richesse et de la valeur ajoutée.

Encouragées par la situation financière florissante du pays (62 milliards de dollars de réserves de change fin mars 2006), le gouvernement profitait de la manne pétrolière pour poursuivre le remboursement par anticipation de la dette extérieure (F. TALAHATE, 2010).

Un autre point de continuité avec la politique de libéralisation économique est la libération du secteur des hydrocarbures afin d'attirer les entreprises étrangères les plus compétitives, et libéralise le secteur des hydrocarbures, plaçant Sonatrach en compétition directe avec les firmes multinationales en Mars 2005.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les années 2000 ont vu un retour de l'administration dans la gestion des entreprises publiques après une longue période de sevrage. La libéralisation totale et brutale du commerce extérieur coïncide avec la remise en cause de l'autonomie des entreprises publiques et du secteur économique.

Rappelons-le, au début des années 80 et les premières tentatives de réformes, la création des fonds de participation était un moyen de séparer les entreprises publiques de leur propriétaire juridique à savoir l'État. Cette mesure avait comme objectif de doter les entreprises publiques d'une personnalité juridique et une autonomie de gestion. Ces fonds ont été remplacés par le PAS par des holdings par l'ordonnance 95-25, qui avaient réussi à casser le tabou des privatisations et des liquidations. En effet, cette politique avait permis la signature de plusieurs accords de partenariat avec des entreprises étrangères et la liquidation de plusieurs entreprises publiques dites irrécupérables.

Cependant et contre toute attente, l'État décida de mettre fin à ce processus. En juin 2000, une première tentative de centralisation s'opéra. Les 11 holdings publiques nationales furent regroupées en 5 holdings et, une année après, l'État abrogea l'ordonnance 95-25 relative à la gestion des capitaux marchands de l'État et à la privatisation. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, le chef du gouvernement nomme les représentants de l'État aux conseils d'administration des EPE, détermine les politiques générales de privatisation et donne son accord sur les dossiers de privatisation. Les holdings ont été dissous et remplacés par 28 Sociétés de Gestion de Participations (SGP) chargées de la gestion, pour le compte de l'État, des titres détenus sur les entreprises publiques.

À travers cela, l'État procède à l'abolition de l'ensemble des réformes adoptées par les différents gouvernements depuis 1980. L'un des traits de ce retour au dirigisme des années 60-70 est sans doute la politique industrielle basée sur l'investissement public massif dans le but de relancer l'activité économique (approche keynésienne). Cette politique avait comme principal objectif la relance de l'activité industrielle et le développement de l'exportation hors hydrocarbures.

Cette démarche ne concerne malheureusement pas uniquement les entreprises publiques mais aussi les banques commerciales ainsi que la banque centrale. En effet, dans le souci d'une plus grande autonomie de la banque centrale, le gouvernement réformateur à l'aube de la décennie 90 avait opté dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, pour plus d'indépendance. À titre illustratif, les mesures consistaient en la séparation de la banque centrale du pouvoir centrale par la nomination par décret présidentiel du gouverneur ainsi que ces collaborateurs pour un mandat durant lequel ces derniers ne pouvaient être évincés sauf en cas d'incapacité physique et/ou mentale ou de faute grave. Cette immunité visait à garantir un

fonctionnement autonome de la banque centrale par rapport à l'administration centrale. Cependant, cette mesure a été abrogée en 2001.

Pour pallier au déficit de certains secteurs d'activité notamment l'agriculture et certaines industries primaires, l'État a ordonné les entreprises publiques de s'approvisionner du marché local au détriment des importations. Cette mesure vise deux objectifs à la fois, la réduction de la facture d'importation qui avoisine les 60 milliards de dollars par an, et créer des débouchés pour les secteurs primaires. L'obligation faite aux entreprises publiques de s'approvisionner du marché local même si les prix de ces derniers sont plus élevés que ceux des produits importés a engendré un accroissement du déficit des entreprises publiques. Autrement dit, cette décision de créer des débouchés pour certains, crée par le même un déficit supplémentaire pour les autres.

L'argument du gouvernement derrière cette mesure malgré le déficit causé est que ces entreprises sont la propriété de l'État : que les plans de charge sont souvent le fruit de programmes de dépenses publiques et que lorsqu'elles font face à des difficultés elles se tournent vers l'État pour leur assainissement financier ou pour leur accorder des subventions.

La loi de finances complémentaire pour 2009 vient creuser d'avantage ce retour vers la centralisation de l'économie. Ces mesures concernent le secteur bancaire (suppression du crédit à la consommation, obligation de passer par le crédit documentaire pour le règlement des importations...), le secteur privé par l'instauration de la loi limitant les investissements directs étrangers (loi 51/49), et l'instauration de la franchise des droits de douanes pour les marchandises en provenance des zones de libre-échange.

La suppression du crédit à la consommation représente une entrave aux lois du marché prévues par les gouvernements réformateurs des années 80 et du PAS. Cette mesure avait des répercussions néfastes sur l'économie nationale par la diminution de la demande globale et le surenchérissement de certains produits notamment.

L'obligation de passer par la banque pour le règlement des importations est une autre mesure visant la compression des importations. Les répercussions économiques de cette disposition et le préjudice causé à l'importateur étaient encore plus grave par l'alourdissement des frais financiers et la perte de la possibilité du crédit fournisseur. Inversement, les répercussions censées être positives pour le consommateur étaient encore plus graves du fait du renchérissement des prix des produits importés. De l'autre côté, l'instauration de

l'autorisation de franchise sur les produits importés en zone de libre-échange a causé l'alourdissement des procédures d'importation ainsi que les frais portuaires et les surestaries sur les conteneurs avec toutes les répercussions néfastes sur les prix et la disponibilité des produits importés.

Quant à l'investissement étranger, un changement radical de la politique algérienne vis-à-vis du capital étranger est constaté. Après plusieurs efforts pour attirer les IDE, un retournement de situation vers le capital national est constaté. Ce revirement est motivé par le discours officiel par l'opportunisme de certaines sociétés étrangères, et les accusations de rapatrier plus de bénéfices qu'il en faut au détriment de l'investissement. La loi 49/51 est un parfait exemple de ces mesures. La loi de finances complémentaires pour 2009 a interdit aux entreprises étrangères de détenir plus de 49% du capital des entreprises en Algérie. Si ces dernières veulent garder le contrôle de la société, elles doivent obligatoirement chercher plusieurs partenaires algériens.

De plus, les avantages fiscaux accordés à ces dernières sont déduits des bénéfices éligibles au transfert de capitaux vers l'étranger, une façon pour le gouvernement d'assurer un minimum de réinvestissement des bénéfices en Algérie.

Concernant l'agriculture, celle-ci a bénéficié d'un très grand intérêt de la part de l'État et a tiré parti de la manne financière qu'a connue le pays durant cette décennie. À la sortie des années noires, le gouvernement a tenté de redynamiser le secteur agricole qui a beaucoup souffert de l'exode rural. Pour ce faire, l'État a mis en place le plan national de développement agricole (PNDA) en 2000 élargie au monde rural en 2003 avec le PNDAR afin de libérer le secteur des différentes contraintes qui entravent son développement. En effet, le développement agricole se heurte à différentes contraintes d'ordre historique, auxquelles il faut ajouter des contraintes structurelles et organisationnelles (HABIDI et Al, 2009):

- la faiblesse des terres cultivables et l'appauvrissement des sols ;
- les conditions climatiques ;
- le problème du foncier ;
- le financement.

Le Plan national de développement agricole est un plan très ambitieux qui vise à faire sortir l'agriculture algérienne de l'état de somnolence et de dynamiser le secteur en proposant des

programmes d'aide aux agriculteurs. Ces aides sont octroyées aux exploitations qui ouvrent droit, c'est-à-dire celles qui remplissent les conditions d'éligibilités définies par l'État. Cette politique consiste aussi, en un développement de l'irrigation afin d'étendre les superficies irriguées et de mieux valoriser les ressources hydriques existantes (HABIDI et Al, 2009).

Selon le même auteur, L'Algérie se classe aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres en matière de potentialités hydriques. Ses ressources en eau sont limitées, vulnérables et inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Par ailleurs, elles ont subi durant les deux dernières décennies les effets négatifs de la sécheresse, de la pollution et d'une mauvaise gestion. L'irrigation constitue le moyen le plus efficace de réduire les effets néfastes de la sécheresse et de l'aridité du climat en Algérie.

L'objectif principal de cette nouvelle politique, est d'améliorer la sécurité alimentaire du pays tout en visant (BOUDJEMAA, 2004) :

- L'amélioration durable du niveau de sécurité alimentaire du pays ;
- Une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation ;
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole, en matière d'emploi par la promotion de l'encouragement de l'investissement;
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.

Afin de concrétiser ces objectifs, l'État a mis en place le Fond National de Régulation et de Développement Agricole institué par la loi de finances pour 2000, et qui a pour vocation le financement des programmes de soutien de l'État en faveur de l'agriculture.

En 2008, ce programme a été réaménagé pour définir une nouvelle politique de Renouveau Agricole et Rural avec la promulgation d'une loi d'orientation agricole affichant des objectifs ambitieux. Le Renouveau Agricole et Rural repose sur 3 piliers complémentaires (MADR) :

- Le Renouveau Agricole qui comprend des programmes d'action pour intensifier la production dans les filières stratégiques, la mise en place d'un système de régulation des marchés et des mesures de sécurisation de l'activité agricole.

- Le Renouveau Rural qui cible prioritairement les zones difficiles (montagnes, steppes, Sahara)
- Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux Producteurs, avec notamment un investissement important dans la recherche, la vulgarisation et la formation.

L'ensemble de ces mesures se manifestent sur le terrain par une panoplie de subventions (directes ou indirectes) ainsi que des programmes d'aide à l'investissement dans le secteur agricole (financement total ou partiel des projets, crédits bonifiés...) notamment au sein des filières dites stratégiques à l'image des céréales, le lait, les pommes de terre...etc. Aussi, ce programme intervient lors de crises passagères et conjoncturelles touchant le secteur agricole (sécheresse...).

Ces mesures visent à garantir la disponibilité et l'accessibilité notamment pour les couches sociales défavorisées aux produits dits stratégiques. Ces produits ont la caractéristique d'être de large consommation et/ou fortement importé et ayant un poids conséquent sur la balance commerciale à l'image du lait, des céréales et de la pomme de terre.

Cet acharnement pour le développement du secteur agricole trouve son origine selon (BOURI, 2011) du fait que la croissance dans le secteur agricole a un effet disproportionné sur la réduction de la pauvreté, puisque plus de la moitié de la population des pays en voie de développement vit dans des zones rurales où la pauvreté est la plus répandue.

Les résultats du PNDA sont satisfaisants puisque ce dernier et via le FNRDA a eu un impact positif sur les conditions de travail des agriculteurs ainsi que sur leur bénéfice, et a contribué à l'augmentation des superficies cultivables. Toutefois, le plan national de développement agricole a, certes, apporté une aide aux agriculteurs, mais il reste incomplet. Un programme d'une telle envergure exige une bonne préparation de départ, à commencer par doter les subdivisions de moyens humains et logistiques, ainsi que de prévoir des stages de formation et de recyclage au profit des vulgarisateurs et des agriculteurs (HABIDI et Al, 2009).

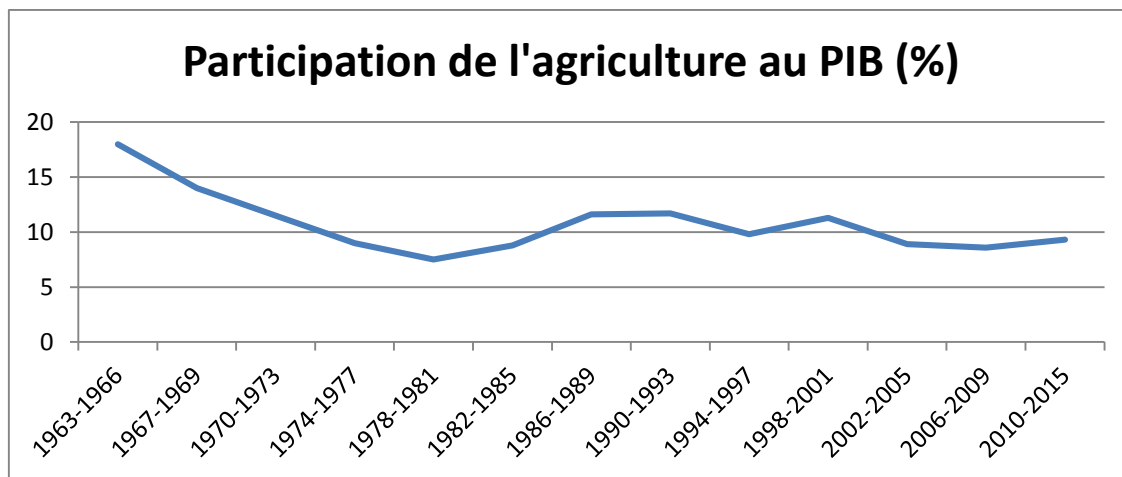
Tous les avis se rejoignent pour dire que l'agriculture algérienne ne remplit pas son rôle qui est celui d'assurer l'alimentation aux autochtones. Et comment peut-on affirmer le contraire lorsque l'on apprend que durant les 11 premiers mois 2014, les importations des produits alimentaires ont atteint 10,27 milliards de dollars contre 8,77 milliards de dollars à la même



période en 2013, une hausse de près de 17%. En 2015, rien que pour le premier semestre de l'année, la facture des importations a fait un bond de 7,3%. Force est donc de constater que les différentes politiques menées depuis l'indépendance n'ont pas permis d'assurer une indépendance alimentaire (BENYOUCEF, 2015).

Ce constat révèle une image noire de l'agriculture algérienne. Selon le même auteur, comment expliquer le fait qu'un pays réputé à vocation agricole au lendemain de son indépendance, dont l'agriculture dégageait des surplus destinés à l'exportation s'est retrouvée en 2015 dépendant largement des importations. Un autre indicateur de la faiblesse de l'agriculture algérienne est sa faible participation au PIB comme le démontre le schéma suivant :

**Figure N°05 :** Participation de l'agriculture au PIB (%)



**Source :** BENYOUCEF Bedredine, Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie ?, Revue Agriculture. Numéro spécial 1 (2016), P17.

Durant ces 50 dernières années, l'agriculture algérienne a observé des avancées mitigées, voire, nulles dans certains volets. À titre indicatif, la SAU (surface agricole utile) du pays n'a connu que près de 14% d'extension, en passant de 7,2 millions d'hectares avant 1962 à près de 8,5 millions ha actuellement. La céréaliculture continue d'occuper des superficies identiques qu'il y a 50 ans, soit 3,4 millions ha mais pour des rendements relativement faibles : La production céréalière moyenne oscille entre 45 et 50 millions de quintaux alors qu'avant 1962, comme il a été noté ci-dessus, elle atteignait jusqu'à 25 millions quintaux malgré le caractère rudimentaire des progrès technologiques et la mécanisation de l'époque.

Selon SI-TAYEB (2015), l'insuffisance de l'adoption par l'agriculteur des bonnes pratiques agricoles plus productives, l'absence sur le terrain des institutions chargées de l'appui

technique et la mauvaise organisation des marchés font que l'agriculture algérienne reste marquée par des faibles rendements encore incapables d'assurer les besoins nationaux en produits agricoles. Le secteur agricole occupe 3 % du territoire national, soit 8,5 millions ha dont plus de 3 millions ha restent en jachère chaque année et ses systèmes de production s'organisent autour des contraintes climatiques, de la raréfaction des ressources en eau et de la dégradation des terres agricoles.

La chute des cours des hydrocarbures, entamée au second semestre 2014 s'est poursuivie en 2015 et 2016, pesant sur les équilibres macroéconomiques algériens. Pour rappel, sur la période 2002-2015, les hydrocarbures ont représenté en moyenne 98% des exportations de l'Algérie, 67% de ses recettes fiscales et ont contribué pour 35% à son PIB. En 2016, le FMI prévoit que les hydrocarbures représentent 93% des exportations, 38% des recettes fiscales et contribuent à hauteur de 27% au PIB. Les autorités algériennes se sont engagées dans un processus de consolidation budgétaire et de maîtrise du déficit extérieur. En 2015, le pays est confronté à une forte chute de ses revenus pétroliers (-43,71 %) aggravant fortement le déficit de la balance commerciale. La balance des paiements atteint le niveau record de - 10,72 milliards de dollars au premier trimestre 2015.

Selon le discours officiel, L'Algérie enregistre un important déficit commercial (plus de 20 milliards \$ en 2016), et un déficit continu de la balance des paiements (plus de 26 milliards \$ à fin 2016). En définitive, au niveau extérieur, l'Algérie demeure économiquement souveraine, grâce aux réserves de change accumulées durant les années passées. Mais, ces réserves de change fondent sans cesse, passant déjà de 193 milliards \$ en Mai 2014, à 105 milliards \$ en Juillet 2017.<sup>3</sup>

Des mesures ont été prises afin d'éviter de revivre la situation des années 80, qui s'apparente à la crise actuelle (chute drastique et continue des prix des hydrocarbures conjuguée à une forte demande en produits manufacturés importés). Le gouvernement a surtout focalisé ses efforts sur la réduction de la facture importations : un gain de 6 à 8 milliards de dollars. Il s'agit du contingentement des importations de plusieurs produits pesant lourdement sur la facture des importations (les véhicules notamment ainsi que certains produits superflus ou de luxe). Cette démarche repose sur des quotas et des licences d'importations qui ont tendance à

---

<sup>3</sup>Plan d'action du gouvernement, Septembre 2017.

entraver la fluidité des importations de ces produits. De plus, certaines mesures tarifaires ont été adoptées dans le but toujours, de réduire les importations

La situation des finances publiques est préoccupante. Le recul de la fiscalité pétrolière a généré des déficits budgétaires répétés, entraînant la consommation de la totalité de l'épargne du trésor public. Les véritables sources de cette vulnérabilité budgétaire sont liées à la nature du modèle de fonctionnement de l'économie largement dépendant des hydrocarbures (32% de la production brute de l'économie est prépondérante des exportations des hydrocarbures) et de la dépense budgétaire (60% des revenus budgétaires de l'État). L'État est également le principal investisseur (49% du total de l'accumulation brute de fonds fixes) et le premier employeur (25% du total de l'emploi formel)<sup>4</sup>.

La période actuelle a vu la dépense publique d'investissement et d'équipement se tasser, du fait de la diminution drastique des ressources financières de l'État, induite par la chute des prix du pétrole sur le marché mondial. Le Trésor public est désormais confronté à un déficit récurrent, et même ces deux dernières années, à une sévère crise de liquidités, entravant les programmes de réalisation. Ainsi, les trois dernières années ont vu les autorisations de programme d'investissements votées connaître des réductions successives, passant de près de 3500 milliards DA en 2015, à près de 1900 milliards DA en 2016, et près de 1400 milliards DA en 2017. Cette évolution s'est accompagnée d'une accumulation des créances en souffrance chez plusieurs opérateurs économiques sur les différents démembrements de l'État<sup>5</sup>.

Pour faire face à ce déficit du trésor public, le gouvernement vise une réforme fiscale qui puisse améliorer l'assiette fiscale et faciliter le recouvrement des impôts. Cette réforme a pour objectif de revoir à la hausse les taux de la fiscalité ordinaire pour couvrir au moins une partie des dépenses de fonctionnement. À ce titre, le gouvernement propose de privatiser un certain nombre d'entreprises publiques dont la situation financière se détériore en raison des problèmes liés à la gestion de leur au plan de charge et leur productivité. La nouvelle législation prévoit l'instauration et la modification de taxes. La TVA passe de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit. Une nouvelle Taxe d'Efficacité Énergétique (TEE) est créée. La Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) augmente de 3 DZD/l

---

<sup>4</sup>Nouveau modèle de croissance, synthèse du conseil des ministres Juillet 2016, ministère des finances.

<sup>5</sup>Plan d'action du gouvernement, Septembre 2017.

pour l'essence et d'1DZD/l pour le gasoil<sup>6</sup>. Ainsi, dans ce domaine, le plan d'action du gouvernement soumis au parlement en 2017 vise la modernisation de l'administration fiscale ; le développement de la fiscalité locale ; l'instauration de nouvelles procédures permettant à l'administration fiscale de recouvrer plus rapidement ses dus y compris lors de redressements fiscaux ; la dynamisation du système de détection et de sanction des fraudeurs fiscaux.

Par ailleurs, du fait des contraintes qui pèsent sur les finances publiques, un nouveau mode de financement est approuvé par l'État et le conseil des ministres en juin 2016. Il s'agit du financement non conventionnel, qui consiste pour le trésor public à emprunter directement auprès de la Banque Centrale via l'émission monétaire, afin de permettre aux pouvoirs publics d'éviter un effondrement de l'économie et de maintenir la dynamique de la croissance. Cette procédure sera limitée dans le temps (sur 05 ans) et permettra au trésor d'emprunter directement auprès de la Banque d'Algérie, pour faire face au déficit budgétaire.

Ce type de financement revêt deux inerties majeurs, d'un côté, c'est un endettement intérieur, passer outre l'endettement extérieur, et épargner ainsi le risque du paiement d'intérêt libellés en devises étrangères aggravés par les fluctuations de la valeur du dinar. De l'autre côté, ce type de financement évitera à l'État d'imposer de nouveaux impôts pour les citoyens, et éviter ainsi de pénaliser d'avantage leur pouvoir d'achat. Toutefois, ce type de financement par l'émission de la masse monétaire revêt un risque inflationniste que le gouvernement devra gérer.

## **Conclusion**

En guise de conclusion à cette partie, il semble que l'économie algérienne est passée par trois phases majeures. Une phase dite de «dirigisme économique» caractérisée par une forte planification et un monopole étatique sur tous les aspects de l'économie du pays à travers une économie socialiste de type marxiste.

La deuxième phase animée par une volonté de remédier à la situation socio-économique de la population ne cessant de ce dégradé, est caractérisée par une vague de réformes est mise en œuvre notamment à la suite du choc pétrolier de 1986 inspiré par le courant de la transition qui lui-même est motivé par un recul appréciable de croissance, les pénuries, et les tensions inflationnistes. La troisième phase, celle du passage vers le marché prôné par le Fond

---

<sup>6</sup> Les comptes économiques en volume de 2011 à 2016 N° 787, Direction Technique chargée de la comptabilité nationale, ONS, 2017.

Monétaire International pour l'obtention d'une aide financière. Cette vague vers le marché est d'autant plus envisagée en raison de l'aisance financière qu'a connu le pays ces dernières années à la suite du renchérissement des prix des hydrocarbures. Néanmoins, l'économie algérienne revêt toujours un caractère social en raison de l'interventionnisme, parfois élevé, sous forme de subventions et une administration des prix notamment pour les produits dits stratégiques (lait, céréales, sucre, huile et autres).

**CHAPITRE 02 :**

**LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA RÉGULATION  
DE LA FILIÈRE LAIT EN ALGÉRIE**

## Chapitre 02

### Le rôle de l'État dans la régulation de la filière lait en Algérie

En Algérie, l'agriculture et la réduction de la dépendance alimentaire figurent officiellement au rang des priorités nationales. L'agriculture reste un problème lancinant, qui se traduit par des résultats mitigés comme l'atteste en particulier l'importance des terres en jachère. Les pouvoirs publics tentent inlassablement de résoudre les problèmes de ce secteur stratégique alors même que les questions de sécurité alimentaire et de dépendance vis-à-vis des importations se posent de manière croissante. Cela s'explique selon nous par une histoire longue qui remonte à avant la colonisation mais aussi par les choix stratégiques et une série de réformes contradictoires qui débouchent aujourd'hui sur des configurations institutionnelles complexes et conflictuelles (OMARI et Al, 2012).

En effet, plusieurs auteurs à l'image de Omar BESSAOUD (2002) attribuent la faiblesse de l'agriculture algérienne à une longue série de colonisations et à la forte instabilité des politiques publiques. Des réformes interviennent régulièrement dans le mode de gestion du secteur agricole modifiant profondément les formes d'organisation et du travail agricole notamment l'accès au foncier agricole.

La dynamique de production de l'agriculture algérienne a subi de profondes mutations depuis l'indépendance à nos jours avec un objectif commun, celui du renforcement de la sécurité alimentaire du pays et faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et un vecteur de développement. Parmi celles-ci, nous pouvons distinguer 05 périodes selon (O. BESSAOUD, 2002) :

- La période post indépendance des années 1960 et des réformes portant sur la gestion des terres héritées de la colonisation et la constitution de l'autogestion agricole ;
- La période de l'industrialisation et des plans de développement des années 1970 caractérisées par la mise en œuvre de la révolution agraire ;
- La période des réformes économiques libérales des années 1980 ;
- La période d'ajustement structurel imposé par les institutions financières internationales ;

- Et une dernière période de post ajustement agricole inaugurée par le PNDA.

L'objectif de l'État derrière ces changements est l'augmentation de la production agricole des produits de base de la ration alimentaire des ménages algériens, dits stratégiques à l'image des céréales, pomme de terre et le lait. En d'autres termes, la sécurité alimentaire et la réduction de la facture d'importation notamment du lait. Selon Omar BESSAUD, dans une étude sur la sécurité alimentaire, il est indiqué que l'Algérie s'impose sur le haut de la pyramide mondiale en matière d'importations de blé (3<sup>me</sup> importateur mondial) et de poudre de lait (2<sup>me</sup> importateur mondial après la Chine), mais se classe parmi les derniers pays en matière de couverture des importations par les exportations agroalimentaires. Ces deux produits sont classés stratégiques par la consultation agricole de 1992.

Le qualificatif de stratégique semble être accordé, dans le langage des responsables économiques, aux produits « biens-salaires » de large consommation d'une part, et fortement importés, d'autre part (déséquilibre de la balance des paiements). Blé, produits de la minoterie, laits et beurre, constituent la grande masse des importations en valeur. (S.BEDRANI, 1995). En effet, le lait occupe une place très importante dans la ration alimentaire algérienne avec une consommation moyenne de 147 litres/habitant/an. Cette forte consommation place l'Algérie comme premier consommateur de lait au Maghreb devant la Tunisie et le Maroc avec 108 et 72 litres/habitant/jour. Cela est dû aux habitudes de consommations ainsi qu'à l'apport consistant du lait en protéines animales à moindre coût.

À la fin des années 60, la ration protéique de l'algérien moyen était de 18 g /hab. /j, alors que la norme est de 50 g. Pour combler ce déficit, le planificateur a favorisé la consommation du lait du fait de ses qualités nutritionnelles et de la modicité de son prix, comparé à celui des autres sources protéiques, en subventionnant les prix à la production et à la consommation (H.SOUKI, 2009).

L'Algérie, comme la plupart des pays en voie de développement, a connu l'industrialisation des filières agro-alimentaires et la mise en place d'une industrie de transformation laitière. Depuis les années soixante, à cause d'un taux de natalité croissant, les besoins en lait et en produits dérivés n'ont cessé d'augmenter d'une manière importante. En raison des difficultés de production en viandes rouges et d'approvisionnement en poissons et afin de subvenir aux besoins en protéines d'une population algérienne très jeune, le lait en tant que matière première et aliment de base, est devenu un produit stratégique dans le modèle de



consommation algérien. Il fallait le mettre à la disposition et à la portée de toutes les couches sociales (LAKHDARI, 2011).

### **I. La production laitière locale**

L'analyse de l'histoire de la filière lait en Algérie est instructive est fait de ce dernier un véritable laboratoire de politiques laitières. À l'aube de l'indépendance, l'industrie laitière proprement dite n'existait pas. Les colons qui avaient investi dans la filière n'ont pas réussi à développer le secteur malgré les efforts octroyés et les tentatives d'amélioration du capital zootechnique. La poussée démographique soutenue et l'amélioration du pouvoir d'achat de la population ont poussé les autorités à amorcer des plans de développement aboutissant à des résultats mitigés. En effet, dès les premières années de l'indépendance, les autorités ont amorcé plusieurs tentatives dans le but de d'améliorer la production laitière en vue de sécuriser la consommation des populations. L'enchaînement de ces politiques est le suivant :

#### **1. 1967/69: Reconstitution du cheptel:**

Parmi ses objectifs, le développement de la production animale, l'extension des superficies fourragères et la reconstitution du cheptel bovin et le développement de la production laitière (BENHACINE, 2010). C'est ainsi que les superficies fourragères ont connu un accroissement de 42% durant la période 1967/1969 passant de 69 000 ha en 1967 à 98 000 ha en 1969, et le cheptel bovin s'est développé à un rythme soutenu ; passant de 478 000 têtes en 1967 à 511 000 têtes en 1969, soit une augmentation de 7% (N. BOULAHCHICHE.1997).

En raison du déficit chronique de ressources fourragères, l'élevage laitier est inséré dans d'autres systèmes de cultures telle la betterave dans le haut de Chélif, les agrumes à Mitidja et la tomate à Annaba et souk Ahras. Cette orientation a été décisive dans la création des zones laitières ce que nous connaissons de nos jours sous l'appellation de bassins laitiers.

#### **2. 1973/77: Repeuplement des étables et intensification de l'élevage**

La Révolution Agraire mise en place entre 1971 et 1979 a suivi le même schéma en expropriant les grandes propriétés privées et les terres non-exploitées. Ces dernières ont été redistribuées en 2000 domaines autogérés, exploitations de propriété collective dont la gestion est centralisée.

La modernisation des structures d'élevage était un des moyens pouvant permettre d'améliorer la performance du secteur, un objectif qui était accompagné par une consolidation des effectifs de races améliorés par le recours aux importations de bovins à haut potentiel

génétique. Selon BOURBOUZE et Al, (1989), le cheptel bovin est passé de 865 700 têtes durant la période 1986-1970 à 1 487 000 têtes entre 1983-1985. :

- La construction d'infrastructures d'accueil pour le bétail ;
- L'introduction de techniques modernes pour l'alimentation et la reproduction ;
- Développement de la production fourragère ;
- Le développement de l'hydraulique afin de disposer de ressources hydriques indispensables au développement des cultures fourragères.

Ces programmes ont essentiellement ciblé les exploitations du secteur public et au profit des espaces laitiers en raison des potentialités au plan des ressources fourragères. En conséquence, ce plan n'a pas atteint les résultats escomptés à savoir l'autosuffisance laitière. De ce fait, l'État a eu recours à l'importation de lait sous différentes formes afin d'améliorer de la consommation du lait et satisfaire les besoins de la population. Cette politique s'est articulée sur deux instruments ; d'un côté, l'octroi de subventions afin de maintenir les prix à la consommation bas et à la portée des différentes couches sociales, de l'autre côté, l'importation massive de poudre de lait afin de combler le déficit laitier.

Jusqu'à l'année 1974, l'industrie laitière algérienne fonctionnait à partir de lait frais importé en vrac et mélangé au lait local. Le coût élevé du transport du lait frais et les prix attractifs de la poudre ont orienté l'industrie laitière vers la recombinaison de la poudre de lait importée. (BENCHARIF, 2001). En effet, les décennies 70 et 80 se sont caractérisées par une augmentation de la production mondiale de lait ce qui a engendré des excédents de production de poudre dans la plupart des pays producteurs. En outre, l'État a mis en place un appareil de transformation fondé sur des unités industrielles de grande taille, fonctionnant surtout avec la poudre de lait importée. Cette politique a été possible grâce à l'aisance financière due à la rente pétrolière, mais aussi liée à la croissance rapide des importations a été encouragée par des prix sur les marchés mondiaux relativement bas (BENCHARIF, 2001). L'État mettait en place un appareil de transformation fondé sur des unités industrielles de grande taille, fonctionnant surtout avec la poudre de lait importée. Le développement de la production nationale n'était pas prioritaire (MAKHLOUF et Al, 2015).

Ces grands ensembles de transformation et de distribution du lait fonctionnant presque à 100% sur la base d'une matière première importée, a conduit à une industrie extravertie (KHERZAT, 2006). En d'autres termes, les pouvoirs publics n'ont pas pu atteindre l'objectif de l'autosuffisance fixé au début des années 1970 et ont dû s'occuper de la sécurisation des importations sur le marché mondial (DJERMOUN et CHEHAT, 2012). Ceci a généré une

totale déconnexion entre la production et consommation ainsi qu'une forte extraversion de la filière.

### **3. Les Années 1980 : Atténuation de la dépendance:**

Le milieu de la décennie 1980 a été marqué par l'effondrement des recettes des hydrocarbures suite à une baisse drastique et simultanée des prix des hydrocarbures sur le marché mondial et du dollar ; principale monnaie d'échange algérienne.

Cette conjoncture, connue sous le nom de « contre-choc pétrolier », a eu un effet négatif sur l'économie nationale très dépendante de la rente pétrolière en termes de recettes. Le fonctionnement des filières stratégiques (céréales et lait) a été ensuite remis en cause du fait qu'il reposait principalement sur l'importation. Le choix stratégique était le développement de la production locale pour réduire le fardeau des dépenses d'importation des produits de première nécessité (F. MAMINE, 2014).

Dès lors, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie qui vise à atténuer la dépendance alimentaire du pays notamment des produits dits stratégiques à l'image du lait et des céréales. Parmi les actions entreprises, la généralisation des espèces bovines de race améliorée en vue d'accroître la productivité ainsi que l'amélioration de la prise en charge vétérinaire et sanitaire des élevages laitiers en plus de l'incitation à l'investissement dans la production de fourrages destinés à l'alimentation du cheptel.

Pour ce faire, l'État a généralisé l'importation de génisses à haut potentiel génétique ainsi que la pratique de l'insémination artificielle par la mise en place de structures assurant l'insémination avec des paillettes importées via le Centre National de l'Insémination Artificielle et de l'Amélioration Génétique (CNIAAG). Le CNIAAG est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) relevant du ministère de l'agriculture et du développement rural. Le CNIAAG a été créé par décret présidentiel n°88-04 du 05 Janvier 1988, dans le cadre de la politique nationale de développement de la production animale.

Les principales missions du CNIAAG sont<sup>1</sup>:

- Le contrôle et le suivi des activités d'IA sur le territoire national.
- L'établissement d'un recensement des effectifs des différentes espèces animales concernées par l'IA.
- La réalisation des programmes d'approvisionnement en semence et matériel d'IA.
- L'offre de cycles de formations qualifiantes aux personnes intéressées par

---

<sup>1</sup>WWW.CNIAAG.dz

l'insémination (zootechniciens, vétérinaires ou éleveurs).

- L'organisation, le suivi et le contrôle des performances génétiques et du choix des géniteurs.
- La prospection, la sélection des géniteurs et la mise en œuvre des moyens de conservation et d'amélioration génétique des espèces animales.
- L'élaboration et la tenue des livres généalogiques.

Lorsqu'une exploitation a besoin d'effectuer une insémination artificielle, elle doit prendre attache avec un inséminateur privé ou l'éleveur peut prendre l'initiative de suivre une formation, acquérir le matériel nécessaire et inséminer lui-même ses vaches. Cette deuxième option est, en général, plus efficace car l'éleveur est plus disponible qu'un inséminateur privé et est plus disposé à réagir aux chaleurs des vaches dans les délais requis.

En dépit de ces mesures, les productions agricoles stratégiques (céréales et lait) sont restées au-dessous de la consommation nationale, celle du lait ne couvrant que 30 % de la consommation au cours de l'année 1985 (CHERFAOUI, 2003). L'élevage laitier n'arrivait pas toujours à atteindre les performances escomptées. Le rendement moyen par vache a enregistré une légère amélioration dans les fermes étatiques en passant de 2 000 l/an à 2 500 l/an et encore plus dans les fermes d'élevage intensif privées (3 300 l/an).

Encore, la politique de subventionnement en vue d'améliorer de la consommation de lait a créé des distorsions entre la production et la consommation engendrant ainsi une lourde facture d'importation notamment en cette période de crise.

#### **4. 1990-1995 : La politique de réhabilitation de la production laitière**

Le début de la décennie 90 a été marquant pour l'agriculture algérienne en général et la filière lait en particulier. En effet, dans le cadre du mouvement de libéralisation de l'économie nationale qu'a connu l'Algérie durant cette période et l'encouragement de l'initiative privée, l'agriculture a vécu les mêmes transformations. La loi 90-25 du 18 novembre 1990 a permis la création d'un grand nombre d'exploitations privées suite à une restitution des terres auparavant nationalisées. Cette démarche entre dans le cadre d'une politique visant à encourager l'initiative privée.

En 1992, en réaction aux effets et aux chocs induits par les politiques et réformes successives engagées pendant la décennie précédente et celles annoncées, une large consultation nationale regroupant des représentants de très nombreux acteurs du secteur, experts et universitaires. L'objectif de cette consultation consistait à établir un diagnostic sans complaisance de l'état de l'agriculture au terme de 30 années d'indépendance et de proposer une nouvelle approche

du développement de l'économie agricole et un nouveau modèle de relations à établir entre l'administration et la profession et ce, dans un contexte de transition et d'ouverture au marché mondial (MADR, 2012). Selon MAMINE (2014), cette consultation a donné la priorité aux filières stratégiques (céréales et lait), afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays, en réduisant les importations par l'intensification de la production locale de ces deux produits. Cette nouvelle politique vise la levée des contraintes qui viennent d'être présentées, et particulièrement les distorsions créées par le système des prix administrés. Les réformes économiques veulent encourager le développement de la production locale et sa collecte, ainsi que la mobilisation de tous les professionnels de la filière (BENCHARIF, 2001).

L'objectif de cette politique est de limiter la dépendance vis-à-vis du marché mondial en améliorant la productivité et la production nationale. En réalité, il s'agit de mettre en place un environnement favorable à la production par la mise en place d'un système cohérent entre les différents maillons de la filière de l'amont, la collecte, la transformation ainsi que la commercialisation du lait et produits laitiers. Classés stratégiques par la consultation sur l'agriculture de 1992, la filière lait bénéficie d'un soutien financier très important en faveur de l'ensemble de ses maillons. Dans le cadre de cette politique, ce soutien a été mis en œuvre via deux instruments: le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) et le Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole (FNDIA).

Ils concernent en priorité l'amont de la filière et financent à hauteur de 30 à 50% les actifs engagés pour la production laitière au niveau des étables et de la production fourragère destinée à l'alimentation du cheptel. Ces aides comprennent également des primes incitatives afin d'augmenter la production de lait cru, d'assurer son ramassage (cuve de réfrigération pour les centres de collecte, valisettes d'analyse et de contrôle, etc.), sa livraison aux laiteries (citernes pour le transport du lait) et enfin de favoriser son intégration (incorporation) totale dans la production du lait pasteurisé (MAFHLOUF et Al, 2015). Cette politique est fondée sur trois axes :

- Le développement de la production laitière à travers la mise en place d'un système de financement des investissements à la ferme à hauteur 30% pour le matériel laitier et 50% pour le matériel de production (équipement d'irrigation, récolte ...) pour les éleveurs ayant plus de douze (12) vaches laitières et 06Ha de terres agricoles et disposant d'un agrément sanitaire :

- Promotion de la production et de la collecte via des incitations financières en faveur des éleveurs collecteurs par une prime de 04DA le litre octroyée aux éleveurs livrant leur lait à une unité de transformation ainsi qu'une prime de 02DA octroyés pour chaque litre collecté en guise d'incitation à la collecte. De plus, dans l'objectif d'améliorer la génétique en vue d'une plus grande productivité, l'État a voulu encourager la pratique de l'insémination artificielle via une prise en charge de 75% du cout totale de l'opération.
- Et, afin de satisfaire la demande nationale en lait, des incitations à la création de mini laiteries sont accordées via un financement à hauteur de 40% pour la création d'une mini laiterie d'une capacité de 5000 à 10 000 litres/jour. Cette participation est protégée à 60% lorsqu'il s'agit d'une coopérative de producteurs.

Les normes d'éligibilité aux programmes d'incitations retenues perdent de vue un grand nombre de producteurs assurant une participation substantielles dans la production totale notamment le lait autoconsommé. Le tissu d'élevage en Algérie est composé à plus de 80% d'éleveurs ayant en moyenne pas plus de 6 vaches. De plus, cette politique ne prend pas en considération les contraintes des éleveurs en hors sol (sans terre) et donc la problématique de l'alimentation animale. Selon B. KHERZAT(2007), ce choix indique qu'il s'agit d'un tâtonnement et non pas d'une étude rigoureuse fondée sur des principes de gestion et d'organisation moderne.

Les résultats de cette politique sont loin d'être satisfaisants. En effet, l'objectif affiché était de réduire la dépendance vis-à-vis du marché mondial et la substitution du lait cru à la poudre de lait. Le taux de collecte a connu une relative amélioration depuis 1995, année de lancement de cette politique, mais n'a pas progressé de façon significative se stagnant autour de 10% jusqu'en 1999.

Cette situation est le résultat des politiques de prix, de la croissance démographique et de la faible efficacité des politiques du développement de la filière (CHERFAOUI, 2003).

Selon BENYUCEF(2005), l'impact des actions menées dans le cadre de la politique de réhabilitation de la production laitière a été faible en raison d'un manque de coordination entre les différents éléments composant la filière. Cette faiblesse de coordination est imputable au fait que la filière lait relève de l'implication de plusieurs secteurs économique (agriculture, finance, commerce et industrie). Pour pallier à ce problème, l'État a procédé à la

mise en place de l'office national interprofessionnel du lait (ONIL) et du conseil interprofessionnel du lait dont les missions sont les suivantes (B, KHERZAT, 2007) :

- La création du conseil marque la rupture avec les politiques antérieures et l'enclenchement d'une nouvelle ère de concertation par l'intervention de l'ensemble des opérateurs de la filière ;
- L'office interprofessionnel du lait : regroupe les représentants des partenaires de la filière y compris les consommateurs et l'administration publique (Agriculture, Finance, Commerce, Industrie). L'ONIL prend en charge la responsabilité de l'organisation des marchés du lait et produits laitiers et en partie les politiques d'incitation au développement. Ainsi, sur la base des stratégies arrêtées au niveau national, les politiques d'aides publiques, de protection des revenus, de stockage stratégique, seront exécutées par les professionnels.

### **5. La nouvelle orientation**

Les résultats des politiques antérieures ainsi que la situation peu reluisante de l'agriculture vers la fin de la décennie 90 ont conduit les autorités à s'engager dans des programmes durables et réduire ainsi l'extraversion l'agriculture en général et de la filière lait en particulier. Les objectifs arrêtés par ce plan sont le résultat d'une analyse détaillée de la situation de l'agriculture avec une prise en charge des insuffisances constatées au niveau des programmes issus des politiques antérieures. Ainsi, la filière a pu bénéficier d'un accroissement substantiel des aides prévues par les programmes antérieurs de réhabilitation et une amélioration du contenu et du suivi des actions prévues (B.KERZAT, 2007).

Pour cela, les pouvoirs publics ont entamé depuis l'an 2000 la mise en place d'une politique d'appui à la production ainsi qu'à la collecte du lait cru afin d'améliorer la couverture des besoins de la population et réduire la dépendance vis-à-vis du marché mondial, et réduire par là même la facture d'importation de lait en poudre de produits laitiers et même de vaches laitière via l'amélioration de la génétique. Pour cela, plusieurs actions ont été envisagées dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) en 2000 élargit en plan national de développement agricole et rural (PNDAR) en 2002. Cette nouvelle politique s'articule autour des axes suivants :

#### **1. La promotion de l'investissement à la ferme**

Le soutien de l'État vise à stimuler les producteurs laitiers dans le repeuplement de leurs étables, améliorer les conditions d'exploitations et l'incitation à la production fourragère

primordiale au développement de la production laitière. Dans ce cadre, des soutiens financiers allant de 30 à 50 % du montant d'investissement pour l'abreuvement du cheptel, le matériel laitier, matériel de récolte et les forages de puits pour l'irrigation...etc. cette participation est majorée de 20% dans les investissements dans le matériel de récolte à titre collectif.

#### 2. La promotion de l'insémination artificielle

La généralisation de l'insémination artificielle par le financement total du cout de l'opération auparavant partiel (75%). Cet effort traduit la volonté de l'État à améliorer la génétique afin de réduire les importations de génisses laitières ainsi que l'amélioration de la production nationale. De plus, il est prévu des structures de suivi sanitaire des troupeaux laitiers au niveau des directions de services agricoles.

#### 3. Promotion de la production laitière

Une aide financière octroyée aux éleveurs de 07 DA pour chaque litre produits et 04DA pour chaque litre livré à une unité de transformation portant la subvention globale à 11 DA contre 06 DA au courant de l'ancienne politique. L'objectif d'une telle politique est de contraindre les éleveurs à rechercher une organisation plus efficiente en vue d'améliorer leur production. En plus, des primes de qualité de l'ordre de 0.50 DA le litre par gramme de matière grasse à partir de 34 grammes.

4. Incitation à la création d'un réseau de collecte via la participation à hauteur de 40% sur le montant d'investissement dans la création d'une mini laiterie dans des zones enclavées pour permettre la collecte du lait cru et son intégration dans le circuit de la transformation industrielle. Cette participation est portée à 60% dans le cas d'un investissement collectif

5. Incitation à l'intégration du lait cru dans la transformation industrielle par une prime de 02 DA le litre versée aux laiteries.

Quant aux prix à la consommation, seul celui du litre de lait pasteurisé en sachet pour la grande consommation reste sous surveillance des pouvoirs publics (B. KHERZAT, 2007). Ainsi les négociations sur le prix du lait de 2001 ont abouti à une augmentation du prix du lait en sachet à 25 DA (décret exécutif n° 01-50 du 12 février 2001) après qu'il était de 10 en 1995 (arrêté du 18 Mars 1995) et 20 DA en 1996 (décret exécutif 96-335 du 08 octobre 1996).

Cette augmentation du prix du lait en sachet à 25 DA constitue un avantage majeur pour la filière locale du fait qu'une partie des consommateurs va se rabattre sur le lait cru pour des considérations de qualité vu que les prix des deux produits sont rapprochés.

L'État a engagé une nouvelle politique laitière sous la contrainte des chocs externes liés à la forte volatilité des cours mondiaux. Cette nouvelle politique devait ainsi renforcer son double



objectif de réduction des importations de poudre de lait, politique de sécurité alimentaire, et de développement de la production nationale du lait cru (MAKHLOUIF et Al, 2015). La nouvelle politique laitière appliquée à partir de 2008 dans le cadre de la nouvelle loi sur le secteur agricole (programme du renouveau agricole et rural lancé en 2008) ayant pour but de garantir la sécurité alimentaire du pays, améliorer la production nationale et réduire la dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux.

Pour ce faire, l'État a activé, à partir de 2008, l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL) créé en 1997. Cet office a la charge de mettre en œuvre un nouveau dispositif laitier accompagné d'un schéma organisationnel de la filière lait au niveau national. Il a pour mission l'organisation, l'approvisionnement et la stabilité du marché national du lait pasteurisé conditionné en sachet, élaboré à partir du seul lait en poudre importé. Il importe, pour le compte de l'État, une partie des besoins nationaux sous forme de poudre de lait pour la redistribuer ensuite selon des quotas et des marges fixes aux laiteries (MAKHLOUF et Al, 2015).

L'intervention budgétaire de l'État, consacrée à la régulation du marché laitier et au développement de la production locale de lait cru se divise en deux volets. Le volet de développement de la production locale dont le budget est attribué à l'ONIL qui subventionne ainsi les différents intervenants via un système de contrat préétabli entre ces derniers et l'ONIL. Le second volet consacré à la consommation et au subventionnement de la poudre de lait, qui lui aussi attribué à l'office qui assure, l'importation de la poudre de lait destinée aux laiteries conventionnées pour la production du lait pasteurisé en sachet (LPS), sur la base d'un système de quotas et d'un prix de vente fixe et subventionné à 159 DA/kg.

Cet engagement contractuel entre l'État représenté par l'ONIL et les laiteries peut être divisé en deux parties. L'un concerne l'approvisionnement du marché local en lait de consommation et l'autre porte sur le développement de la production locale et son intégration dans la production industrielle.

Le premier contrat porte sur l'acquisition par les laiteries d'un quota de poudre de lait à un prix subventionné en contrepartie d'un engagement pour la transformer en lait pasteurisé (reconstitué) dans les conditions d'hygiène requises, de mettre le lait obtenu à la disposition du consommateur aux normes réglementaires et au prix administré de 25 DA le litre. Le second contrat porte sur l'engagement de la laiterie à collecter le lait cru, à le pasteuriser et à le revendre à des prix libres, avec des conditionnements portant une information distincte et

lisible sur l'emballage (MAKHLOUF et Al, 2015). Toutefois, cet engagement avec l'ONIL diffère entre les laiteries publiques et privées. En effet, les laiteries publiques sont tenues d'assurer au moins 50% de demande nationale en lait de consommation subventionné, alors que les laiteries privées peuvent importer à leur guise la poudre de lait directement du marché étranger au prix réel en vue de mettre sur le marché des laits et produits laitiers à des prix libres souvent à forte valeur ajoutée.

Afin de concrétiser cette stratégie de l'État de développer la filière, les laiteries sont dans l'obligation formelle de proposer à leurs éleveurs des contrats d'approvisionnement en lait. Ces contrats doivent mentionner les engagements sur les volumes, la durée du contrat, les caractéristiques des produits à livrer, les critères et les modalités précises de détermination du prix, les modalités de paiement, de révision et de résiliation dudit contrat.

Plusieurs incitations à l'augmentation de la production, la collecte et l'intégration du lait cru dans la transformation sont établies. Les montants de soutien sont inscrits dans la décision ministérielle du 13 janvier 2009. Le fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA) octroie des incitations financières aux producteurs de lait cru pour stimuler la productivité. La prime à la collecte se présente comme suit :

- Les exploitants éleveurs produisant du lait cru de vache, de chèvre, de brebis et de chèvres perçoivent, pour incitation à l'augmentation de production laitière et à sa livraison aux unités de transformation, de 12 DA / litre;
- Les collecteurs de lait cru perçoivent une prime de 5DA/l (incitation à la collecte de lait cru) ;
- Une incitation financière aux transformateurs pour stimuler l'intégration du lait cru allant de 4 à 6 DA en fonction de la quantité de lait intégrée. La prime d'intégration industrielle du lait cru est destinée aux transformateurs fabricants du lait pasteurisé uniquement.

Ce dispositif a été instauré dans le but de stimuler la productivité et la qualité des produits sous forme de primes accordées à chaque intervenant de la filière. Cette subvention est allouée pour compenser l'écart entre le prix de revient du lait collecté localement et le prix de revient à l'importation, et supprimer ainsi l'avantage comparatif de la poudre de lait importée.

Ces subventions s'ajoutent à un prix de référence minimum garanti (PMG) payé par les entreprises de transformation fixé par l'État. Cette subvention est le résultat de la différence entre le prix garanti et le prix de revient moyen d'un litre de lait issu de la poudre importée.

L'objectif recherché derrière cette subvention est d'éliminer l'avantage comparatif de la poudre sur le lait cru et d'inciter les entreprises laitières à collecter du lait cru local. À partir de 2008, la fixation annuelle du PMG à la production résulte plutôt d'une négociation entre plusieurs acteurs de la filière : L'ONIL, la confédération des industriels et producteurs de lait algérien et le Comité Interprofessionnel du Lait. Le but étant de tenir compte des coûts de production réels du lait cru (W. ZAIDA, 2016). Le tableau suivant synthétise l'évolution du système de prix appliqué au lait cru :

**Tableau N°02** : Évolution du système de prix appliqué au lait cru

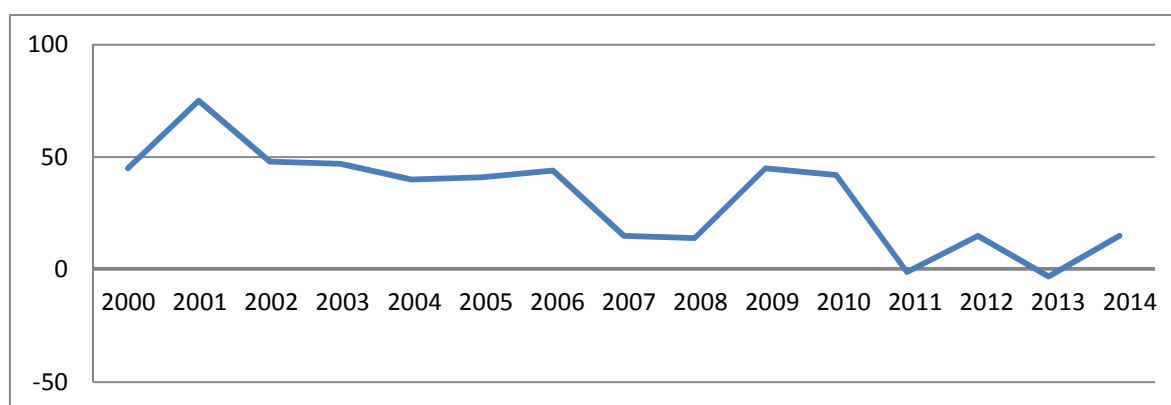
	1996-2000	2001-2004	2005-2008	2009-2016	2014-2016
PMG du lait cru payé par les laiteries aux producteurs	22DA/L	27DA/L	27DA/L	30-32 DA/L	33-35DA/L
Prix de référence calculé à partir de la PDL importée	30DA/L	36DA/L	40DA/L	43DA/L	36DA/L
Montant total des subventions allouées	8	9	13	21-23	23-25
Producteurs	4	5	7	12	12-14
Collecteurs	2	2	4	5	5
Transformateurs	2	2	2	4-6	4-6

**Source** : ZAIDA Wassila, Évaluation de la performance de la nouvelle politique de régulation de la production nationale de lait cru, revue nouvelle économie N°15, Vol 2, 2016 ; MAKHLOUF M, MONTAIGNE E et TESSA A : La politique laitière algérienne : entre sécurité alimentaire et soutien différentiel de la consommation, Revue New Médit, n°1, 2015.

Le tableau ci-dessus montre que le prix du lait cru payé aux éleveurs (PMG sans prime) n'a que très faiblement évolué depuis presque 20 ans (+0,6 DA/l/an), contrairement aux prix des principaux intrants agricoles qui ont subi de fortes augmentations. En pourcentage, l'évolution moyenne du prix de base du lait était de 2,7 % par an alors que le taux moyen de l'inflation, observée pendant la même période, augmentait de 6,2 % (M.MAKHLOUF, 2015). Cette différence dans l'évolution du prix de vente et du prix de revient du lait engendre des difficultés financières énormes pour les éleveurs laitiers contraignant certains à adopter une nouvelle forme d'organisation au profit de spéculations plus profitables et dans lesquelles le lait devient produit auxiliaire.

Le calcul du Taux Nominal de Protection (TNP)<sup>2</sup>, indicateur qui permet de mesurer l'effet des politiques de protection sur les prix des produits locaux, montre bien le faible niveau de protection qui caractérise la production du lait cru local. Il ne cesse de se dégrader surtout à partir de la crise alimentaire de 2007-2008 pour ensuite se redresser brièvement en 2009, date à laquelle on enregistre une chute brutale des cours mondiaux et une nette augmentation du prix du lait cru local (de 27 à 30 DA/l) et du montant de la prime de production (de 7 à 12 DA/l). En revanche, à partir de 2010, la baisse du TPN du lait s'accroît sévèrement jusqu'à ce qu'il devînt négatif en 2011 et 2013, années où les prix mondiaux de la poudre de lait ont atteint, encore une fois, des records historiques et que simultanément le prix intérieur du lait cru et le montant de la prime sont restés constants.

**Figure N°06 :** Évolution du taux nominal de protection



**Source :** Malik MAKHLOUF, Etienne MONTAIGNE, Impact de la nouvelle politique laitière algérienne sur la viabilité des exploitations laitières, revue NEWMEDIT, N°01/2017.

D'un autre côté, l'État propose une multitude de primes à l'investissement afin de promouvoir l'investissement dans la production de lait cru d'une part et d'encourager les éleveurs, déjà existant, à améliorer la qualité de leurs installations d'élevage en vue d'accroître leur productivité. Le tableau suivant synthétise cette palette de mesures:

<sup>2</sup>Le TNP mesure l'écart relatif entre le prix perçu par l'agriculteur et le prix à la frontière d'un même produit échangeable (prix CAF). Ce Taux nominal de protection du produit i est calculé comme suit:

$TNP_i (\%) = [(P_{ni} - P_{mi}) / P_{mi}] 100$  avec,

$P_{ni}$ : Prix national du produit i (prix touché par l'agriculteur à l'exploitation)

$P_{mi}$ : Prix mondial du produit i (prix de référence)

**Tableau N°03:** La nomenclature des investissements soutenus et leur niveau de soutien

Nomenclature des investissements soutenus	Niveau de soutien
<b>Construction/aménagement de bâtiments d'élevage</b>	
Construction et/ou extension d'une étable d'élevage de bovin laitier	30% plafonné à 1 000 000 DA
Aménagement et/ou réfection de l'étable d'élevage du bovin laitier	30% plafonné à 500 000 DA
<b>Acquisition de matériel d'élevage spécialisé</b>	
Acquisition et installation d'abreuvoirs Automatiques	30% plafonné à 40 000 DA
Cuve de réfrigération 250 à 2000 litres	30% plafonné à 265 000 DA
Chariot trayeur	30% plafonné à 85 000 DA
Salle de traite	30% plafonné à 750 000 DA
Lactoduc	30% plafonné à 450 000 DA
<b>Matériel pour cultures fourragères</b>	
Ensileuse	30% plafonné à 40 000DA
Construction de silo pour ensilage	30% plafonné à 500 DA/m <sup>3</sup> pour un maximum de 100 000 DA

**Source :** Document de la chambre national de l'agriculture, le dispositif de soutien de l'État au secteur agricole, cité par W.ZAIDA, Op.cit., p5.

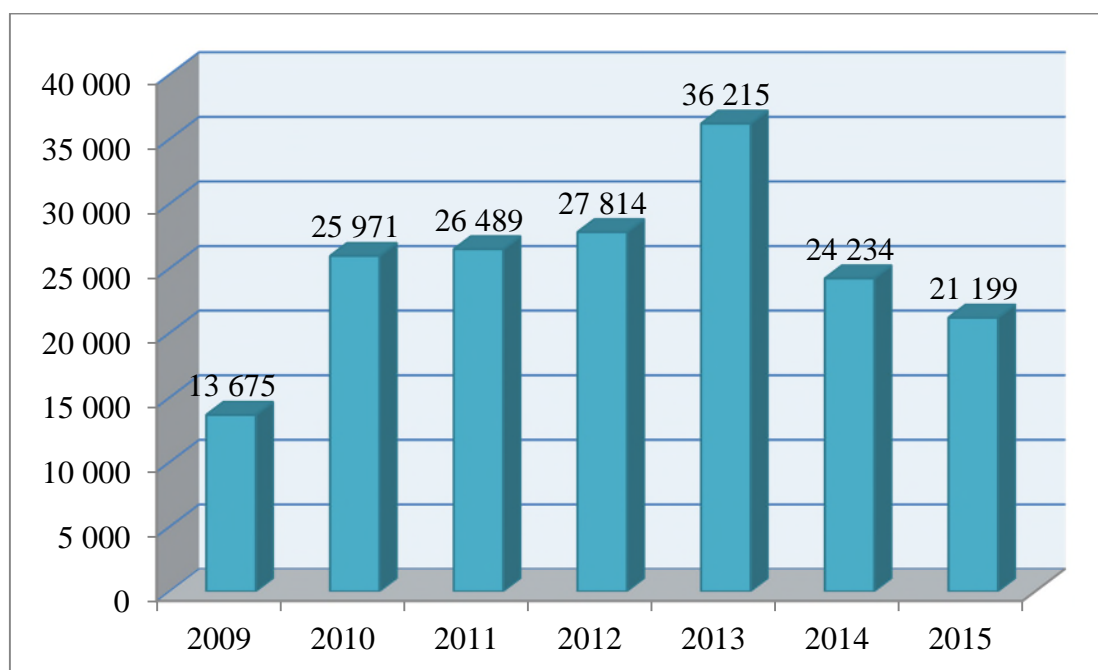
Le point de rupture avec l'ancienne politique se trouve dans l'annulation de l'agrément sanitaire dans les conditions d'éligibilité au programme d'aide de l'État. Cette procédure permet d'amasser une plus grande quantité de lait grâce à la multiplication du nombre de producteurs laitiers dans le programme de collecte. De facto, cette décision a permis d'éliminer une grande partie de la production « informelle » incorporée dans le circuit de collecte. En effet, les politiques précédentes exigeaient la délivrance d'un agrément sanitaire pour avoir accès au programme de collecte, ce qui conduit les éleveurs non conventionnés à injecter leurs productions dans le circuit formel via des éleveurs conventionnés. La petite taille des troupeaux et leur faible productivité ainsi qu'une production saisonnière trop marquée (lait de printemps) compliquent le ramassage et la mise en marché du lait dans le cadre de la filière contrôlée (M. BELHADIA et Al, 2014). Or, cette production injectée informellement dans les circuits de collecte risque de compromettre la qualité du lait proposé à la consommation en raison des maladies que peuvent avoir les troupeaux non contrôlés. Toutefois, et du fait que le lait de consommation est de facto pasteurisé, cette étape élimine

tout risque sanitaire, raison principale qui a amené le gouvernement à annuler l'obligation de présentation d'un agrément sanitaire pour adhérer au programme de collecte.

En parallèle, les pouvoirs publics mettent en place une politique favorisant l'installation d'élevages laitiers par l'importation de génisses à haut potentiel génétique. Le but est d'augmenter la production et, par là même, de réduire la facture des importations (M.BELHADIA et Al, 2014).

Les importations, continuelles depuis l'indépendance, sont passées de 1 671 têtes en moyenne annuelle durant la période 1964-1968 à 29 222 têtes durant la période 2005-2009 et à 93 500 têtes durant la période 2009-2012. Au total, environ 378 459 vaches ont été importées de 1964 à 2012 (H. KEFFACHE, 2014). Le schéma ci-dessous permet de retracer l'évolution des importations de génisses pleines de 2009 à 2015 :

**Figure N°07 :** Évolution des importations de génisses



Source : ONIL 2015.

Ce tableau montre une évolution positive du nombre de génisses importées de 2009 à 2013 soutenue par la volonté des pouvoirs publics d'augmenter les quantités produites favorisées par l'aisance financière qu'a connu le pays durant cette période. Pour ce qui est de la période 2014-2015, nous constatons une baisse continue des importations en raison de la sécheresse qu'a connu le pays durant cette période d'un côté, et la réduction des moyens de paiement engendrée par la chute des prix des hydrocarbures fin 2014 et début 2015.

Cette importation continue bénéficie d'un double soutien de l'État. Le premier concerne les importateurs qui bénéficient d'une réduction de 17% sur les droits de douanes en contrepartie de la garantie de cession aux seuls éleveurs producteurs de lait. Le second concerne les éleveurs qui reçoivent 50 000 DA par tête en guise de subvention à l'investissement dans l'élevage laitier afin d'éviter aux éleveurs la lourdeur d'investissement sachant qu'une vache laitière coûte environ 340 000 DA à l'achat.

Ces mesures tendent à améliorer le rendement des élevages et impliquent l'intégration de races hautement laitières, l'équilibre financier et la garantie de la mise sur le marché d'un lait frais à un prix, à la fois accessible et générateur de profits pour les producteurs. Toutefois, malgré tout l'effort fourni, le groupe « lait et produits laitiers » occupe la deuxième place des importations alimentaires. Il représente, en moyenne, 18.4% de la facture des importations, soit l'équivalent de 696.27 millions de dollars de poudre de lait achetée sur les marchés extérieurs, en 2015 (W. ZAIDA, 2016). L'un des facteurs explicatifs de cette situation réside dans la différence entre le lait commercialisé à la ferme et le lait collecté par les usines ainsi que les entraves liées à l'écoulement et à l'organisation de la collecte.

La stratégie de l'amélioration génétique par intégration de races hautement laitières n'a été que très peu fructueuse. Cet échec est dû au fait que les vaches introduites sont confrontées à des conditions climatiques, alimentaires et même du mode de conduite tout à fait différent de celles de leurs pays d'origine. À terme, ces vaches importées pour leur fort potentiel laitier, elles voient leurs performances diminuer, étant donné qu'une grande partie de leur énergie est dépensée dans l'entretien du corps et des efforts d'adaptation aux facteurs environnementaux sans pour autant que l'alimentation suive quantitativement et qualitativement.

La sécheresse ayant touché le pays durant les dernières années conjuguée à la chute de la valeur du dinar et celle des prix des hydrocarbures ont eu des répercussions négatives sur le coût de production du lait en raison de la rareté et la cherté des aliments. Cette conjoncture a contraint un nombre important d'éleveurs à délaisser l'activité de production laitière au profit de spéculations plus rentables à l'image de la viande. Cette situation imposait à l'État de prendre des mesures afin de réduire le coût de production du lait d'un côté et conforter la marge bénéficiaire des éleveurs afin de sauvegarder la production locale de l'autre côté.

À cet effet, la subvention accordée aux éleveurs producteurs de lait a été revue à la hausse pour atteindre 14 DA le litre répartie en deux : 12 DA de subvention directe et 02 DA de prime sanitaire applicable à compter de novembre 2015. Toutefois, la prime sanitaire de 02 DA est

passible d'un agrément sanitaire à compter du 01 novembre 2016. La volonté de l'État de remettre en vigueur l'obligation de disposer d'un agrément sanitaire pour l'activité de l'élevage laitier peut être expliquée par le fait que plus de 2/3 de la production sont soit autoconsommées, soit livrés via les circuits informels (Laitiers). Autrement dit, plus de la moitié de la production échappe au contrôle sanitaire avec tout le risque que cela présente sur la santé publique. L'année 2016 a été un tournant dans la distribution de la subvention aux éleveurs. Afin de réduire la lenteur et la lourdeur des procédures administratives et le contre temps aux éleveurs, le paiement s'effectue par les directions des services agricoles à compter du mois d'avril 2016.

De l'autre côté, dans le souci de diminuer le cout de production, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs mesures favorisant l'amenuisement du cout de production. Des aides financières accordées aux éleveurs pour l'acquisition de fourrages enrubannés à raison de 30% sur le prix de référence appliqué à compter du 15/12/2015. De plus, des aides sont octroyées aux éleveurs pour l'acquisition du son des minoteries à moindre cout (04 kg/vache /jour pour un prix de 1500 DA le quintal).

Pour l'incitation à la production fourragère, l'État a prévu plusieurs formules de soutien en faveurs des agriculteurs via la décision ministérielles N°1096 du 15/12/2015 exclusivement pour la filière lait dont les contours sont les suivants :



**Tableau N°04** : Nomenclature des aides octroyée aux fourrages en faveur de la filière lait

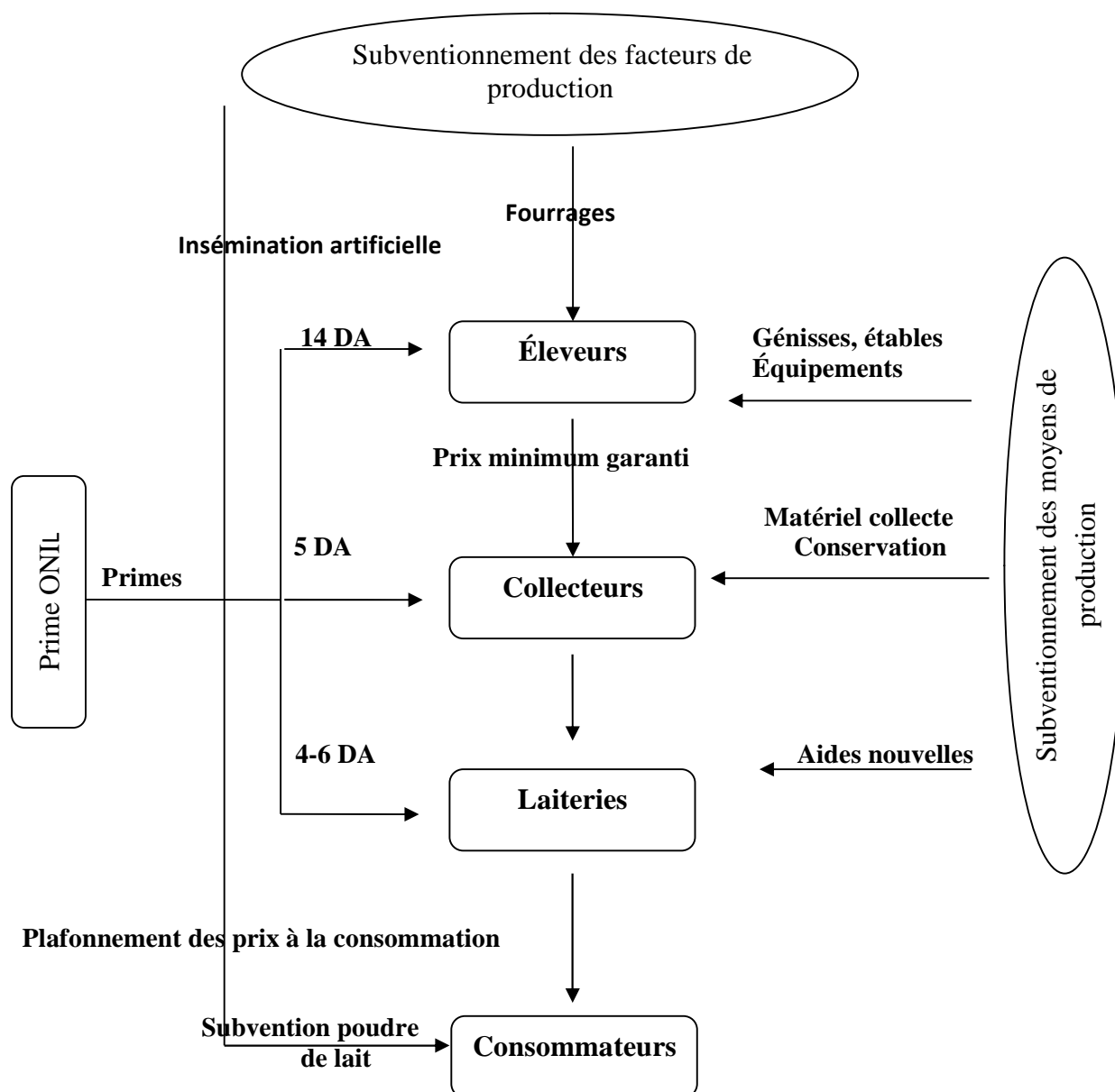
Nomenclature des actions soutenues		Prix de référence à appliquer	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Développement de la production et de la productivité			50% du prix de référence	Incitation au développement des cultures fourragères en vert conduites selon les conditions techniques édictées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITGC et l'ITELV.	Exploitant agricole intégrant les cultures fourragères dans son système de production. La DSA établit une convention avec les coopératives, associations ou groupements organisés et/ou opérateurs.
Acquisition et utilisation des semences fourragères.	Légumineuses fourragères à petites graines : ○ Luzerne ○ bersim	80.000 DA/q 12.000 DA/q	40.000 DA/q 6.000 DA/q		
	Légumineuses fourragères à grosses graines : ○ Pois ○ Vesce ○ féverole	7.000 DA/q 6.000 DA/q 6.000 DA/q	3.500 DA/q 3.000 DA/q 3.000 DA/q		
	Graminées fourragères : ○ Avoine ○ Triticale ○ sorgho	3.600 DA/q 3.500 DA/q 8.000 DA/q	1.800 DA/q 1.750 DA/q 4.000 DA/q		

Nomenclature des actions soutenues	Prix de référence à appliquer	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Soutien à la production d'ensilage	/	1000 DA/m <sup>3</sup>	Incitation financière à la production d'ensilage de qualité	Le soutien est octroyé aux exploitations produisant des fourrages en vert pour l'ensilage
Soutien aux fourrages enrubannés	Zone Nord : 14 DA/kg Zone Sud : 18DA/kg	30% du prix de référence Zone Nord : 4.20 DA/kg Zone Sud : 5.40DA/kg	Incitation financière à l'acquisition de fourrages enrubannés par les laiteries au profit des éleveurs	La DSA établit une convention avec les laiteries

Source : Direction des services agricoles de Bejaia 2016.

La politique de régulation de filière présentée ci-dessus englobe plusieurs soutiens ambivalents (subvention inconditionnel de l'importation et de la production locale à la fois). Toutefois, l'encastrement de ces différentes mesures répond à plusieurs besoins nécessaires les uns comme les autres. En effet, et selon MEKHLOUF et Al, (2015), le soutien du prix à la consommation favorise l'accès à l'alimentation des plus démunis, le soutien du prix à la production favorise le maintien, et le développement, de l'activité des éleveurs et leur participation à la livraison de leur lait dans le circuit formel; la prime de collecte permet le développement de la fonction insuffisamment satisfaite de ramassage d'un produit dispersé dans l'espace en garantissant le financement de l'investissement dans les camions citernes et la rémunération du collecteur ; la prime d'intégration compense le différentiel de prix entre la poudre de lait importée et le prix du lait local et favorise donc également son utilisation. Globalement la politique de prix tient compte de la nécessité de développer simultanément tous les maillons de la filière afin d'éviter les goulots d'étranglement affaiblissant la politique de sécurité alimentaire. La politique de régulation de la filière lait à travers l'ensemble des aides et incitations sus mentionnées peut être schématisée dans le schéma suivant :

**Figure N°08:** Nature et place des interventions publiques dans la filière laitière algérienne



**Source :** Fatah MAMIN, thèse de doctorat en sciences économiques, École Doctorale Économie et Gestion de Montpellier, Centre International d'Études Supérieures en Sciences Agronomiques 2014, p 128.

## II. L'industrie laitière algérienne

Initialement, le secteur industriel algérien a été dominé pendant une longue période par des entreprises publiques qui se sont fortement développées sous l'impulsion et l'intervention directe de l'État. Durant cette période, Il a été mis en place 19 entreprises laitières du secteur étatique réparties à travers tout le territoire algérien et évoluant dans un environnement stable loin de toute concurrence de la part d'un secteur privé presque inexistant (LAKHDARI, 2011). Selon le même auteur, cette situation a été remise en cause vers la fin des années quatre-vingt suite à la chute des prix des hydrocarbures et à l'accroissement vertigineux de la

dette publique. Cela a contraint l'entrée de l'Algérie dans la phase de transition vers l'économie de marché sous les vives recommandations du FMI. Cette transition repose principalement sur la loi de l'offre et la demande, l'encouragement de l'initiative et des investissements privés ouverts à la concurrence suite au remodelage du système politique et économique. L'ouverture des marchés et la libéralisation de l'investissement industriel dans les années 90, les mesures d'encouragement public (Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI), Plan National de Développement Agricole (PNDA)) et autres, ont donné une forte impulsion à l'investissement privé mettant ainsi fin à la situation de monopole du secteur public (Y. HAMMOUNI, 2009). La configuration de la filière lait en Algérie a progressivement changé, notamment au cours des dix dernières années, avec la libéralisation commerciale et l'ouverture de la filière aux investissements privés, entre autres les industriels laitiers (DJERMOUN et Al, 2014).

La structure générale de l'industrie laitière fait apparaître la coexistence de trois formes d'entreprises (H. SOUKI, 2000) :

- Les unités de production publiques organisées sous forme de groupe industriel de production du lait (GIPLAIT) : Avant la décennie 90, la transformation et la commercialisation étaient monopolisées par les entreprises d'État à travers les offices régionaux qui ont une bonne couverture géographique. Ces entreprises ont été longtemps baignées dans un environnement protégé.
- Les entreprises privées de taille moyenne qui ont tendance à se développer grâce, notamment, aux partenariats réalisés avec les entreprises étrangères ;
- Les entreprises privées de petite taille qui ont une assise régionale et qui se spécialisent dans la production d'un ou deux produits notamment le fromage.
- A ces trois catégories s'ajoutent les toutes petites laiteries qui opèrent dans le secteur non enregistré (informel).

### **1. Les entreprises publiques**

L'industrie laitière publique algérienne est représentée par le groupe industriel des productions laitières GIPLAIT créé le 10 mai 1998, issue de la restructuration des ex offices régionaux (ORLAC, OROLAIT, ORELAIT) avec un réseau de 19 usines laitières et une société de trading chargée des importations pour assurer l'approvisionnement de ses différentes usines en matières premières principales (poudre de lait).

La laiterie d'Oran qui était à l'arrêt depuis avril 2005 a été fermée en 2006. Après la privatisation des 03 laiteries de Béni Tamou (Blida), de Draa Ben-Khedda (Tizi-Ouzou) au

profit du groupe français LACTALIS et SOUMMAM en 2007, et celle de Sidi-Saàda (Relizane) rachetée par le groupe privé Trèfle, aujourd'hui GIPLAIT regroupe 15 filiales. Le groupe a pour mission la production et la commercialisation du lait de consommation et des produits laitiers. Il assure une part importante de lait pasteurisé conditionné avec une capacité de 01 milliard de litres en 2011 (BELKACEM, 2012), sa production industrielle est structurée à plus de 90 % en lait pasteurisé et le reste en produits dérivés (yaourts, pâtes fraîches desserts lactés, pâtes molles, différents types de fromage, beurre).

L'industrie laitière publique représente une autre forme d'intervention de l'État dans la filière lait dans l'objectif d'assurer la disponibilité de ce produit primaire à toutes les couches de la société notamment le lait pasteurisé à prix administré (25DA).

## 2. Les entreprises privées

Aux côtés du secteur public, des entreprises privées, souvent de petite taille, sont réparties à travers le territoire national. La majorité de ces entreprises ont investi dans la production des dérivés du lait en raison de la forte valeur ajoutée que procurent ces produits contrairement au lait pasteurisé dont le prix est administré et fixé par l'État.

Le secteur privé quant à lui est de création récente et souvent de petite taille. En effet, selon l'ONS, 6% des laiteries ont été créés entre 2000 et 2005, 75% de ces laiteries ont moins de 06 salariés, 08% d'entre elles ont un effectif dépassant 100 salariés. Il est composé de quelques 183 PME/PMI. Il active particulièrement dans la fabrication des produits laitiers (80% contre seulement 20% pour le lait de consommation). Le tableau suivant synthétise l'évolution du nombre de laiteries de 2009, année de lancement de la nouvelle politique laitière à nos jours :

**Tableau N°05 : Évolution du nombre de laiteries de 2009 à 2016**

Années	N <sup>br</sup> c laiteries (dont 15 publiques)	Évolution %
2009	88	
2010	95	+08
2011	135	+42
2012	154	+14
2013	172	+12
2014	180	+05
2015	191	+06
2016	198	+03

Ce tableau montre que la majorité des laiteries privées sont de création récente vue que le nombre de ces dernières a été multiplié par deux durant des 7 dernières années. Cette

expansion est le résultat de la politique d'incitations à la création de mini laiteries adoptée par les pouvoirs publics dans l'objectif d'assurer la disponibilité de ce produit primaire.

L'industrie laitière algérienne se caractérise par :

- Une dépendance quasi totale des marchés mondiaux en termes d'approvisionnement de la matière première, et des équipements de production ;
- Une politique de prix administrés pour certains produits affectant ainsi les marges bénéficiaire des laiteries,
- Un tissu public orienté principalement vers la production de lait pasteurisé à prix administré et un tissu privé majoritairement investit dans la production des dérivés de lait à forte valeur ajoutée.

### **III. Les institutions et organismes de formation**

Pour la mise en œuvre de la politique nationale de régulation de l'élevage bovin laitier, les autorités publiques ont institué de nombreux organes dont les différentes fonctions offrent une solution complète pour la promotion de l'élevage laitier et l'amélioration de la productivité nationale à l'image du CNIAAG, des instituts de formation et de recherche, et des établissements financiers (banques et assurances).

Les établissements de recherche, formation, développement et information ont pour mission la recherche et la vulgarisation dans le domaine agricole en général et dans la filière lait en particulier. Ces organes sont nombreux, on peut citer :

- L'Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA) qui lui sont confiées des missions de recherche et de vulgarisation. Ces missions sont assurées et coordonnées par l'institut national de vulgarisation agricole (INVA se consacrant à la prise en charge des préoccupations agro-écologiques et climatiques permettant de cerner les spécificités de l'agriculture algérienne);
- L'institut technique des Élevages (ITELV), dont l'une des activités est la formation et le perfectionnement au profit des acteurs institutionnels, des producteurs et des organisations professionnelles ;
- Institut technique des grandes cultures (ITEGC) ;
- Institut national de la médecine vétérinaire (INMV);
- École nationale supérieure d'agronomie (ENSA) ;
- École nationale supérieure vétérinaire (ENSV).

Les institutions financières ont pour mission de financer les exploitations agricoles via une palette de crédits bonifiés au profit des agriculteurs.

Les crédits agricoles bonifiés constituent l'un des instruments de cette politique. Il s'agit d'une palette de crédits dont les intérêts sont pris en charge en partie ou en totalité par le ministère de l'agriculture au profit des agriculteurs.

La bonification des taux, entendue comme la distribution de prêts aux bénéficiaires finaux à des taux inférieurs à ceux du marché, fait partie des instruments largement utilisés à travers le monde depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle pour développer l'agriculture.

En Algérie, le financement des exploitations agricoles s'effectue via la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural qui propose une panoplie de services destinés exclusivement aux agriculteurs et aux éleveurs, on cite :

1. Le crédit ETTAHADI: qui est une formule adressée à toute personne souhaitant investir dans l'agriculture ou l'élevage. Concernant l'élevage bovin, sont éligibles au crédit ETTAHADI les actions suivantes :
  - L'acquisition d'un cheptel.
  - L'acquisition de matériel spécifique d'élevage.
  - Les travaux de drainage et d'assainissement
  - La mobilisation des ressources hydriques et l'acquisition d'équipements de pompage et d'irrigation.
  - La réfection ou la location des infrastructures d'élevage.

Le crédit ETTAHADI est entièrement bonifié les trois premières années du projet, le taux d'intérêt passe à 1% jusqu'à la cinquième année puis 3% à la sixième, au-delà de ce délai, le bénéficiaire devra assumer la totalité des intérêts au taux du marché.

2. Le crédit R'FIG : qui est une formule adressée aux exploitant agricoles déjà en activité. Pour l'élevage bovin, cette formule couvre les domaines suivants :
  - L'acquisition d'intrants nécessaires à l'activité en cours (semences, produits médicamenteux vétérinaires).
  - L'acquisition d'aliments.

Le crédit R'FIG est un crédit entièrement bonifié d'une durée de 02 années. Tout bénéficiaire qui rembourse la totalité du crédit entre 6 et 24 mois ouvre droit à la prise en charge de la totalité des intérêts par le ministère de l'agriculture et à un autre crédit de la même nature pour

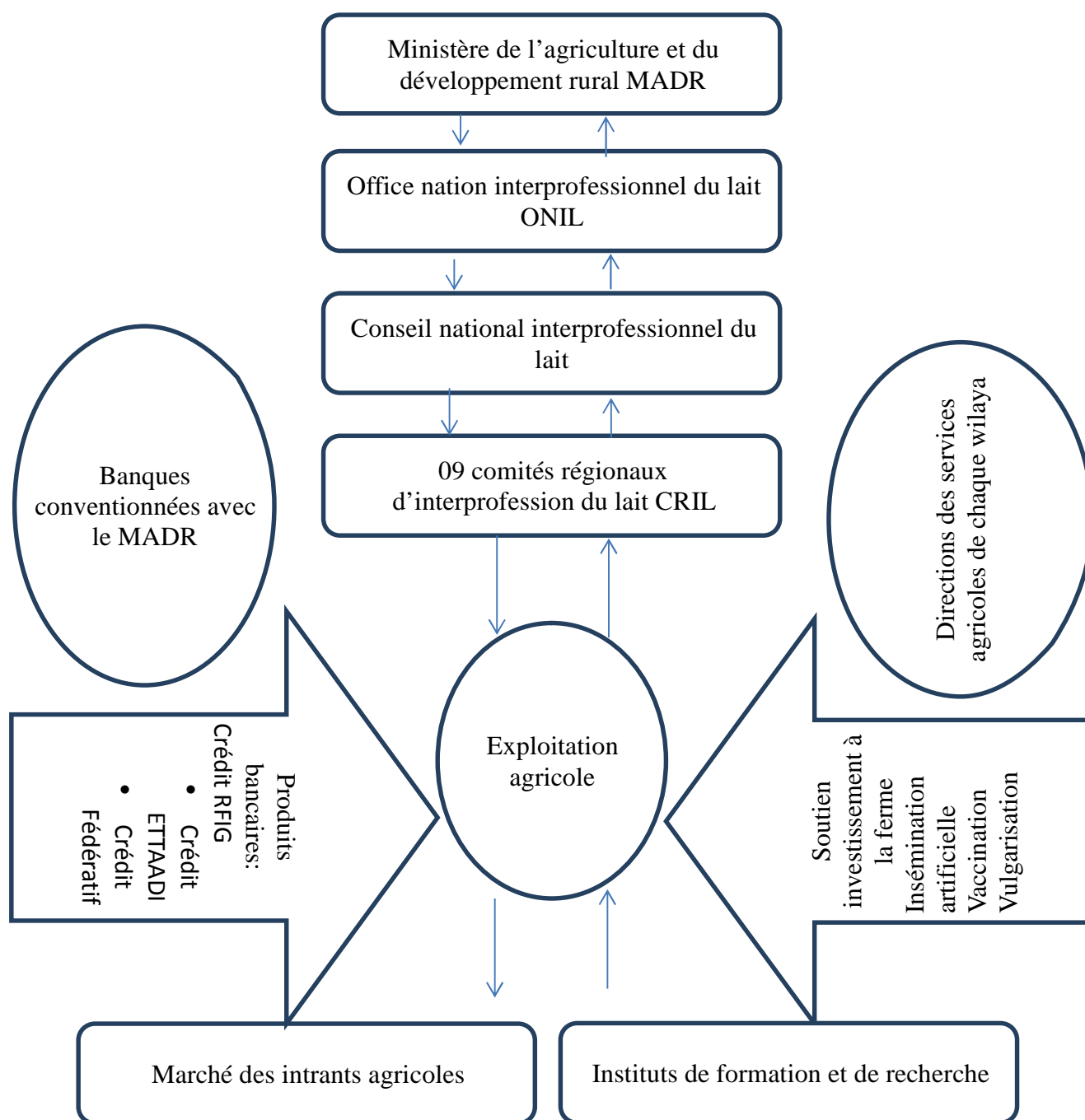
la période suivante. Si le délai de remboursement excède les 24 mois, le bénéficiaire perd le droit de paiement des intérêts par le ministère de l'agriculture.

3. Le crédit fédératif : Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des entreprises économiques organisées en sociétés commerciales ou en coopératives, activant dans la filière de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

Le schéma général du mode de régulation de la filière adopté par les pouvoirs publics en vue de promouvoir la production nationale et réduire la facture d'importation d'une part et satisfaire les besoins de la population d'une autre part a connu plusieurs changements significatifs. Cette configuration pour l'année 2016 peut être illustrée dans la figure ci-après :



**Figure N°09** : Schéma général de régulation adopté par les pouvoirs publics



Source : M. MAKLOUF et Al, Op.cit. P 3.

### Conclusion

Au terme de ce chapitre, il s'avère que les pouvoirs publics interviennent massivement dans la filière laitière algérienne avec un double objectifs ; celui de garantir la disponibilité et l'accessibilité de ce produit primaire pour l'ensemble des couches sociales, et celui de développement de la production locale pour atténuer la dépendance vis-à-vis du marché mondial.

Pour ce faire, cette politique s'articule autour de programmes et de mesures incitatives importantes au profit des éleveurs, des collecteurs, des transformateurs et récemment même des producteurs de certains aliments de bétail comme le maïs et la luzerne. En d'autres termes, les interventions de l'état concernent tous les maillons de cette filière, et ce par la participation au financement des investissements à l'amont de la filière.

À ce dispositif s'ajoute une autre forme de subvention dans le but de stimuler la productivité et la qualité des produits sous forme de primes accordées à chaque intervenant de la filière. Cette subvention est allouée pour compenser l'écart entre le prix de revient du lait collecté localement et le prix de revient à l'importation, et supprimer ainsi l'avantage comparatif de la poudre de lait importée. Toutefois, ces programmes d'intensification de la production laitière n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés avec une facture annuelle d'importation dépassant les 800 millions de dollars (MADR, 2017) et un taux d'intégration dépassant à peine 10%.

La pérennité de l'élevage laitier est tributaire non seulement des stratégies que devraient développer les éleveurs mais également de celles des autres partenaires de la filière (HAMMAMI et al., 2011) cité par (DJERMOUNE et Al, 2017), entre autres:

- Le ministère de la tutelle (MADR), l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL), et les Directions des Services Agricoles de wilaya (DSA), par l'adoption d'une politique agricole différenciée en fonction des types d'exploitations, par la mise à niveau des moyens de production et de soutien de l'outil de production et de régulation;
- Les structures d'encadrement, tels l'Institut Technique des Élevages et l'Office National des Aliments de Bétail, qui devraient assurer un plus grand effort au niveau de l'encadrement technique des éleveurs et la recherche de nouvelles ressources alimentaires durables et convenables à ces types d'élevage.

L'implication des compétences scientifiques et techniques ne sera efficace que si elle remet l'acteur, et principalement l'éleveur, au centre des préoccupations, ce qui devrait se traduire par une prise en charge plus correcte des dimensions socio-économiques en plus des préoccupations techniques.

**CHAPITRE 03 :**

**MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL ET  
RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES**

## Chapitre 03

### Méthodologie de travail et résultats préliminaires

Ce chapitre retrace la démarche méthodologique suivie dans la thèse en mettant l'accent sur les grandes lignes et les axes de recherches suivis. Il s'agit de présenter les résultats préliminaires de notre travail qui sont ensuite utilisés dans la rédaction de la thèse.

À travers ce chapitre, nous allons présenter les objectifs de la recherche, la méthodologie de recherche utilisée, le choix de la région d'étude, l'identification de l'échantillon, le choix des variables à rechercher, le déroulement de l'enquête et l'interprétation des résultats préliminaires. Cette thèse comporte un ensemble de travaux de recherche réalisés durant cette formation sur le terrain (BELLIL et BOUKRIF, 2015 et 2017). C'est en se basant sur les résultats de ces travaux que sont interprétés les résultats de cette thèse.

#### 1. Rappel de l'objectif de la recherche

Notre travail s'intéresse aux répercussions sur les acteurs de la filière lait d'un retrait de l'État de la sphère économique. En effet, la filière lait est fortement extravertie et dépend massivement des subventions de l'État que ce soit pour la production locale que la poudre importée. En effet, dès l'indépendance, plusieurs plans de développement ont été mis en place par les pouvoirs publics en Algérie afin de promouvoir la filière lait englobant des enveloppes financières considérables.

Malgré le bilan positif que l'on peut établir, la situation reste précaire avec un recours massif aux importations (Poudre de lait et intrants alimentaires), un prix de revient très élevé parmi les plus élevés au monde (plus de **50 Da** lors d'une précédente étude à Bejaia) et une dépendance massive aux subventions de l'état (**28%** du prix de vente).

Toutefois, la conjoncture actuelle caractérisée par un recul des recettes des hydrocarbures et une volatilité des prix à l'international, entraîne une difficulté à l'État à honorer ses engagements en matière de subventions. En d'autres termes, la chute des prix des hydrocarbures depuis la fin de 2014 ne permet plus une injection aussi poussée de fonds en faveur de la filière, et suggère aux pouvoirs publics, un redéploiement de son effort budgétaire.

Pour répondre à cette problématique nous avons procédé à un ensemble de travaux empiriques concernant la production locale. En effet, Les répercussions d'une suppression de la subvention notamment à la production locale auront un impact direct sur la rentabilité et la pérennité des élevages laitiers d'où l'intérêt du calcul du prix de revient d'un litre de lait et du seuil de rentabilité des élevages laitiers. Dans la même logique, nous nous sommes penchés sur les alternatives pour substituer la subvention que ce soit sur le plan technologique ou organisationnel. À cet effet, nous avons étudié la piste de la coopérative agricole comme solution au développement de l'élevage laitier en Algérie. a ce titre, nous avons effectué une étude comparative de la rentabilité économique des élevages laitiers adhérents à une coopérative et des éleveurs individuels.

## 2. Méthodologie de recherche suivie

La démarche méthodologique suivie pour la réalisation de ce travail est articulée autour de deux axes : la recherche bibliographique et une enquête de terrain. La recherche documentaire nous a permis de comprendre le fonctionnement de la filière, d'identifier ses articulations ainsi que les interactions qui surgissent entre ses composantes dans une première phase, les diverses réformes engagées dans le but de promouvoir et de développer cette filière dans une deuxième étape et de voir les expériences étrangères en matière d'ouverture économique et leurs conséquences sur la filière laitière. Le corpus se compose de documents officiels, des ouvrages, des articles, des thèses et des travaux de recherche menés sur la filière que ce soit en Algérie ou ailleurs.

À l'issue de cette phase, et après consultation des travaux de recherche sur le fonctionnement de la filière lait, nous avons soulevé certaines questions empiriques qui ont fait l'objet d'une étude approfondie en vue de leurs utilisation dans la thèse (Quel est le prix de revient d'un litre de lait, le seuil de rentabilité, les différentes formes d'organisations et de coordinations possibles afin de réduire les couts de productions ?). L'ensemble de ces questions a été soulevé afin de répondre à la question principale de notre travail qui s'intéresse à l'étude d'une éventuelle réorganisation des subventions allouées par l'État à la filière lait, et quelles seront ses répercussions sur les différents acteurs de cette filière.

L'enquête quant à elle, nous a permis de diagnostiquer les différentes réformes engagées par les pouvoirs publics algériens et de relever leur impact réel sur les différents acteurs de la filière dans une première étape, et de prédire les conséquences d'un tel bouleversement de

l'économie nationale sur la filière laitière, et ce, à travers des questionnaires consacrés à ses différentes composantes.

### 3. Choix de la région d'étude

Notre travail de recherche est réalisé auprès des éleveurs, collecteurs et laiteries de la région de Bejaia au nord de l'Algérie. Plusieurs raisons ont déterminé le choix de cette région comme zone d'étude.

- La facilité en termes de coûts et de temps. Nous avons bénéficié de l'appui de l'association des éleveurs de Bejaia pour faciliter l'accès et la collecte d'information auprès des éleveurs de la région pour pallier à une certaine résistance de ces derniers pour collaborer avec nous.
- La filière lait dans la wilaya de Bejaia présente la même configuration que celle de la filière au niveau national, avec la prédominance du bovin laitier, en nombre et en production. Elle est située sur le flanc nord caractérisé par une pluviométrie assez importante. En termes de production, Bejaia occupe la 30ème place au niveau national avec 49 millions de litre par an (MADR, 2017).
- En termes de collecte, les capacités de collecte de lait dont dispose cette wilaya, grâce notamment, au tissu industriel de transformation composé de neuf laiteries dont deux de grande dimension constitue une opportunité pour l'élevage local et même national. En effet, elles constituent un débouché certain pour toute production à condition qu'elle soit dans les normes requises (taux de germes, température...). Le prix pratiqué par ces laiteries est de 36 DA en général, majoré de 12 à 14 DA de subvention, représente un prix attractif, et l'un des plus élevés à l'échelle nationale. De plus, les avantages accordés par les unités de transformations aux éleveurs représentent une autre opportunité pour ces derniers. En effet, d'une part, cela permet la création de nouvelles exploitations au profit des gens ne disposants pas de capacités financière d'investissement requises, et d'une autre part, le régime des paiements fractionnés permet aux éleveurs de jouir d'une aisance financière qui sera utilisée pour l'agrandissement de leur activité.

À cela, nous avons conduit une autre enquête auprès des éleveurs adhérents à la coopérative COOPSEL de Sétif afin de faire une étude comparative sur la rentabilité des élevages adhérents à une coopérative et des élevages conduits à titre individuel dans l'objectif de faire ressortir l'impact de l'organisation en coopérative sur la performance des élevages laitiers.

#### 4. Déroulement des enquêtes

Le travail de recherche documentaire que nous avons conduit nous a permis de dégager un certain nombre de facteurs déterminants dans la pratique de l'élevage laitier et que nous avons jugé intéressant d'utiliser comme facteurs discriminants et explicatifs des résultats de nos enquêtes.

Les trois enquêtes ont été réalisées avec des entretiens directs avec les éleveurs producteurs de lait en plus du questionnaire, nous nous sommes basés sur l'observation et des entretiens avec les éleveurs pour s'imprégner de l'activité de l'élevage laitier. Concernant l'enquête auprès des laiteries, nous avons privilégié des entretiens avec les responsables de collecte et approvisionnement en lait pour la connaissance qu'ils ont en matière d'agencement des flux dans la filière et à défaut d'entretien avec les gérants de ces unités.

#### 5. Les enquêtes

Pour les besoins de notre travail nous avons effectué trois (03) enquêtes de terrain. L'une pour le calcul du prix de revient du lait à Bejaia en collaboration avec l'association des éleveurs laitiers de la wilaya. Elle concerne les éleveurs producteurs de lait. Ce travail a fait l'objet d'un article publié au niveau de la revue Agriculture de Sétif en plus d'un document remis à l'association des éleveurs pour les besoins de leur activité. La deuxième enquête est réalisée avec les éleveurs adhérents à la coopérative COOPSSSEL de Sétif pour faire sortir l'impact de l'organisation en coopérative sur l'élevage laitier en Algérie et qui a fait l'objet d'un article publié. La troisième enquête concerne à la fois des éleveurs et des laiteries de la wilaya de Bejaia pour déterminer leur réaction à une suppression partielle ou totale de la subvention de l'État.

##### 5.1. Enquête prix de revient du lait

Le coût de production du lait en Algérie est devenu un sujet d'actualité en raison de la hausse des prix des intrants et des charges alimentaires. De plus, c'est un indicateur de mesure de la performance et de la durabilité économique des exploitations laitières. L'objectif de ce travail est de faire une étude comparative du coût de production d'un litre de lait pour les divers systèmes de production laitiers au niveau de la wilaya de Bejaia. Une enquête auprès de 79 éleveurs au niveau de la wilaya de Bejaia a été conduite durant la période allant de mai à novembre 2014. Cette dernière est matérialisée à travers un questionnaire de recherche (annexe 1) qui porte essentiellement sur des éléments d'identification du mode de conduite,

des éléments de charges et ainsi que des éléments de produits. La méthode d'échantillonnage est la méthode aléatoire simple (10 % de la population d'éleveurs qui ont adhéré au Fonds National de Régulation de la Production Agricole FNRPA), les éleveurs constituant l'échantillon d'étude sont ceux qui ont collaboré et accepté de faire l'objet d'enquête d'élevage. Un traitement préalable a été effectué pour distinguer parmi ces questionnaires, ceux qui recèlent des informations jugées fiables et utiles pour notre travail. À cet effet, uniquement 28 questionnaires sont retenus (soit un total de 285 vaches laitières sur un total de 538 têtes). En plus de ce questionnaire, nous nous sommes basés sur l'observation et des entretiens avec les éleveurs pour s'imprégner de l'activité de l'élevage laitier.

La méthodologie suivie pour la réalisation de ce travail a été la suivante : les différents systèmes d'élevage sont d'abord identifiés selon un ensemble de facteurs discriminants. Le traitement des données a été effectué suivant une approche statistique par une classification hiérarchique ascendante selon la méthode de Ward à l'aide du logiciel SPSS pour garantir un meilleur classement des systèmes suivant plusieurs critères à la fois. Ensuite, un calcul du prix de revient d'un litre de lait par étable et par système a été effectué.

a. Les indicateurs d'analyse utilisés

L'activité d'élevage bovin laitier englobe trois sous-activités différentes à savoir la production de lait, l'élevage des génisses de remplacement pour remplacer les vaches amorties, ainsi que la production de fourrages nécessaires à l'alimentation du cheptel. Les facteurs *discriminants* utilisés pour le groupement des exploitations en systèmes homogènes ont été :

- Les facteurs concernant le cheptel
  - Le nombre de vaches laitières par étable :
  - Production moyenne par vache par an;
- Les facteurs concernant les conditions matérielles et le mode de conduite
  - La superficie cultivable en ha par vache : cet indicateur nous renseigne sur la capacité de l'éleveur à se passer du marché et produire au moins une partie des besoins de son cheptel, et se prémunir ainsi de la flambée des prix et de la spéculation. Plusieurs études ont démontré que la superficie cultivable est un indicateur clé dans la mesure de la rentabilité de l'élevage laitier. Selon Abdelhamid SOUKEHAL, la faiblesse des ressources fourragères constitue la principale contrainte au développement de l'élevage laitier en Algérie. De ce fait, il est primordial que l'éleveur dispose d'une superficie pour produire une part de ses consommations.



- La spécialisation à savoir, production laitière, la viande ou les deux à la fois : Le prix attractif de la viande par rapport au lait engendre un revirement vers la viande (engraissement des veaux) de la part des éleveurs. La production de viande s'impose comme une activité concomitante, parfois même dominante, le lait devant même parfois être considéré comme un sous-produit (SRAIRI et al 2003).
- Le mode de reproduction, naturel, artificiel ou les deux à la fois : d'après les données de notre enquête, le nombre moyen d'inséminations par vaches est de 3, engendrant ainsi des frais (frais d'insémination, préparation des chaleurs, etc.) et des retards très importants, d'où le recours de certains éleveurs à la monte naturelle.

b. Méthode de calcul

Le coût de production concerne toutes les charges fixes et variables d'une exploitation au cours d'une année. Il englobe les charges alimentaires (concentrés et fourrages), les frais d'approvisionnement des surfaces pour la production de fourrages destinés à l'alimentation du cheptel, les frais d'élevage (conduite et gestion de l'exploitation), la mécanisation, les frais d'entretien du bâtiment, foncier et capital, les salaires et charges salariales.

Pour des raisons de simplification, dans l'activité d'élevage laitier, le lait est considéré comme produit principal, les autres produits tels que la viande et le fumier sont considérés comme des sous-produits ou produits annexes. Selon CHOMBART et LAWC et al (1969), et CORDONNIER et Al (1970), cités par GHARBI et Al (2007), la valeur des sous-produits (VSP) doit être soustraite des charges totales (CT) pour obtenir le coût de production du produit principal (CPP), en l'occurrence le lait.

$CPP = (CT - VSP) / \text{quantité de lait produite}$

$VSP = \text{Chiffre d'affaire issu de la vente des sous-produits}$

Les produits de l'atelier d'élevage laitier concernent les produits provenant de la vente de lait cru aux laiteries, plus les différentes primes de qualité et d'accompagnement au développement de la filière y compris les autres circuits de distribution, les produits de la vente d'animaux (bovin producteurs et non producteurs de lait), la vente d'aliments (excédent d'alimentation du cheptel), ainsi que les divers produits d'exploitation à savoir le fumier et les prestations diverses. Les amortissements sont considérés comme nuls étant donné que la majorité des étables enquêtées disposent d'un matériel complètement amorti, ce qui en fait un élément commun à toutes les exploitations.

c. Les résultats

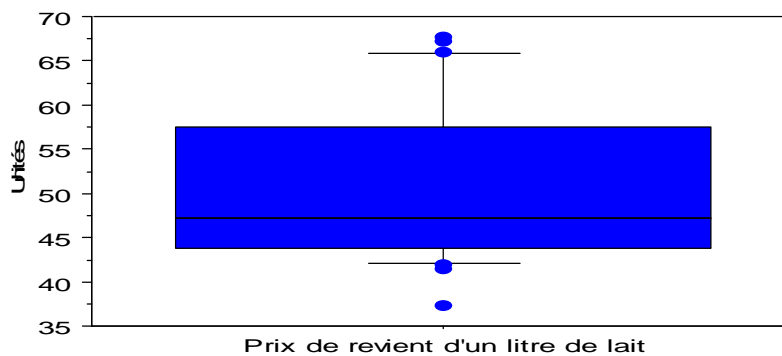
Quatre systèmes d'élevage ont été identifiés selon un ensemble de facteurs discriminants, 2 spécialisés en lait et 2 producteurs de viande et lait. Les caractéristiques de chaque système sont :

**Tableau N°06** : Caractéristiques des quatre systèmes identifiés

	Nombre de vaches / étable	superficie cultivable / vache	Prod. Moy. en litres/vache/an	Spécialisation	Mode de reproduction
<b>Système 1</b>	18	0,39	5 991 litres/an	Lait	Artificiel
<b>Système 2</b>	11	0,51	4 590 litres/an	Lait	Naturel/artificiel
<b>Système 3</b>	8	0,72	3 507 litres/an	Lait/viande	Artificiel
<b>Système 4</b>	9	1,02	1 861 litres/an	Lait/viande	Artificiel

Source : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

**Figure N10** : Variabilité du cout de production



Source : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

La ventilation du cout de production est la suivante avec variation allant de 37.25 Da à 97.69 Da le litre, avec une médiane de 47.11Da. Cela signifie que la moitié (50%) des étables enquêtées ont un résultat de vente de lait déficitaire, avec un coût de production supérieur à 47.11Da, et donc, supérieur au prix de vente (47Da) tel le démontre la figure ci-après

Le coût moyen de production par système était de 46,09; 50,80; 50,28 et 55,72 DA pour les systèmes 1, 2, 3 et 4 respectivement, souvent supérieur au prix de vente aux laiteries (47 DA/litre) tel le démontre le tableau ci-dessous :

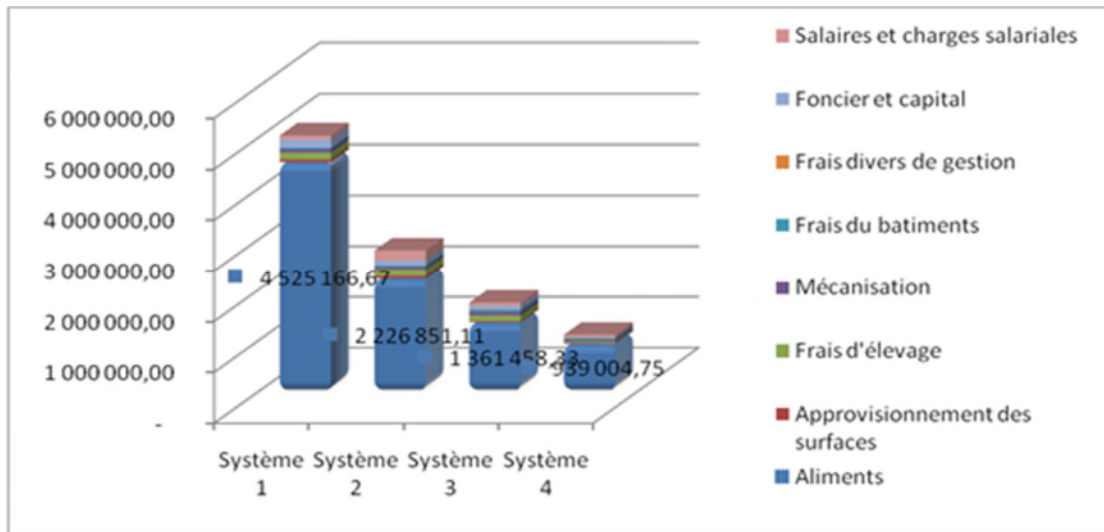
**Tableau N°07 : Structure de charges et de produits par système en (DA)**

<b>LES CHARGES</b>	<b>Système 1</b>	<b>Système 2</b>	<b>Système 3</b>	<b>Système 4</b>
<b>Aliments</b>	4 525 166,67	2 226 851,11	1 361 458,33	939 004,75
<b>Approvisionnement des surfaces</b>	48 333,33	49 866,67	24 216,67	11 418,75
<b>Frais d'élevage</b>	137 500,00	131 616,67	107 323,33	28 232,73
<b>Mécanisation</b>	69 333,33	56 133,33	73 750,00	39 650,00
<b>Frais des bâtiments</b>	25 666,67	29 444,44	41 083,33	34 208,88
<b>Frais divers de gestion</b>	333,33	3 888,89	10 516,67	11 625,00
<b>Foncier et capital</b>	158 666,67	97 400,00	69 591,67	2 750,00
<b>Salaires et charges salariales</b>	80 000,00	191 666,67	61 666,67	50 000,00
<b>Charges totales</b>	5 094 666,67	2 786 867,78	1 749 606,67	1 116 890,10
<b>LES PRODUITS</b>				
<b>Vente de lait</b>	5 240 566,67	2 828 633,33	1 512 644,54	1 196 895,00
<b>Vente d'animaux</b>	1 035 666,67	667 837,78	586 416,67	408 750,00
<b>Vente d'aliments</b>	-	-	-	-
<b>Autres produits</b>	50 000,00	1 000,00	90 000,00	-
<b>Total produits</b>	6 326 233,33	3 497 471,11	2 189 061,21	1 605 645,00
<b>Bénéfice</b>	1 231 566,67	710 603,33	439 454,54	488 754,90
<b>Bénéfice moyen</b>	717 592.36 Da			
<b>Volume de production en litres</b>	5991 litres/vache	4590 litres/vache	3507 litres/vache	1861 litres/vache
<b>Coût de production Da/litre</b>	46,09 Da	50,80 Da	50,28 Da	55.72 Da
<b>Prix de revient moyen</b>	50.78 Da/litre			

Source : Élaboré par nos soins à partir des données d'enquête

Cette variabilité résulte de la différence en matière du mode de conduite et d'alimentation du cheptel, ainsi que le mode de gestion économique de l'étable, à titre d'exemple, l'établissement de prévisions de consommation a une incidence significative sur le coût alimentaire qui représente en général 80% des charges totales (voir le schéma ci-après).

**Figure N°11** : Structure des charges par système



**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données d l'enquête

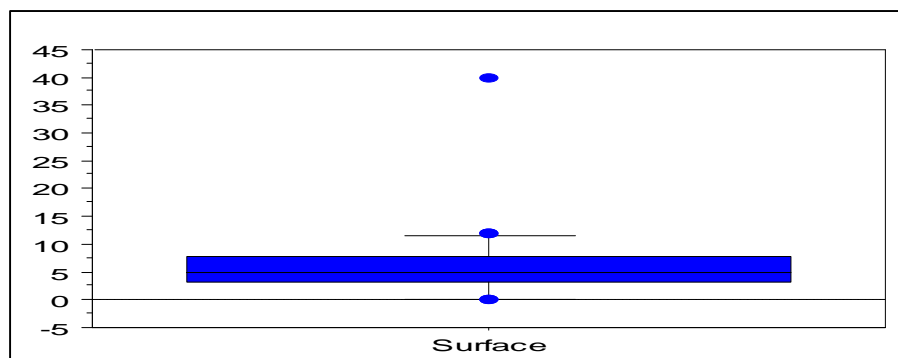
Il ressort de cette étude que les charges alimentaires représentent plus des  $\frac{2}{3}$  du coût de production de lait. Cela dit, une meilleure maîtrise des charges alimentaires par la production, d'au moins, une partie des besoins alimentaires du cheptel constitue un facteur de rentabilité pour des élevages laitiers.

Notre enquête a porté aussi sur des éléments d'identification et de conduite des troupeaux (les superficies agricoles en exploitation, la formation de l'exploitant, l'âge de l'exploitant, le nombre de vache laitières par exploitation, l'intervalle vêlage-vêlage...etc.).

a. Les superficies agricoles

Les résultats de notre enquête montrent une disparité important à ce niveau entre les différentes exploitations tel que le montre la figure ci-après :

**Figure N°12** : Variabilité des surfaces agricole



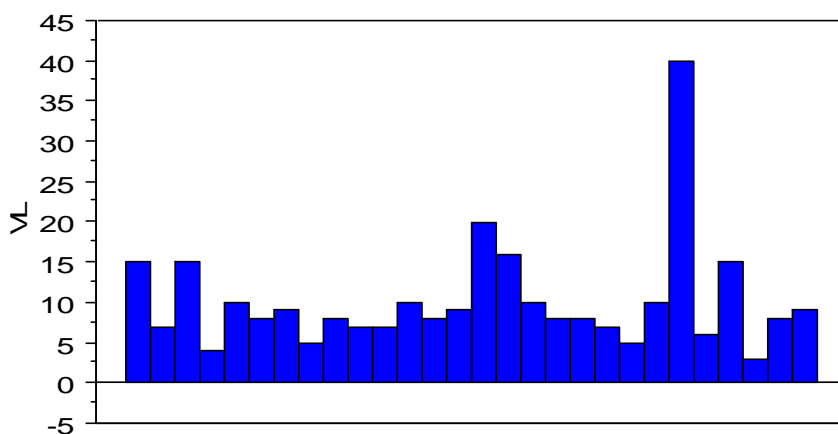
**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Ce graphique montre les surfaces agricoles de l'échantillon considéré varient entre 0 et 40 ha avec une médiane de 5HA, ce qui signifie que la moitié des exploitations ont moins de 5 Ha de surfaces à exploiter.

b. Le nombre de vache

Le nombre de vaches laitières par exploitation varie de 3 à 40 vaches par exploitation avec une moyenne de 10 vaches par étable comme illustré dans la figure ci-après :

**Figure N°13:** Nombre de vaches laitières par étable



**Source :** Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

c. Intervalle vêlage-vêlage

L'intervalle vêlage-vêlage représente la durée entre deux mises-bas. En théorie, l'intervalle entre deux vêlages ou d'une lactation doit être de 12 mois sans période d'attente volontaire<sup>1</sup>.

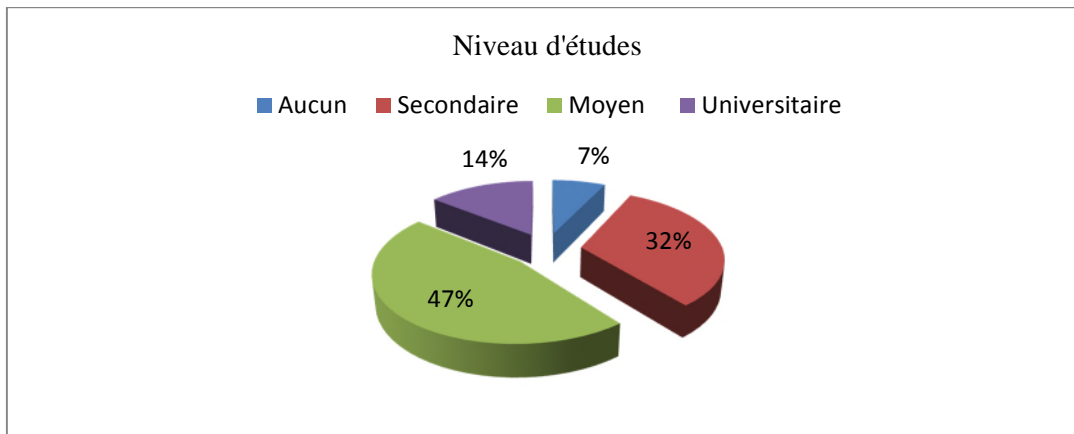
Dans notre cas, l'intervalle vêlage-vêlage moyen est de 14 mois pour les 285 vaches enquêtées, soit une rallonge de deux mois sur la période normale. L'allongement de cet intervalle s'explique par un retard de fécondation pour certaines vaches (GHOZLANE, et al. 1998), et un faible niveau de reproduction pour d'autres vaches. Pendant cette période « sèche » en matière de produits, l'alimentation et le traitement des vaches génèrent des charges supplémentaires très importantes qu'il convient de limiter. Le nombre d'inséminations moyen par vache est de 3 pour l'échantillon considéré. Le coût d'une insémination artificielle est de 2000DA, soit un surcoût de 4000DA par vache par lactation.

d. Formation de l'exploitant

Les agriculteurs enquêtés ont un niveau d'étude varié avec une dominance de du niveau moyen tel que l'illustre la figure suivante :

<sup>1</sup>Période d'attente volontaire es le nombre de jours d'attente après vêlage avant de saillir une vache pour des considérations d'ordre économique et/ou biologiques selon l'appréciation de l'éleveur.

**Figure N°14** : Niveau d'étude des exploitants



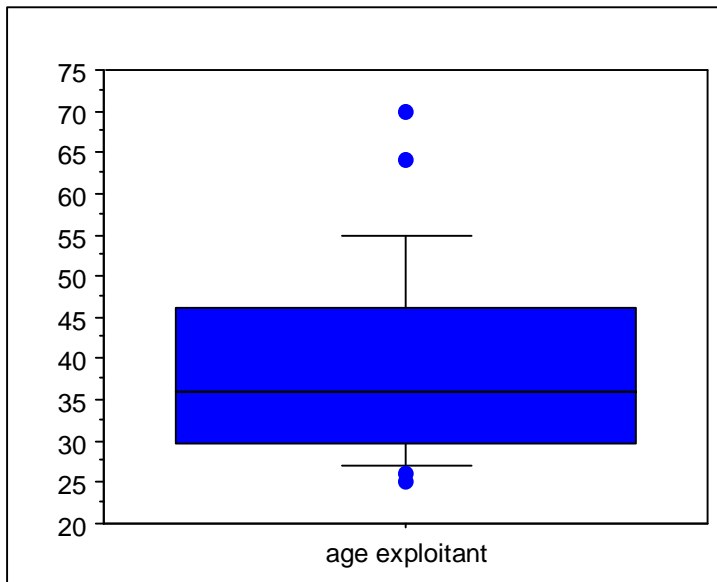
**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

À signaler que sur la totalité des éléments enquêtés, aucun de ces derniers ne présente une formation spécialisée en élevage laitier ou de formation similaire (agronomie ou autre).

e. Age de l'exploitant

L'âge de l'exploitant est un élément déterminant notamment d'un point de vue sociologique et technique. Dans notre cas, l'âge varie 25 et 70 ans avec une moyenne de 39 ans et une médiane de 33 ans, ce qui signifie que plus de la moitié des éleveurs ont plus de 33 ans.

**Figure N°15** : variabilité de l'âge de l'exploitant



**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

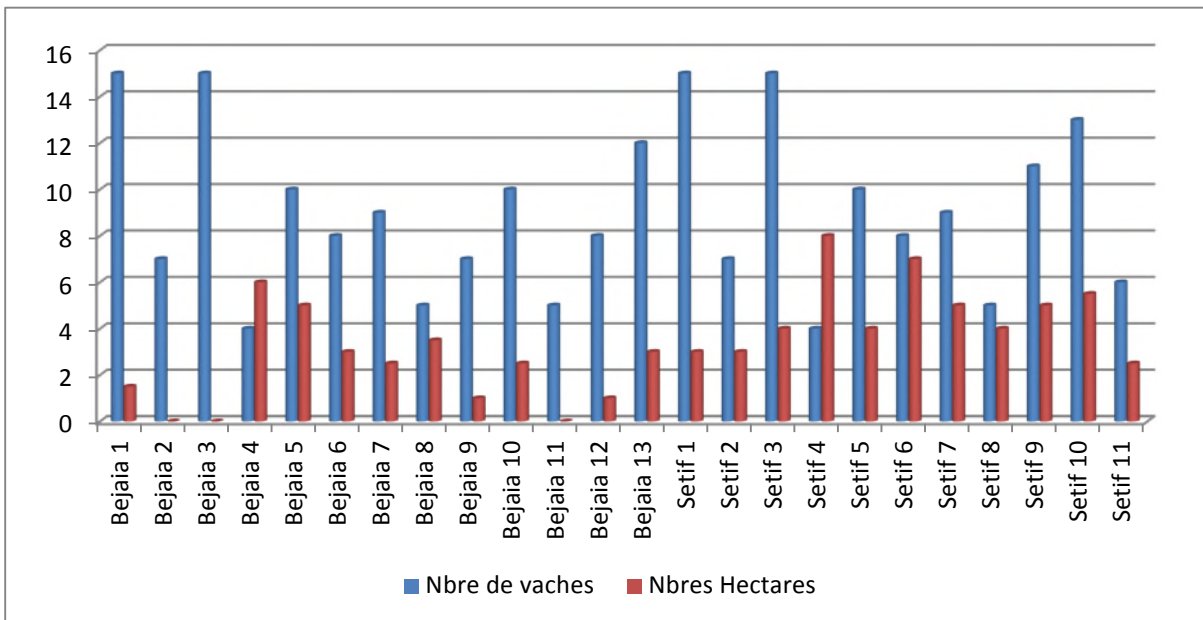
5.2. Enquête sur les coopératives

L'objectif de ce travail est de faire ressortir l'impact de l'organisation en coopérative sur la performance et la rentabilité des élevages laitiers en Algérie.

a. Collecte de données

Pour accéder à l'information, une enquête de terrain a été conduite entre novembre 2015 et janvier 2016 auprès de 36 éleveurs bovins laitiers dans les wilayas de Bejaia et de Sétif, sur des éleveurs conventionnés avec des laiteries, et adhérant au programme de collecte de lait en novembre 2015. Pour des considérations de comparabilité, nous avons utilisé le même questionnaire que l'enquête du prix de revient à Bejaia (annexe 1). Après examen des questionnaires, nous avons retenu 24 éleveurs au total, les autres ont été rejetés en raison d'incohérence de données. Les étables sélectionnées sont au nombre de 13 à Bejaia et 11 à Sétif. Le nombre de vaches varie de 4 à 15. La figure ci-après illustre les caractéristiques des 24 étables sélectionnées.

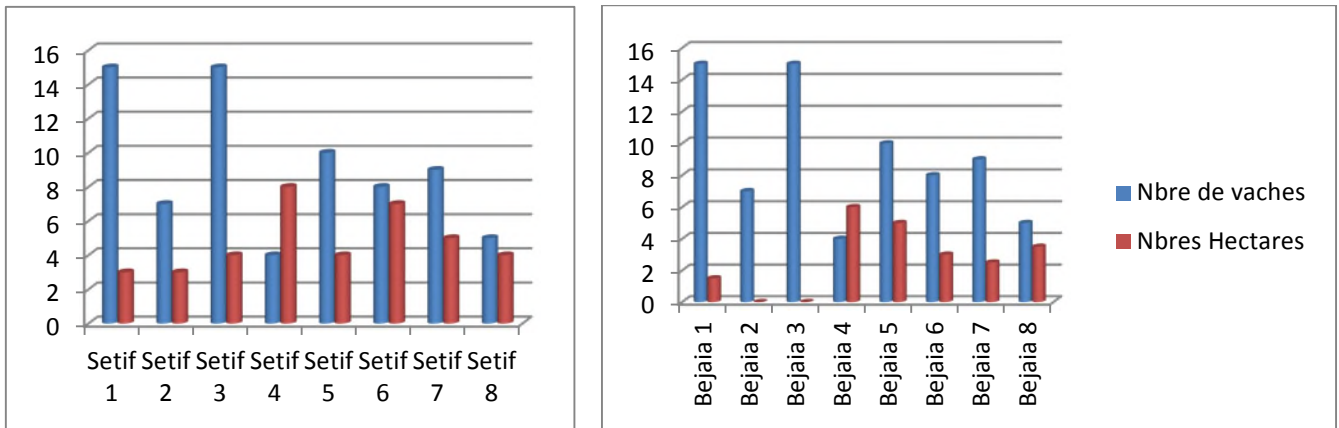
**Figure N°16 :** Caractéristiques des exploitations sélectionnées pour l'enquête



Source : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Et pour des considérations de comparabilité en matière de nombre de vaches laitières, nous avons opté pour un échantillon de 16 éleveurs soit 8 de chaque groupe. Le tableau suivant illustre les caractéristiques des exploitations retenues de Sétif et Bejaia respectivement.

**Figure N°17 : Caractéristiques des exploitations retenues**



Source : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

b. Méthode de calcul

Le prix de revient englobe toutes les charges fixes et variables d'une exploitation agricole au cours d'une année. Les produits de l'atelier d'élevage bovin concernent les produits provenant de la vente de lait cru aux laiteries, les différentes primes de qualité et d'accompagnement au développement de la filière, les produits de la vente d'animaux, ainsi que les divers produits de l'atelier bovin à savoir la vente de fumier.

L'activité d'élevage laitier englobe trois sous activités différentes : la production de lait, l'élevage des génisses de remplacement et la production d'au moins une part de l'alimentation du cheptel. Pour des raisons de simplification, l'activité production de lait est considérée comme activité cardinale. De ce fait, le lait est le produit principal, les autres produits tels que la viande et le fumier sont considérés comme des sous-produits ou produits annexes.

Étant donné qu'il n'y a pas de séparation sur le plan comptable entre le lait et les sous-produits, la distinction des charges imputables au lait par rapport à la viande se fera au prorata de leurs participations au chiffre d'affaire de l'atelier bovin de l'exploitation (CA).

$$CA = CA \text{ lait} + CA \text{ vente d'animaux} + CA \text{ fumier}$$

$$\text{Charges totales} = \text{Charges lait} + \text{Charges viande} + \text{charges fumier}$$

$$\text{Par conséquent : Charges lait} = \frac{CA_{\text{lait}}}{CA} * \text{Charges totales}$$

Le poste produit divers de notre questionnaire englobe la vente de fumier ainsi que d'autres produits telle la location du matériel agricole. Étant donné que nous n'avons pas pu obtenir la part du fumier dans les produits divers pour toutes les étables, nous avons opté pour une imputation fondée sur les données recueillies chez l'éleveur qui a renseigné ces données :



quantité de fumier produite par vache, prix de vente de ce fumier. Il s'agit d'un éleveur de Bejaia disposant de 15 vaches vendant une remorque de fumier par mois à raison de 3500DA la remorque, ce qui fait 2800Da/vache/an.

c. Les résultats

c.1. Les services offerts par la coopérative à ses adhérents

La coopérative offre une palette de produits et services à ses adhérents dans le but de promouvoir leur production. Parmi ses services :

❖ **Une laiterie propre à la coopérative**

La coopérative Coopssel dès sa remise à niveau en 2000 sous sa nouvelle forme, amis en place sa propre laiterie pour faire face aux aléas de la dépendance à une laiterie privée. Étant donné que le lait est pasteurisé avant d'être soumis à la consommation humaine, la laiterie accepte le lait sans aucune condition de qualité ou de quantité. Les éleveurs disposent donc d'un débouché sûr pour leur production.

❖ **Un prix d'achat très intéressant**

En application des principes coopératifs -en particulier le troisième principe « participation économique des membres » ratifié au congrès de l'Alliance coopérative internationale tenu à Manchester en 1995 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) -, la coopérative accorde des ristournes à ses adhérents sous forme de prime d'un (01) Dinar algérien sur l'achat d'un litre de lait.

❖ **Accès plus facile aux crédits**

Pour bénéficier de crédits bonifiés accordés par l'État aux agriculteurs, la coopérative joue le rôle de garant entre la banque et l'éleveur dans la démarche de crédit. En d'autres termes, la demande de crédit est d'abord étudiée et approuvée par la coopérative avant d'être soumise à la banque. Ci-joint le bilan des crédits fournisseurs selon formule triangulaire 2014/2016 (en DA).

NB Éleveur	Type de crédit	NB VL	Montant globale des crédits	Durée
15	COOPSEL/Collecteur/Éleveur	115	36 634 900	36
20	CNMA-EF/COOPSEL/Éleveur	63	15 444 000	36

❖ **Des programmes de formation au profit des éleveurs**

La coopérative dispose d'une ferme pilote pour la formation des éleveurs aux pratiques d'élevage. Des journées d'études, séminaires ainsi que des programmes de vulgarisation sont organisés en faveur des éleveurs. Cette ferme sert aussi à former les vétérinaires aux techniques de l'élevage pour constituer ainsi des vétérinaires techniciens, capables de suivre de façon pertinente les élevages laitiers.

❖ **Une mise à disposition d'intrants achetés en grande quantité et une unité de fabrication d'aliments concentrés**

Dans le souci de pallier aux aléas du marché, la coopérative organise des achats groupés pour les éleveurs. Ceci permet de réduire de façon très significative le cout alimentaire -grâce aux économies d'échelle- qui représente plus de 2/3 du prix de revient. Aussi, la coopérative met à disposition une unité de fabrication d'aliments concentrés (le concentré représente plus de la moitié dans la ration alimentaire des vaches laitières en Algérie).

❖ **Unité de fabrication d'aliment Mash**

Un nouveau type d'alimentation est mis en place par la coopérative au profit de ses éleveurs adhérents, ainsi que d'autres éleveurs souhaitant acquérir ce produit. Le Mash est un aliment complet composé de plusieurs aliments. L'avantage du Mash se manifeste dans son prix de revient relativement faible, et sa composition équilibrée.

c.2. Les résultats économiques

L'étude a montré l'existence d'une différence significative en matière du cout de production de lait entre les deux groupe d'enquêtés tel le démontre le tableau ci-dessous :

**Tableau N°08** : Calcul du prix de revient d'un litre de lait

Désignations	Coopérative (Sétif)	Individuel (Bejaia)
Nombre moyen de vaches par étable	9	9
<b>Niveau de production litres</b>	<b>45 811,67</b>	<b>44 250,11</b>
<b>Rendement en litre/vache/an</b>	<b>5 090,19</b>	<b>4 916,68</b>
Mécanisation	102 275,00	59 716,67
Frais des bâtiments	33 125,00	32 600,83
Frais divers de gestion	2 775,00	6 590,97
Foncier et capital	138 387,50	82 102,09
<b>Total charges fixes</b>	<b>276 562,50</b>	<b>181 010,55</b>
Aliments	1 801 187,50	2 263 120,22
Approvisionnement des surfaces	27 575,00	33 458,86
Frais d'élevage	139 028,75	101 168,18
<b>Total charges variables</b>	<b>1 967 791,25</b>	<b>2 397 747,25</b>
<b>Charges totales</b>	<b>2 244 353,75</b>	<b>2 578 757,81</b>
<b>Total vente de lait</b>	<b>2 435 539,56</b>	<b>2 289 954,09</b>
Total vente d'animaux	616 817,50	674 667,78
Autres produits	12 500,00	47 000,00
Fumier (50% des autres produits)	25 200,00	25 200,00
<b>Total produits</b>	<b>3 077 557,06</b>	<b>3 036 821,87</b>
<b>% Lait</b>	<b>79,14</b>	<b>75,41</b>
<b>Charges du lait (charges totales * % lait)</b>	<b>1 776 153,05</b>	<b>1 944 545,07</b>
<b>Cout de production Lait</b>	<b>38,77</b>	<b>43,94</b>
<b>Valeur ajoutée du lait</b>	<b>659 386,51</b>	<b>345 409,02</b>
<b>Valeur ajoutée/litre</b>	<b>14,39</b>	<b>7,81</b>

Source : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

En effet, les éleveurs adhérents à la coopérative ont un prix de revient (38.77 DA/l) nettement inférieur au prix de vente (47 DA/l), ce qui leur permet une valeur ajoutée de 376 995.44 DA. Les éleveurs exerçant à titre individuel ont un prix de revient (43,94 DA/l) inférieur au prix de vente sur le marché, mais qui reste pour autant très important avec une marge bénéficiaire de 3.06 Da/litre, soit une valeur ajoutée moyenne de 135 210.10DA.

Pour les fermes de Bejaia, le bénéfice constaté provient à raison de 25% d'autres activités en plus du lait, à savoir, la vente de la viande ainsi que d'autres prestations. Ce ratio n'est que de 21% pour les fermes de Sétif. L'efficacité technico-économique des élevages considérés est plus importante pour les fermes de Sétif par rapport à celles de Bejaia. Les services offerts par la coopérative à ses adhérents notamment en matière d'alimentation permettent à ces derniers d'obtenir un rendement (production annuelle de lait par vache) légèrement supérieur, avec un coût de production largement inférieur donc un seuil de rentabilité nettement plus avantageux tel que l'atteste le tableau ci-après :

**Tableau N°09** : Comparaison du seuil de rentabilité entre les deux groupes d'éleveurs

<b>Le seuil de rentabilité</b>		
	Coopérative Coopssel	Ferme individuelle
Litres/an	4 198,94	4 597,03
Litres/jour	14,00	15,32
En DA	657,83	720,20

**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Cette disparité trouve son origine dans le cout de production intéressant pour les fermes de la Coopssel grâce aux aides que les éleveurs reçoivent de la coopérative.

**Tableau N°10** : Comparaison du revenu par vache entre les deux groupes d'éleveurs

<b>Revenu par vache</b>		
	Coopérative Coopssel	Ferme individuelle
Activité lait	73 265,17	38 378,78
Toutes activités confondues	92 578,15	50 896,01

**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Le revenu de l'activité lait par vache mesuré par la valeur ajoutée est de 73 265.17 DA en moyenne pour les fermes adhérentes à la coopérative, et de 38 378.78 DA pour les fermes individuelles. Cependant, le revenu par vache de la ferme toutes activités confondues est de 92 578.15DA et 50 896.01 DA pour les étables de la coopérative et individuelles respectivement.

Ces différents résultats montrent l'impact significatif et positif de l'organisation en coopérative sur les éleveurs laitiers. Les avantages qualitatifs et quantitatifs qu'elle accorde ont un impact sur la productivité et la rentabilité de ses adhérents. À ce propos, les économies d'échelles réalisées grâce à la mutualisation des achats, de la formation et de l'endrament technique diminuent considérablement les couts de production.

Toutefois, nous constatons que la production laitière est fortement concurrencée par des cultures plus rémunératrices, entre autres les cultures maraîchères et l'arboriculture et des productions animales, telles la production de viandes rouges, qui déclassent le lait au rang de sous-produit notamment à Bejaia pour combler le manque de rentabilité de la production laitière. Ce constat est le même que celui dégagé par (DJERMOUNE et Al, 2017) dans le bassin du Chélif.

### 5.3. Enquête réactions

Afin de prédire les réactions des différents acteurs de la filière suite à une suppression des subventions allouées à la filière lait, nous avons conduit deux enquêtes, l'une auprès des éleveurs producteurs de lait et une autre auprès des unités de transformation.

#### 5.3.1. Enquête éleveurs

Nous avons conduit une enquête via un questionnaire (Annexe 2) auprès de 30 éleveurs producteurs de lait au niveau de la wilaya de Bejaia afin de déterminer leur réaction face à un retrait de l'État dans la filière lait.

Le questionnaire porte deux parties à savoir ; une partie identification (localisation de l'exploitation, les surfaces agricoles en possession et en exploitation, orientation de l'activité, et la composition du cheptel). La deuxième partie est constituée d'éléments de charges et un questionnaire à choix multiple sur la réaction de l'exploitant face à une suppression de la subvention de l'État.

#### 5.3.2. Enquête laiteries

Nous avons conduit une enquête par questionnaire (annexe 3) au niveau de 06 laiteries au niveau de la wilaya de Bejaia représentatives des laiteries à l'échelle nationale selon la matrice ci-dessous :

**Tableau N°11** : Matrice des laiteries enquêtées

Exemples de Laiteries	Statut juridique	Intrants	Gamme de produits
SOUMMAM	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	DERIVES
DANONE	MPULTINATIONALE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	DERIVES
RAMDY	NOTIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA DERIVES
LA VALLEE	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA
GIPLAIT	ETATIQUE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA
COOPERATIVE SETIF	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU	LAIT A 25DA DERIVES

La ventilation est faite selon le statut juridique (nationale privée, nationale étatique et multinationale), la matière première utilisée (poudre de lait exclusivement, poudre de lait et lait cru, lait cru exclusivement) et la palette de produits (lait pasteurisé en sachet à prix administré (LPS), LPS et dérivés et dérivés uniquement).

## 6. Le choix des scénarios

Concernant les scénarios, nous avons envisagé trois scénarios. Le premier consiste en une suppression totale de la subvention à la poudre importée (subvention à la consommation) sans toucher les aides à la production locale dans une logique de stimulation de la production nationale. Le deuxième concerne une suppression de la totalité de la subvention à la poudre et la moitié soit 50% de la subvention à la filière locale sans pour autant touché celle du collecteur qui représente la seule et unique courroie de jonction entre les producteurs et transformateurs. La place prépondérante du collecteur en tant qu'élément de transmission entre les acteurs de la filière suggère que la subvention qu'elle lui attribuée soit inchangée. Le troisième scénario est une accentuation du deuxième scénario avec une suppression complète des subventions, au moins directs, allouées à la filière que ce soit à la production locale qu'à la filière importée.

Dans ces scénarios, nous nous pouvons pas aller dans le sens de la taxation des importations dans la mesure que cette considération aggravera davantage le pouvoir d'achat du consommateur étant donné l'incapacité de la filière locale à répondre aux besoins de la population au moins dans un court terme.

**CHAPITRE 04 :**

**PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE LAIT EN  
ALGÉRIE ET AU NIVEAU DE LA RÉGION  
D'ÉTUDE**

## **Chapitre 04**

### **Présentation de la filière lait en Algérie et au niveau de la région d'étude**

Classés stratégique par les pouvoirs publics, la filière lait en Algérie a bénéficié d'une attention toute particulière et d'une enveloppe financière considérable par l'État. L'objectif affiché est de construire une filière locale autosuffisante via le développement de l'élevage bovin et l'amélioration de la production locale afin de diminuer la facture d'importation. En effet, le groupe laits et produits laitiers occupe la deuxième place des produits importés avec une facture annuelle avoisinant les 900 millions de dollars, soit un peu plus de 18% de la facture alimentaire globale.

Le système de régulation mis en place par les pouvoirs publics vise un double objectif ; d'un côté préserver le pouvoir d'achat des consommateurs via une subvention à la consommation (poudre de lait) et protéger le revenu des agriculteurs et des différentes parties prenantes au niveau de la filière.

L'ensemble de ces mesures est parvenue à endiguer le déficit protéique national de l'après-guerre, sans pour autant, réussir à construire une filière locale capable de répondre aux besoins de la population, d'où le recours aux importations.

L'objectif de ce chapitre est de réaliser une présentation de la filière laitière ainsi que les différents flux qui la caractérisent au niveau national et au niveau de la wilaya de Bejaia, tout en mettant l'accent sur le maillon production (élevage, production de lait cru) du fait de l'importance capitale qu'il joue dans le développement de cette filière classée stratégique par les pouvoirs publics à la suite d'une longue série de réformes et de mesures de soutien très coûteuses.

#### **I. La filière lait en Algérie**

L'amont de la filière laitière en Algérie se compose des agriculteurs, des producteurs de fourrages et des importateurs des aliments de bétail tel l'ONAB (Office National des Aliments de Bétail), l'OAIC (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales) et l'ERAD (Les Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivées).



Le noyau de la filière se compose des éleveurs (producteurs du lait), des collecteurs qui assurent le lien entre les exploitations agricoles et les unités de transformation, et en fin des transformateurs à la fois publics et privés.

L'aval de la filière, se composant de distributeurs, commerçants (grossistes et détaillants), ainsi que les consommateurs. La palette de choix de lait et produits laitiers offerte aux consommateurs se compose de plusieurs produits à savoir : Le lait cru issu directement de la ferme via le colportage ou des crémières ; le lait pasteurisé en sachet à prix réglementé (25DA), les autres laits industriels (Lait de vache totalement ou partiellement écrémé, le lait en tétra-pack (UHT), le l'ben et le raib ; et enfin les produits dérivés à l'image du yaourt, fromage, camembert et les différentes crèmes.

### **1. L'amont de la filière : alimentation du cheptel**

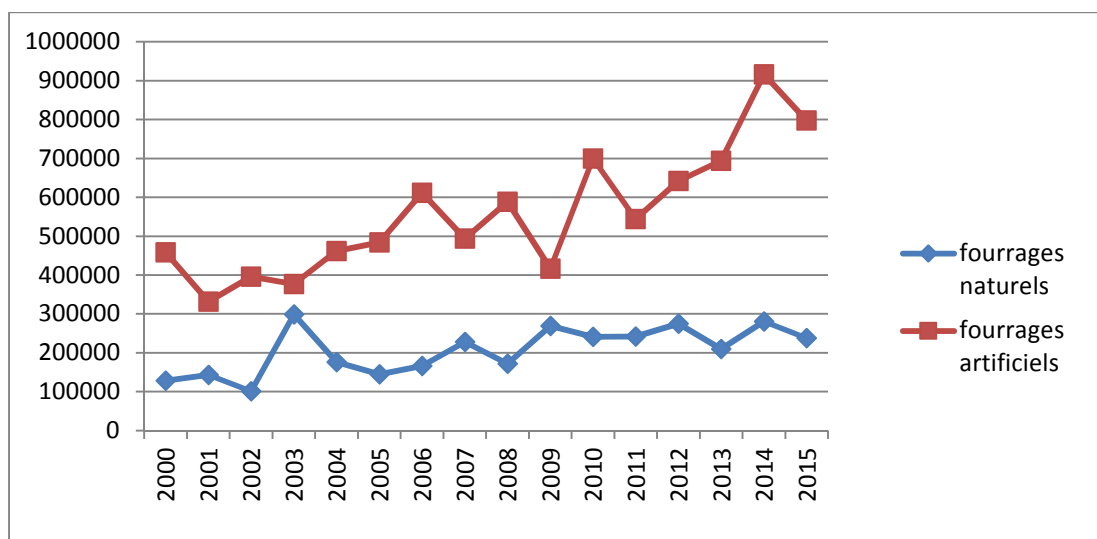
Les caractéristiques climatiques de l'Algérie (aridité du climat), ainsi que celles de son relief (faiblesse de la superficie agricole utile et morcellement des terres détenues par les exploitations), ont entraîné de grandes insuffisances fourragères qui se répercutent directement sur le niveau de la production laitière. Selon (Abbas et Al, 2002) les zones semi arides détiennent une surface agricole utile de plus de 5,5 millions d'hectares, soit une surface équivalente à 69% de la superficie agricole utile totale de l'Algérie et regroupent 70% de la population bovine algérienne.

L'alimentation reste l'un des facteurs clé du développement de l'élevage. Dans ce domaine, l'Algérie accuse un énorme déficit, ce qui entrave la production en lait et viande. L'essentiel de l'alimentation du cheptel algérien est assuré par les milieux naturels (steppes, maquis, parcours...) et des milieux artificiels (jachères, prairies...) notamment en hiver et au printemps (ABDELGERFI, 1978).

En effet, la contrainte principale actuelle de la production laitière est d'abord l'insuffisance en ressources fourragères que ce soit sous formes de pâturages ou prairies, ou de cultures fourragères en sec ou en irrigué (SOUKEHAL, 2012). Il existe un seul type de pâturage naturel printanier qui conduit à une production saisonnière de courte durée.

Il existe deux types de fourrages les fourrages naturels (les prairies naturelles et les jachères pâturées) et les fourrages cultivés ou artificiels (consommés en sec, vert ou ensilés). La majeure partie du fourrage (70%) est composée par des espèces céréalières (orge, avoine...). La luzerne, le trèfle d'Alexandrie et le sorgho, n'occupent que très peu de surfaces.

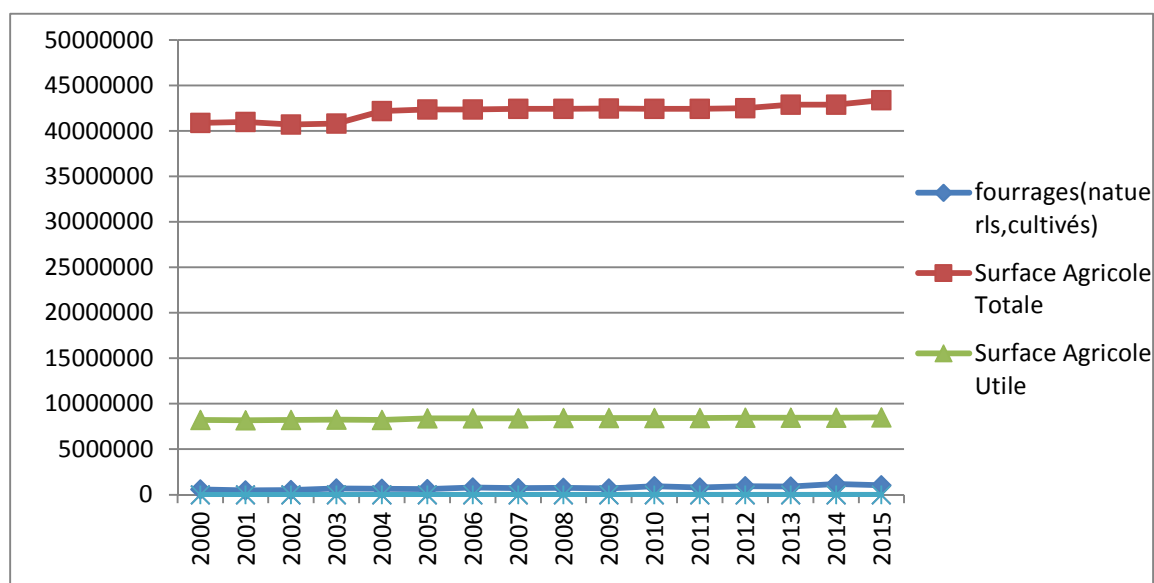
**Figure N °18 :** Évolution des fourrages naturels et cultivés de 2000 à 2015 (hectare)



**Source :** Réalisé par nos soins à partir des données du MADR.

Selon les données de la figure ci-dessus, nous constatons une évolution positive des fourrages artificiels depuis 2011. Toutefois, nous constatons une régression nette de ces fourrages en 2015 en raison de la sécheresse qu'a connue le pays durant ces dernières années. Cela nous permet d'affirmer la dépendance des fourrages aux conditions climatiques et la modération des investissements réalisés en irrigation. Concernant les fourrages naturels, qui sont là encore tributaires de la pluviométrie, nous remarquons une évolution en dents de scie selon les conditions climatiques de chaque année.

**Figure N° 19:** Évolution des superficies fourragères par rapport à la superficie agricole totale et à la surface agricole utile (hectare).



**Source :** Réalisé par nos soins à partir des données du MADR, Série B, 2012.

**Tableau N°12 : Évolution des superficies fourragères (hectare)**

Années	Fourrages ( naturels, cultivés)	Surface Agricole Totale	Surface Agricole Utile	Fourrages/SAT
2000	585900	40888100	8227440	1,43
2001	473960	40983840	8193740	1,16
2002	496870	40735920	8228690	1,22
2003	676130	40817930	8270930	1,66
2004	637223	42209600	8231680	1,51
2005	628889	42380630	8389640	1,48
2006	777542	42367890	8403570	1,84
2007	721554	42448840	8414670	1,70
2008	760617	42435990	8424760	1,79
2009	685580	42466920	8423340	1,61
2010	940652	42444350	8435028	2,22
2011	786029	42443860	8445490	1,85
2012	916558	42499430	8454630	2,16
2013	904062	42889410	8461880	2,11
2014	1196768	42888555	8465040	2,79
2015	1035152	43395427	8488027	2,39

Sources : Élaboré par nos soins à partir des données du MADR

D'après les données de ces figures, nous constatons que les superficies fourragères représentent une part insignifiante de la superficie agricole totale. Ces données peuvent expliquer, à côté du manque de technicité quant à l'exploitation de ces superficies, l'insuffisance de ressources fourragères qui entrave le niveau de la production laitière.

Les fourrages cultivés sont encore tributaires des aléas climatiques et peu maîtrisés. Ils ne sont disponibles que cinq mois dans l'année. Pour le reste, la ration est composée de vesce avoine et d'aliments concentrés (10 kg / VL / jour). Cet état de fait pénalise fortement la production laitière dans sa quantité et sa qualité (KHERZAT.B, 2007).

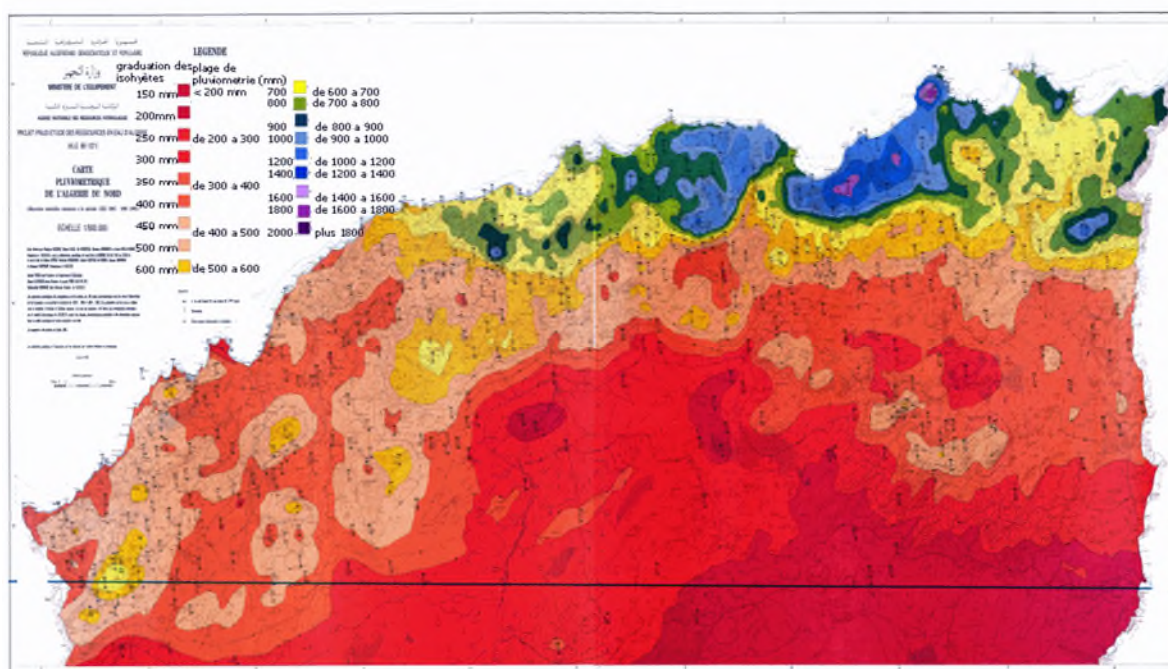
Plusieurs facteurs limitent l'extension des superficies fourragères entre autres, la taille réduite des exploitations et leur caractère «hors-sol» ce qui défavorise le développement des ressources fourragères. Aussi, le déficit des semences fourragères et l'inadéquation des semences importées aux conditions climatiques jouent un rôle très important dans la stagnation de ces superficies.

## 2. La production laitière

### 3.1 Les zones de production laitière

Les zones de productions laitières sont localisées dans le nord du pays. Cette implantation est fortement liée à l'abondance des ressources fourragères qui, elle-même, est dépendante de la pluviométrie ainsi que du système de culture céréales/fourrages comme le démontre la figure ci-dessous.

**Figure N°20** : Carte pluviométrique de l'Algérie



**Source** : Agence Nationale des Ressources Hydrauliques

En effet, environ 50 % de l'élevage bovin de races locales et races croisées se trouvent dans le rectangle Nord Est du pays qui comprend 8 wilayates : Taref, Annaba, Skikda, Jijel, Guelma, Mila et Sétif. Ces régions ont une pluviométrie qui dépasse 600 mm, et disposent de pâturages de montagnes et de pâturages des plaines côtières. (SOUKEHAL, 2012).

L'extension de l'élevage du bovin est restée limitée vers le Sud du pays par les isohyètes des 300 mm à 400mm. La création de nouveaux grands périmètres irrigués n'a pas encore eu d'effet significatif dans ce domaine d'activité. (OUTAYEB M, 2012).

Selon (NADJRAOUI, 2001), en Algérie l'implantation du cheptel laitier qui est essentiellement bovin, est généralement observée dans les trois grandes zones naturelles du pays :

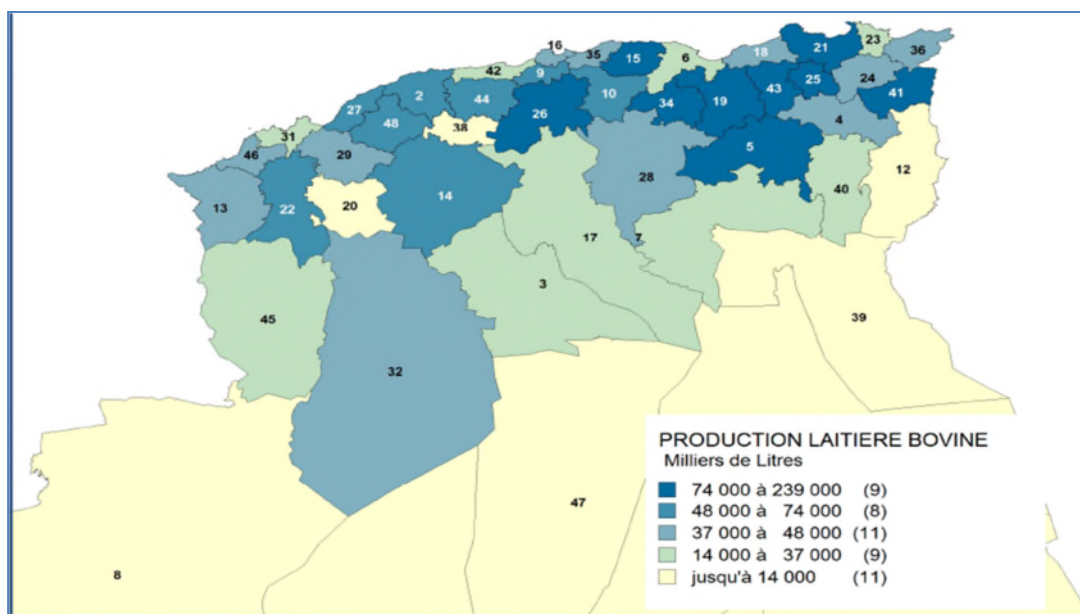
**1. Zone Tell et Sahel** : où il y a des périmètres qui présentent des conditions favorables de

production fourragère en irrigué ou en sec d'une part et d'infrastructures de collecte, de transformation (laitière) et de soutien logistique aux facteurs de production et de services d'appui aux exploitations laitières d'autre part. Dans cette zone, on peut citer les périmètres de Bounamoussa (Tarf-Annaba), Bouchegouf (Souk Ahras-Guelma), Saf-Saf (Skikda) et Belkhimous (Jijel) et Mila. Au nord-centre de cette zone, on peut aussi citer la Mitidja-Ouest (Alger-Blida), Tipaza, Hamiz (Boumerdes), le haut-Chellif (Ain-Defla), TiziOuzou, Arribs (Bouira) ainsi que la Soummam (Béjaia) et Ksob (M'sila). Enfin au niveau de la région nord-ouest de cette zone, on peut nommer: Le périmètre du Moyen-Chellif (Chlef), le bas-Chellif (Relizane), Maghnia (Tlemcen), l'Oranais (Oran, Mostaganem et Sidi-Bel-Abbès).

2. **Zone des hauts plateaux** : Elle est composée des hautes plaines intérieures (plateaux céréaliers) où les pluies sont suffisantes, l'implantation du cheptel laitier est la conséquence de la présence dans cette zone de grandes villes et nécessairement une industrie laitière. À l'est il y a les wilayas de Constantine, Sétif, Batna et Oum El Bouaghi, au centre les wilayas de Bordj Bou Arreridj et Médéa et à l'Ouest par les wilayas de Tiaret, Saida et El Bayadh.
3. **Zone du Sud** : Elle inclut les wilayas sahariennes de Ghardaïa, Biskra, Ouargla, Adrar et Béchar.

Ces zones de production sont illustrées dans la figure ci-dessous.

**Figure N°21:** Les zones de production laitière

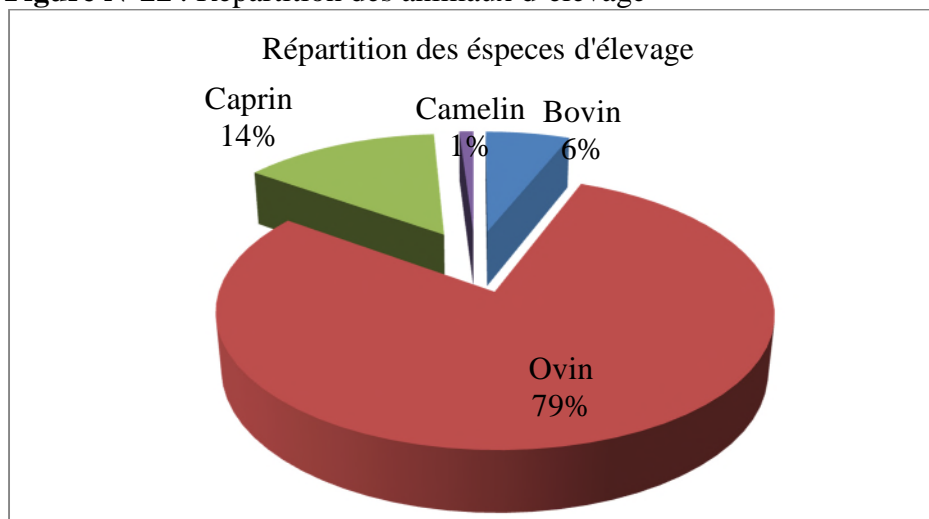


**Source :** OFLIVE, Département des Systèmes et Filières d'élevage, Institut des techniques d'élevage, 2012.

### 3.2 Typologie et systèmes d'élevage

Dans notre pays, la production du lait est assurée par 4 espèces animales différentes: vaches, chèvres, brebis, chamelle, dont le capital zootechnique et les productions respectives sont réparties comme suit :

**Figure N°22** : Répartition des animaux d'élevage



Source : MADR 2016

**Tableau N° 13** : Capital zootechnique laitier

	Vaches	Chèvres	Brebis	Chamelles	Total
Nombre moyen de femelle par éleveur	4	12	38	18	
Production laitière en tonne et en %	1 860 000 72%	250 000 10%	400 000 16%	50 000 2%	2 560 000 100%

Source : SOUKEHAL Abdelhamid, communications sur la filière laitière forum des chefs d'entreprises, avril 2012.

Selon les figures précédentes, plus de 2/3 de la production laitière locale est assurée par le cheptel bovin, et constitue ainsi, la source principale de production du lait de consommation à raison de 80% selon (BENCHARIF, 2001). Le reste de la production est constitué par le lait de Brebis et de chèvres. La quasi-totalité des productions cameline, caprine et ovine est autoconsommée.

Actuellement la production nationale de lait cru est estimée à 3,7 milliards de litre, fournie à 73% par le cheptel bovin (2,3 milliards de litre). La moitié de la production laitière bovine est assurée par un cheptel de races dites modernes BLM (bovin laitier moderne) composant

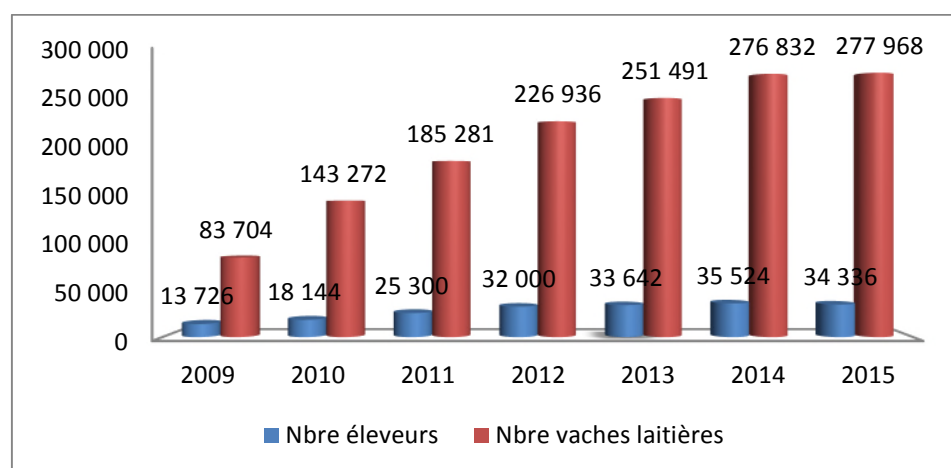
moins de 30% des effectifs en vaches laitières qui totalisent 966 mille têtes (ETELV, 2012). Concernant les effectifs (nombre de têtes) inclus dans le dispositif de collecte et de valorisation du lait, les effectifs bovins représentent plus de 99.04% du total de têtes comme l'indique le tableau suivant :

Espèces	Effectifs (laitiers)	Pourcentage
Bovin	277 968	99.04%
Caprin	2 687	0.06%
camelin	00	00%
Total	280 655	100%

Source : ONIL, 2016.

De son côté, le nombre d'éleveurs laitiers a connu une évolution remarquable de 2009, année de la mise en service l'office national interprofessionnel du lait à 2014. Cela est dû aux différents programmes d'incitations à l'investissement à la ferme et des incitations à la production (voir les politiques laitières). Toutefois, la période de sécheresse qu'a connu le pays depuis 2013 a eu des répercussions néfastes sur le cout de production en raison de la cherté des aliments, ce qu'a induit à une diminution du nombre d'éleveurs en 2015 par rapport à 2014 tel le démontre le tableau suivant.

Figure N°23 : Évolution du nombre d'éleveurs par rapport aux vaches laitières



Source : Établi par nos soins à partir des données de l'ONIL

#### a. Composition du cheptel

Selon (MOUFOUK, 2007), selon les disponibilités en facteurs de production, la conduite des animaux, les niveaux d'utilisation des intrants, la localisation géographique et les objectifs,

plusieurs modes ou systèmes d'élevage bovin coexistent. Le cheptel bovin est reparti en trois types distincts dont deux sont orientés principalement à la production laitière.

#### **a.1. Bovin laitier moderne (BLM) :**

À haut potentiel génétique et hautement productif, ce cheptel est généralement implanté dans les zones de plaines et dans les périmètres irrigués où la production fourragère est plus au moins importante. Il est introduit principalement à partir d'Europe et comprend essentiellement les races Montbéliarde, Frisonne Pie Noire, Pie Rouge de l'Est, Tarentaise et Holstein. En 2015, le BLM représenté 28% de l'effectif total soit 300 000 vaches avec un rendement de 3500 l/vache/an.

#### **a.2. Bovin laitier amélioré (BLA)**

C'est un ensemble issu de multiples croisements entre la race locale « Brune de l'Atlas » et des races introduites. Le BLA est localisé dans les zones de montagnes et forestières. Son alimentation est constituée par le pâturage d'herbe de prairies. En 2015, la BLA représenté environ 38 % de l'effectif total soit 320 000 vaches avec un rendement annuel de 1500 litres/vache.

#### **a.3. Bovin laitier local(BLL)**

En raison de sa faiblesse en termes de production de lait, le BLL est beaucoup plus orienté vers la production de viande. Le BLL représente en 2015, environ 34% de l'effectif du cheptel soit 330 000 vaches à 1000/litres/an.

#### **b. Les systèmes d'élevage**

L'élevage bovin laitier est caractérisé par l'existence de trois systèmes de production distincts selon le nombre de vaches, la superficie fourragère, la localisation ainsi que le mode de conduite:

- **Le système intensif**

Cet élevage est concentré dans des exploitations où la taille des troupeaux est en moyenne de 50 vaches par étable, et concerne généralement le BLM. Il est localisé dans des zones à hautes potentialités qui regroupent en majeure partie les terres des plaines littorales et intérieures qui jouissent d'une pluviosité importante.

- **Le système semi intensif**

Il est pratiqué en général par les exploitations n'ayant qu'une superficie limitée (moins de 5 ha), mais disposant d'un potentiel d'irrigation adéquat. Il s'agit de vaches laitières à haut potentiel dont la conduite est semi- mécanisée. (BENAZIZA.Z, 2012). Ce système est conduit



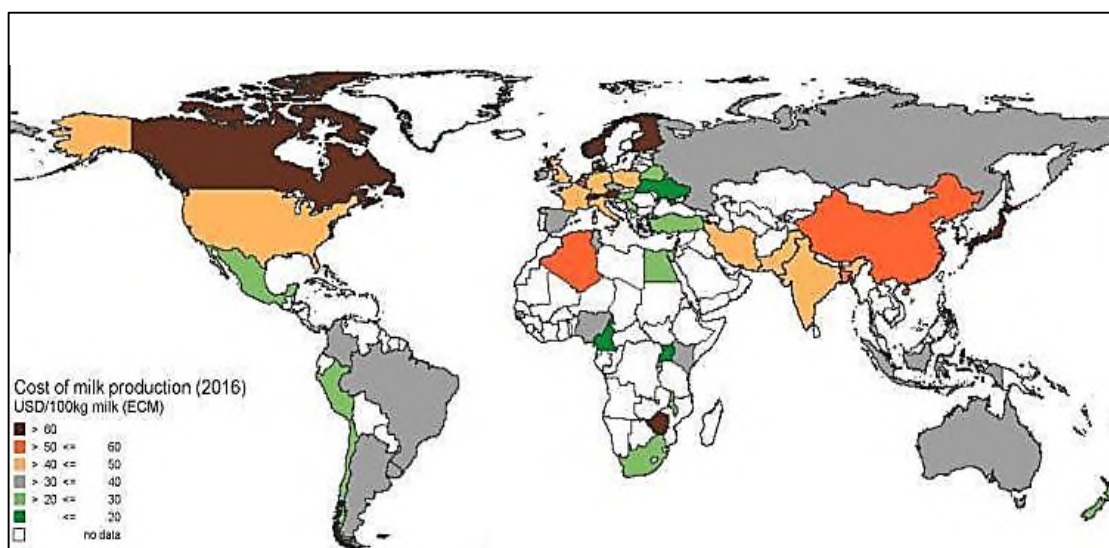
en majorité hors-sol en raison des maigres surfaces qui lui sont destinées, ce qui le rend très coûteux.

- **Le système extensif**

Pratiqué par des petites exploitations dont la taille est relativement réduite (entre 1 et 6 vaches), ce système est conduit en hors-sol dans les zones montagneuses et forestières. Le cheptel est issu de multiples croisements souvent non contrôlés entre le bovin local et le bovin importé. (OUSSALEM.A, 2009). Ce mode est le plus répandu et il est à l'origine de plus 2/3 de la production locale. En effet, plus de 80% du tissu d'exploitations livrant leur lait aux entreprises de transformation ont moins de 7 vaches par étable et une superficie très limitée par vache (moins de 0.5 ha). Cela limite la production et la productivité des étables et alourdit les charges fixes, ce qui engendre des coûts de production très élevés (plus de 50DA lors d'une récente étude que nous avons conduit).

Le coût de production de lait en Algérie est parmi les plus élevés au monde selon une étude conduite par l'IFCN (International Farm Comparaison Network) en 2016 comme le montre le schéma suivant :

**Figure N°24 :** Coûts de production de lait en 2016



**Source:** The Global Dairy World 2016/2017, IFCN.

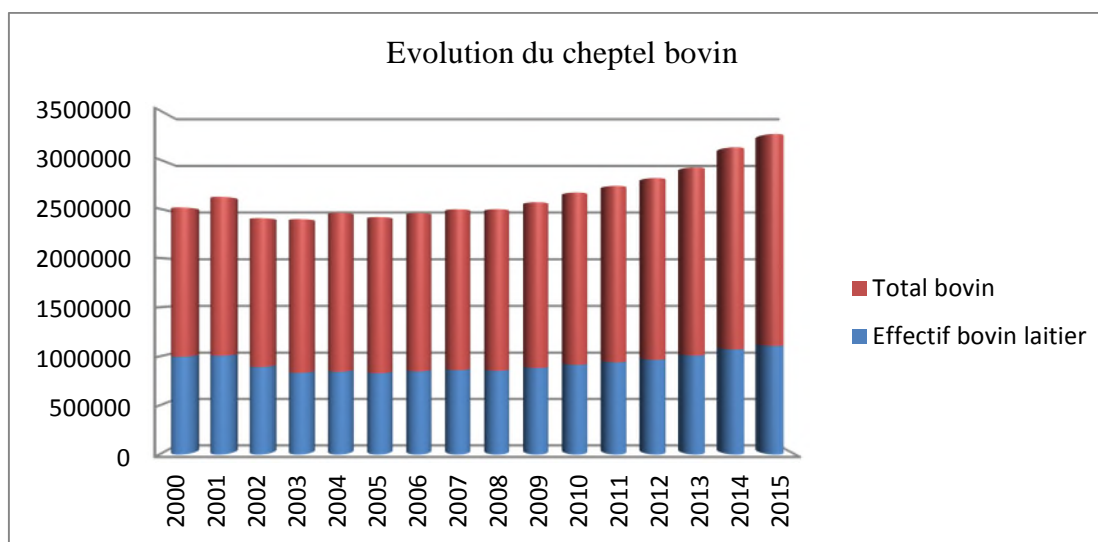
Cet état des lieux trouve son origine, en plus de la taille réduite des troupeaux et le manque de compétitivité, dans la cherté des intrants alimentaires en raison de l'aridité du climat algérien aggravé par la sécheresse qui a touché le pays durant ces dernières années. Ce déficit d'affouragement est compensé par des aliments complémentaires concentrés importés. Ces derniers à leur tours ont vu leur prix augmenté par les dévaluations récurrentes du dinar, ce qui a eu des répercussions néfastes sur le coût de production du lait. Un autre facteur explicatif

de ce constat est la déficience dans la formation des éleveurs laitiers. En effet, la majorité des éleveurs ne sont pas issus de la formation supérieure, et disposent d'un savoir-faire, pour la majorité, traditionnel et ancestral. Ce qui a engendré des répercussions néfastes sur le mode de gestion de l'étable avec des intervalles vêlage-vêlage moyens dépassant 14 mois, limitant ainsi considérablement la production et la productivité des exploitations. Un autre résultat du manque de formation des éleveurs est la mauvaise utilisation des ressources qui lui sont à disposition, conduisant souvent à une suralimentation engendrant ainsi des frais supplémentaires en alimentation, des maladies causant à leur tour, des charges vétérinaire très importantes.

Selon (DJERMOUNE et Al, 2017), l'analyse de la diversité des élevages bovins révèle une hétérogénéité dans les choix et les pratiques des éleveurs. La spécialisation dans l'activité laitière est une stratégie rare, développée par quelques exploitations qui fonctionnent difficilement et connaissent les plus grandes contraintes financières. Dans les autres classes et groupes identifiés, l'atelier laitier occupe une place seconde dans les stratégies développées par les éleveurs enquêtés. Selon le même auteur, la production laitière continue d'être fortement concurrencée par des cultures plus rémunératrices, entre autres les cultures maraîchères (pomme de terre notamment) et l'arboriculture. Elle l'est aussi par des productions animales, telles la production de viandes rouges (ovins et bovins), qui déclassent le lait au rang de sous-produit. Dans de telles conditions, l'objectif national d'accroissement de la production locale de lait cru n'a guère de chance d'être concrétisé en l'absence d'une révision du niveau du prix garanti à la production.

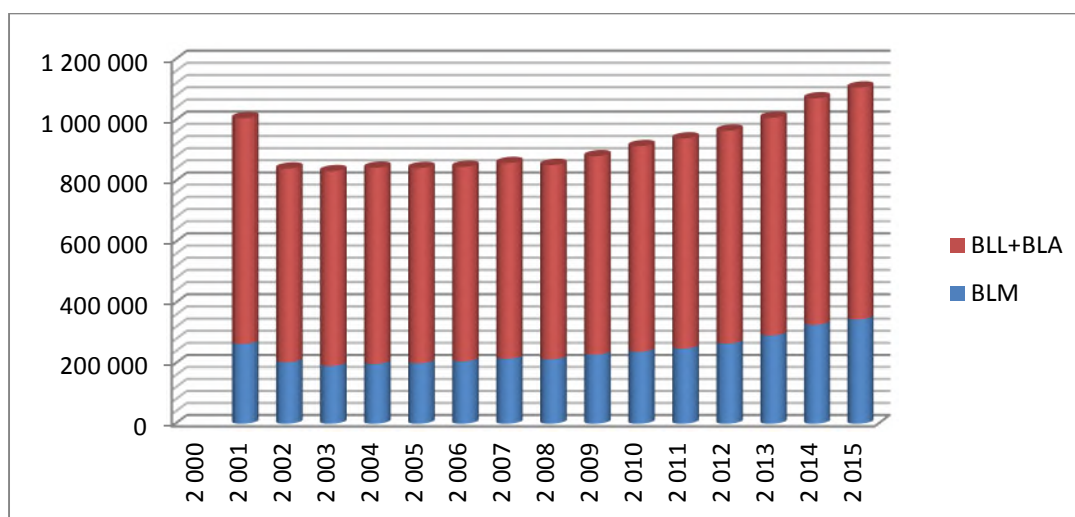
### c. Évolution du cheptel

**Figure N°25 :** Évolution du cheptel bovin laitier (vaches) par rapport à l'effectif total bovin de 2000 à 2015 (unité têtes).



Source : élaboré par nos soins à partir des statistiques du MADR.

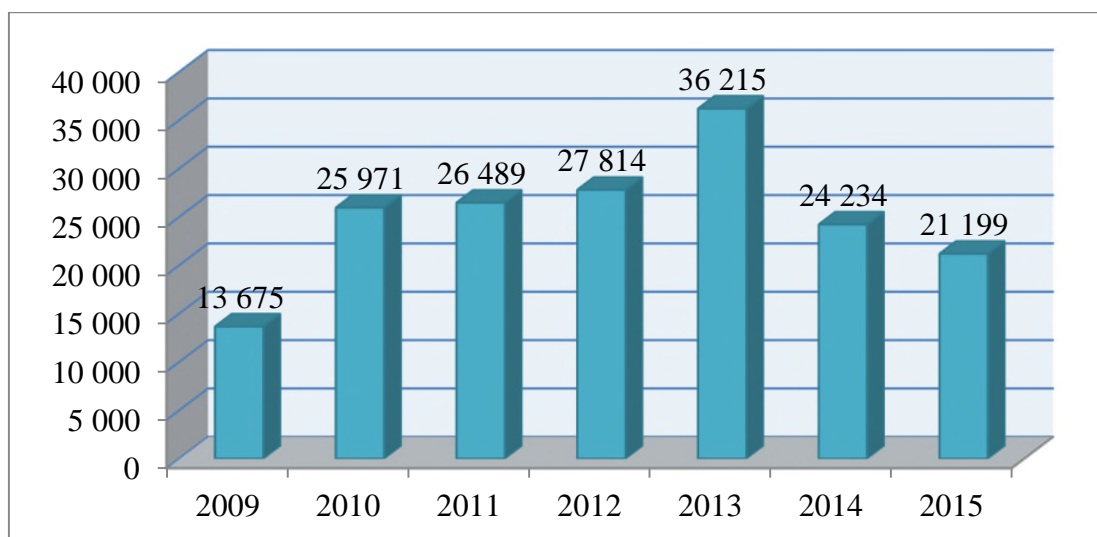
Figure N°26 : Évolution du nombre de vaches laitières de 2001 à 2015



Source : Établi par nos soins selon les données du MADR

Le cheptel bovin a connu une évolution positive entre 2000 et 2015 en passant de 1 515 380 têtes à 2 149 549 têtes. Cette évolution est nettement constatée à partir de l'année 2005. Elle est due principalement à une politique d'importation, plus au moins régulière de génisses notamment d'Europe, et non pas d'une politique d'accroissement de l'effectif au niveau local. Ces importations, notamment de France, d'Autriche et d'Allemagne, ont progressivement repris depuis 2004, avec la levée des mesures restrictives en provenance de ces pays fournisseurs suite à l'interdiction à l'importation (de novembre 2000 à avril 2003) due aux épidémies de la vache folle qui ont touché le cheptel européen.

**Figure N°27 : Évolution des importations de génisses (Têtes/an).**



Source : ONIL 2015.

Le cheptel bovin laitier (vaches) quant à lui a enregistré une légère augmentation dans la même période pour passer de 997 060 têtes en 2000 à 1 107 800 têtes en 2015 malgré les différentes importations.

Cet état de fait peut être expliqué par la reconversion de certains éleveurs vers l'engraissement (production de viande) attirés par les grandes marges bénéficiaires dues aux prix importants de la viande par rapport au prix du lait qui est fixé par l'état à 25 DA/litre.

Si l'on examine le bilan de 2015 des éleveurs laitiers conventionnés avec les laiteries et l'ONIL pour recevoir la prime de 12 da, nous avons les éléments d'information suivants : 34.336 éleveurs avec 277.968 vaches laitières soit une moyenne de 7 vaches par éleveur. Le tableau ci-dessous retrace le nombre moyen de vaches par étable et leur proportion dans le total national.

Nombre de VL/exploitation	% Classe
1 – 4	85,9
5 – 9	10
10 – 19	3,1
20 – 49	0,8
50 – 99	0,1

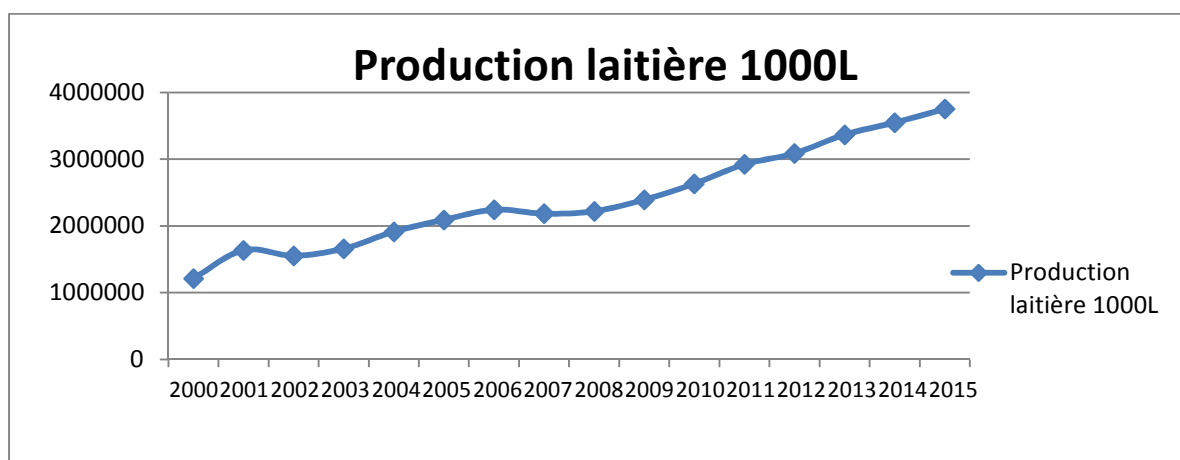
Source : Recensement général agricole 2001.

Les quantités primées ont été d'environ 972 572 956 litres, soit une moyenne de 3498.7 L/vaches/an (11 litres/j). Les raisons qui ont abouti à un tel déficit (rendements économiques de 3.500 l/vaches/an, soit de ½ inférieurs aux rendements génétiques minimum, et une moyenne de 7 vaches par étable) sont les suivantes :

- Insuffisance de politiques de soutien à l'élevage ;
- La politique de prix à la consommation constitue un frein à la production laitière et se manifeste par un désintéressement vis-à-vis de l'élevage et par une réorientation vers l'engraissement (viande) qui paraît comme meilleure alternative ;
- Non pertinence de la formation et de la vulgarisation agricole engendrant un manque de maîtrise de la conduite technique de l'élevage ;
- Implantation anarchique des unités de transformation, près des grandes villes et loin des exploitations laitières, ce qui engendre des difficultés pour l'acheminement du lait des exploitations vers les unités de transformation.

#### d. La production nationale de lait

Figure N°28 : Évolution de la production nationale du lait de 2000 à 2015 (1000L).

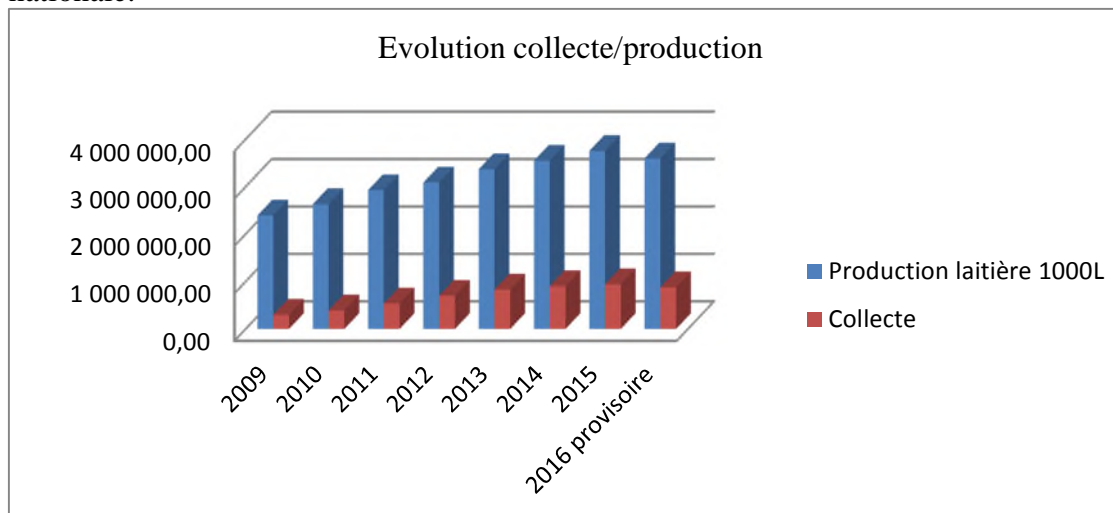


Source : Élaboré par nos soins d'après les données du MADR.

La figure ci-dessus montre un rebondissement net de la production nationale qui a atteint environ 3 753 766 litres en 2015. Cette augmentation est due aux efforts consentis par les pouvoirs publics pour la promotion de la filière notamment par l'importation de génisses de l'Europe, ainsi qu'à une amélioration des techniques de production. Cependant, elle reste tout de même très limitée, en comparaison avec les potentialités génétiques du cheptel (le BLM peut développer environ le double de sa production actuelle qui est de 3 500 Litres/vache/an).

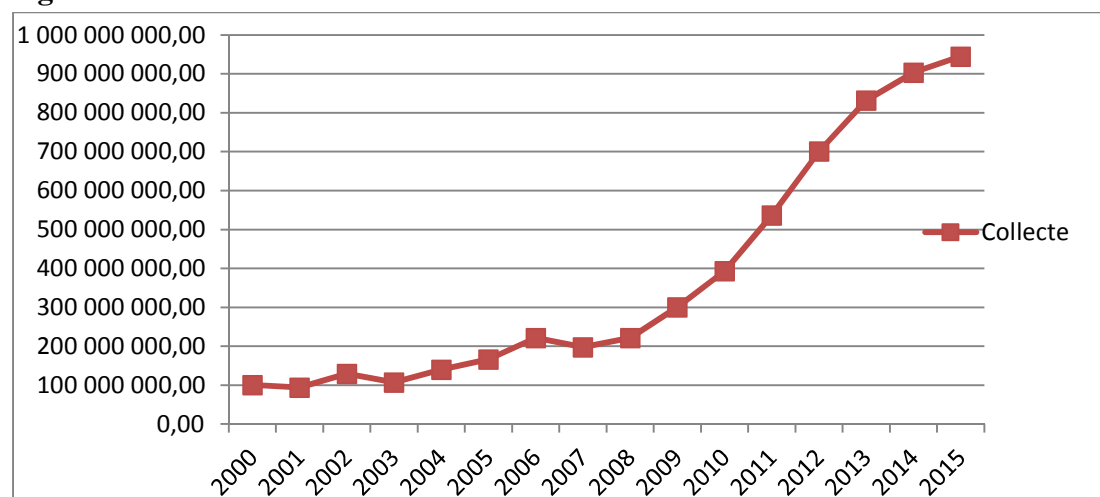
### 3. La collecte du lait

**Figure n°29 :** Évolution de la part de la collecte du lait cru dans la production laitière nationale.



Source : Élaboré par nos soins à partir des données du MADR

**Figure N°30 :** Évolution de la collecte du lait cru de 2000 à 2015.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du MADR.

Malgré l'augmentation des quantités collectées constatée sur les deux figures ci-dessus, la collecte se situe autour 972 104 897 litres en 2015 et une intégration de 624 397 505 litres soit 16% de la production totale bovine en 2015. Elle reste très faible par rapport à la quantité totale produite. Cette faiblesse est due à l'utilisation de la poudre de lait dans le processus de recombinaison pour la production du lait de consommation et à l'attractivité du secteur informel (paiement immédiat et faible exigences sanitaires). De plus, La différence de prix entre le lait commercialisé à la ferme et le lait collecté par les usines, ainsi que les entraves liées à l'écoulement et à l'organisation de la collecte peuvent expliquer cet état des lieux. (CHERFAOUIA, 2002).

Cette atomisation des quantités collectées par rapport à la production totale peut s'expliquer aussi par le manque de fiabilité des statistiques officielles quant à la manière de calcul de la production hors circuit de collecte. En effet, les chiffres transmis au ministère de l'agriculture proviennent d'approximations fondées à la base d'un minimum journalier de 10Litres/vache/jour pour le cheptel déclaré. Ce dernier est obtenu soit par le biais des visites effectués par les services vétérinaires dans le cas des éleveurs adhérents au programme laitier, soit à travers les campagnes de vaccination anti-aphteuse et antirabique, soit par le recensement effectué chaque année par les délégués communaux (H.KHEFACHE ; S. BEDRANI, 2015). Cette approximation dans l calcul de la production totale fausse la détermination du taux de collecte et d'intégration du lait dans le circuit de la transformation.

De plus, plusieurs canaux d'écoulement de lait sont identifiés. En effet, avant d'arriver aux consommateurs, le lait prend plusieurs circuits (OUSSALEM A, 2009):

- **Le circuit formel :** Il représente les services de collecte du lait cru, qui sont mis en place soit par les unités de transformation ou bien par les particuliers dans le cadre du programme de promotion de la production laitière dit « jeunes investisseurs ». Ce circuit est matérialisé par un contrat de fourniture de lait dans le cadre du dispositif de collecte de l'ONIL.
- **Le circuit informel :** Le lait commercialisé au niveau des fermes d'une façon informelle (non contrôlé d'un point de vue sanitaire principalement) soit à des particuliers ou bien vers les crémeries « colportage ».
- **Autoconsommation :** Elle représente une part importante dans la production locale, l'éleveur prend toujours au moins deux litres pour sa propre consommation. Dans ce cadre, plusieurs éleveurs d'agriculteurs peuvent être recensés notamment dans les zones rurales qui pratiquent l'élevage laitier uniquement pour sa consommation.

L'un des problèmes majeurs de l'organisation actuelle de la collecte est son incapacité à gérer les enjeux de la qualité en raison des quantités atomiques collectées auprès des éleveurs, dues principalement à la petitesse de la taille des troupeaux par éleveur.

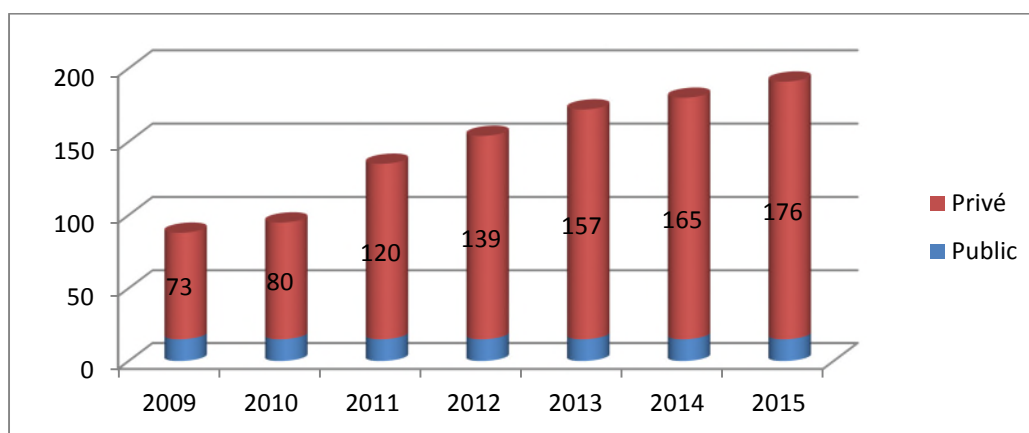
#### **4. L'industrie laitière en Algérie (transformation) :**

Le tissu de l'industrie laitière national est composé d'entreprises publiques du groupe GIPLAIT, au nombre de 15 laiteries, avec une capacité de production annuelle dépassant 1.5

milliards de litres, orientées principalement vers la production de lait de consommation (lait pasteurisé).

Aux côtés du secteur public, des entreprises privées, souvent de petite taille, sont réparties à travers le territoire national. La majorité de ces entreprises ont investi dans la production des dérivés du lait en raison des marges importantes par rapport au lait dont le prix est fixé par l'État. Le nombre de laiteries conventionnées avec l'ONIL en 2016 est de 198 unités dont 15 publiques et 183 privées (ONIL, 2016).

**Figure N°31** : Évolution du nombre de laiteries de 2009 à 2015



**Source** : Élaboré par nos soins à partir des données de l'ONIL

Selon l'ONS, 46% des laiteries ont été créés entre 2000 et 2005 dont 75% ont moins de 06 salariés, 08% d'entre elles ont un effectif dépassant 100 salariés, ce qui affirme la taille réduite des unités de transformation hormis quelques unes à l'image de Soummam, Danone, Hodna et autres.

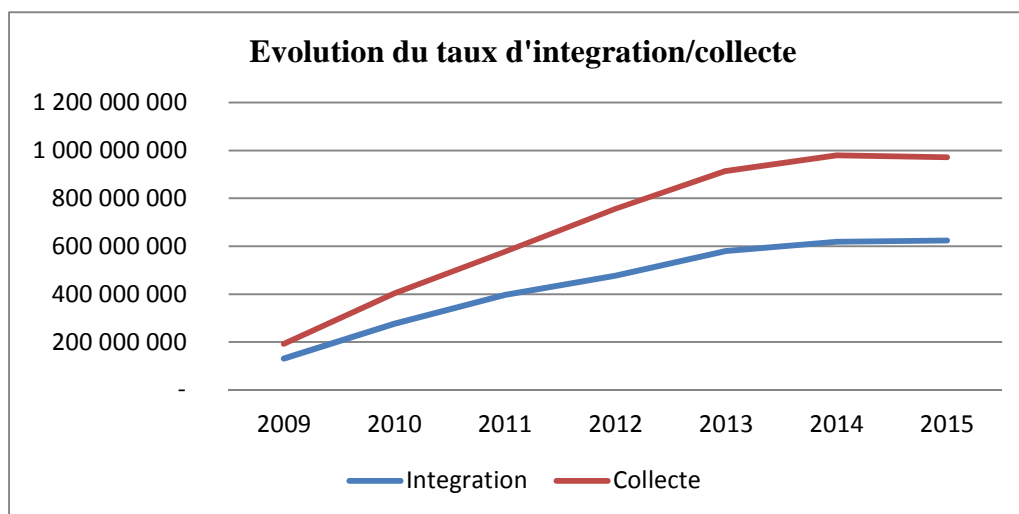
L'industrie laitière algérienne fonctionne essentiellement à base de matières premières importées (poudre de lait PDL et matière grâce de lait anhydre MGLA) à côté du lait cru produit localement.

Le taux d'intégration du lait cru dans la production du lait de consommation correspond à la part du lait collecté (local) dans les quantités totales produites (production industrielle) ; il est obtenu par la formule suivante :

$$\text{Taux d'intégration} = (\text{collecte} / \text{production industrielle}) * 100$$



**Figure N°32 : Évolution du taux d'intégration du lait par rapport à la collecte**



**Source :** Élaboré par nos soins à partir des données de l'ONIL

Le lait de poudre importé ne concurrence pas le lait local en termes de prix seulement (compétitivité prix), mais aussi en termes de qualité et de disponibilité sur le marché. Les produits importés présentent certains avantages comme la longue conservation et la facilité d'utilisation qui répondent mieux aux besoins des utilisateurs (transformateurs et consommateurs). (Djermoun. A, Chehat. F, 2012).

**Tableau N°14 : Évolution des importations de la poudre de lait de 2002 à 2016**

	Poids tonnes	Valeur 1000 DA	Valeur 1000 USD
2002	234 954	34 635 884	434 619
2003	211 075	35 235 861	455 251
2004	251 546	53 712 929	745 465
2005	250 260	49 321 762	672 211
2006	250 076	46 505 736	640 064
2007	252 805	67 867 177	978 309
2008	259 501	76 347 724	1 182 432
2009	293 009	58 104 086	799 745
2010	265 383	67 181 649	902 786
2011	329 846	97 896 030	1 343 596
2012	298 358	84 365 019	1 087 746
2013	262 165	85 162 242	1 072 730
2014	373 465	144 943 684	1 799 021
2015	360 817	100 586 928	1 001 364
2016	345 822	87 875 127	802 749

**Source :** MADR 2017

Le tableau ci-dessus montre une tendance à la hausse des importations de la poudre en quantité et en valeur jusqu'à 2014 favorisées par la situation financière aisée qu'a connue le

pays durant cette période. Cette importation vient combler le déficit de la production laitière locale qui n'arrive pas à satisfaire la demande de la population. Cette tendance s'est renversée à partir de 2014 en raison de baisse de ressources financières du pays à la suite de la chute des prix des hydrocarbures. Cette baisse des importations à raison de 15 000 tonnes par an s'explique plus par l'amenuisement des moyens de paiement du pays que par une augmentation conséquente de la production locale.

### 5. Consommation du lait

Depuis l'indépendance, les pouvoirs publics ont toujours favorisé une politique nutritionnelle qui intègre le plus possible de protéines animales. Dans les années 1970, cette politique a commencé par la distribution gratuite de lait dans les cantines établissements scolaires grâce à l'aide du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Cette politique nutritionnelle a été poursuivie par la fixation administrée du prix du lait pasteurisé conditionné. Tout cela s'est traduit par une forte augmentation de la consommation par habitant en lait et produits laitiers depuis l'indépendance, qui a plus que doublé par habitant pour une population qui a pratiquement quadruplée (SOUKEHAL, 2012).

La subvention à la consommation allouée par l'État a pour objectif de protéger le pouvoir d'achat du consommateur, et stimuler la consommation de protéines d'origines animale relativement moins chères. Toutefois, cette politique a eu comme résultat une explosion de la demande nationale sans qu'il ait une production locale conséquente. Cette demande est illustrée dans la figure ci-après.

**Tableau N°15 : Évolution de la consommation laitière en Algérie**

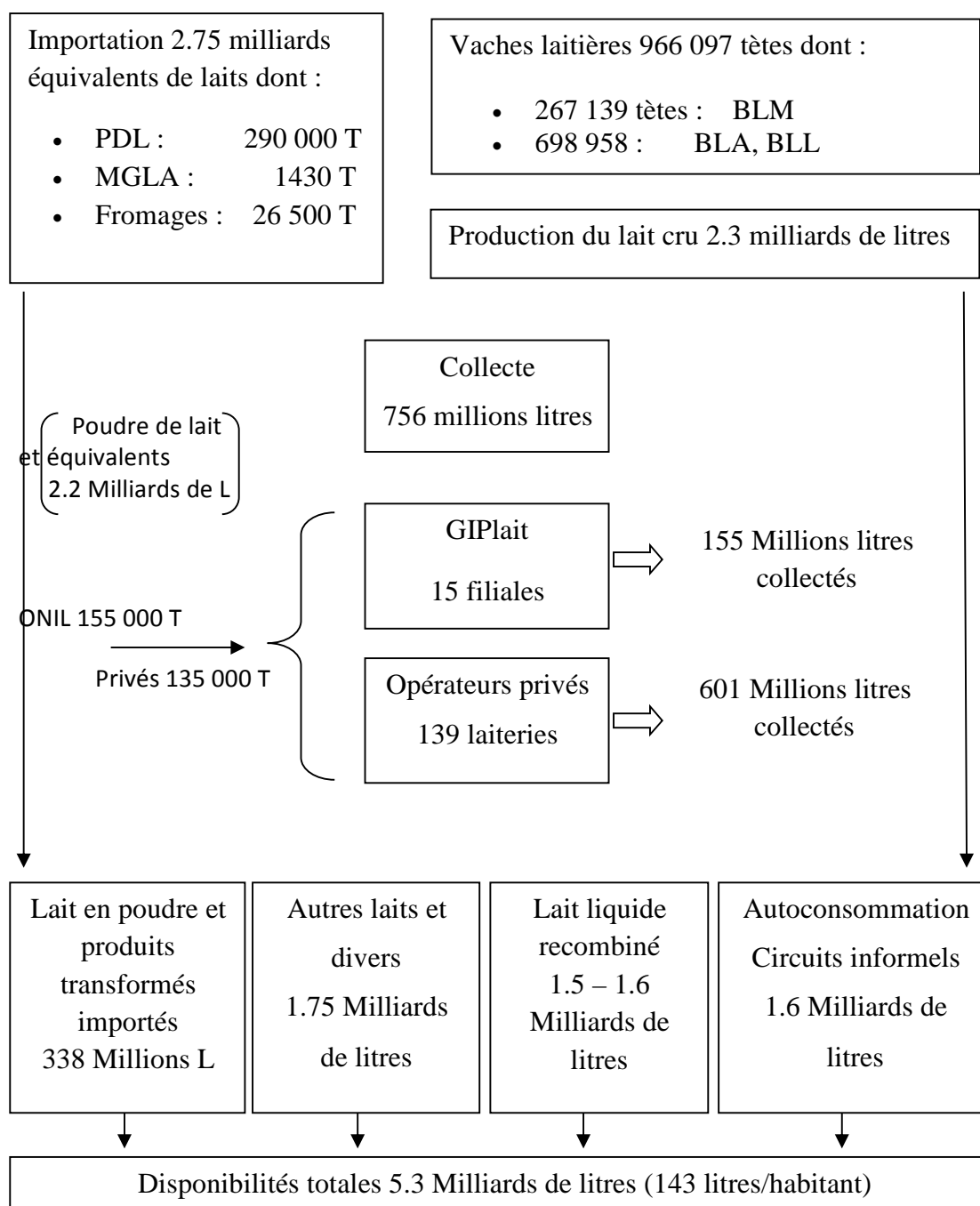
Les années	1970	1980	1990	2000	2010
<b>La consommation annuelle par habitant en équivalent lait (litres)</b>	35	62	72	117	143

**Source :** CHERFAOUI ; OUSSEDIK, (2009), « la portée du concept de groupe stratégique, application au secteur laitier privé en Algérie », Doctorat en Économie et Gestion, Montpellier, P 107 ; données de l'ITELV, 2015.

### Schéma des flux dans la filière lait en Algérie

La figure ci-après illustre les le mode d'organisation et les flux relatifs à la filière lait en Algérie.

**Figure N°33:** Diagramme des flux en filière lait.



**Source :** Bulletin infos élevage, Dynamiques de développement de la filière lait en Algérie, ITELV, 2012.

## **I. Présentation de la filière lait au niveau de la wilaya de Bejaia**

### **A. Monographie de la wilaya de Bejaia**

Située au centre est de l'Algérie, Bejaia est l'une des wilayas côtières qui s'étend sur une superficie de 3 261.26 Km<sup>2</sup>, avec 915.836 habitants, soit une densité de 281 habitant /km<sup>2</sup>.

Elle est limitée du point de vue administratif par :

- Au sud, les wilayas de Sétif et Bordj Bou Arreridj ;
- La wilaya de Jijel à l'est ;
- Les wilayas de Bouira et TiziOuzou à l'ouest.

Géographiquement, elle est limitée à l'est et au sud-est par les Babors auxquels viennent se souder les Bibans au sud, la Mer Méditerranée au nord et les crêtes du Djurdjura à l'ouest complète les limites géographiques de la wilaya. Elle se caractérise par la prédominance de zones de montagnes. Elle se présente comme une masse montagneuse compacte et bosselée, traversée par le couloir formé par la vallée de la Soummam (OUSSALEM, 2009).

En ce qui concerne son relief, on peut distinguer :

- Une zone côtière de 30 Km ;
- La vallée de la Soummam qui s'étend sur 80 km de long et entre 2 à 4 km de large ;
- Une zone de montagnes qui occupe près de 75% de la superficie totale de la wilaya.

#### **1. Répartition des terres par zone**

On distingue trois zones (OUTAYEB, 2011):

##### **➤ La zone de montagnes**

Constituée de la chaîne des Bibans-Babors et de l'ensemble Akfadou-Gouraya, elle occupe les trois quarts de la superficie totale de la Wilaya et présente des pentes partout supérieures à 25%. Les sols en majorité siliceux sont érodés et pleins d'arbres et d'herbes. Les cultures qui dominent sont l'arboriculture, on y trouve notamment 50 000 ha d'oliviers et 13350 ha de figuiers ainsi que l'élevage familial ;

##### **➤ La zone des piémonts**

Dans cette zone, on trouve les cultures de l'élevage bovin conduit généralement en semi intensif (association céréales/fourrages), ainsi que l'aviculture et l'apiculture ;

➤ **La zone des plaines**

La vallée de le Soummam apparait comme une étroite bande sinueuse de 80 Km de long (à l'intérieur de la wilaya) sur une largeur maximum de 4 Km à El-Kseur. Elle est dominée par les cultures maraichères (6000 ha), l'agrumiculture (1800 ha), et les céréales (1500 ha).

**2. Climatologie de la wilaya**

Les températures sont adoucies sur le littoral (hiver doux, été chaud) un peu moins dans la vallée de la Soummam. La zone de montagnes est, au contraire, très froide et reçoit des gelées fréquentes.

La wilaya de Bejaia est connue par ses précipitations importantes (elle reçoit en moyenne 670 à 1 000 mm de pluies par an), et ses reliefs de montagnes rendent favorables la formation des oueds pour l'irrigation constituant ainsi des réservoirs d'eau et une opportunité pour l'agriculture notamment en zone de plaine (El-Kseur, Amizour...).

Faisant partie d'une région assez arrosée, la wilaya de Bejaia est traversée par plusieurs Oueds dont les plus importants sont :

- Oued Soummam ;
- Oued Djemââ ;
- Oued Agroun ;
- Oued Zitoun ;
- Oued Bou-Sellam ;
- Oued Amassin.

D'après les données de la DPAT, les ressources hydriques prouvées s'élèvent à près de 426 Hm<sup>3</sup> dont 106Hm<sup>3</sup>en eaux souterraines et 320 Hm<sup>3</sup> en aux superficielles. Près de 212 Hm<sup>3</sup> de ces ressources sont effectivement mobilisées et concernent surtout les eaux superficielles du barrage de Kherrata (109Hm<sup>3</sup>).

Les ressources souterraines utilisées par le biais de 176 forage, 16200 puits et 850 sources sont surtout affectées pour l'alimentation en eau potable des populations soit 84,6 Hm<sup>3</sup> pour l'irrigation et 3,5 Hm<sup>3</sup> pour les besoins du secteur industriel.

- Nombre de réservoirs : 931 avec une capacité de 166635 m<sup>3</sup>.
- Retenues collinaires en exploitation : 05 avec une capacité de 0,2 Hm<sup>3</sup>/An
- Sources captées : 850 avec un débit total de 880 litres/seconde.

- Nombre de puits : 16200 avec un débit de 750 litres/seconde.
- Nombre de forages en exploitation : 176 dont le volume exploité est de 150000 m<sup>3</sup>/j.

Les ressources hydriques dont dispose la wilaya de Bejaia et qui sont les nerfs de l'activité agricole, lui permettent d'avoir une activité agricole plus au moins régulière. En effet, environ 88% de la superficie de la wilaya représente des terres agricoles dont 37.5% de forêts et 40% de surface agricole utile (SAU) (OUSSALEM A, 2009).

### 3. Évolution des superficies agricoles de la wilaya de Bejaia

**Tableau N°16 :** Évolution des superficies agricoles dans la wilaya de Bejaia (HA).

Années	Superficie Agricole Totale	Superficies Agricoles Utiles	%
2000	162 609	129 169	79,1
2001	163 968	129 648	79,1
2002	164 794	130 024	78,1
2003	164 796	130 306	79,1
2004	164 386	130 348	79,1
2005	164 794	130 348	79,1
2006	163 294	130 348	79,8
2007	164 794	130 348	79,1
2008	164 794	130 348	79,1
2009	164 794	130 348	79,1
2010	164 794	130 348	79,1
2011	164 794	130 348	79,1
2012	164 794	130 348	79,1
2013	164 794	130 348	79.1
2014	164 794	130 348	79.1
2015	164 794	130 348	79.1

Source : élaboré par nos soins à partir des données du MADR 2012

La lecture des données du tableau ci-dessus montre une stabilité des superficies agricoles utiles avec une moyenne de 130 348 ha par rapport à la superficie agricole totale pendant la période s'étalant entre 2000 et 2012 et représentent près de 80% de la SAT. Cette stabilité s'explique à la fois par le relief de la wilaya qu'est composé principalement de montagnes d'un côté et par une faible expansion des surfaces irriguées limitant ainsi l'extension des superficies agricoles.

### 4. Répartition des terres agricoles par subdivision

La répartition générale des terres agricoles se fait de façon homogène dans l'espace de la wilaya avec une légère domination de certaines subdivisions.

**Tableau N°17:** Répartition de la superficie agricole par subdivision (ha).

Subdivision	Surface agricole utile SAU	Pacages et parcours	Terres imprédictibles	Surface agricole totale	% de la superficie globale
Bejaia	4 646	3 519	415	8 580	5%
Aokas	7 057	1 830	609	9 494	5%
Kherrata	13 184	5 101	779	19 064	11%
El-Kseur	11 484	775	460	12 718	7%
Amizour	21 826	2 824	238	24 888	15%
Timezrit	3 065	20	59	3 144	1%
Adekar	2 348	3 496	26	5 870	3%
Sidi-Aich	10 894	1 763	181	12 838	7%
Seddouk	21 318	3 066	55	24 439	14%
Akbou	14 991	4 420	700	20 111	12%
Tazmalt	19 536	4 045	65	23 646	14%
Total	130 348	30 859	3 587	164 794	100%

Source : Statistiques de la DSA.

La répartition des terres utilisées par l'agriculture par subdivision se caractérise par la dominance des pacages et parcours dans toutes les subdivisions de la wilaya. Cette superficie peut être exploitée autrement dans d'autres productions telles que les fourrages par exemple.

De la lecture du tableau précédant, on peut aussi conclure que la surface agricole utile, dans toutes les subdivisions avec une légère emprise dans la vallée de la Soummam, est caractérisée par la qualité supérieure du sol favorisant les meilleures qualités de production et de rendements.

## **B. Approche de la filière lait dans la wilaya de Bejaia.**

La filière lait dans la wilaya de Bejaia a la même configuration que celle de la filière au niveau national, avec la prédominance du bovin laitier, en nombre et en production.

### **1. Offre alimentaire pour le cheptel**

L'élevage au niveau de la wilaya de Bejaia est conduit en grande majorité en hors-sol, ce qui constitue une contrainte de taille pour l'affouragement du cheptel. Ceci pousse l'éleveur à recourir à l'achat des fourrages pour l'alimentation de son cheptel.

Les productions fourragères ainsi que les superficies allouées à ce type de cultures se caractérisent par le fait qu'elles sont aléatoires, et dépendent en majeure partie de la pluviométrie à défaut d'investissement dans les équipements d'irrigation en dépit de la disposition de la wilaya d'importantes sources pour l'irrigation (barrages et puits).

**a. Évolution des superficies fourragères**

**Tableau N°18 : Évolution de la superficie fourragère de 2000 à 2016**

Années	SAU	Fourrages naturels	Fourrages artificiels	Total fourrages	% *
2000	129 169	8 299	4 486	12 785	9,9
2001	129 648	10 591	4 038	14 629	11,3
2002	130 024	8 725	4 812	13 537	10,4
2003	130 306	11 543	4 484	16 027	12,3
2004	130 348	11 295	4 454	15 749	12,1
2005	130 348	9 722	4 566	14 288	11,0
2006	130 348	8 932	3 691	12 623	9,7
2007	130348	10 801	3 565	14 366	11,0
2008	130 348	10 728	3 138	13 866	10,6
2009	130 348	12 607	2 986	15 593	12,0
2010	130 348	9 139	2 978	12 117	9,3
2011	130 348	12 307	2 897	15 204	11,7
2012	130 348	13 679	3 624	17 303	13,3
2013	130 348	14 256	3 532	17 788	13.64
2014	130 348	13 909	3 302	17 211	13.20
2015	130 348	16 556	2 956	19 512	14.96

**Source :** Élaboré par nos soins à partir des données du MADR.

\* :  $(\text{Total fourrages} / \text{SAU}) * 100$

Malgré que les superficies fourragères totales aient connu une évolution positive entre 2000 et 2015, elles continuent à occuper des proportions insignifiantes par rapport aux superficies agricoles utilisées au niveau de la wilaya de Bejaia, où elles sont passées de 9.9 % de la SAU en 2000 à 14.96% de la SAU en 2015.

Les fourrages naturels ont occupé des superficies relativement plus importantes que les fourrages artificiels durant la période en question, et ont connu une expansion alors que les superficies allouées aux fourrages artificiels ont diminué au cours de la même période. Cela peut s'expliquer par la sécheresse ayant touché le pays ces dernières années conduisant certains agriculteurs à renoncer à la production fourragères.

**b. Évolution de la production fourragère**



**Tableau N°19 : Évolution de la production fourragère (Quintaux).**

Années	Fourrages naturels	Artificiels			Production fourragère totale	Rendements*
		SECS	VERTS	Total		
2000	60 002	33 600	-	33 600	93 602	7
2001	134 750	72 200	-	72 200	206 950	14
2002	84 380	45 010	-	45 010	129 390	10
2003	198 180	110 730	-	110 730	308 910	19
2004	183 000	81 000	26 000	107 000	290 000	18
2005	120 320	89 000	48 320	137 320	257 640	18
2006	96 570	59 915	44 980	104 895	201 465	16
2007	184 380	70 080	60 700	130 780	315160	22
2008	152 700	60 900	42 330	103 230	25 930	18
2009	227 092	70 481	60 600	131 081	38 173	23
2010	188 600	61 400	121 850	183 250	71 850	31
2011	196 810	53 020	91 315	144 335	341 145	22
2012	239 720	150 410	61 260	211 670	451 390	26
2013	239 885	61 260	150 410	211 670	451 555	25.24
2014	226 175	56 130	140 980	197 110	423 285	24.59
2015	189015	50 974	96 310	147 284	336 249	17.23

**Source :** Réalisé par nos soins à partir des données du MADR 2017.

\* : Rendements des terres = production fourragère totale Qt/ superficies allouées aux fourrages

Les productions fourragères ont augmenté de 2000 à 2015 ; elles sont passées de 93 602 quintaux en 2000 à 336 249 quintaux en 2015. Cette évolution est due à l'augmentation des superficies destinées aux cultures fourragères durant la même période d'une part, et à l'évolution de la technicité et des moyens utilisés dans l'exploitation de ces superficies d'autre part. Cela est le résultat des divers programmes de soutien de l'état dans le cadre de la promotion de la production laitière entamés ces dernières années, ce qui explique l'augmentation des rendements entre 2004 et 2015 ; qui sont passés de 18 quintaux/ha en 2004 à 26 quintaux/ha en 2014. Le déclin constaté en 2015 est dû, d'une part, à la sécheresse qui a touché la région durant les trois dernières années sachant que les cultures dépendent fortement de la pluviométrie, et d'une autre part, au délaissement de la production fourragère au profit de spéculations plus profitables.

En effet, selon (KALLI REBBAH, 2010), une forte concurrence a eu lieu entre les cultures fourragères nécessaires au développement de l'élevage bovin et les spéculations industrielles

tel que : la tomate, le maraîchage et l'arboriculture, conduisant à une mauvaise qualité de l'affouragement des animaux d'élevage. Cela conduit les éleveurs à recourir aux aliments complémentaires, notamment durant les périodes creuses (ou les fourrages verts manquent) afin d'améliorer la ration du cheptel que ce soit dans un but d'engraissement ou d'augmentation de la production laitière.

## 2. La production laitière

### 2.1. Composition de l'effectif laitier dans la wilaya de Bejaia.

**Tableau N°20** : Évolution de l'effectif laitier dans la wilaya de Bejaia

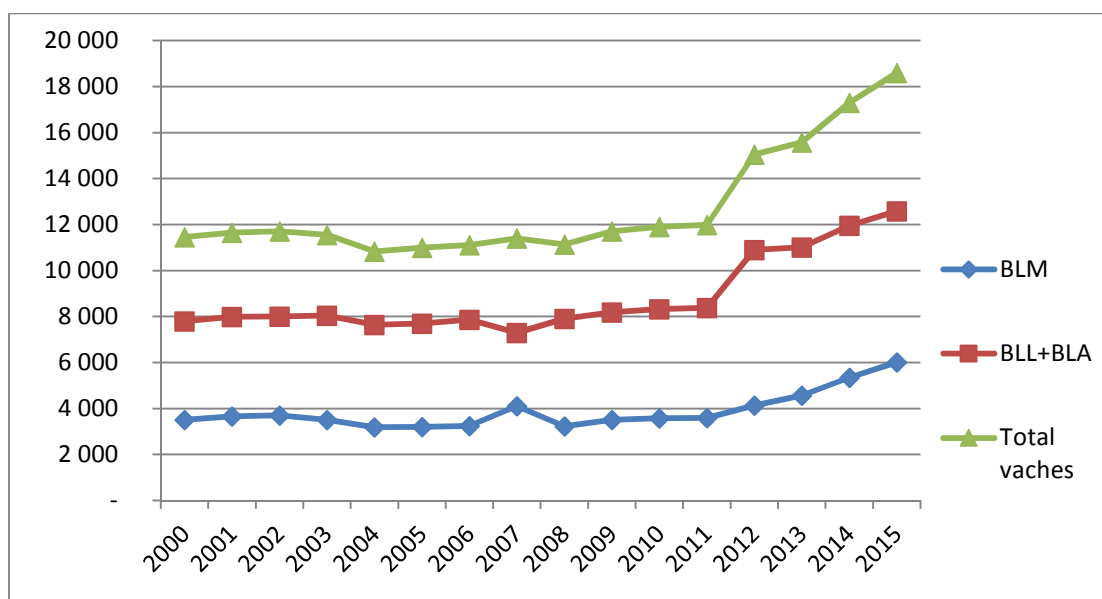
Années	Effectif Bovin			Total Bovin	Cheptel Ovin	Cheptel Caprin
	BLM	BLL+BLA	Total			
2000						
2001	3 660	7 990	11 650	8 645	75 837	37 282
2002	3 700	8 000	11 700	20 600	77 640	37 400
2003	3 500	8 050	11 550	26 860	77 530	47 250
2004	3 185	7 642	10 827	27 143	76 390	39 806
2005						
2006	3 240	7 861	11 101	28 030	85 070	32 674
2007	4 110	7 296	11 406	29 875	91 409	33 535
2008	3 222	7 911	11 133	29 621	102 478	37 976
2009	3 510	8 190	11 700	30 660	104 920	42 110
2010	3 570	8 330	11 900	31 685	99 360	42 780
2011	3 595	8 385	11 980	33 155	99 580	41 800
2012	4 136	10 905	15 041	36 785	100 261	39 809
2013	4 560	11 011	15 571	38 144	99 267	41 133
2014	5 343	11 954	17 297	43 043	115 040	43 795
2015	6 018	12 579	18 597	46 958	106 782	44 311

Source : Réalisé à partir des données du MADR.

D'après le tableau précédent, nous constatons que le cheptel laitier est composé à hauteur de 57% par le cheptel ovin, 24% cheptel caprin et 19% pour le cheptel bovin. Cette répartition de la taille du cheptel n'est pas en adéquation avec les productions respectives de ces espèces. En effet, en 2015, la production bovine a participé à hauteur de 93.57% dans la production totale contre 06.31% pour le cheptel caprin et 0.11% pour le cheptel ovin. Le constat tiré de ces chiffres permet de conclure que les cheptels ovins et caprins sont orientés principalement vers la production de viande.

## 2.2. Évolution de l'effectif bovin laitier

Figure N°34: Évolution de l'effectif bovin laitier.

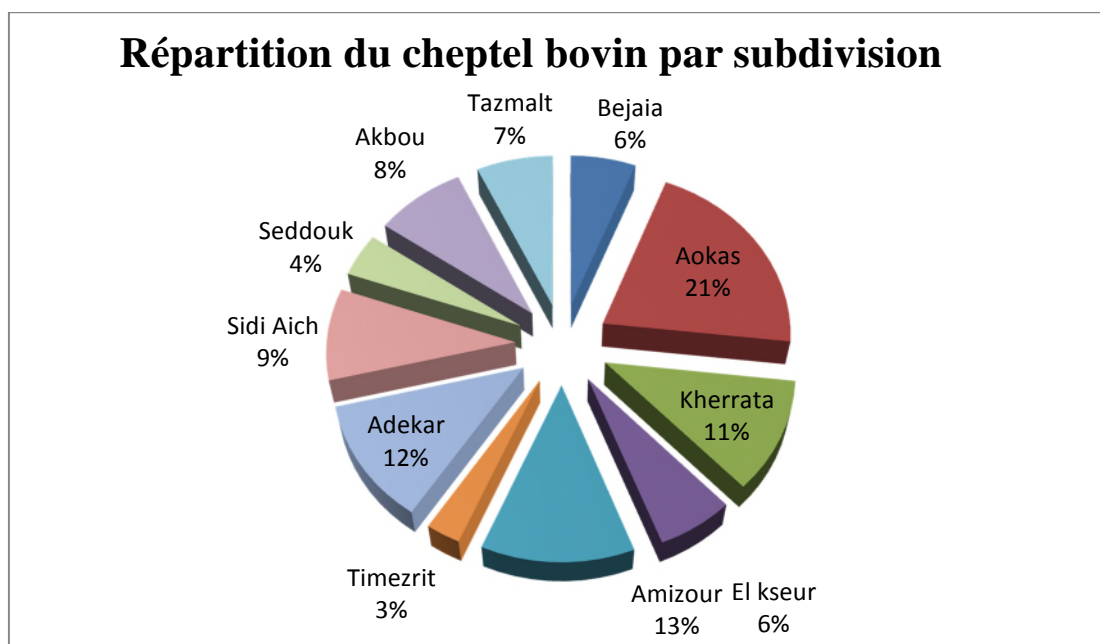


Source : Réalisé par nos soins à partir des données du MADR.

Le graphe précédent montre une stabilité des effectifs bovins laitiers entre 2000 et 2011, cette stabilité est due principalement aux différentes politiques agricoles adoptées dès l'an 2000 (PNDAR<sup>1</sup>) pour l'encouragement et le développement des filières animales d'une manière générale. Une nette augmentation du cheptel bovin est constatée entre 2012 et 2015. Ceci peut être expliqué par les nouvelles incitations des pouvoirs publics qui obligent les industries laitières, depuis 2011, à intégrer le lait cru dans la production industrielle soit par l'intégration de l'élevage dans leurs portefeuilles d'activités, ou par la collecte de lait auprès d'éleveurs spécialisés. Autrement dit, l'obligation d'intégration du lait cru dans la transformation industrielle a créé des débouchés permanents aux éleveurs les incitant à investir davantage dans la production laitière.

<sup>1</sup>Programme national de développement agricole et rural

**Figure N°35:** Répartition du cheptel bovin par subdivision



**Source :** Établi à partir des données de la DSA.

La figure précédente montre prédominance des effectifs bovins dans les régions de plaines (Amizour, Aokas..) et de montagnes littorales à raison de 62%. Cela s'explique par la fertilité des sols en raison de la forte pluviométrie. Concernant les autres subdivisions, l'élevage est pratiqué en général extensif et destiné principalement à la satisfaction des besoins de la famille.

### 2.3. Structure de l'élevage dans la wilaya de Bejaia

**Tableau N°21:** Structure de l'élevage laitier dans la wilaya de Bejaia

SECTEURS	CHEPTEL BOVIN LAITIER		
	BLM	BLA+BLL	TOTAL
Fermes pilotes, offices et autres	50	3	53
Secteur privé y compris les EAC/EAI	6 570	12 074	18 644
Total	6 620	13 077	18 697

**Source :** Statistiques de la DSA de Bejaia 2016.

Nous constatons d'après les données du tableau précédent, la dominance des exploitations privées dans la production laitière par rapport au secteur public qui tend à disparaître avec la disparition des offices nationales de production laitière.

En général le system d'élevage au niveau de la wilaya est dominé par les petits élevages de 1 à 6 vaches par éleveur. Dans la majorité des cas, l'élevage est conduit en hors-sol, et la production est, soit autoconsommée, soit commercialisée à la ferme (circuits informels).

#### 2.4. La production du lait

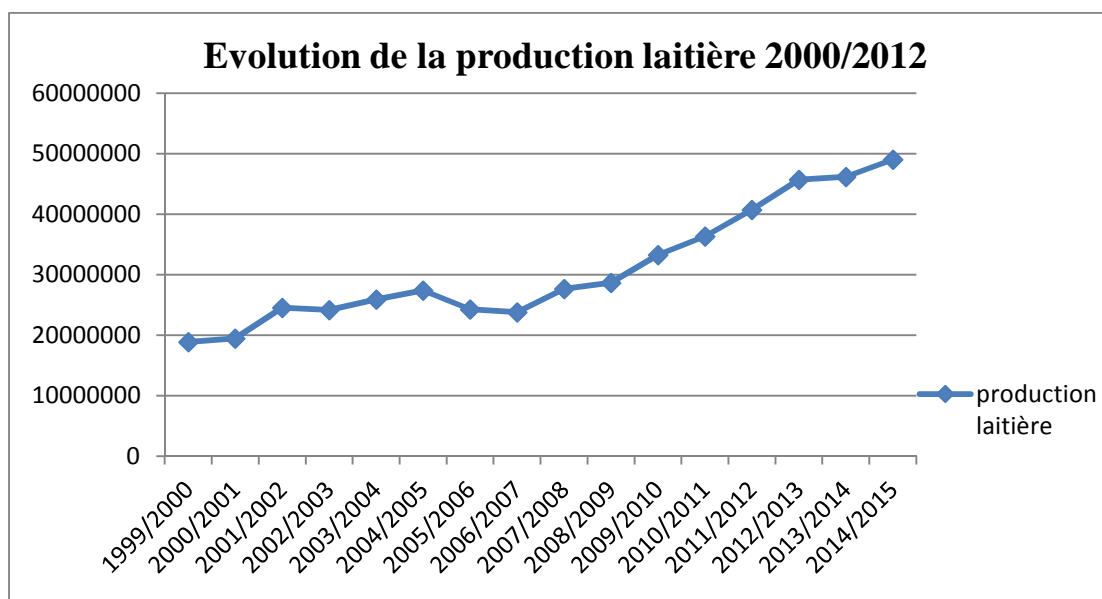
**Tableau N°22:** Structure de la production laitière au niveau de la wilaya de Bejaia.

SECTEURS	PRODUCTION DU LAIT (litre)			
	VACHE	CHEVRE	BREBIS	TOTAL
Fermes pilotes, offices et autres	239 000	0	0	0
Secteur privé y compris les EAC/EAI	48 878 510	6 225 430	0	0
Total	49 117 510	6 225 430	0	0

Source : Statistiques de la DSA de Bejaia 2012.

D'après le tableau précédent, nous constatons que près de 80% de la production laitière est assurée par le cheptel bovin. Ce tableau montre aussi une dominance du secteur privé en ce qui concerne la production laitière par rapport au secteur public. Cette dominance est le fruit d'un éventail de mesures de soutien allouées, au profit des entreprises privées ainsi que des particuliers, par les pouvoirs publics pour promouvoir la production laitière locale.

**Figure N° 36:** Évolution de la production laitière 2000/2015 en litres.

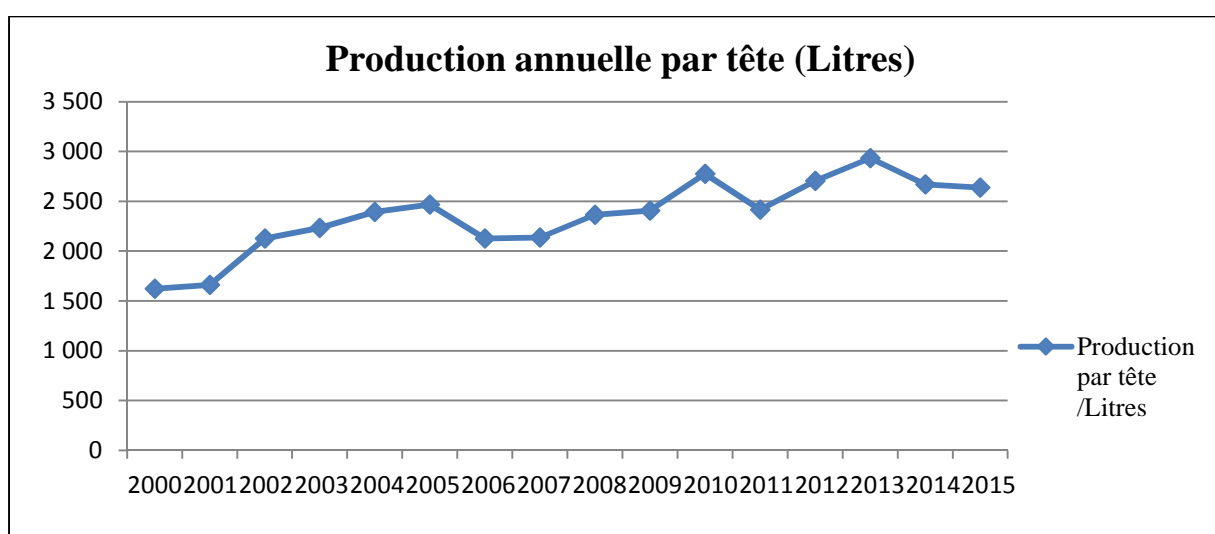


Source : Élaboré à partir des statistiques de la DSA

Les données de la figure ci-dessus montrent une évolution positive de la production du laitière en passant de 18 880 240 litres en 2000 à 49 037 753 litres en 2015. Ceci classe la wilaya de Bejaia dans la 32<sup>ème</sup> place au niveau national en 2015 (selon le MADR).

Cette augmentation, est due principalement à une augmentation de la taille du cheptel par le biais de l'importation de vaches pleines d'Europe, ainsi qu'à une amélioration de la technique de production illustrée par la figure suivante qui montre une évolution des rendements par tête entre 2000 et 2015 en passant de 1 621 litres/an à 2 637 litres/an (figure ci-après).

Figure N°37: Évolution des rendements annuels par tête (litre) entre 2000 et 2015



Source : Élaboré à partir des données de la DSA

### 3. La collecte du lait

La collecte du lait au niveau de la wilaya de Bejaia a connu une évolution considérable, grâce notamment aux mesures de soutien et de promotion de la collecte mises en place dans le cadre de la nouvelle politique de réhabilitation de la production laitière. Le réseau de collecte se compose de plus de 96 collecteurs conventionnés en 2015 (5eme au niveau national après Tizi-Ouzou, Tlemcen, Sidi-Bel-Abes et Sétif).

La collecte du lait cru au niveau de la wilaya de Bejaia est assurée par trois types de circuits :

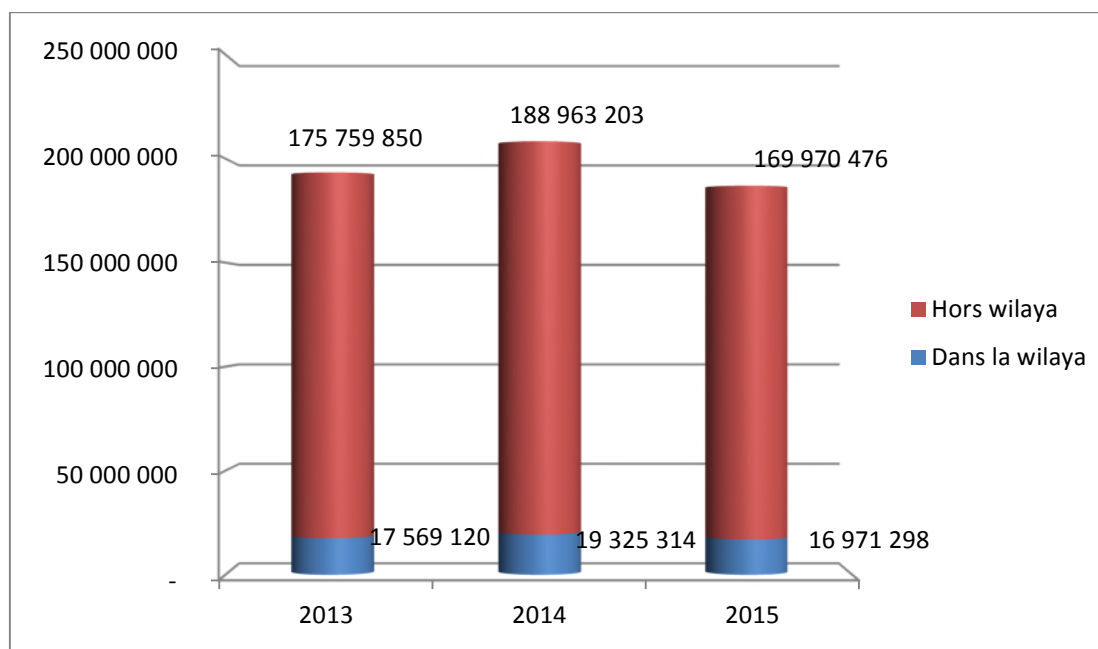
- Circuit de collecteurs privés qui assurent l'acheminement du lait de la ferme à l'usine. L'apparition de ces derniers est due aux mesures de soutien allouées dans le cadre du programme de subventions FNDRA<sup>2</sup> (OUSSALEM. A, 2009) d'une part, et aux différents programmes d'aide à l'investissement proposés par l'État (ANSEJ, CNAC...).
- Circuit de centres de collecte : sont au nombre de 25, d'une capacité totale maximale de 2 314 000 litres/jour ; les éleveurs livrent leur lait au niveau de ces centres, via des collecteurs qui prennent en charge cette opération.
- Circuit informel (colportage) : il s'agit des éleveurs qui vendent leur lait au niveau de la ferme et dans le voisinage.

La wilaya de Bejaia est considérée comme la première à l'échelle nationale en matière de collecte de lait avec environ 200 millions de litres/an. Cela est permis grâce à un tissu industriel composé de plusieurs unités de transformation dont 02 de grande taille, Soummam (leader national de collecte en 2015) et Danone (3eme collecteur au niveau national en 2015) selon l'ONIL.

---

<sup>2</sup>Fond National de Développement et de Renouvellement Agricole

**Figure N° 38** : Situation de la collecte du lait cru durant la période 2013 à 2015



**Source** : Établi par nos soins selon les données de la DSA Bejaia

D'après les données de la figure ci-dessus, nous constatons une forte baisse des quantités collectées de 2014 à 2015 que ce soit pour le lait local (production de la wilaya) ou le lait hors wilaya sous impulsion de la cherté des aliments causée par la sécheresse aigue qui a touché le pays ces dernières. Cette dernière à contraint un bon nombre d'éleveurs producteurs de à abandonner l'activité au profit de spéculation plus profitables tel que l'atteste la figure N°23 (page 136).

#### 4. L'industrie laitière

Le tissu d'industrie laitière au niveau de la wilaya de Bejaia se compose de 22 laiteries, pour la plupart de petites tailles, et créées après l'année 2000. Ce tissu est composé de 08 laiteries dont deux de grande taille et 14 unités de transformation (fromageries, production de camembert...etc.).

Ces laiteries peuvent être classées en 03 grandes catégories selon la palette de produits proposés :

- Les laiteries produisant le lait de consommation uniquement : cette catégorie peut à elle aussi être devisée en deux sous catégories ; les laiteries produisant uniquement le lait pasteurisé dont le prix est administré et fixé à 25 Da/litre, et



celle produisant le lait pasteurisé et d'autres types de lait qui sont destinés directement à la consommation (lait UHT<sup>3</sup>) dont le prix est libre.

- Les laiteries produisant uniquement les produits dérivés du lait : ces dernières sont attirées par les marges importantes de ces dérivés tels le fromage, le camembert, yaourt...etc.
- Les laiteries produisant le lait de consommation et les dérivés du lait.

L'implantation de ces laiteries au niveau de la wilaya de Bejaia ne signifie pas que cette dernière dispose d'une grande production de lait cru, ce qui nous pousse à dire que cette implantation est plus anarchique que stratégique. L'industrie laitière fonctionne avec du lait cru collecté soit au niveau de la wilaya, soit dans les wilayas limitrophes (Sétif, Bordj Bou Arreridj, Jijel, Tizi Ouzou...etc.), et aussi à base de lait et équivalent importé (PDL et MGLA).

À travers cette partie, nous pouvons réellement conclure que la filière lait au niveau de la wilaya de Bejaia présente la même configuration de la filière lait au niveau national. Nous pouvons aussi constater une forte présence de l'industrie de transformation laitière au niveau de notre wilaya (22 laiteries), malgré que la production locale du lait cru ne soit pas très importante. Ce qui contraint ces dernières à collecter du lait cru auprès des wilayas limitrophes et de recourir à recombinaison de la poudre de lait importée pour combler ce déficit.

D'après toutes ces données, nous pouvons aussi noter que les possibilités de développement de la production laitière au niveau de notre wilaya existent, à travers une utilisation maximum des capacités existantes (maximiser les rendements par vaches) d'une part, et d'une autre part, via un encouragement de l'investissement à la ferme au profit des agriculteurs de la wilaya.

## **Conclusion**

L'examen des différents maillons de la filière laitière algérienne permet de conclure que malgré les efforts consentis par les autorités algériennes dans le cadre des différents plans de développements consacrés à la promotion et à l'encouragement de cette filière, la consommation laitière dépend toujours du marché mondial pour les 2/3 des besoins nationaux.

---

<sup>3</sup>Lait de consommation transformé en Ultra Haute Température

En d'autres termes, malgré les efforts indéniables développés, ici et là, la production et la collecte du lait cru tardent à se développer. Le taux d'intégration industriel de la production locale demeure faible, il est de l'ordre de 10% environ.

Les raisons de cette extraversion sont multiples, et sont dues principalement à une déconnexion entre la production locale et la consommation qui est devenue incompressible suite à l'évolution démographique et à la politique de soutien des prix par l'État.

Ce chapitre montre que malgré des efforts considérables déployés par le gouvernement, et les mesures de soutien très coûteuses, la filière laitière demeure loin de satisfaire les objectifs retenus, à savoir l'autosuffisance laitière, et reste très extravertie et dépendante du marché mondiale du lait.

Aujourd'hui, les recettes pétrolières sont en déclin, et ne permettent plus une injection aussi poussée de fonds en faveur de la filière, et suggère un redéploiement des efforts budgétaires et un ciblage des subventions allouées par l'intermédiaire d'un processus de sélection rigoureux des intervenants de la filière notamment les éleveurs.

**CHAPITRE 05 :**

**CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION  
DES MARCHÉS SUR LES OPÉRATEURS DE  
LA FILIÈRE LAITIÈRE EN ALGÉRIE**

## Chapitre 05

### Conséquences de la libéralisation des marchés sur les différents acteurs de la filière lait en Algérie

En Algérie, la filière lait est classée stratégique et occupe une place importante dans la vie économique, sociale et dans la préservation de la santé humaine. La consommation moyenne par habitant dépasse les 130 litres/an (selon l'ONIL). La cherté des protéines d'origine animale est à l'origine de cette forte consommation.

Vu son importance, la filière laitière a bénéficié depuis l'indépendance d'un volume important d'investissement, d'une série de réformes qui ont touché les prix des produits, de ceux des facteurs de production. De plus plusieurs mesures d'incitation visant le développement du secteur de la production à la transformation, l'instauration de la prime de collecte, l'importation de génisses à haut potentiel et l'octroi de subventions pour leur acquisition, ainsi que l'octroi de crédit bonifiés aux agriculteurs pour faire face aux déficit de la filière notamment l'affouragement. Par conséquent, la filière a favorablement réagi notamment suite à l'instauration de la prime de collecte en 2009 passant de 192 millions de litres en 2009 à 972 millions en 2015.

Toutefois les résultats restent très mitigés et loin de satisfaire la demande locale, d'où le recours à l'importation. Par ailleurs, ce déficit ne date pas d'aujourd'hui. En effet, dès l'indépendance, l'Algérie a dû recourir aux importations pour sécuriser la consommation afin de combler le déficit de la production nationale. Cette orientation a été favorisée par la faiblesse des prix du lait à l'échelle internationale et surtout, en faveur de l'aisance financière qu'a connu le pays grâce aux recettes des hydrocarbures.

Or, la chute des prix des hydrocarbures depuis la fin de 2014 ne permet pas une injection aussi poussée de fonds en faveur de la filière, et suggère aux pouvoirs publics, un redéploiement de son effort budgétaire. De nos jours, nous assistons à un revirement dans le discours officiel puisque on en parle d'avantage de ciblage des transferts sociaux via un processus qui permet de mirer uniquement les couches sociales défavorisées afin de réduire le volume des injections.

À cet effet, la question qui s'impose est la suivante : quel serait l'impact d'un éventuel retrait des pouvoirs publics de la sphère économique sur la filière lait en Algérie? Autrement dit, quel serait l'impact d'une suppression totale ou partielle des subventions allouées à la filière lait sur les acteurs de cette dernière, et quelles seraient leurs réactions respectives (éleveurs, laiteries et consommateurs).

Plusieurs scénarios et hypothèses peuvent être formulés pour chacun de ces trois acteurs. Le scénario le plus envisageable est celui de la suppression de la subvention à la consommation allouée à la poudre de lait importée. En effet, les laiteries conventionnées avec l'ONIL produisant du lait pasteurisé en sachet à prix réglementé reçoivent une subvention indifférentielle et sans plafond en payant la poudre à 159Da/Kg en dépit des fluctuations de son prix sur le marché mondial. Autrement dit, ces unités sont totalement déconnectées du marché mondial quoiqu'elles en dépendent. Cette éventuelle suppression de la subvention à la poudre importée s'explique par trois indicateurs clés :

- La situation financière du pays affectée par la chute des prix des hydrocarbures, qui constituent la principale ressource en moyens de paiements à l'étranger. La baisse du prix du baril de pétrole a impacté le pays en réduisant sa capacité d'importation. Cette situation négative pour les importateurs présente l'occasion d'avantager et de favoriser la production locale. Le gouvernement semble prendre conscience de cette évolution et a mis en œuvre de mesures concrètes pour développer les cultures fourragères et augmenter la production laitière : importation et acquisition de semences fourragères, production d'ensilage et de fourrages enrubannés... l'objectif étant que les productions fourragères remplacent progressivement les terres laissées en jachère (estimées à 300 000 ha). De plus, le gouvernement a revu à la hausse les subventions accordées à la filière laitière en 2016 (une subvention de 02 DA en plus). À long terme, ces mesures devraient permettre d'augmenter la production nationale de poudres et donc de réduire leurs importations ;
- La volonté de l'État de revoir la manière de subventionner en allant vers un système visant les couches sociales les plus nécessiteuses invoqué dans le discours officiel ;
- L'objectif tracé par le gouvernement d'autosuffisance en poudre de lait dès 2019 par le séchage du surplus de la production locale lors des saisons de hautes productions. Afin de garantir une meilleure compétitivité à la poudre locale, l'État sera obligé, au moins, de supprimer la subvention accordée à l'importation.

Les différents scénarios ici présentés font référence au prix de vente, c'est-à-dire le revenu plutôt que le prix de revient du lait. En d'autres termes, les réactions des différents acteurs de la filière face aux changements de la subvention seront selon le prix de vente des laits (lait pasteurisé à base de la poudre de lait, lait de vache usiné et le lait de vache des crémeries).

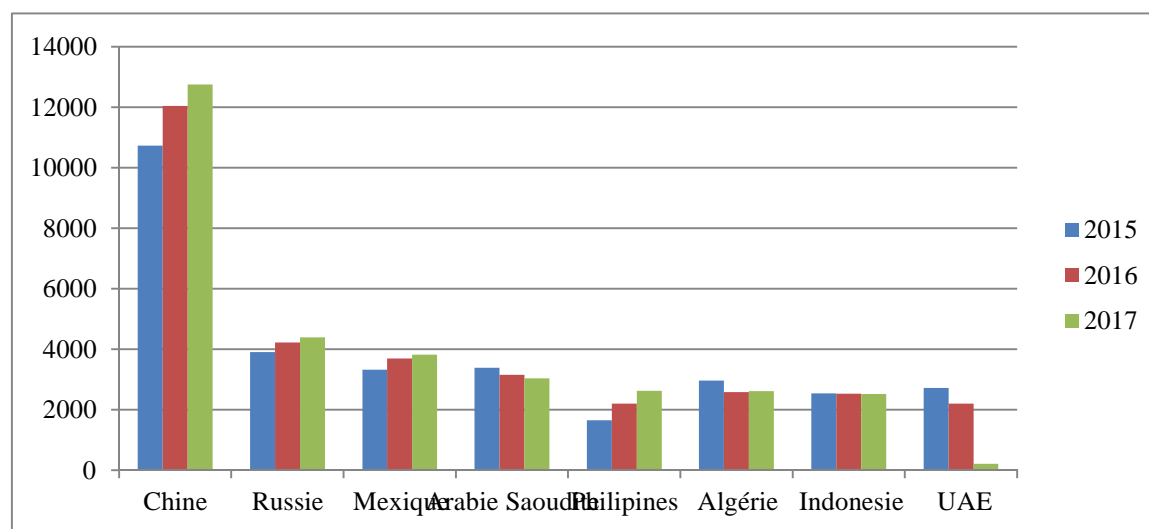
Notre travail est orienté vers le calcul des variations de prix engendrées par ce changement des subventions, et l'élasticité demande de lait par rapport au prix pour chacun des laits suscités et des acteurs concernés.

Le changement de cap du prix de revient vers le prix de vente, vient du fait que le premier est très hypothétique et difficile à calculer en raison du manque d'informations et du caractère confus et aléatoire du mode de gestion des étables en Algérie.

De plus, travailler sur les prix de ventes étant clairs et précis, donnerait plus de crédibilité et d'importance à ce travail par rapport aux prix de revient sur tout en ce qui concerne le prix de revient du lait cru.

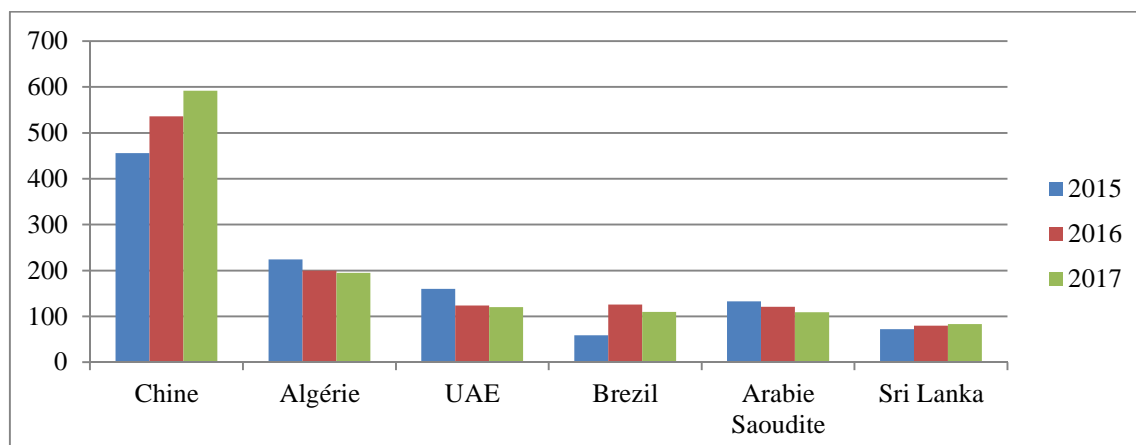
L'Algérie est classé parmi les premiers importateurs du lait et produits laitiers ces dernières années. Elle se situe en deuxième position en matière de poudre de lait entier, cinquième place en matière de lait écrémé et neuvième dans le classement général des pays importateurs de lait comme l'atteste les figures ci-après :

**Figure N°39:** Classement des pays importateurs de produits laitiers en 2016 (1000 tonne)



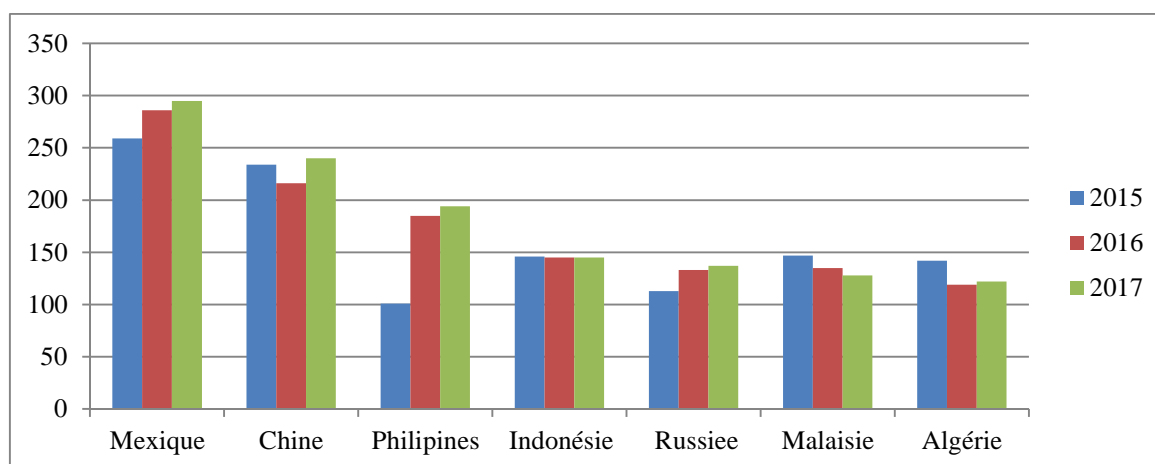
Source : FAO stat, 2017

**Figure N°40 :** Les principaux pays importateurs de lait en poudre entier (1000 Tonne)



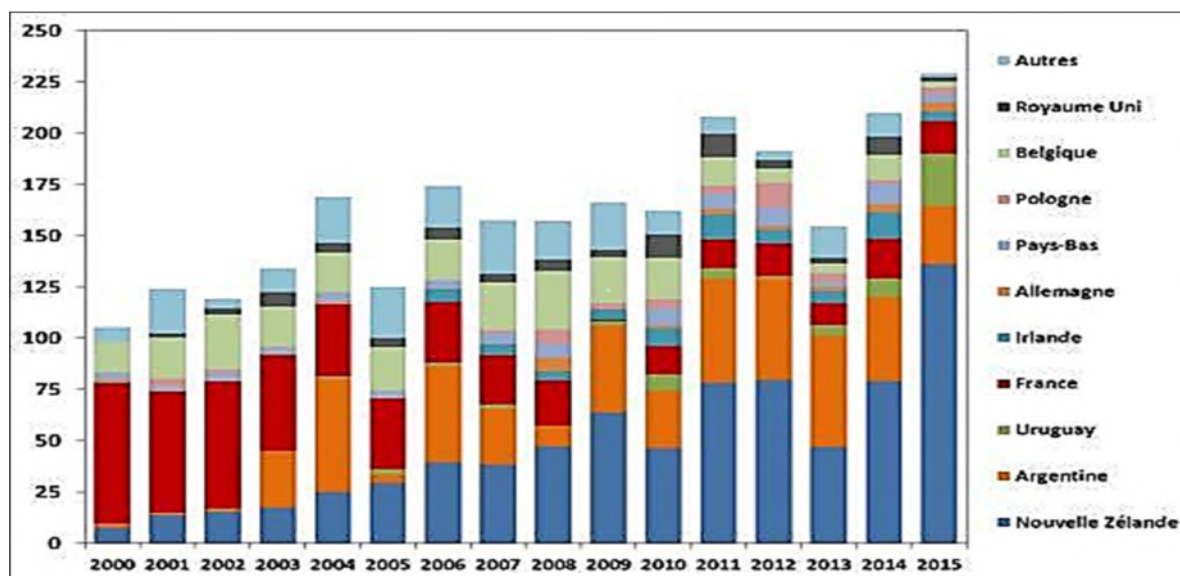
Source : FAO Stat, 2017

**Figure N°41 :** Les principaux pays importateurs de lait écrémé (1000/Tonne)



Source : FAO Stat, 2017.

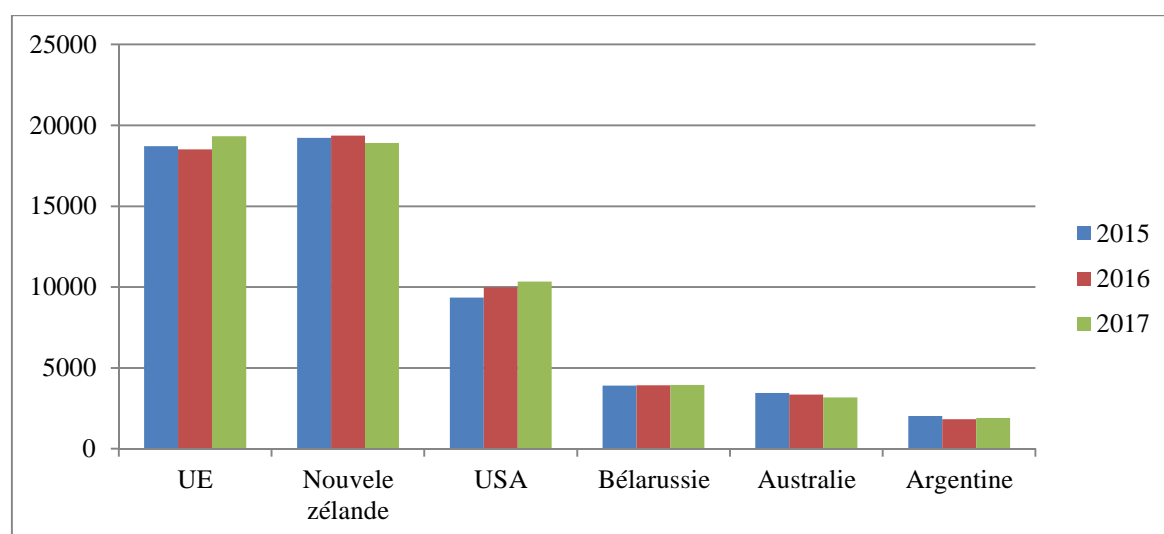
**Figure N°42 :** Les principaux fournisseurs d'Algérie de lait et produits laitiers



**Source :** Vincent CHATELIER, les grandes tendances du marché mondial du lait, communication lors du symposium lait vecteur de développement, Rabat 2017

Nous constatons d'après les données de la figure ci-dessus la place de plus en plus grandissante de la Nouvelle Zélande dans l'approvisionnement de l'Algérie en lait et produits laitiers notamment en matière de poudre grasse. Cette tendance s'explique par le rôle joué par la Nouvelle Zélande dans l'approvisionnement du marché mondial comme l'atteste la figure ci-après.

**Figure N°43 :** Principaux exportateurs mondiaux de produits laitiers



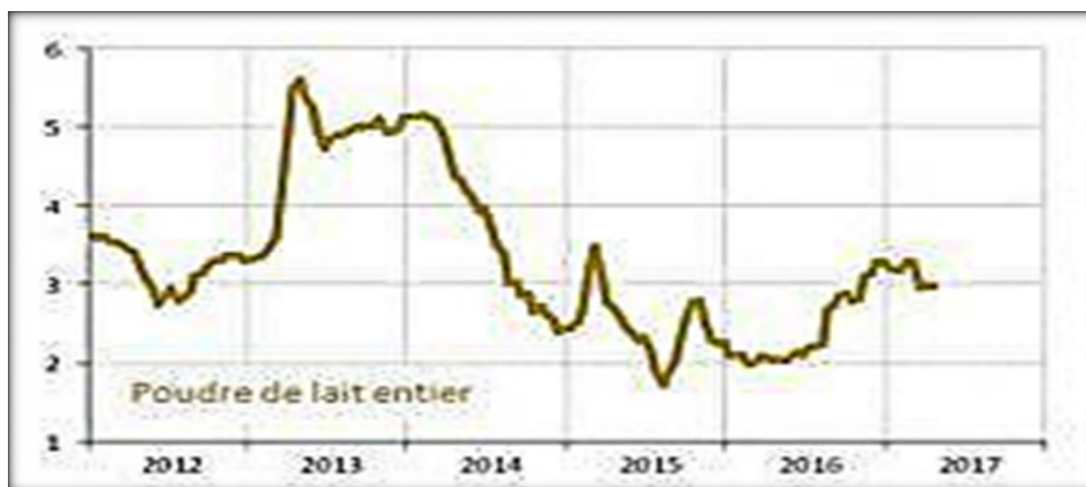
**Source :** FAO stat 2017

**1. Scénario 01 : Suppression des subventions à la poudre de lait, toutes choses égales par ailleurs (les subventions à la production restent inchangées).**

Actuellement, en raison des subventions à la poudre, les laiteries sont totalement déconnectées du marché mondial du lait. Toutefois, cette suppression se manifesterait non seulement sur le prix de revient de la poudre à court terme, mais exposerait les laiteries aux fluctuations du prix du lait sur le marché mondial tel que le démontre la figure ci-après :



**Figure N°44 :** les variations des prix des produits laitiers sur le marché mondial (1000USD/Tonne)



Source : CNIEL, 2017.

La poudre de lait a connu une évolution très remarquable au cours de ces dernières années avec des pics enregistrés en 2013 à environ 5800USD/Tonne. Cette tendance a été revue à la baisse à partir de 2014 pour enregistrer son plus bas niveau depuis 2006 à 1800 USD/Tonne. Selon (CHATELLIE, 2017), plusieurs facteurs peuvent expliquer les raisons de la volatilité des prix sur le marché mondial desquels on peut citer :

**Prix de l'énergie :** Les liens sont croissants au travers des intrants comme les engrais et les transports et au travers de la demande de produits agricoles (bioénergie).

**Météorologie :** C'est le facteur le plus souvent à l'origine de la volatilité des prix. C'est plus difficile à démontrer pour le changement climatique.

**Niveau des stocks :** Les stocks jouent un rôle en atténuant les écarts entre l'offre et la demande des produits agricoles.

**Progression de la demande :** Si la production ne suit pas le rythme de la demande, les prix auront tendance à augmenter.

**Taux de change :** Les mouvements des monnaies peuvent potentiellement avoir un impact sur la compétitivité car ils affectent les prix domestiques des produits agricoles.

**Restrictions commerciales :** Les restrictions aux exportations ainsi qu'aux importations amplifient la volatilité des prix sur les marchés internationaux.

**Spéculation :** Des niveaux élevés d'activité spéculative sur les marchés à termes amplifient les mouvements des prix à court terme.

Le prix actuel (les six derniers mois de 2017) de la poudre sur le marché mondial sont de 400Da /Kg pour la poudre grasse (26 gramme le litre) et 360 DA/kg pour la poudre maigre (0% de matière grasse). Or, les laiteries conventionnées avec L'ONIL pour la production du lait pasteurisé en sachet (LPS) à 25DA s'approvisionnent auprès de ce dernier au prix subventionné de 159DA/kg quel que soit son prix sur le marché mondial.

Les standards algériens en matière de production de lait pasteurisé permettent de mélanger les deux types de poudre (maigre et grasse à raison de ½ kg de chaque) pour un kg de poudre à la transformation. À cet effet, le cout d'un kilo de poudre est de  $(400/2) + (360/2) = 380$  Da/kg.

Les normes de production de lait pasteurisé reconstitué sont de 103 grammes de poudre/litre dont la teneur en matière grasse est 1.5% à 2% soit entre 15 et 20 gramme de matière grasse par litre conformément au décret exécutif 01-50 du 12/02/2001.

Dans les conditions de prix, de marges et standards actuels, le prix de revient d'un litre de lait pasteurisé recombinaé en sachet peut être résumé dans le tableau ci-après :

**Tableau N°23:** Prix d'achat d'un kg de poudre de lait avec et sans subvention

	Avec subvention	Sans subvention
Prix d'achat de la poudre par les laiteries	159 DA / kg	380 Da / kg
Quantité de lait produite à base d'un kg de poudre	$1000/103= 9.70$	9.70
Prix d'achat de 103 gramme de poudre (soit 1 litre de lait)	$159/9.70=16.39$	$380/9.70= 39.175$
Charges additionnelles+ marge de la laiterie		
Prix sortie d'usine-cout de production	$23.35-16.39= 6.96$	6.96
Prix de vente sortie d'usine	23.35	$39.175 + 6.96= 46.135$
Marges actuelle commerçants		
• Distributeur gros	0.75	0.75
• Prix rendu au détaillant	24.10	46.885
• Marge de détail	0.90	0.90
Prix consommateur	25	47.785

Source : Élaboré par nos soins

La suppression de la subvention de la poudre de lait signifie qu'elle sera plus chère, donc, un prix de revient plus important. Cela dit, le prix de vente sera libre et non pas administré. Selon le tableau ci-dessus, et en raison de la suppression de la subvention, nous constatons que le cout d'achat de la poudre s'est multiplier par 2.3 en passant de 16.39 DA/L à 39.17DA/L.

Cette décompression du prix de la poudre à un effet significatif sur le prix de vente au consommateur qui passe désormais de 25 Da/litre à au moins 47.78 Da/litre.

**a. Les conséquences sur les unités de transformation**

De tels ajustements ont un impact direct sur la stratégie d’approvisionnement des unités de transformation qui auront à faire un arbitrage entre la poudre importée et le lait cru. En effet, le prix d’achat de référence du lait cru payé par les laiteries est de 36 DA le litre auquel s’ajoute une subvention en guise d’incitation à l’intégration allant de 04 à 06 Da/litre selon le taux d’intégration. Cela ramène le prix d’achat du lait cru à 32 voire 30 DA/litre selon le cas.

Selon le tableau ci-après, nous avons recensé la présence de six types de laiteries (unités de transformation) différentes selon le statut juridique, les intrants (matière première utilisée) et la gamme de produits proposés sur le marché.

**Tableau N°24** : matrice des laiteries sujet à notre enquête

Exemples de Laiteries	Statut juridique	Intrants	Gamme de produits
SOUMMAM	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	Lait DERIVES
DANONE	MPULTINATIONAL	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	DERIVES
RAMDY	NOTIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	Lait LAIT A 25DA DERIVES
LA VALLEE	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA
GIPLAIT	ETATIQUE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	Lait LAIT A 25DA
COOPARTAIVE SETIF	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU	LAIT A 25DA DERIVES

La gamme de laits proposée sur le marché au consommateur (prix sortie d’usine) peut être résumée comme suit :

- Lait pasteurisé en sachet à base de poudre importée à prix administré à 23.35DA
- Lait de vache en sachet partiellement écrémé à prix libre de 45DA
- Lait UHT en tétra pack à base de poudre à prix libre écrémé à 80DA
- Lait UHT en tétra pack à base de poudre à prix libre entier à 90DA

D’un autre côté, le dispositif d’incitations financières à la livraison, la collecte et l’intégration du lait cru, en application depuis le 13 janvier 2009, est assortie d’une convention qui encadre la relation producteur- transformateur. Le prix d’achat du lait au profit de l’éleveur est stipulé dans la convention pour une période de 12 mois. Entre autres, la convention précise

la teneur en matière grasse (MG) d'un litre de lait qui doit être de 34 gramme, avec une bonification de 0,50 DA, pour chaque gramme de MG supérieur 34 grammes de MG avec un maximum de 38 grammes. D'un autre côté, il prévoit une réfaction de 0,50 DA pour chaque gramme de MG inférieur à 34 grammes de MG avec un minimum de 30 grammes par litre.

Ce lait collecté permet aux unités de transformation de produire à base d'un litre de lait cru un litre de lait de vache partiellement écrémé en sachet en plus de 15 gramme de matière grasse à valoriser dans la production de produits dérivés tel le yaourt, le beurre ...Etc. Ce qui nous ramène à l'équation suivante :

1 litre de lait cru = 1 litre de lait partiellement écrémé à 45DA + 15 gramme de matière grasse

Cette équation diffère d'une laiterie à une autre selon le degré d'intégration du lait cru. En effet, les laiteries s'approvisionnant uniquement de lait cru pour leur utilisation reçoivent une subvention de 6DA pour chaque litre collecté, ce qui ramène le prix réel d'achat à 30 DA (36-6DA). Dès lors, l'équation précédente prend la forme suivante :

30 DA = 45 DA (moins charges) + 15 Grammes de MG à valoriser

À la différence, les laiteries qui utilisent partiellement le lait local dans le processus de transformation reçoivent une subvention de 4 DA pour chaque litre intégré, donc le prix d'achat réel du lait est de 32 DA. Dans ce cas, l'équation précédente prend la forme suivante :

32 DA = 45 DA (moins charges) + 15 Grammes de MG à valoriser

La valorisation de la matière grasse issue de l'opération standardisation du lait à 15-18gr de MG/L pour un litre ½ écrémé peut être valorisée dans la production de **lacrème fraîche** sur 100L de lait écrémé, on peut récupérer 10L de crème à 360gr/L/de matière grasse pour un **prix de 400DA/L**. Cette matière grasse peut être valorisée sur le beurre crème fraîche soumise au barattage et on obtient 3.5 à 4 kg de beurre. **Prix 1kg de beurre = 550 DA**

Cela ramène les unités de transformation à faire un arbitrage entre la poudre de lait et le lait cru en matière de rentabilité et de faisabilité étant donné que le matériel et la technologie utilisée pour les deux produits ne sont pas similaires.

L'arbitrage se fera aussi en matière d'opportunités stratégiques des deux produits ; garder un minimum de lait cru pour des considérations stratégiques même si le prix de ce dernier est plus cher que la poudre. En effet, notre enquête auprès de ces différentes laiteries citées ci-

dessus révèle le caractère opportuniste de ces dernières et leur objectif principalement pécuniaire d'agent économique. L'ensemble de ces laiteries ont répondu de la même façon à notre question qui consiste à savoir quel serait l'impact de la suppression de la subvention à la poudre importée sur leurs stratégies d'approvisionnement. Pour la bonne raison qu'elles sont des agents économiques en quête de profit, ces unités de transformation ont affiché leur penchant vers le produit le moins cher avec un approvisionnement local au continu afin de sécuriser leurs approvisionnements et éviter ainsi les ruptures de stock causées par la spéculation, le niveau des stocks et les variations de prix de la poudre sur le marché mondial.

Dans les conditions actuelles des prix, la majorité des unités de transformation produisant du lait de vache partiellement écrémé perçoivent une prime d'intégration de 4 DA/litre. Dans l'éventualité d'une suppression complète de la subvention à l'importation, ces unités peuvent se rabattre complètement sur le lait local, percevoir une prime de 6 DA/litre et gagner ainsi 02 DA de subvention supplémentaires.

Ces constats exigent des laiteries d'adopter une nouvelle stratégie notamment pour l'approvisionnement de leurs unités de transformation en s'organisant en cluster, mutualiser leurs achats afin de réduire les coûts de transaction et sécuriser leurs approvisionnements que ce soit sur le plan interne qu'externe (sur le marché mondial). Dans ce contexte, plusieurs difficultés entravent l'approvisionnement en poudre de lait sur le marché mondial. Ces contraintes sont d'ordre administratif (dédouanement, modalités de paiement...), logistiques (flotte de transport et espace de stockage), financières (la nécessité d'avoir un stock minimum et de sécurité) et économiques (variations du prix sur le marché mondial).

Dans l'état actuel, le niveau organisationnel entre les acteurs de la profession s'est matérialisé par l'union nationale des transformateurs qui a pour mission de défendre les intérêts de ses membres vis-à-vis de l'État afin de sécuriser leurs approvisionnements.

D'un autre côté, dans le but de sécuriser leurs approvisionnements et améliorer la qualité du lait fournie, les industriels ont mis en place plusieurs programmes d'appui au profit des éleveurs. En effet, en répondant à une demande solvable des consommateurs urbains du pays, les laiteries doivent restructurer la filière, actuellement traditionnelle et peu rentable, en créant un environnement concurrentiel dynamique, une mise à niveau industrielle poussée vers le haut par les dynamiques internes de la chaîne (TOZANLI, 2015).

À titre d'exemple, la laiterie Soummam objet de notre enquête a consacré tout un volet de mesures pour la fidélisation de ses éleveurs dont nous pouvons citer<sup>1</sup>:

- Distribution d'environ 8 900 vaches laitières pleines financées à 100% par la laiterie aux éleveurs avec un taux d'intérêt de 0% avec paiement fractionné par le lait sur 60 mois soit 5 ans ;
- Distribution d'environ 1 400 refroidisseurs de différentes capacités (250L jusqu'à 10 000 L) ;
- Plus de 150 camionnettes de collecte équipées de citernes isothermes distribuées ;
- Plus de 1 500 machines à traire et 1 000 sceaux à lait distribués ;
- Convention avec la CNMA avec un taux de réduction exceptionnel pour assurances génisse ;
- Convention avec le groupe SIM pour l'octroi d'aliment de bétail de meilleur prix et qualité ;
- Aide à l'octroi de fourrage vert et ensilé (enrubannage vesce avoine, sorgho et maïs) ;
- Aide à l'octroi des produits d'hygiène de la traite et le lait d'allaitement ;

Près de 800 crédits ont été accordés aux éleveurs sous forme soit d'avance sur les primes de production et de collecte ou sous forme de crédits bonifié à 0% pour l'acquisition de matériels et équipements. À cet effet, environs 3 milliards de dinar ont été avancées aux éleveurs à titre d'avances sur les primes de production et de collecte pour la période allant de décembre 2015 à avril 2016.

Danone Algérie de son côté s'est lancée dans un vaste programme d'accompagnement des éleveurs dont le principal objectif est de diminuer le prix de revient du lait afin de les prémunir face à une suppression possible de la subvention accordée par l'État aux éleveurs.

En effet, Danone dispose de plusieurs programmes d'appui et de soutien technique aux éleveurs, afin de les accompagner et les initiés aux nouvelles techniques de conduite d'un élevage laitier. L'ensemble de ces programmes étant attractifs pour les éleveurs sont perçus comme une garantie de relation à long terme et une preuve de considération notamment pour les fermes de grande taille.

Cette forme de coordination verticale devrait permettre aux industriels de mieux contrôler leurs approvisionnements ainsi que la qualité des matières premières fournies, et aux éleveurs

---

<sup>1</sup>Données de la laiterie Soummam

d'améliorer leurs revenus (ACHABOU et Al, 2014). Cette forme de coordination devrait à son tour de fidéliser les éleveurs via des programmes de formations et d'appui technique, logistique et financier.

JAFFÉE, (1992) cité par (DJERMOUNE et Al, 2014), propose un schéma récapitulatif des différentes formes de coordination permettant à un agent de s'approvisionner en matières premières nécessaires à son fonctionnement. Ces modes de coordination peuvent être résumés dans le schéma ci-après :

Marché ponctuel	Accord réciproque mutuel	Contrat spécificité des produits	Contrat facteurs de production	Intégration verticale
Spot market	Market reciprocity agreement	Forward market contract	Interlinked factor and market contract	Vertical integration
Source: JAFFEE, (1992), cité par (DJERMOUNE et Al 2014)				

Selon le même auteur, cinq formes d'arrangements contractuels sont proposées:

Le marché d'intégration ponctuel (spot market) où la coordination est assurée uniquement par le prix. Dans ce cas, aucun contrat explicite n'est établi entre les acteurs concernés. À l'opposé, il y a l'intégration verticale où la firme acheteuse possède tous les actifs de la production, qui constitue une coordination hiérarchique par l'amont. Entre ces deux extrêmes, il existe trois formes d'arrangements intermédiaires. La forme accord mutuel réciproque (Market reciprocity agreement) qui concerne les relations informelles garanties par la confiance, le degré de loyauté; elle se base sur la réputation, et s'appuie sur la répétition des transactions entre les mêmes agents. La coordination des agents à travers les contrats représente un arrangement institutionnel contractuel intermédiaire entre les fonctions de production et de marketing: le contrat spécificité des produits (forward contrat) et le contrat facteurs de production (Interlinked Factor and market contrat). Le premier est lié à la spécificité des produits où l'accord porte sur la nature, la qualité, l'espace, le temps concret de livraison. Dans ce cas, les prix sont fixés avant ou au moment de l'échange. Le second est celui d'un arrangement qui porte sur l'approvisionnement en facteurs de production (fournitures en intrants, conseil, crédit...) sous réserve d'un engagement de livraison de la production; il constitue un autre type de spécificité.

Concrètement, le mode de coordination adoptée entre les éleveurs laitiers et les unités de transformation est majoritairement de type « contrat de spécificités des produits » à travers un contrat entre les laiteries et les producteurs pour la fourniture de lait sous réserve d'un certain niveau de qualité et dans un délai bien précis (contrats de l'ONIL). En second lieu, un arrangement de type « contrat de facteurs de production » existe entre certains pratiquant des stratégies séduisantes au profit de leurs éleveurs soit en matière de prix, de services, de crédit et de facteurs de production à l'image de Danone et Soummam qui s'engagent à approvisionner leurs partenaires en facteurs de production contre la livraison de l'intégralité du lait produit. En fin, ces dernières années nous constatons l'émergence d'une nouvelle forme d'approvisionnement dite «intégration verticale» basé sur les propres fermes des industriels laitiers.

#### **b. Conséquences sur les producteurs**

Supprimer la subvention de la poudre de lait et laisser les subventions à la production telle qu'elles sont feront équilibrer le lait cru et la poudre de lait en matière de prix, voir un avantage pour le lait cru, donc, une demande plus importante de lait cru de la part des laiteries. De ce fait, les l'apparition de ces débouchés va booster la production locale de lait à travers l'intégration de l'ensemble des agriculteurs/éleveurs actuellement hors circuit de collecte. En effet, plus de 2/3 d'éleveurs n'adhèrent pas au programme de valorisation et de collecte de lait, les uns, faute d'ignorance, les autres en raison du frein que constitue le lait subventionné à 25DA.

Le choix d'une politique laitière basée sur des prix bas à la consommation s'est traduit par l'orientation des éleveurs vers une production mixte (lait viande) en consacrant l'essentiel de la production des premiers mois de la lactation aux veaux (pour un meilleur engraissement) limitant ainsi l'expansion de la production laitière. En d'autre termes, le lait est considéré comme un produit secondaire voir un sous-produit, délaissant ainsi toute forme d'investissement en vue d'obtenir des rendements plu importants. Les quelques productions permises par un tel système sont souvent orientées vers le circuit informel, évitant ainsi les lourdeurs administratives.

Un système de production très peu spécialisé et un système de collecte très peu incitatif sont à l'origine de l'écoulement de la production laitière vers les circuits non contrôlés ou informels (BELHADIA et Al, 2014).

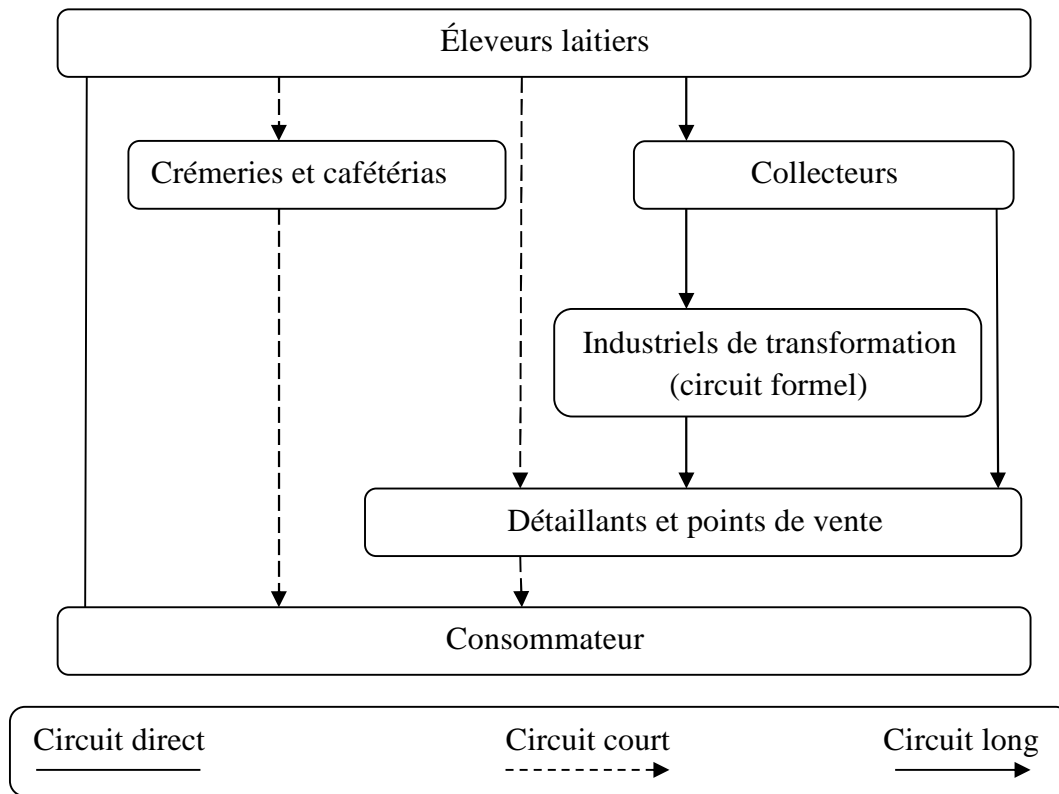


Selon le même auteur, le problème fondamental de la filière lait en Algérie a toujours été l'aide accordée à la consommation en mettant sur le marché un lait pas cher, fabriqué à partir de poudre de lait anhydre. Les incitations mises en place par l'État sous forme de primes à la production, collecte et intégration, n'ont pas convaincu un nombre suffisant d'éleveur à adhérer au programme de développement de la filière lait, et l'effet d'entraînement attendu des industries n'a pas été suffisamment visible. (KEFFACHE et Al, 2015).

Le lait est un produit périssable et ne peut être sujet à un stockage long de sa production à son écoulement. Ainsi le cycle de vie réduit du lait et sa fragilité exigent des producteurs de s'assurer un débouché permanent et rapide de leur production tout en étant assez rémunérateur. Pour l'ensemble des producteurs laitiers, l'objectif essentiel demeure évidemment la maximisation du profit à travers les transactions et l'écoulement de la production via les différents circuits de vente. C'est ainsi que l'écoulement du lait produit aux niveaux des exploitations laitières a essentiellement quatre débouchés en relation avec les quantités produites, la zone géographique où est situé le producteur et les stratégies adoptées par ce dernier, à savoir: l'autoconsommation, la transformation domestique, la livraison au circuit formel et l'approvisionnement direct du circuit informel (DJERMOUN et CHEHAT, 2010).

L'écoulement du lait de l'étable à la table emprunte trois circuits différents tel que le démontre le schéma ci-après :

Figure N°45 : les différents circuits de distribution de lait



Source : DJERMOUNE A, BEHADIA M, CHEHAT F, BENCHRIF A, les formes de coordination entre les acteurs de la filière lait au niveau de la région de Chélif, New médit N°3/2014, 2014.

Selon les résultats de notre enquête, la totalité des éleveurs enquêtés sont favorables à une suppression de la subvention à la poudre de lait importée en raison du frein qu'elle constitue pour le développement de la production locale ainsi que de sa commercialisation. La cherté des aliments fait que le prix de revient soit extrêmement chère par rapport au lait en sachet administré (le double selon une enquête que nous avons conduit en 2015 à 51A) engendrant ainsi, des difficultés pour sa commercialisation.

Toutefois, nous constatons ces derniers temps une concurrence accrue entre les laiteries et les entreprises de transformation sur le lait cru notamment dans certaines wilayas de pays où la présence du circuit informel est ancrée notamment dans les hauts plateaux en raison de l'éloignement géographique des éleveurs des laiteries.

Cette concurrence s'est manifestée par une majoration du prix de référence planché de 04 DA/litre à 40 DA/litre. Dans l'éventualité d'une suppression de la subvention à la poudre importée, les répercussions à la flambée des prix sur le marché mondial serai une opportunité pour le développement de l'élevage local.

Cependant, une coordination horizontale entre les éleveurs actuellement quasi inexistante est indispensable afin de préserver leurs intérêts. Actuellement, la seule forme de coordination existante est l'union des éleveurs, qui émet des propositions et des avis concernant toute opération ayant trait à la production laitière. Cependant, dans la réalité, elle a été exclue de toute négociation avec les pouvoirs publics et de toute décision en relation avec le développement du secteur. Elle demeure donc une structure formelle à laquelle l'administration peut faire appel à l'occasion pour légitimer des objectifs précis ayant des fins politiques ou des fins de développement. L'union est ainsi très fragile et sa légitimité auprès des éleveurs est de plus en plus contestée (DJERMOUNE et Al, 2014).

### **c. Conséquences sur le consommateur**

La consommation moyenne du lait en Algérie est passée de 41 litre/habitant/an en 1963 à 143 litre/habitant/an en 2015 selon l'ONIL. Cette envolée de la consommation est la conséquence directe des politiques de subventionnement des prix à la consommation (25 au lieu de 50 DA). À l'évidence, une suppression de la subvention à la poudre importée aura un impact significatif sur le pouvoir d'achat du consommateur en raison de l'envol des prix de ce produit de première nécessité passant de 25 à environ 50 DA.

Dans les conditions actuelles, le consommateur se trouve face à une palette de produits qui peut être résumée comme suit :

- Lait pasteurisé en sachet subventionné à 25 DA/litre
- Lait de vache demi écrémé industriel à 50 DA/litre
- Lait de vache usiné écrémé à 50 DA/litre
- Lait UHT tétra pack à base de poudre demi écrémé à 85 DA/litre
- Lait UHT tétra pack à base de poudre entier à 95 DA/litre
- Lait de vache cru issu du circuit dit informel (éleveurs, crémiers...etc.) à 50DA/litre
- Lait en poudre entier à 650 DA/kg

Dans l'état actuel des choses, l'aspect qualité de lait et teneur en matière grasse n'est pas décisif dans le processus de décision du consommateur étant donné la faiblesse du pouvoir d'achat. Ainsi, dans un court terme, la demande de lait de la part des consommateurs va baisser notamment celui issu de l'industrie de transformation du fait de l'augmentation des prix. À cet effet, et étant donné son rôle stratégique dans le modèle de consommation algérien, le consommateur va se rabattre sur le lait du circuit informel en raison de son prix et de sa richesse en nutriments notamment les lipides. Effectivement, nous constatons une explosion

de la demande du lait en provenance du circuit dit informel dans certaines régions du pays où cette pratique est ancrée dans les habitudes de consommation de la population tel Sétif, Médéa et bien d'autres pour des raisons de qualité et de disponibilité, et du fait qu'ils sont plus directs et plus rémunérateurs pour les éleveurs producteurs.

Selon (DJEERMOUN et Al, 2014), la présence du circuit informel, certes très contesté par les autorités, mais constitue un véritable système d'organisation économique et social dans la mesure où il arrive à assurer une coordination mixte dépassant le marché ponctuel à travers des accords réciproques basés beaucoup plus sur la confiance et des relations contractuelles orales. Les circuits informels sont complémentaires des circuits officiels, ils répondent aux besoins alimentaires non couverts par les commerces légaux et contribuent largement à approvisionner les populations urbaines (BOUDJENOUIA et Al., 2006).

Ces commerces (laitiers spécialisés, épicerie,) immatriculés aux registre de commerce ou non, font en sorte que le prix des deux types de produits à savoir lait usiné et le lait cru soient sensiblement les mêmes pour concurrencer le lait de vache du circuit formel. Cependant, et par le fait du gain en matière de qualité, cette demande du produit industriel reprendra étant donné la cherté des produits protéiniques d'origine animale comme la viande.

En pratique, l'enjeu majeur réside dans la manière d'appliquer ces réformes. En d'autres termes, faut-il les appliquer de façon graduelle, selon un ordre bien précis ou privilégier ce qui est communément appelée en économie de la transition « la thérapie du choc ». L'une comme l'autre présente des avantages et des inconvénients en matière d'application et de répercussions. À titre d'exemple, la politique agricole commune (PAC) en Europe a connu une importante vague de libéralisation en passant d'un secteur fortement régulé à un plus connecté au marché par paliers successifs d'abord par la baisse des prix d'intervention, suppression des aides à la consommation intérieure du beurre et de la poudre, arrêt des restitutions aux exportations jusqu'à suppression complète des quotas en avril 2015.

À ce titre, nous constatons depuis la fin 2015 voir début 2016 des carences et une rareté de lait en sachet à 25DA, ce qui a contraint la population à s'approvisionner en lait de vache que ce soit usiné en sachet ou provenant du circuit non contrôlé nettement plus cher (50 voir 60 DA le sachet). Cet état de fait suppose que la population, voir une partie, s'est habituée à consommer du lait à prix libre étant donné la rareté du lait subventionné. À ce propos, nous pouvons conclure que la fin de la subvention à la poudre importée aura des conséquences

moins spectaculaires que prévue en raison de l'accoutumance du consommateur à s'approvisionner en lait à prix libre.

Officiellement, cette pénurie du lait subventionné peut être imputée à un retrait de l'État de la filière ou un recul des importations, mais plutôt à une perturbation dans l'organisation du circuit de distribution de ce produit nourricier. Toutefois, cette démarche de « réduction de l'offre du lait subventionné » peut être assimilée à la pratique gradualiste appliquée par la théorie de l'économie de la transition (voir la dernière section du chapitre 01).

#### **d. Conséquences sur les crémiers (circuit informel)**

Nous avons constaté durant les deux dernières années une pénurie du lait en sachet subventionné en raison, selon le discours officiel, des perturbations dans le circuit de distribution, obligeant ainsi le consommateur à se rabattre sur le lait non subventionné à prix libre que ce soit usiné ou issu du circuit non contrôlé.

À présent, le taux d'intégration du lait local dans la transformation industrielle est de l'ordre de 26 % (972 millions de litre collectés contre 3.7 milliards de litre produite en 2016). En d'autres termes, environ 74% de la production locale échappe au circuit de collecte. À cet effet, il est évident au vu de l'énorme quantité qui échappe au circuit formel que les politiques publiques en matière d'attractivité pour les éleveurs laitiers n'ont pas eu l'effet escompté. Ce lait qui déroborde du circuit industriel passe nécessairement par le circuit non contrôlé via des crémiers (laitiers spécialisés) et des épiceries.

Durant ces deux dernières années, nous avons remarqué une concurrence accrue entre les unités de transformation et les crémiers sur le lait cru dans plusieurs régions du pays, obligeant certaines laiteries à payer le lait 40 DA/litre pour sauvegarder leurs éleveurs et sécuriser leurs approvisionnements.

Dans le cas où l'État décide de supprimer la subvention à l'importation, cette concurrence sera plus acharnée en raison du rabatement éventuel des laiteries actuellement conventionnées avec l'ONIL sur le lait local. Cette éventualité sera une opportunité pour le développement de la production locale en raison des débouchés que cela engendre. Dans les conditions actuelles, la filière laitière locale peine à satisfaire le besoin national en lait d'où le recours massif aux importations pour combler ce déficit.

Cette situation est beaucoup plus aggravée d'un côté par le prix bon marché du lait pasteurisé en sachet qui entrave sérieusement l'émergence d'une offre locale de lait, et de l'autre côté le

déficit fourrager engendrant des couts de production exorbitants. Une suppression de la subvention allouée à la poudre importée ramènera à équilibrer les deux offres (lait local et le lait importé) avec un avantage pour la production locale notamment en matière de qualité.

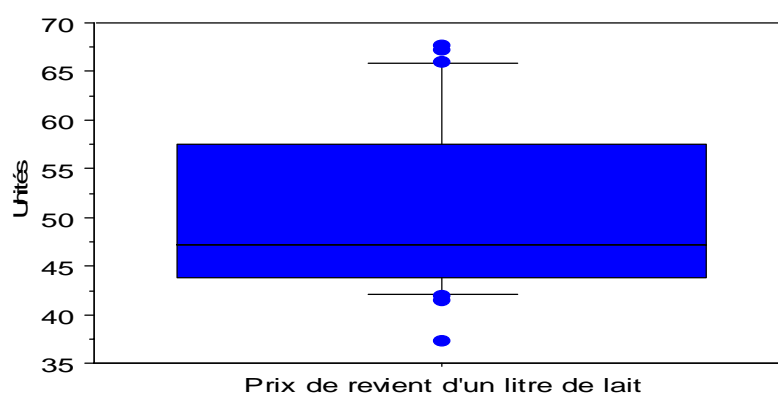
## 2. Scénario 02 : Suppression complète des subventions de la poudre de lait, et 50% de la subvention à la filière locale.

Ce scénario envisage la suppression de 50 % de la subvention allouée à la production nationale sans toucher à la prime de collecte, qui constitue le pivot de la filière et la jonction indispensable entre l'éleveur producteur et les unités de transformation. Cette éventualité permettra d'économiser à l'État 10 DA de subvention par litre, soit prêt de 10 milliards de dinars si nous considérons 2016 comme référence. La part actuelle de la subvention dans le chiffre d'affaire des éleveurs laitiers est 28% et participe à hauteur de 27.45% à la couverture des charges de l'atelier lait.

### a. impact sur les éleveurs producteurs

D'après une étude que nous avons conduite au courant de l'année 2015, le prix de revient moyen d'un litre de lait est de 51.78 DA avec une ventilation allant de 37.25 Da à 97.69 Da le litre comme indiqué dans figurée ci-après.

**Figure N°46:** Variabilité du prix de revient d'un litre de lait par étable



**Source :** BELLIL. K, BOUKRIF. M, Analyse comparative de la rentabilité économique des différents systèmes d'élevages laitiers à Bejaia, revue agriculture N°10, 32-39, 2015.

Le prix de vente aux laiteries est fixé à 50 DA le litre composé d'un prix de référence de 36 DA auquel s'ajoute une prime de production de 12 DA et une prime sanitaire de 02 DA. D'un autre côté, les éleveurs vendent leur lait via le circuit non contrôlé dit informel plus direct et un peu moins rémunérateur au prix de 45 DA. La suppression de 50% de la subvention production locale signifie que les éleveurs producteurs vont perdre 07 DA/litre, soit environ

14% de leur chiffre d'affaire. Cet ajustement avantagera le circuit informel (crémiers) non seulement en matière de prix (45 au lieu de 43) mais aussi en matière de mode du paiement. En effet, le principal avantage du circuit informel consiste en le paiement au comptant des livraisons journalières, permettant aux éleveurs de faire face à leurs dépenses notamment l'alimentation.

La réaction de ces derniers face à cette situation sera hétérogène. En effet, la stratégie des éleveurs diffère selon la taille et la vocation donnée à leurs activités, les élevages de grande taille ayant nécessité un important investissement joueront sur les économies d'échelles et donc sur la productivité de leurs vaches ainsi que l'intégration de quelques activités afin de minimiser les coûts de transaction. Par ailleurs, la réaction des petits élevages sera aussi différente par rapport au degré d'équipements de chaque étable ; entre ceux qui vont investir en production de fourrages et ceux qui vont changer de race pour avoir plus de productivité par vache, donc un prix de revient moins important et une marge plus importante. La différenciation de ces exploitations repose sur la gestion efficiente de l'étable et de l'usage efficace des ressources (alimentaires, capital et zootechnique).

Cette situation de baisse du revenu en raison de la baisse de la subvention, se traduira par une fuite des éleveurs du circuit dit formel (programme de d'intégration de lait cru dans la production industrielle) vers le circuit informel, celui de la vente directe dans l'entourage et la vente aux crémeries en raison du prix plus attractif (entre 50 et 60Da le litre) et l'inexistence des démarches administratives.

Selon les données de l'enquête que nous avons conduite auprès des éleveurs de Bejaia, une région caractérisée par une quasi absence du circuit informel, les éleveurs producteurs de lait seront dans l'obligation de quitter la filière si l'État décide de supprimer une partie de la subvention sauf si les industriels compensent cette perte de chiffre d'affaire.

En effet, la question qui s'impose est de savoir si les industriels sont parés à payer le manque à gagner des éleveurs suite à cette suppression de la subvention dans le but de sauvegarder l'élevage local afin de pallier à des ruptures de stocks et des variations des prix sur le marché mondial. Afin de répondre à cette question, nous avons conduit une enquête auprès d'un échantillon de 07 laiteries représentatives de l'industrie nationale de transformation. La matrice ci-dessous illustre les laiteries enquêtées ainsi que leurs caractéristiques :

**Tableau N°25** : Matrice de laiteries enquêtées

Exemples de Laiteries	Statut juridique	Intrants	Gamme de produits
SOUMMAM	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	DERIVES
DANONE	MPULTINATIONAL	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	DERIVES
RAMDY	NOTIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA DERIVES
LA VALLEE	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA
GIPLAIT	ETATIQUE	LAIT CRU POUDRE DE LAIT	LAIT A 25DA
COOPARTAIVE SETIF	NATIONAL PRIVE	LAIT CRU	LAIT A 25DA DERIVES

La question était de savoir si ces dernières sont disposées à compenser le manque à gagner des éleveurs dans l'objectif de conserver la production nationale nécessaire à l'approvisionnement du marché local d'un côté et au développement de l'économie nationale d'un autre côté. La réaction de chaque laiterie diffère d'une autre selon le type de laiterie. En effet, pour les laiteries produisant uniquement du lait pasteurisé subventionné, le risque est d'autant plus élevé en raison du recours presque à 100% à la poudre importée, donc elles sont plus détachées de la filière nationale. Le peu de lait qu'elles collectent (obligation de l'ONIL pour avoir accès à la poudre depuis 2011) est utilisé dans la production de dérivés à faible valeur ajoutée. À cet effet, si le prix de la poudre flambe sur le marché international, le recours à la production locale s'avérera plus compliqué en raison de la concurrence sur le lait local.

En revanche, les laiteries ayant une collecte plus importante à l'image de Soummam et Danone disposent d'un nombre important d'éleveurs fidélisés à travers des programmes d'appui et un investissement imposant auront moins de mal à se rabattre sur le lait local étant donné l'image qu'elles ont déjà entretenue. Pour ces dernières, la stratégie d'approvisionnement est de garder une emplette locale continue même si son prix est relativement plus cher en guise de stock de sécurité si le prix de la poudre venait à augmenter sur le marché mondial. Autrement dit, les industriels sont prêts à payer le lait plus cher étant donné que les prix à la revente sont libres.

Pour ce qui est de la coopérative agricole, elle est créée au profit et au service de ses adhérents, et par conséquent, une majoration sur le prix d'achat est d'autant plus envisageable pour des considérations de pérennité avant tout, et de la liberté des prix à la revente.



Concernant les laiteries du groupe GIPLAIT, qui constitue une autre fore d'intervention de l'État dans la filière lait, nous constatons ces dernières années un revirement de cap vers l'approvisionnement en lait cru. En effet, dans la wilaya de Bejaia, la laiterie d'Amizour (Giplait) est classé premier collecteur de lait en 2016. L'obligation faite aux entreprises nationale de s'approvisionner sur le marché local oblige ce groupe à participer d'avantage dans le développement de l'élevage local via l'investissement dans des programmes d'aide au profit des éleveurs en vue de les fidéliser, et par la même, sécuriser leurs approvisionnements.

### b. impact sur les laiteries

Comme nous l'avons déjà démontré, le prix réel de la poudre sur le marché mondial durant les six derniers mois de 2017 est de 3273 USD/Tonne soit 400DA/kg pour la poudre grasse, 2337 USD/Tonne pour la poudre maigre soit environ 360 DA/kg.

Pour les unités de transformation, la production d'un litre de lait nécessite 103 gramme de poudre de lait reconstituée ou bien un litre de lait cru collecter localement duquel elles retirent au moins 15 grammes de matières grasse qui seront valorisés dans la production d'autres produits. Le tableau suivant dresse une comparaison en matière de prix d'achat de matière première pour la production d'un litre de lait dans les conditions actuelles de marges et de standards de production:

**Tableau N°26:** Comparaison du prix d'achat d'un litre de lait selon le taux d'intégration

	Poudre de lait 100%	Lait cru + poudre	Lait cru 100%
Prix achat matière première pour 1 litre	39.175	34 (36- 2DA de subvention)	33 (36- 3DA de subvention)
Production possible	1 litre de lait	1 litre de lait + 15gramme de MG	1 litre de lait + 15gramme de MG
Prix à la revente	39.175	45	45

Source : Élaboré par nos soins

La suppression de la moitié de la subvention sur l'intégration du lait ainsi que la totalité de la subvention à la poudre donnera un avantage du lait cru par rapport à la poudre en matière de prix avec un avantage qualitatif à la poudre (facilité de stockage et de manipulation).

Dans ce contexte, et dans le cas d'une élévation des prix de la poudre sur le marché mondial, une demande plus importante du lait cru par les laiteries est envisagée pour sécuriser leurs approvisionnements. Comme nous l'avons énoncé dans la section précédente, les éleveurs

producteurs auront une perte de 14% de leur chiffre d'affaire à 43 DA avec un prix de vente initial de 50 DA/litre. Là encore, les laiteries ayant déjà investi dans la fidélisation de leurs fournisseurs sont disposées à payer le manque à gagner des éleveurs via un processus de sélectivité des éleveurs les plus performants. En effet, un facteur de rentabilité demeure encore inextinguible est celui de la production et de la productivité des vaches laitières. En effet, la production des deux groupes de fermes enquêtés ne dépasse pas les 3600 litres/vache/an en moyenne, pour des vaches importées à grand potentiel. Ce constat est le même que celui évoqué par (GHOZLANE, et al 2010) à Tizi-Ouzou ainsi que dans d'autres régions du pays.

Les industriels notamment privés sont en train d'investir dans la production laitière à travers plusieurs élevages de grande taille (>300 vaches laitières) en plus d'une sélection d'éleveurs à grand potentiel avec lesquels elles comptent investir dans des programmes d'accompagnement technique et sanitaire en vue de diminuer le coût de production et maximiser la productivité par étable.

### **c. Impact sur le consommateur**

La suppression de la subvention à la poudre signifie la libéralisation et l'augmentation des prix de vente sur le marché. À cet effet, le consommateur va se rabattre sur le lait des crémiers pour des considérations de qualité (lait entier), mais aussi en raison de disponibilité. En effet, les clients du secteur informel sont généralement des personnes avec lesquelles les producteurs ont tissé des relations d'amitié, de confiance, de fidélité et parfois de sang (DJERMOUNE et Al, 2014).

Toutefois, le problème qui se pose réside dans la capacité de la filière locale à assurer l'approvisionnement de la population du fait de l'affluence de la population sur le lait local. La monographie de la filière lait en Algérie en ce moment permet de constater la faiblesse de l'offre locale du lait ce qui contraint les décideurs de se rabattre sur la poudre importée. La production locale est estimée à 3.7 milliard de litre tandis que la demande globale est estimée à plus de 5 milliards de litre /an.

À cet effet, une demande de lait reconstitué sera toujours d'actualité notamment pour les couches les plus aisées de la population, et même pour les couches à revenu moyen notamment au niveau des métropoles, où le circuit informel est quasiment absent à l'image d'Alger, Oran, Bejaia et autres...

#### **d. Impact sur les crémiers (circuit informel)**

Comme nous l'avons énoncé plus haut, la suppression de la subvention à la poudre de lait signifie que le lait cru sera plus attractif en raison de son prix relativement moins cher par rapport à la poudre, mais également en raison de la stabilité des prix au moins sur le court et le moyen terme. L'éventualité d'un revirement de l'industrie vers le lait local créera une concurrence entre ces derniers et les crémiers (circuit informel) sur les éleveurs.

Dans les conditions actuelles de prix, le prix à l'achat pratiqué étant plus élevé que celui des laiteries (45 au lieu de 43DA) d'un côté, et le prix à la revente étant plus au moins similaire, nous envisageons une accapuration d'une plus grande part du marché.

La réaction de ces crémeries, étant ancrée dans les traditions et habitudes de certaines régions du pays (Blida, Média, Chleff,...etc.), face à cet afflux de lait causé par la diminution de la subvention, sera peut-être d'augmenter le prix d'achat en raison de la demande du consommateur. Aussi, cette situation engendrera l'apparition d'autres crémeries dans les régions, jusque là, dominées par le lait industriel telles que Bejaia, Alger...etc.

Dans les conditions actuelles de prix, les crémiers se permettent une marge bénéficiaire brute de 5 DA/litre.

### **3. Scénario 03 : Suppression complète des subventions de la poudre de lait et celles allouées à la production locale.**

Ce scénario n'est en fait qu'une amplification du scénario 2, avec une baisse très importante des recettes du lait chez les éleveurs adhérents au dispositif de collecte du lait.

#### **a. Conséquences sur les producteurs**

Dans ce cas, les éleveurs adhérents au circuit de collecte vont perdre 28% de leur chiffre d'affaire par rapport à la situation initiale. L'impact de cette mesure sur les producteurs sera hétérogène selon la démarche stratégique de chacun. Effectivement, le désengagement de l'État induira des mutations dans les objectifs stratégiques d'élevage. Les éleveurs ayant investi abondamment dans la profession auront du mal à quitter la filière et vont plutôt aller vers des stratégies de diversification afin d'amortir les charges fixes et réduire ainsi le cout de production. L'une des activités connexes les plus répondues est la production de viande en raison des prix attractifs de ce produit. Pour les éleveurs disposant de terres agricoles et dans le cas de disponibilité de l'eau pour l'irrigation, les éleveurs peuvent investir dans le

développement des cultures maraichères plus avantageuses en rendement et encore plus rentables et rémunératrices que les cultures fourragères.

Ce constat est le même pour les éleveurs ayant contacté des crédits et bénéficié d'avantages en nature auprès des unités de transformation (vaches laitières, équipements de production, et de convention pour la fourniture en aliments). Ces derniers sont dans l'obligation d'honorer leurs engagements, et par conséquent, trouver des alternatives pour la réduction des coûts de production et maximiser par là même, leurs bénéfices.

En revanche, les petits élevages de type familial sont plus vulnérables à ce changement, et auront par conséquent le choix entre le secteur informel (plus rémunérateur et une fréquence de paiement très élevée) ou l'abandon pur et simple de la filière en faveur d'activité plus rentables.

Par ailleurs, la sécheresse aigue, récurrente et exacerbée par un renchérissement des prix des aliments- qui représente plus de 80% du coût de production- sur le marché mondial soulève désormais des interrogations quant à la possibilité du maintien d'un élevage bovin rentable étant donné que le levier classique d'intervention de l'État (les subventions) sera devenu inopérant. Dans ce contexte, le prix de revient du kilogramme de lait va notablement augmenter et les éleveurs éprouveront des difficultés financières pour alimenter leur cheptel, d'autant plus que l'accès aux crédits bancaires est restreint. En effet, plusieurs entraves limitent l'accès des éleveurs laitiers aux crédits bancaires bonifiés (Rfig et Attahadi) à l'image de l'hypothèque (la majorité des éleveurs ne disposent pas de terres et la majorité des terres agricoles ne sont pas cadastrées).

À cet effet, une coordination horizontale entre les éleveurs est primordiale afin d'atténuer les risques d'une telle transformation. Il s'agit de penser à des formes d'organisation plus compétitives, prenant en compte l'ensemble des facteurs de développement en amont et en aval de l'élevage laitier.

La coopérative agricole semble être la plus appropriée pour répondre à toutes ces commodités. En effet, de par le monde, les coopératives sont considérées comme un remède aux problèmes des éleveurs grâce à leur rôle en matière de collecte de la production des petits producteurs d'une part, et le pouvoir de négociation qu'elle offre dans l'achat des intrants et la vente des productions d'une autre part.

Dans le but de faire ressortir l'impact de la coopérative sur les producteurs de lait, nous avons conduit une étude qui porte sur une comparaison de la rentabilité économique entre des éleveurs adhérents à une coopérative (cas de la coopérative COOPSEL de Sétif) et d'autres éleveurs à titre individuel dans la wilaya de Bejaia. Cette étude a révélé l'impact positif de l'organisation en coopérative sur les éleveurs producteurs de lait à Sétif. Les avantages qualitatifs et quantitatifs qu'elle accorde à ses adhérents ont un effet significatif sur leur production et leur rentabilité économique. Les économies d'échelle réalisées par des achats groupés et la formation des éleveurs producteurs ont permis de diminuer considérablement le cout de production du lait tel que le démontre le tableau ci-dessous :

**Tableau N°27** : Comparaison du prix de revient et bénéfice entre des éleveurs adhérents coopérateurs et des éleveurs individuels

Désignations	Coopérative (Sétif)	Individuel (Bejaia)
Nombre moyen de vaches par étable	9	9
<b>Niveau de production litres</b>	<b>45 811,67</b>	<b>44 250,11</b>
<b>Rendement en litre/vache/an</b>	<b>5 090,19</b>	<b>4 916,68</b>
Mécanisation	102 275,00	59 716,67
Frais des bâtiments	33 125,00	32 600,83
Frais divers de gestion	2 775,00	6 590,97
Foncier et capital	138 387,50	82 102,09
<b>Total charges fixes</b>	<b>276 562,50</b>	<b>181 010,55</b>
Aliments	1 801 187,50	2 263 120,22
Approvisionnement des surfaces	27 575,00	33 458,86
Frais d'élevage	139 028,75	101 168,18
<b>Total charges variables</b>	<b>1 967 791,25</b>	<b>2 397 747,25</b>
<b>Charges totales</b>	<b>2 244 353,75</b>	<b>2 578 757,81</b>
<b>Total vente de lait</b>	<b>2 435 539,56</b>	<b>2 289 954,09</b>
Total vente d'animaux	616 817,50	674 667,78
Autres produits	12 500,00	47 000,00
Fumier (50% des autres produits)	25 200,00	25 200,00
<b>Total produits</b>	<b>3 077 557,06</b>	<b>3 036 821,87</b>
<b>% Lait</b>	<b>79,14</b>	<b>75,41</b>
<b>Charges du lait (charge tot * %lait)</b>	<b>1 776 153,05</b>	<b>1 944 545,07</b>
<b>Cout de production Lait</b>	<b>38,77</b>	<b>43,94</b>
<b>Valeur ajoutée du lait</b>	<b>659 386,51</b>	<b>345 409,02</b>
<b>Valeur ajoutée/litre</b>	<b>14,39</b>	<b>7,81</b>

Source : BELLIL. K, BUKRIF.M, Impact de l'organisation en coopératives sur la performance économique de l'élevage laitier en Algérie. Comparaison entre des éleveurs de la coopérative COOPSEL de Sétif et des éleveurs individuels de Bejaia, revue d'études financière, comptables et administratives, N°07 .1, juin 2017.

Le tableau ci-dessus montre une différence significative en matière du cout de production de lait entre les deux groupe d'enquêtés. L'activité d'élevage laitier est très rentable dans les conditions de prix des intrants et des services pour les fermes coopérants de Sétif, ce qui n'est pas le cas des éleveurs de Bejaia.

En effet, les éleveurs adhérents à la coopérative ont un prix de revient (38.77 DA/l) nettement inférieur au prix de vente (47 DA/l), ce qui leur permet une valeur ajoutée de 376 995.44 DA. Tandis que les éleveurs exerçant à titre individuel ont un prix de revient (43,94 DA/l) inférieur au prix de vente sur le marché, mais qui reste pour autant très important avec une marge bénéficiaire de 3.06 Da/litre, soit une valeur ajoutée moyenne de 135 210.10DA.

Depuis plusieurs années, une multitude de travaux ont été conduits sur plusieurs aspects de la filière lait en Algérie notamment son organisation et son efficience économique. Les contraintes de la production du lait relatives à l'environnement, aux techniques et sur le plan socioprofessionnel des exploitations bovines restent fortes et pèsent défavorablement sur les activités d'élevages laitiers (BENYOUCEF, 2005). La majorité de ces études s'accordent sur le fait que la principale contrainte actuelle de la production laitière est l'insuffisance des ressources fourragères (MOUHOUS, 2012 ; KAIL et Al, 2011 ; MAKHLOUF, 2015 ; SOUKEHAL, 2013 ; SOUKEHAL, 2012; ABDELGHERFI, 1978 ; KHERZAT, 2007 ; CHEHAT et Al, 2009 ; et autres). Les caractéristiques climatiques de l'Algérie (aridité du climat) ainsi que celle de son relief (faiblesse des superficies agricoles utiles et morcellement des terres détenues par les exploitations), ont entraîné de grandes insuffisances fourragères qui se répercutent sur le niveau de la production laitière.

En effet, les superficies fourragères sont estimées à 785 000 ha (SOUKEHAL, 2012). Rapportées à la surface agricole utile (SAU) nationale, elles ne représentent que 9,2%. En outre, les superficies de fourrages artificiels (69% du total) représentent la part la plus importante avec 542 202 ha (fourrages en sec, 51,6% et fourrages en vert ou ensilés, 17,4%), celles des prairies naturelles n'étant que de 241 854 ha (30%). Selon le même auteur, la production fourragère irriguée occupe une superficie de 57 651 ha, soit 6% des cultures irriguées qui restent dominées par l'arboriculture fruitière (45,2%) et le maraîchage (32,3%). D'un autre côté, l'Algérie est un pays sec. Les zones arides et semi-arides, sujettes à des sécheresses fréquentes, représentent 85 % de la superficie totale des terres. Elles abritent 60 % de la population (BESSAOUD, 2013).

Pour des besoins annuels estimés à environ 10,5 milliards d'UF (unités fourragères), les disponibilités ne sont en moyenne que de 5,2 milliards d'UF, soit un taux de couverture de 50% (CHEHAT et al, 2009). En définitive, en raison du déficit en fourrages (2/3 des élevages sont conduit en hors sol), l'alimentation des troupeaux est basée principalement sur des aliments concentrés. De plus, l'industrie nationale des aliments de bétail fonctionne essentiellement à base de matières premières importées tel le soja et le maïs.

L'indisponibilité, la cherté, et la qualité de l'alimentation ont considérablement alourdi le coût de production comme l'atteste les études réalisées par l'ITELV (2012) ; GHOZLANE et al. (2010) ; BELKHEIR (2013) ; BELLIL et BOUKRIF (2015) ; ZAIDI (2017). Le manque de fourrages et des aliments conduit au déficit nutritionnel des animaux d'élevage. Celui-ci se répercute sur la baisse de productivité (croissance, production laitière..), des problèmes de santé des animaux et un ralentissement de leur rythme de reproduction (ABBAS, 2014). Selon le même auteur, dans un élevage bovin laitier performant la part du concentré dans la ration ne représente que 12 % de la matière sèche ingérée; les fourrages (herbe et cultures) constituent le reste de la ration dont 20% sous forme d'ensilages. En Algérie plus de 40% de la ration est occupée par des concentrés et le reste par des sous-produits de mauvaise qualité (paille de céréales). Les performances animales sont par conséquent faibles et les produits trop coûteux.

Cet état des lieux aboutit à des coûts de production très élevés sachant que les charges alimentaires représentent plus de 80% des charges totales de l'exploitation d'où l'importance économique des cultures fourragères. Veillez à une alimentation équilibrée, riche et à moindre cout constitue la seule solution pour optimiser les rendements et réduire les couts de production. L'investissement dans la production d'alimentation pour le cheptel constitue une alternative pour l'essor de la production locale notamment les cultures hydroponiques en raison de leurs richesses en vert et leurs prix attractifs.

#### **b. Conséquences sur les transformateurs**

Le retrait de l'État de la filière lait signifie que le lait cru sera plus cher que la poudre importée dans les conditions actuelles de prix. En effet, le prix de la poudre sur le marché mondial 39.175DA/103grammes, alors que le prix du lait cru sur le marché local est de 45 DA (prix payé par le circuit informel). Toutefois, et pour des raisons stratégiques, les unités de transformation sont dans l'obligation de garder un minimum de lait cru pour faire face aux fluctuations du prix de la poudre sur le marché mondial.

Dans ce cas, les industriels sauront obligés à payer le lait à son prix réel du marché que ce soit sur le marché mondial ou sur le marché local. De plus, ils doivent investir dans des programmes d'appui technique et sanitaire au profit des éleveurs en vue de garantir un approvisionnement au continue et de qualité en lait, et fidéliser par là même les éleveurs.

Dee plus, elles doivent non seulement s'aligner avec les crémiers en matière de prix d'achat du lait pour réussir à s'accaparer de parts de marché, mais aussi faire concurrence à ces derniers en payant un peu plus cher. Toutefois, la cherté des intrants fait que le prix de revient est nettement plus élevé (à plus de 50Da lors d'une étude que nous avons conduite en 2015), ce qui rend l'activité déficitaire et moins attractive.

La question qui se pose est la suivante : les laiteries sont-elles prêtes à payer la différence (manque à gagner) au profit des éleveurs, et créer ainsi un débouché pour leurs laits sachant que le prix de vente sera libre ? Cette question n'est pas si indépendante qu'elle paraît. En effet, offrir un produit de bonne qualité pour le consommateur au détriment de son prix n'est pas chose évidente, sachant que l'aspect qualité du lait ne fait pas partie prenante des attitudes du consommateur algérien (pouvoir d'achat faible, de plus que la forte consommation du lait n'est pas un choix, mais plutôt conséquence de la cherté des produits protéiniques d'origine animale à l'image de la viande).

Selon notre enquête, les industriels de la transformation se disent obligés de se ravitailler sur le marché local au moins pour une partie de leurs besoins pour faire face aux pénuries et aléas de la poudre importée, et ce, quel que soit son prix étant donné que le prix à la revente sera libre.

### **c. Conséquences sur les crémiers**

Le déficit de rentabilité engendré par la suppression de la totalité de la subvention à la production engendrera une dérobade des éleveurs vers le circuit informel étant donné que le prix appliqué est nettement plus élevé (45 au lieu de 36 soit 09 DA de plus) dans un premier temps. À titre de comparaison, le changement de cap en matière de politique agricole au Maroc au début d'application du plan d'ajustement structurel a eu des effets marqués sur l'amont du secteur laitier : arrêt des subventions, excepté pour l'irrigation, chute du nombre d'étables soumises au contrôle laitier officiel (plus de 300 en 1990, moins d'une centaine en 2006) (SRAIRI, 2007).



Pour les crémiers, l'offre supplémentaire que cela implique poussera ces derniers à revoir à la baisse le prix d'achat. Cela dit, les laiteries, et comme nous l'avons déterminé auparavant, sont disposées à prendre en charge le manque à gagner des éleveurs afin de conserver un approvisionnement « stratégique » sur le marché local. À cet effet, une concurrence en matière de prix entre ces deux derniers n'est pas à exclure. Effectivement, nous assistons déjà en raison de la perturbation dans la distribution du lait en sachet à une concurrence entre des literies et le circuit informel tel que c'est le cas dans la région de Sétif où certaines literies payent le lait au prix planché de 40DA/litre pour attirer les producteurs laitiers. Pour pallier à cette concurrence, les crémiers ont diversifié leur activité en intégrant la restauration à travers la transformation du lait et son utilisation dans des préparations culinaires (mesfouf et autres) notamment en milieu urbain.

#### **d. Conséquences sur le consommateur**

Ce scénario n'est qu'une amplification des deux autres précédents. La suppression des aides octroyées aux producteurs et à l'importation entraînera une forte hausse des prix, diminuant ainsi la demande du consommateur notamment les couches à revenu faible voir moyen. En effet, si nous procédons à une comparaison avec les conséquences de la libéralisation de la filière lait au Maroc, nous constatons un recul de la consommation du lait et produits laitiers en raison des hausses encore conséquentes des prix des dérivés laitiers qui ont définitivement associé à ces produits à l'image d'une consommation de luxe (SRAIRI, 2007)

Toutefois, et étant donné son rôle stratégique dans le model de consommation algérien d'un côté, et la cherté des produits protéiques d'origine animale tel la viande, lesœufs... entrainera une demande de plus en plus croissante en lait. En effet, un gramme de protéines à partir du lait coûte huit fois moins cher que la même quantité à partir de la viande. En termes énergétiques, une calorie obtenue à partir de la viande est vingt fois plus coûteuse qu'à partir du lait (AMELLAL, 1995).

D'un autre côté, la libéralisation de la filière au profit du marché créera une concurrence entre le circuit formel et informel pour s'accaparer de parts de marché, ce qui représente une aubaine pour le consommateur en matière de prix mais aussi de qualité.

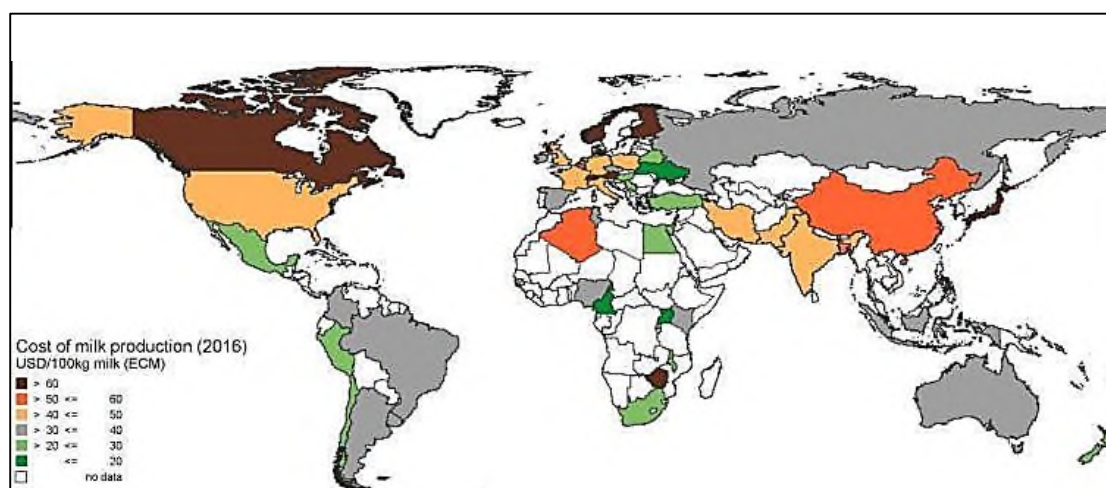
#### **L'enjeu pour les pouvoirs publics**

Pour les pouvoirs publics, l'enjeu majeur des évolutions en cours (libéralisation de la filière lait et accroissement des prix des intrants) est de savoir comment instaurer une filière durable,

apte à approvisionner le marché efficacement tout en rémunérant équitablement l'ensemble de ses opérateurs. En effet, compte tenu du renchérissement actuel des prix des intrants agricoles sur les marchés internationaux, une nécessaire mise à niveau des outils de production et de régulation au sein de la filière est attendue avec des conséquences certaines pour l'ensemble de ses opérateurs. Le maintien des activités de production, de collecte et de transformation du lait au Maroc, dans des conditions propices à leur développement durable, est en jeu : recherche de productivité optimale et de produits de qualité, efficience de la valorisation de l'eau, distribution équitable des revenus de la filière à tous ses intervenants, avec pour objectif un prix au consommateur en rapport avec le pouvoir d'achat (SRAIRI, 2007).

La suppression de toute forme de subvention implique aux pouvoirs publics de penser à l'intensification de l'élevage bovin dans les zones les plus propices dites bassins laitiers (les périmètres irrigués et les régions pluviales favorables. En libéralisant la filière, l'État remettra en cause toute la protection jusque-là accordée à la filière lait. La suppression de la subvention signifie « mettre en concurrence la production locale et la poudre importée ». En mettant à égalité les produits laitiers importés et ceux produits localement, les pouvoirs publics font le pari d'une adaptation de l'outil de production algérien et de sa mise à niveau avec les normes internationales. À titre de comparaison, les caractéristiques de l'élevage algérien et européen montrent qu'il existe des écarts fondamentaux entre les deux situations, aussi bien en termes de taille des structures impliquées, que des moyens mis en jeu pour la production (intrants, encadrement...), que de l'efficience technique de la production (SRAIRI, 2007). Cela engendre une différence accrue en matière de cout de production tel que l'atteste la figure ci-après :

**Figure N°47:** Coûts de production de lait en 2016



**Source:** The Global Dairy World 2016/2017, IFCN.

Le cout de production de lait en Algérie est compris entre 50 et 60Ecm/qt contre 40 à 50 pour la France et 30 à 40 pour la Nouvelle Zélande. Cette différence trouve son origine dans les conditions climatiques plus favorables en Europe conjuguées à des efforts d'intensification de l'élevage bovin contrairement en Algérie où la sècheresse fait en sorte que le cout alimentaire est nettement plus élevé.

L'analyse de la filière laitière au Algérie et les éléments de comparaison avec l'Europe suggèrent qu'une série de chantiers très urgents guettent tous les opérateurs du secteur en Algérie. Ces réformes doivent être menées de front pour améliorer les performances globales et sécuriser l'approvisionnement des populations sans subir la compétition internationale. Trois axes prioritaires d'action se profilent par rapport aux faiblesses de la filière identifiées antérieurement :( SRAIRI, 2007) :

- Centrer les efforts sur l'amélioration de la productivité et de la qualité ;
- Gérer les ressources hydriques et leur valorisation par l'élevage bovin laitier ;
- Promouvoir une redistribution équitable des revenus tout le long de la filière.

Toutefois, si nous procédant à une comparaison avec les filières les plus développées de par le monde à l'image de l'Europe, les USA et la Nouvelle Zélande, nous verrons qu'elles sont toutes passées aux règles du marché. Aux États-Unis, la politique laitière a longtemps été focalisée sur le soutien des prix à la production (à travers l'intervention), instauré dès 1949 pour n'être aboli qu'en 2014, le Farm Bill entérinant alors le choix de confronter plus largement les prix aux mécanismes de l'offre et de la demande, tout en maintenant un système de péréquation des prix très poussé. En Nouvelle-Zélande, la libéralisation du secteur est plus ancienne et la filière laitière, fondamentalement exportatrice, est particulièrement connectée aux échanges sur les marchés mondiaux.<sup>2</sup>

## **Conclusion**

En guise de conclusion à ce chapitre, il est clair que la filière lait dans son état actuel n'est pas prête à un retrait des subventions de l'État et quel que soit le maillon considéré en raison d'un manque de compétitivité et de performance évidents. Une suppression partielle ou complète de la subvention à la consommation (poudre importée) exige le jaillissement d'un tissu d'élevage local performant pour satisfaire les besoins grandissants de la population sous

---

<sup>2</sup>Global Dairy Trade, plateforme électronique néo-zélandaise de commercialisation : quelles opportunités pour les marchés mondiaux de produits laitiers?, centre d'études et de prospective n° 12 - Décembre 2016

l'effet de la poussée démographique. Dans un tel scénario, il est clair qu'une implication du secteur industriel privé est impérative pour la promotion de l'élevage local par la mise en place de politiques et de programmes au profit des éleveurs (accompagnement technique, des primes de production et de qualité, ...etc.).

Dans le cas d'une suppression de la subvention à la production locale qu'elle soit complète ou partielle, une coordination horizontale entre les éleveurs producteurs par l'organisation en coopératives ou en clusters permet de réduire les coûts de production, et par là même la dépendance vis-à-vis de la subvention.

De plus une participation des acteurs pour dynamiser la filière est indispensable pour la survie de l'élevage local actuellement vivant sous perfusion des aides de l'État en raison de la cherté des intrants agricoles notamment l'alimentation.

Dans ce contexte, une intervention de l'État dans la régulation du marché des intrants alimentaires pour éradiquer les pratiques spéculatives permettra de réduire notablement les coûts de production et de rentabiliser l'activité d'élevage laitier.

## *CONCLUSION GÉNÉRALE*

L'objectif de notre travail était d'étudier les répercussions d'une éventuelle suppression de la subvention de l'État allouée à la filière lait en Algérie sur les différents maillons la constituant. À présent, nous pouvons affirmer que la filière dépend étroitement des subventions qui lui sont accordées que ce soit pour la poudre importée (subvention à la consommation) ou à la production locale. De nos jours, la chute des prix des hydrocarbures pèse lourdement sur la situation financière du pays qui risque à long termes, d'atténuer la capacité de l'État à honorer ses engagements en matière de subventions (25 milliards de dinars à la filière locale et autant pour la poudre importée). Afin de déterminer la réaction des différents acteurs face à cette situation, nous avons formulé trois hypothèses que nous avons tenté de vérifier sur la base de données collectées à partir d'une enquête que nous avons réalisé auprès d'un échantillon d'éleveurs et de laiteries représentatif.

La première hypothèse stipule que la filière laitière en Algérie n'est pas suffisamment structurée et fortement extravertie, de ce fait, elle subira les conséquences néfastes de ce retrait en raison de l'instabilité des marchés mondiaux ce qui nuirait à la régularité des approvisionnements en matière première ainsi que sur le prix de ce produit primaire d'autant plus que la production nationale n'est pas apte à assurer un approvisionnement régulier pour la population. La suppression de la subvention de l'État conduira, non seulement à l'envolée des prix du lait mais aussi à ces pénuries de ce produit primaire en raison de la non accoutumance des laiteries à s'approvisionner directement du marché mondial.

De plus, l'ensemble des politiques mises en place ont favorisé le développement de la consommation du lait et produits laitiers au déterrement de la production locale qui peine à décoller. La faiblesse de l'offre locale est directement imputable au manque de performance de l'ensemble de la filière en raison d'un nombre important de contraintes et de dysfonctionnements. Nous pouvons recenser à ce niveau des contraintes historiques et sociales (dans les traditions algérienne et même jusqu'à l'aube de l'indépendance, le lait n'est pas un bien marchand pour un bon nombre de régions algériennes), des contraintes naturelles (aridité du climat), techniques (niveau de formation et technicité des éleveurs)...etc. L'ensemble de ces facteurs entravent sérieusement l'essor de la production locale.

La seconde hypothèse stipule que les conséquences de ce retrait seraient différentes selon le type d'exploitation en raison de la disparité du degré d'adaptation et de compétitivité de chacune d'elles, c'est-à-dire leurs capacités de faire face aux évolutions des prix sur le

marché. Sur le plan de la transformation, cette différence se fait particulièrement ressentir entre les exploitations privées qui se caractérisent par leur dynamisme et leurs efforts consentis en matière d'innovation contrairement aux exploitations publiques où l'innovation est limitée et où les produits à haute valeur ajoutée (dérivés du lait) sont très peu présents dans leur gamme de produits.

La troisième hypothèse stipule que les changements issus du retrait de l'état et donc de la libéralisation des prix du lait vont dissuader certains éleveurs de continuer à écouler leur production dans les circuits formel (laiteries conventionnées avec l'ONIL) en faveur de circuits plus courts et plus rémunérateurs.

Dans cette thèse, nous nous sommes fixés comme premier objectif de dresser un état des lieux de la filière et d'évaluer l'impact des différentes politiques engagées sur la performance de la production locale. Le but est de comprendre le schéma général et le fonctionnement de la filière pour pouvoir ensuite tirer des solutions, et alimenter la recherche dans la question. Dans un second plan, et qui constitue l'élément central de ce travail, il s'agit de déterminer la réaction des différents maillons de la filière face à une suppression de la subvention de l'État, qui constitue pour l'heure, la pierre angulaire de la filière. À cet effet, nous avons envisagé trois scénarios les plus probables.

Le premier consiste en une suppression totale de la subvention allouée à la poudre importée et toutes choses égales par ailleurs (sans toucher celle à la production locale). Ce scénario est le plus probable à l'égard du discours officiel qui prône une réduction des importations à 0% en 2019 pour privilégier la production nationale. Il faut savoir que la faible performance de la filière locale constitue le principal argument présent pour justifier le recours à l'importation pour satisfaire les besoins de la population de plus en plus grandissant. Cette éventualité présente une aubaine pour la production locale en raison de la suppression de l'avantage quantitatif de la poudre sur le lait cru local. En effet, dans les conditions actuelles des choses, le lait importé subventionné est nettement moins cher que le lait cru en plus de l'avantage qualitatif qu'il présente (durée de stockage, frais de stockage, facilité de manipulation...etc.).

Cette suppression fera équilibrer le lait cru et la poudre de lait en matière de prix, voir un avantage pour le lait cru, donc, une demande plus importante de ce dernier de la part des laiteries. De ce fait, l'apparition de ces débouchés va booster la production locale de lait à travers l'intégration de l'ensemble des agriculteurs/éleveurs actuellement hors circuit de collecte. Selon les résultats de notre travail empirique, les éleveurs enquêtés sont favorables à

une suppression de la subvention à la poudre de lait importée. Ils estiment que cette dernière constitue un frein au développement de la production locale. La cherté des aliments fait que le prix de revient soit extrêmement chère par rapport au lait en sachet administré (le double selon une enquête que nous avons conduit en 2015 à 51DA) engendrant ainsi, des difficultés pour sa commercialisation.

Les laiteries pour leurs parts, le prix d'achat de référence « planché » du lait cru est de 36 DA le litre auquel s'ajoute une subvention en guise d'incitation à l'intégration allant de 04 à 06 Da/litre selon le taux d'intégration. Cela les ramènes à faire un arbitrage entre la poudre de lait et le lait cru en matière de rentabilité et de faisabilité étant donné que le matériel et la technologie utilisée pour les deux produits ne sont pas similaires.

L'arbitrage se fera aussi en matière d'opportunités stratégiques des deux produits ; garder un minimum de lait cru pour des considérations stratégiques même s'il est plus dispendieux que la poudre. L'ensemble de ces laiteries ont répondu de la même façon à notre question qui consiste à savoir qu'il serait l'impact de la suppression de la subvention à la poudre importée sur leurs stratégies d'approvisionnement. Pour la bonne raison qu'elles sont des agents économiques en quête de profit, ces unités ont affiché leur penchant vers le produit le moins cher avec un approvisionnement local au continu et éviter ainsi les ruptures de stock causées par la spéculation, le niveau des stocks et les variations de prix de la poudre sur le marché mondial.

Pour le consommateur, l'envolée des prix du lait en réaction à cette suppression (passant de 25 DA à environ 50DA/litre) aura une incidence significative sur son pouvoir d'achat. Toutefois, la crise du lait en sachet enregistrée depuis la fin de 2015 a contraint la population à s'approvisionner en lait de vache usiné ou en lait du circuit informel nettement plus cher (50 à 60DA/litre). Cela suppose que la population, voir en partie, est habituée à consommer du lait à prix libre étant donné la rareté du lait subventionné. À ce propos, nous pouvons conclure que la fin de la subvention à la poudre importée aura des conséquences moins spectaculaires que prévues en raison de l'accoutumance du consommateur à s'approvisionner en lait à prix libre.

L'impact d'un tel scénario sur le circuit informel sera aussi très important au vue de la concurrence que cela engendrera entre ces derniers et les laiteries du circuit de l'ONIL. À ce propos, nous avons constaté une concurrence accrue entre les unités de transformation et les crémiers sur le lait cru dans plusieurs régions du pays, obligeant certaines laiteries à payer le



lait 40 DA/litre pour sauvegarder leurs éleveurs et sécuriser leurs approvisionnements. À cet effet, nous prévoyant que cette concurrence sera encore plus importante en raison du rabatement éventuel des laiteries actuellement fonctionnant à base de poudre importée sur le lait local. Cette éventualité serait une opportunité pour le développement de la production locale en raison non seulement des débouchés que cela engendre, mais aussi en matière de prix.

Le deuxième scénario est une accentuation du premier scénario qui consiste en une suppression totale de la subvention à l'importation et la suppression de la moitié (50%) de la subvention à la production locale. Dans ce cas, le segment « élevage » est directement affecté. Cette éventualité permettra d'économiser à l'État 10 DA de subvention par litre, soit prêt de 10 milliards de dinars si nous prenons 2016 comme référence. En effet, la suppression de 50% de la subvention production locale signifie que les éleveurs producteurs vont perdre 07 DA/litre, soit environ 14% de leur chiffre d'affaire. Selon les résultats de notre travail empirique, la subvention participe à raison de 27.45% à la couverture du cout de production, et par conséquent, la suppression de 50% de cette dernière signifie une perte de 13.72% pour les éleveurs. Cet ajustement avantagera davantage le circuit informel (crémiers) non seulement en raison du prix beaucoup plus rémunérateur (45 au lieu de 43) mais aussi en matière de fréquences du paiement (quotidiennement).

La réaction des éleveurs face à cette situation sera hétérogène. En effet, leurs stratégies diffèrent selon la taille et la vocation donnée à leurs activités. Les élevages de grande taille ayant consenti un important investissement joueront sur les économies d'échelles, la productivité de leurs vaches ainsi que l'intégration de quelques activités afin de minimiser les couts de transaction. Par ailleurs, la réaction des petits élevages sera aussi différente par rapport au degré d'équipements de chaque étable ; entre ceux qui vont investir en production de fourrages et ceux qui vont changer de race pour avoir plus de productivité par vache, donc un prix de revient moins important et une marge plus importante. La différenciation de ces exploitations repose sur la gestion efficiente de l'étable et de l'usage efficace des ressources (alimentaires, capital et zootechnique).

Dans la même logique, les laiteries seront aussi affectées de façon hétérogène. Celles ayant déjà investi dans la fidélisation de leurs fournisseurs sont disposées à payer le manque à gagner des éleveurs via un processus de sélectivité des éleveurs les plus performants notamment les unités du groupe Giplait. D'autres vont aller vers une intégration en amont en

investissant dans l'élevage laitier en plus d'une sélection d'éleveurs à grand potentiel avec lesquels elles comptent investir dans des programmes d'accompagnement technique et sanitaire en vue de diminuer le cout de production et maximiser la productivité par étable.

Le troisième scénario consiste en une suppression totale de l'ensemble des subventions allouées à la filière. Ce dernier n'est en fait qu'une amplification du scénario 2, avec une baisse très importante des recettes du lait chez les éleveurs adhérents au dispositif de collecte du lait (28% de leur chiffre d'affaire). Cette modification aggravera davantage leur situation déjà précaire en raison des couts de production assez élevés entraînant de graves difficultés financières. Cette précarité est imputable entre autre au faible niveau de formation des éleveurs et la forme d'exploitation individuelle peu performante en comparaison avec les coopératives agricoles.

L'impact de cette mesure sur les producteurs sera hétérogène selon la démarche stratégique de chacun. Effectivement, le désengagement de l'État induira des mutations dans les objectifs stratégiques d'élevage. Les éleveurs ayant investi abondamment dans la profession auront du mal à quitter la filière et vont plutôt aller vers des stratégies de diversification afin d'amortir les charges fixes et réduire ainsi le cout de production à l'image de la viande et de la céréaliculture et des cultures maraichère plus rémunératrices pour ceux disposant de terres agricoles et dans le cas de disponibilité de l'eau pour l'irrigation.

Ce constat est le même pour les éleveurs ayant contracté des crédits et bénéficié d'avantages en nature auprès des unités de transformation (vaches laitières, équipements de production, et de convention pour la fourniture en aliments). Ces derniers sont dans l'obligation d'honorer leurs engagements, et par conséquent, trouver des alternatives pour la réduction des couts de production et maximiser par là même, leurs bénéfices.

En revanche, les petits élevages de type familiaux sont plus vulnérables à ce changement, et auront par conséquent le choix entre le secteur informel (plus rémunérateur et une fréquence de paiement très élevée) ou l'abandon pur et simple de la filière en faveur d'activité plus rentables. À cet effet, une coordination horizontale entre les éleveurs est primordiale afin d'atténuer les risques d'une telle transformation. Il s'agit de penser à des formes d'organisation plus compétitives, prenant en compte l'ensemble des facteurs de développement en amont et en aval de l'élevage laitier. La coopérative agricole semble être la plus appropriée pour répondre à toutes ces commodités. En effet, de par le monde, les coopératives sont considérées comme un remède aux problèmes des éleveurs grâce à leur rôle

en matière de collecte de la production des petits producteurs d'une part, et le pouvoir de négociation qu'elle offre dans l'achat des intrants et la vente des productions d'une autre part (BELLIL et BOUKRIF, 2017). Ces différents avantages ont une incidence significative sur la productivité et la rentabilité des élevages laitiers contrairement aux élevages individuels tel l'atteste notre étude avec un cout de production moyen de 38.77 Da/litre pour les éleveurs coopérateurs contre 43.94 Da/litre pour les éleveurs individuels.

Concernant les laiteries, elles auront à payer le lait à son prix réel du marché que ce soit sur le marché mondial ou sur le marché local. De plus, elles doivent investir dans des programmes d'appui technique et sanitaire au profit des éleveurs en vue de garantir un approvisionnement au continue et de qualité en lait, et fidéliser par là même les éleveurs. De plus, elles doivent non seulement s'aligner avec le secteur informel en matière de prix d'achat du lait pour réussir à s'accaparer de parts de marché, mais aussi faire concurrence à ces derniers en payant le lait un peu plus cher.

### **Recommandations**

La problématique centrale de la filière laitière algérienne réside dans l'incapacité de la production locale à satisfaire la demande nationale, et ce, pour de multiple raisons. La suppression de la subvention à la poudre importée conjuguée à un effort local (État et acteurs privés) pour dynamiser la production locale constitue un remède aux problèmes de la filière laitière. En effet, le rôle de l'État réside dans la régulation du marché des intrants agricoles qui constitue le principal souci des producteurs engendrant des couts de production exorbitants notamment du concentré qui représente plus de 2/3 dans l'alimentation du cheptel.

La mise en place d'une démarche d'accompagnement en faveur de l'élevage laitier constitue un autre levier de développement afin de réduire la dépendance vis-à-vis du marché mondial d'un côté et vis-à-vis des subventions d'un autre côté. Pour cela, nous préconisons une démarche axée sur trois niveaux :

1. Au niveau de la ferme (exploitation)
  - Veiller à une alimentation de qualité et équilibrée afin de réduire les couts de production qui pèsent lourdement sur la rentabilité des exploitations. Cela peut être concrétisé en soutenant la production de l'alimentation en vert à la ferme et améliorer la qualité de l'alimentation en investissant davantage dans la recherche et développement (cultures hydroponiques par exemple):

- Assurer une formation et une vulgarisation aux éleveurs par la mise en place de programmes de formation et de suivi techniques concernant la conduite, l'alimentation et l'hygiène de l'étable;
  - Sensibiliser sur les techniques de gestion économiques de la ferme (tenue de comptabilité par exemple) et faire prendre conscience aux éleveurs sur l'intérêt du crédit bancaire afin de favoriser l'émergence de professionnalisme au niveau de la filière.
2. Au niveau territorial
- Sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la coordination (horizontale et/ou verticale) à l'échelle territoriale afin de faire face aux problématiques communes notamment sous forme de coopératives ou de clusters.
  - Valoriser les produits de terroir typiques à chaque région et accompagner les acteurs dans les démarches de valorisation et de labellisation afin de bénéficier de la forte valeur ajoutée que confère cette labellisation.
3. Au niveau global (national)
- Favoriser l'enclenchement d'un processus de sélectivité des éleveurs à subventionner en considérant les plus performants en matière de productivité et de rentabilité afin d'éviter le gaspillage de fonds engendré par l'actuelle politique « globale ».
  - Mettre en place un système de contrôle de prix des intrants agricoles notamment l'alimentation afin de faire face aux spéculations et ruptures de stock enregistrées ces dernières années.

### **Limites du travail**

Bien que cette étude nous ait permis de tirer des résultats significatifs, elle est entachée par un certain nombre de contraintes notamment en matière de collecte de données qui ont influencé les résultats obtenus à savoir :

- La taille de l'échantillon qui est assez réduite malgré sa représentativité dans le terrain d'étude en raison de la résistance de certains acteurs à répondre aux besoins de l'enquête, et l'indisponibilité de l'information pour d'autres ;
- L'information collectée notamment chiffrée revêt un caractère déclaratif et souvent approximatif. Cet état de fait s'explique par le niveau d'instruction des éleveurs qui ne

tiennent pas de comptabilité. La mise en place d'un suivi des étables dans le temps permettra de remédier à ce problème ;

- L'accès limité aux données des laiteries afin de calculer précisément les couts de production et la valeur ajoutée des produits dérivés limite nos calculs à se baser uniquement sur les marges garanties par l'État.

### **Perspectives et pistes de recherche**

Certaines des limites suscités et d'autres nous ramène à se poser un nombre important de questions se présentant comme pistes de recherche futures. En effet, plusieurs recherches peuvent être envisagées pour compléter ce travail, ci-après nous proposons certaines pistes de recherche :

- Le calcul du prix de revient du lait, étant un élément déterminant dans la performance des élevages laitiers peut être entrepris dans une logique de suivi (sur une période donnée) afin d'atténuer les limites suscitées et de déterminer les facteurs qui influencent sur la rentabilité de l'élevage laitier (intervalle vêlage-vêlage, les superficies agricoles, la formation de l'exploitant...etc.).
- L'alimentation principale problématique de l'élevage laitier en Algérie constitue une problématique de recherche à part entière. Veillez à une alimentation équilibrée, riche et à moindre cout constitue la seule solution pour optimiser les rendements et réduire les couts de production à l'image des cultures hydroponiques ; une alternative au déficit fourrager.
- L'importation récurrente de génisses de remplacement à haut potentiel : faut-il importer ou élever nos propres génisses au regard de la spécificité de notre cas (aridité de climat et grand déficit fourrager) ?
- Les résultats présentés sont spécifiques à notre objet d'étude (marché laitier) et son contexte institutionnel particulier (réglementation).Cependant, cette recherche peut être envisagée pour d'autres produits encore très dépendants des aides de l'État telles que les céréales qui représente la première denrée alimentaire importée en Algérie.

## *RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES*

## Références bibliographiques

### Livres et ouvrages

- ABRAHAM-FROIS.G, & DESONGUES. B, (2003), *Du consensus de Washington au consensus Stiglizieen*, Revue d'économie politique vol 113, n°1.
- AGLIETTA.M. (1976), *Régulation et Crises du capitalisme*, Paris : Calmann-Lévy.
- ANDREFF.W, (2007), *Économie de la transition*, Paris, Beréal, p11.
- ARROUS.J, (1994), *Introduction à l'économie politique*. Paris : Dalloz.
- BALME.R, (2014), *Biens collectifs. Dans Dictionnaire des politiques publiques*(pp. 106-114). Presses de sciences.
- BARRERE.A, (1990), *Macroéconomie keynésienne; Le projet économique de John Maynard Keynes*. Paris: Dunod.
- BENACHENHOU.A, (1976), *Formation du sous développement en Algérie ; essai sur les limites du développement du capitalisme 1930-1962* Alger OPU.
- BENISSAD.M, (1982), *Économie du développement de l'Algérie, sous développement et socialisme*, Alger, OPU.
- BENISSAD.M, (1994), *Algérie, restructurations et réformes économiques 1979-1993* Alger, OPU.
- BOURENNANE.N, (1987), *Les réformes des structures productives en Algérie : désengagement de l'État ou désétatisation de l'économie publique ?* Annaires de l'Afrique du nord, éditions CNRS, p181.
- BOYER.R, (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique* Paris: La découverte.
- BOYER.R, (2004), *Théorie e la régulation 1. Les fondamentaux* Paris: La découverte.
- BREMOND.J, & GELEDAN.A, (1984). *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*. Paris: Hater.
- BREMOUND.J, (1989). *Les économistes néo-classiques*. Paris : Hatier.
- BREYER.S, (1992). *Regulation and its reform*. Harvard university pres.
- CABANES.M, (1994). *La politique macro-économique*. Paris: Armand Colin.
- CALAME.P, & TALMANT, A. (1997). *L'État au cœur*. Paris : decelée de Brouwer.
- CARTELIER.J, (1995). *L'économie de Keynes*. Bruxelles: De Boeck-wesmael.

- DAHMANI.A, (1999), *L'Algérie à l'épreuve, économie politique et réformes* Alger, Casbah, P33.
- DELAS.J. P, (2001), *Économie contemporaine, État et relations internationales* Paris: Ellipses.
- DEVELTERE.P, (1988), *Économie sociale et développement, les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement* Paris, De Boeck et Lacier.
- DEWATRIPONT.M, & PRAET.P, (1999), *Pourquoi l'État intervient-il dans l'économie*. Perspectives de la vie économique Vol 38 n°02.
- ECREMENT.E, (1986), *Indépendance politique et libéralisation économique, un quart de siècle de développement de l'Algérie 1962-1985* ENAG (OPU) Alger et PUG Grenoble.
- EL AOUF.I.N, (2009), *Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement*. Revue de la régulation.
- FONTAN.S, (2013, SEPTEMBRE 16), *L'économiste.eu*. Consulté le JUIN 15, 2016, sur leconomiste.eu: <http://www.leconomiste.eu/decryptage-economie/86-robert-boyer-theorie-de-la-regulation.html>
- GENEREUX. J, (1996), *L'économie politique, analyse économique des choix publics et de la vie politique*. Paris: Larousse.
- GNOS.C, (2000), *Les grands auteurs en économie*. Caen: éditions EMS.
- GREFFE.X, (1997), *Économie des politiques publiques*. Paris: Dalloz.
- HANNE.H, (2014), *Théorie de la régulation et régulation économique des marchés* Variances N° 49, 30-32.
- HENRIET.D, & PIETTRE.A, *INTERVENTION DE L'ÉTAT, économie*. Consulté le juin 4, 2016, sur Encyclopædia Universalis: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/intervention-de-l-etat-economie/>
- JACQUEMINES.A, & TULKENS, H. (1982), *Fondements d'économie politique*. Brussels: Boek-wesmael.
- MADE.J, (1952), *External economies and diseconomies in competitive situation* Economic journal vol 62, 54-67.
- MALASSIS.L, (1973), *Économie agroalimentaire*, tome 1, 1973, économie de la production agroalimentaire.
- MULLER.P, (1992), *Un schéma d'analyse des politiques sectorielles* Paris: Revue française de science politique, 35e année, n°2.



- MULLER. P, (2009), *Les politiques publiques, que sais-je?*, Paris: Presse universitaires de France.
- SAMUELS, W. H, (1961), *The physiocratic theory of property and state* Quarterly journal of economic.
- SAMUELSON, P. A., & NORDHAUS, W. D. (2000). *ECONOMIE*. PARIS: ECONOMICA.
- TEMMAR.A.H, (1986), *La stratégie Algérienne de Développement*, Alger, ENA.
- TOMINI, A. (2007). *La régulation environnementale*.
- WEBER, L. (1991). *L'État acteur économique*. Paris : Economica.
- WOLFELSPERGER, A. (1995). *Économie publique*. Paris: Presses universitaires de France.

#### **Articles et communications**

- ABBAS. KH. (2012), *Le secteur coopératif agricole en Algérie : transformations et enjeux*, contribution à la discussion du FAO N°82 sur la mise en place des coopératives rurales et les organisations de producteurs afin de créer des entreprises durables, du 12/07 au 03/08/2012.
- ABBAS.KH, (2014), *Cultures fourragères et sécurité alimentaire en Algérie*, Communication à l'occasion de la journée d'étude sur le Pole agroalimentaire intégré de Sétif le 08/12/2014.
- ABDELGHERFLA, (1987), *Quelques réflexions sur la situation fourragère en Algérie, céréaliculture*, Institut technique des grandes cultures (ITGE), P 1-5.
- ACHABOU.M.A, ABRIKA.B, HOUANTIL, (2014) *L'enjeu de la maîtrise des approvisionnements dans la filière lait en Algérie, un examen de la coordination verticale entre Danone et ses fournisseurs*, Économie et Société, série « systèmes agroalimentaires » AG N° 36, N° 10/2014, P 1615-1636.
- AISSAOUI S, (2009), *La filière agroalimentaire en Algérie, Les missions économiques*. UBIFRANCE en Algérie. Disponible sur [WWW.UBIFRANCE.fr](http://WWW.UBIFRANCE.fr).
- AÏT-AMARA.H, (2002), *La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale* Options méditerranéennes, 36, 127-137.
- AMELLAL. R, (1995), *La filière lait en Algérie : entre l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance*, option méditerranéennes, Série B/n°4.

- ANDREFF.W, (2009), *Réformes, libéralisation et privatisation en Algérie ; point de vue d'un outsider en 1988-1994*, conférence méditerranées 2009/4 N°171.
- BEDRANI. S, (1995), *L'intervention de l'État dans l'agriculture en Algérie : constat et propositions pour un débat*, Options méditerranéennes, Série B N°1.
- BEDRANI.S, BOUAITA.A, (1998), *Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives*, Les cahiers du CREAD, 2eme Trimestre 1998, N°44.
- BEDRANI.S, BOUKHARIN, DJENNANE.A.M, (1997), *Éléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de la fiscalité sur l'agriculture en Algérie* Options Méditerranéennes, Série BN°11.
- BELHADIA. M, YAKHLEF.H, BOURBOUZE.A, DJERMOUN.A, (2014), *Production et mise en marché du lait en Algérie, entre formel et informel ; stratégies des éleveurs du périmètre irrigué du haut Chélif* revue NEWMEDIT N°1/2014 ;
- BELHADIA.M, SAADOU.M, YEKHLEF.H, BOURBOUZE.A, (2009), *La production laitière bovine en Algérie : capacités de production et typologie des exploitations des plaines moyennes de Cheliff* Revue Nature et Technologie N°01.
- BELHADIA.M, SAADOU.M, YEKHLEF.H, BOURBOUZE.A, 2009.*La production laitière bovine en Algérie : capacités de production et typologie des exploitations des plaines moyennes de Cheliff*, Revue Nature et Technologie N°01, Juin 2009.
- BENBARKAT, H, (2011), *Coopération et association dans la politique agricole en Algérie: l'enjeu sociétal*. Revue Sciences Humaines, no 35, p. 29-52.
- BENCHARIF.A, (2001), *Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques*, Options méditerranéennes, Série B/N°32.
- BENCHARIF.A, LEMEILLEUR.S, TOZANLI.S, (2009), *Dynamique des acteurs dans les filières agricoles et agroalimentaires*, Options méditerranéennes, Série B/N°64.
- BENDERRA.O, (2002), *Économie Algérienne 1986-1988 : les réseaux aux commandes de l'État, Extrait de La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb* sous la Direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, Octobre 2002, document disponible sur internet.
- BENYOUCEF.B.E, (2016), *Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie?* revue agriculture N°01/2016.

- BESSAUD.O, (2002), *Les politiques agricoles de l'Algérie : de la gestion sectorielle à la restructuration de l'espace agricole*, revue Agro Line N°21/2002.
- BOUDJENOUIA.A, FLEURY.A, TACHRAFT.A, (2016), *L'élevage périurbain de Sétif, une activité agricole très liée à la ville*, revue NEWMEDIT N°2/2016 ;
- BOURBOUZE.A, CHOUCHE.N.A, EDDEBBARH.A, PLUVINAGE.J, YAKHLEF.H, (1989), *Analyse comparée de l'effet des politiques laitières sur les structures de production et de collecte dans les pays du Maghreb options méditerranéennes*, série A, N°6, p. 247-258
- BRABEZ. F, (2012), *Les contrats dans l'agriculture : cas de la filière lait*, Colloque International - Algérie : cinquante ans d'expériences de développement État - Économie-Société.
- BYRD.W.C, L'Algérie, (2003), *Contre performance économique et fragilité institutionnelle : le rôle central des hydrocarbures*, conférences méditerranées N°45.
- CHATELIER.V, (2017), *Les grandes tendances du marché mondial du lait* communication lors du symposium lait vecteur de développement, Rabat.
- CHERIF CHAKIB.E, (2002), *Programme d'ajustement structurel et résultats socio-économiques en Algérie*, revue sciences humaine N°18 Décembre 2002.
- DEBRENIS.G.D, (1970), *L'économie Algérienne depuis l'indépendance*, revue étude sur les économies maghrébines.
- DJERMOUN.A, BELHADIA. M, CHEHAT.F, BENCHARIF.A, (2014), *Les formes de coordination entre les acteurs de la filière lait au niveau de la région du Chélif* revue NEWMEDIIT N°03/2014 ;
- DJERMOUN.A, BELHADIA.M, CHEHAT.F, BENCHARIF.A, (2014), *Les formes de coordination entre les acteurs de la filière lait au niveau de la région de Chélif*, NEW MEDIT N. 3/2014.
- DJERMOUN.A, CHEHAT.F, (2012), *Le développement de la filière lait en Algérie, de l'autosuffisance à la dépendance*, revue Livestock Research for Rural Development, N°24/1/2012 ;
- DJERMOUN.A, CHEHAT.F, (2013), *Les circuits empruntés par le lait local dans le Chélif en Algérie, importance du circuit informel*, Livestock Research for Rural Development, N°22, avril 2013.
- DJERMOUN.A, CHEHAT.F, BENCHARIF.A, (2017), *Stratégies des éleveurs laitiers du Chélif (Algérie)*, revue NEWMEDIT N°03/2017 ;

- FAYE.B, ALLARY.V, (2001), *Les enjeux de la production animale des apus du sud* Revue Production Animale, N°14:3.13.
- FERHAT.A, (2015), *L'effort de restructuration de l'économie Algérienne*, revue des études juridiques et économiques Al Idjtihad, CUTAM.
- GHARBI. F, LAHSOUMI. R, GOUHIS. F, RACHED. Z. (2007), *Rentabilité économique de l'élevage laitier en Tunisie : cas des gouvernorats de l'Ariana et de Mahdia*, Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement N° 1370-6233.
- GHOZLANE. F, BELKHIR. B, YAKHLEF. H. (2010), *Impact du fond national de régulation et de développement agricole sur la durabilité du bovin laitier dans la wilaya de Tizi Ouzou (Algérie)*, New Médit N° 3.
- GHOZLANE. F, HAFIANE. S, LARFAOUI. M.C, (1998), *Étude des paramètres zootechniques de quelques troupeaux bovins laitiers dans l'est Algérien (Annaba, Guelma & El-Tarf)*, Annales de l'Institut National Agronomique - El Harrach. Vol. 19, N° 1 et 2, 1998.
- HADIBI.A, CHEKIREB-BOURAS.F.Z, MOUHOUCHE.B, (2008), *Analyse de la mise en œuvre du plan national de développement agricole dans la première tranche du périmètre de la Mitidja Ouest, Algérie*, colloque Cirad, Mostaganem, Algérie, 26-28 mai 2008.
- HAMMAMI.M, SOLTANI.E, BOURAQUI.R, (2015), *L'élevage laitier hors-sol en Tunisie, difficultés actuelles et incertitudes pour l'avenir (cas de Boumerdes-le sahel Tunisien)*, revue NEWMEDIT N°10/2015.
- KHEFACHE.H, BEDRANIS, (2015), *Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec dû à l'absence d'une politique laitière globale* les cahiers du Cread volume 28, N°101.
- KHEFFACHE.H, TOZANLIS, (2015), *La collecte de lait dans la wilaya de Médéa*, Conventions et formes de coordination, actes des journées de recherche en sciences sociales, JRSS, Paris.
- LAAMRIA, (2014), *La Coopérative agricole une idée d'avenir pour le développement de la filière laitière en Algérie*, communication lors de conférence SIPSA Agrofood 15 au 18-05-2014 Alger.
- LEBLANC.B, (2012), *Analyse comparée des performances des systèmes de production des fermes laitières au Canada et aux États-Unis* mémoire présent pour l'obtention du grade de Maître es sciences (M. Se.), université Laval, Québec.

- LEMEILLEUR.S, TOZANLIS, BENCHARIF.A, (2009), *Dynamique des acteurs dans les filières agroalimentaires, options méditerranéennes* (série B). Études et recherches N°64.
- MAÎTRE D'HÔTEL.E, EGG.J, BOSCH.P.M, (2006), *Organisations agricoles, changement institutionnel et gouvernance: le cas des filières lait et haricot face à l'entrée du Costa Rica à l'OMC*, Économies et sociétés, vol. 40, n. 5, pp. 613-630.
- MAKHLOUF.M, MONTAIGNE.E, TESSA.A, (2015), *La politique laitière Algérienne entre sécurité alimentaire et soutien différentiel à la consommation*, revue NWMEDIT N°01/2015 ;
- MAMINE.F, MONTAIGNE.E, BOUTONNET.J.P, (2016), *Perception de la qualité des produits laitiers et comportement du consommateur Algérien*, revue économie rurale N°335.
- MAMINE.F, BOURBOUZE.A, ARBOUCHE.F, (2011), *La production laitière locale dans les politiques de la filière lait en Algérie. Cas de la wilaya de Souk Ahras*. Livestock Research for Rural Development. vol. 23, (1) article 08.
- MAMINE.F, MONTAIGNE.E, BOUTONNET.F, (2013), *Logiques organisationnelles formelles et informelles d'un système de production agroalimentaire local : Le cas du bassin laitier de Souk Ahras en Algérie* Colloque International de l'ENSA d'Alger, du 22 au 24 avril, 2013.
- NEDJRAOUI.D, (2001), *Caractéristiques de l'élevage bovin en Algérie*, rapport d'expert, PNAE, banque mondiale, USTHB Alger 2001.
- OMARI.CH, MOISERON.J.Y, ALPHA.A, (2012), *L'agriculture Algérienne face aux défis alimentaires, trajectoires, historique et perspectives*, revue tiers monde 2012/2 N°210.
- ROCHERIEUX.J, (2001), *L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance*, revue sud/nord, vol N°14/01.
- SACHS.J.D, (1987), *The transition in the Mid-decade*, American economic review, papers and proceedings, vol 86 N°2.
- SAYAH.M, (2015), *Aperçu sur l'économie Algérienne de 1962 à 2015 ; un long périple*, article disponible sur internet, consulté le 25/04/2016.
- SOUKEHAL.A, (2013), *Historique et développement de la filière lait en Algérie*, revue vulgarisation et communication, institut national de vulgarisation agricole.

- SOUKEHAL.A, (2012). Communication sur la filière laitière forum des chefs d'entreprises relatif à : La sécurité alimentaire, quels programmes pour réduire le dépendance en céréales et lait, Avril 2013.[http://www.fce.dz/phocadownload/fichiers\\_liens/FILIERE%20LAIT.%20ETAT%20DES%20LIEUX%20ET%20PROPOSITIONS%20Mr%20SOUKEHAL%20ABDELHAMID.pdf](http://www.fce.dz/phocadownload/fichiers_liens/FILIERE%20LAIT.%20ETAT%20DES%20LIEUX%20ET%20PROPOSITIONS%20Mr%20SOUKEHAL%20ABDELHAMID.pdf).
- SOUKI.H, (2009), *Les stratégies industrielles et la construction de la filière lait en Algérie : portée et limites*, Revue scientifique trimestrielle Campus université Mouloud MAAMERI Tazi Ouzo. Disponible sur :[campus@mail.ummt.dz](mailto:campus@mail.ummt.dz);
- SRAAIRI.M.T, CHOHN KUPER.A, (2007), *Conséquences de la libéralisation des marchés sur les opérateurs de la filière laitière au Maroc* revue Elev.Med.Vet pays trop, N°60 (1-4) ;
- SRAIRI M.T, LEBLOND J., BOURBOUZE A, (2003), *Production de lait et/ou de viande: diversité des stratégies des éleveurs de bovins dans le périmètre irrigué du Gharb au Maroc*. Revue Élevage et Médecine vétérinaire des Pays tropicaux, 56 (3-4): 177-186.
- SRAIRI.M.T, BENSALÉM.M, BOURBOUZE.A, ELLOUMI.M, FAYE .B, MADANI.T, YEKHLEF.H, (2007). *Analyse comparée de la dynamique de la production laitière dans les pays du Maghreb*, Cahiers agriculture, vol 16 N°04.
- TALAHITE.F, (2010), *Réformes et transition économiques en Algérie*, Archives ouvertes, Économies et Finances, université Paris Nord XIII.
- ZAIDA.W, (2016), *Évaluation de la performance de la nouvelle politique de régulation de la production nationale de lait cru*, revue nouvelle économie N°15 vol 02.

### Thèses et mémoires

- AMAROUICHE.A, (2004), *Libéralisation économique et problème de la transition en Algérie*, thèse doctorat en sciences économiques-université Lumière Lyon 2.
- BELKACEM.S, (2012), *Les stratégies d'approvisionnement des entreprises laitières et les contrats dans la filière lait ne Algérie ; cas de Soummam*, mémoire de magister en sciences agronomiques, INA El Harrach.
- BENABDELLAH.Y, (1999), *Économie rentière et surendettement*, thèse d doctorat en sciences économiques, université Lumière Lyon 2.

- BENA ZIZA.Z, (2012), *Facteurs explicatifs du non rentabilité des élevages de vaches laitières dan les exploitations de quelques wilayas de l'est* mémoire de magister en sciences agronomiques, ENSA Alger.
- BENHACINE.R, (2010), *Durabilité des systèmes d'élevage bovin laitier en Algérie, cas de la pleine de Mitidja*, thèse master of science CIHEAM-IAM Montpellier.
- BENYOUCEF.M.T, (2005), *Diagnostic systématique de la filière lait en Algérie ; organisation et traitement d'information pour analyse des profils de livraison en laiteries et des paramètres de production des élevages* thèse de doctorat en sciences agronomiques, INA El Harrach.
- BOUDJEMAA.M, (2004), *Contribution à l'étude technico-économique du plan national de développement agricole ; cas de la wilaya de Boumerdes* Mémoire ingénieur, Institut National Agronomique El Harrach.
- BOULAAHCHICHE.N, (1997), *Étude de l'élevage bovin laitier moderne ; cas du bassin de la Mitidja*, mémoire magister en sciences agronomiques, INA El Harrach, p150.
- BOURAHLI/A.T, (2014), *Problématique de l'État dans la transition à l'économie de marché : essai d'approche théorique ave référence à l'Algérie* thèse de doctorat en sciences économiques, université de Constantine.
- BOURI.CH, (2011), *Les politiques de développement agricole ca s de l'Algérie « impact du PNDA/PNDAR sur le développement économique* Thèse de doctorat en sciences commerciales, université d'Oran.
- CHERAOUI.A, (2003), *Essai de diagnostic d'une entreprise publique en phase de transition ; cas de la laiterie fromagerie Boudouaou (Algérie)*, mémoire de magister en sciences agronomiques, CIHEAM-IAM Montpellier.
- DJENNANE.A.M, (1997), *Réformes économiques et agriculture en Algérie* thèse doctorat es sciences économiques université Ferhat ABAS-Sétif.
- GHOZLANE.F, (1979), *Étude technico-économique d'un atelier bovin laitier ; cas du domaine El Djoumhouria en Mitidja*, mémoire d'ingénieur en sciences agronomiques, INA El Harrach, P63.
- HAMMOUNI.Y, (2009), *Stratégies des entreprises laitières en Algérie, cas de la fromagerie « le berbère »/Sarl Prilait* thèse de magister en sciences agronomique INA el Harrach Alger.

- KALI RABAH.S, (2010), *Approche de la filière lait en Algérie : Cas d'exploitations bovines laitières enquêtées dans la wilaya de Guelma*, mémoire de magister en sciences agronomiques, INA El Harrach.
- KHERZAT.B , (2007), *Essai d'évaluation de la politique laitière en perspective de l'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce « OMC » et à la zone de libre échange avec l'union européenne*, mémoire magister en sciences agronomiques, INA El Harrach.
- LKHDARI.H, (2011), *Le comportement stratégique des petites entreprises dans un contexte de transition ; cas du secteur laitier en Algérie*, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Montpellier 1.
- MAKHOUF.M, (2015), *Performance de la filière laitière locale par le renforcement de la coordination contractuelle entre les acteurs ; cas de la wilaya de Tizi-Ouzou*, thèse de doctorat en sciences agronomiques, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.
- MAMINE.F, (2014), *Rationalité de l'informel : une analyse néo-institutionnelle de la filière lait à Souk Ahras en Algérie*, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Montpellier SupAgro.
- MOUFOUK.C.E, (2007), *Diversité des systèmes d'élevage bovin laitiers et performance animales en région semi aride de Sétif*, thèse de magister en sciences agronomiques, INA Alger.
- OUCHICHI.M, (2011), *L'obstacle aux réformes économiques en Algérie*, thèse de doctorat en économie politique, université Lumières Lyon 2.
- OUSSALEM.A, (2010), *Essai d'analyse de la relation industrie agroalimentaire/agriculture : étude de cas de la filière lait de Bejaia*, Mémoire magister en sciences économiques, université de Bejaia.
- OUTAYEB.M, (2012), *La substitution du lait cru à la poudre de lait : alternative pour l'industrie laitière : Application à deux laiteries : COLAITAL et TREFLE*, Mémoire de magister en Sciences Agronomiques École nationale Supérieure Agronomique « ENSA »El-Harrach – Alger.
- SITAYEB.H, (2015), *Les transformations de l'agriculture Algérienne dans la perspective d'adhésion à l'OMC*, thèse de doctorat en sciences économiques, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.



- ZAIDI.Z, (2017), *Dynamique de marché et productivité ; cas de la filière laitière en Algérie*, thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Bejaia.

**Sites internet et documents officiels consultés :**

- Centre national de l'information et des statistiques (CNIS) : [www.douanes.gov.dz](http://www.douanes.gov.dz)
- CNIEL : [www.cniel.com](http://www.cniel.com)
- Giplait : [www.giplait.org](http://www.giplait.org)
- Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) : [www.miniagri.dz](http://www.miniagri.dz)
- Ministère du commerce : [www.commerce.gov.dz](http://www.commerce.gov.dz)
- Office national des statistiques : [www.ons.dz](http://www.ons.dz)
- Office national Interprofessionnel du lai (ONIL) : [www.onil.dz](http://www.onil.dz)
- Food agriculture organisation (FAO) : <http://www.fao.org/economic/est/est-commodities/dairy/en/>
- Institut national des techniques d'élevage (ITELV) : <http://www.itelv.dz/>
- International farm comparaison network (IFCN) : <http://www.ifcndairy.org>
- Nouveau modèle de croissance, synthèse du conseil des ministres Juillet 2016, ministère des finances.
- Plan d'action du gouvernement, Septembre 2017.
- Global Dairy Trade, plateforme électronique néo-zélandaise de commercialisation : quelles opportunités pour les marchés mondiaux de produits laitiers?, centre d'études et de prospective n° 12 - Décembre 2016

# *TABLE DES MATIÈRES*

## Table des matières

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Sommaire.....	01
Introduction générale.....	02
<b>Chapitre 1 : Cadrage théorique sur le rôle de l'État dans l'économie et mutations de l'économie algérienne depuis l'indépendance</b>	
<b>Section I : Cadrage théorique sur le rôle de l'État dans l'économie</b>	18
1. Débat historique sur l'économie publique dans l'histoire de la pensée économique.	18
1.1. Notion d'économie publique.....	18
1.2. L'État dans l'histoire de la pensée économique.....	18
a. Les précurseurs.....	18
b. Les classiques.....	23
c. Les Marxistes.....	25
d. Les keynésiens.....	26
e. Affirmation de l'économie publique.....	27
2. Bien fondé de l'intervention de l'État dans la vie économique.....	27
3. Classification économique des interventions de l'État.....	32
3.1. Les différentes fonctions de l'État.....	32
3.2. Les fonctions de l'État selon Musgrave.....	33
3.2.1. Allocation des ressources.....	34
3.2.2. La fonction répartition.....	36
3.2.3. La fonction régulation (stabilisation).....	37
3.3. La régulation et de la dérégulation.....	38
3.3.1. La théorie de la régulation.....	38
3.3.2. La dérégulation.....	40
4. Modalités d'intervention de l'État.....	41
4.1. Les politiques conjoncturelles et structurelles.....	42
4.2. Les politiques entre secteur et territoires.....	45
5. La crise de l'État providence et la naissance de l'économie de la transition.....	45
<b>Section II : Mutations de l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours</b>	50
A. Histoire de l'économie algérienne à l'aube de l'indépendance.....	51
1. La rupture avec le système colonial.....	51
1.1. Héritage de la colonisation.....	51
2. La nouvelle orientation de l'économie algérienne.....	52
B. Le volontarisme économique des années 60-70.....	53
1. La place incontestable de l'industrie dans la politique de l'État.....	54
2. Le secteur agricole.....	55
3. Le commerce extérieur.....	57
C. La vague de réformes des années 1980.....	59
1. Les premiers ajustements 1980-1985.....	60
1.1. Place de l'agriculture dans le plan 1980-1984.....	61

1.2.Le secteur industriel et l'ère du secteur privé.....	61
1.3.Le commerce international.....	62
2. 1985-1989 : La crise et les nouvelles réformes.....	62
a. Les réformes du secteur agricole.....	63
b. Les réformes du secteur industriel.....	64
3. La crise de 1988 et le début des privatisations.....	65
D. Le plan d'ajustement structurel.....	68
E. 1999-2015: Transition paradoxale entre ouverture et dirigisme.....	70
<b>Chapitre 02 : Le rôle de l'État dans la régulation de la filière lait en Algérie</b>	
I : La production laitière locale.....	85
1. 1967-1969 : Reconstitution du cheptel.....	85
2. 1973-1977 : Repeuplement des étables et intensification de l'élevage.....	85
3. Les années 1980 : Atténuation de la dépendance.....	87
4. 1990-1995 : La politique de réhabilitation de la production laitière.....	88
5. La nouvelle orientation.....	91
II : L'industrie laitière.....	103
1. Les entreprises publiques.....	104
2. Les entreprises privées.....	105
III : Les institutions et organismes de formation.....	106
<b>Chapitre 03 : Méthodologie de travail et résultats préliminaires</b>	
1. Rappel de l'objectif de la recherche.....	111
2. Méthodologie de recherche suivie.....	112
3. Choix de la région d'étude.....	113
4. Déroulement des enquêtes.....	114
5. Les enquêtes.....	114
5.1. Enquête prix de revient du lait.....	114
a. Les indicateurs d'analyse utilisés.....	115
b. Méthode de calcul.....	116
c. Les résultats.....	116
5.2. Enquête sur les coopératives.....	121
a. Collecte de données.....	122
b. Méthode de calcul.....	123
c. Les résultats.....	124
5.3. Enquête réactions.....	128
5.3.1. Enquête éleveurs.....	128
5.3.2. Enquête laiteries.....	128
6. Le choix des scénarios.....	129
<b>Chapitre 04 : Présentation de la filière lait en Algérie et au niveau de la région d'étude</b>	
I. La filière lait en Algérie.....	130
1. L'amont de la filière : alimentation du cheptel.....	131
2. La production laitière.....	134
a. Composition du cheptel.....	137
b. Les systèmes d'élevage.....	138

c. Évolution du cheptel.....	140
d. La production nationale de lait.....	143
3. La collecte du lait.....	144
4. L'industrie laitière en Algérie (transformation).....	145
5. Consommation du lait.....	148
II. Présentation de la filière lait au niveau de la wilaya de Bejaia.....	150
A. Monographie de la wilaya de Bejaia.....	150
1. Répartition des terres par zone.....	150
2. Climatologie de la wilaya.....	151
3. Évolution des superficies agricoles de la wilaya de Bejaia.....	152
4. Répartition des terres agricoles par subdivision.....	152
B. Approche de la filière lait dans la wilaya de Bejaia.....	153
1. Offre alimentaire pour le cheptel.....	153
1.1. Évolution des superficies fourragères.....	154
1.2. Évolution de la production fourragère.....	154
2. La production laitière.....	156
2.1. Composition de l'effectif laitier dans la wilaya de Bejaia.....	157
2.2. Évolution de l'effectif bovin laitier.....	157
2.3. Structure de l'élevage dans la wilaya de Bejaia.....	158
2.4. La production du lait.....	159
3. La collecte du lait.....	160
4. L'industrie laitière.....	161
<b>Chapitre 05 : Conséquences de la libéralisation des marchés sur les différents acteurs de la filière lait en Algérie</b>	
1. Scénario 01 : Suppression des subventions à la poudre de lait, toutes choses égales par ailleurs (les subventions à la production restent inchangées).....	168
a. Conséquences sur les unités de transformation.....	171
b. Conséquences sur les éleveurs producteurs.....	176
c. Conséquences sur les consommateurs.....	179
d. Conséquences sur les crémiers (circuit informel).....	181
2. Scénario 02 : Suppression complète des subventions de la poudre de lait, et 50% de la subvention à la filière locale.....	182
a. Impact sur les producteurs.....	182
b. Impact sur les laiteries.....	185
c. Impact sur les consommateurs.....	186
d. Impact sur le circuit informel (Crémiers).....	187
3. Scénario 03 : Suppression complète des subventions de la poudre de lait et celles allouées à la production locale.....	187
a. Conséquences sur les éleveurs producteurs.....	187
b. Conséquences sur les transformateurs.....	191
c. Conséquences sur les crémiers (circuit informel).....	192
d. Conséquences sur les consommateurs.....	193
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>198</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>206</b>

<b>Table des matières.....</b>	<b>217</b>
<b>Les annexes</b>	
<b>Résumé</b>	

## ***LISTE DES ANNEXES***

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

Faculté des Sciences Économiques, des Sciences de Gestion et des Sciences  
Commerciales

Département des sciences de gestion

**Questionnaire 01**

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre d'un projet en collaboration avec l'association des éleveurs de la wilaya de Bejaia, et, vise à déterminer le cout de production d'un litre de lait, ainsi que le seuil de rentabilité des exploitations.

Dans le souci de fournir un travail rigoureux, nous comptons sur votre étroite collaboration pour réunir les informations justes et fiables dont nous avons besoin, à travers la réponse aux questions suivantes.

---

Date de l'enquête :.....

1. Identification de l'exploitation

Wilaya : .....

Commune :.....

Subdivision :.....

2. Statut juridique de l'exploitation

Privé

EAI

EAC

3. Localisation géographique

Plaines

Piémonts

Montagnes

4. Surface totale

Surface agricole utile.....ha.

Parcours et prairies.....ha.

Terres improductives.....ha.

5. Les terres exploitées sont elles ?

Propriété de l'exploitation

Location

Autre,.....



6. Structure de la superficie agricole utile SAU

	Superficie Ha	% de la SAU
Cultures fourragères		
Cultures maraichères		
Céréales		
Arboriculture		
Jachères		
Autres, précisé		

7. Production annuelle de fourrages en unité.....

8. Système dominant au sein de l'exploitation

- Elevage (Spécialisation)  
 Elevage / autres cultures, précisez.....

9. L'activité d'élevage est elle exercée à titre

- Professionnel (commercial)  
 Complémentaire

10. Orientation donnée à votre élevage

- Production laitière.  
 Production de viande.  
 Les deux à la fois. % par rapport aux produits totaux

➤ Lait.....%

➤ Viande .....%

11. Mode de conduite

- Elevage steppique  
 Elevage hors-sol

12. Structure du cheptel

	Nombre	Production moyenne /jour/unité	Production totale/espèce
Vaches			
Brebis			
Chèvres			
Total			

### 13. structure du cheptel bovin

	Effectif		Production moyenne /jour
	A la création Date :	A ce jour Date	
BLM <sup>1</sup> (race Importée)			
BLA <sup>2</sup> (race croisée)			
BLL <sup>3</sup> (race locale)			
Total			

### 14. Inventaire des animaux

Effectifs	Nombre	Race
Vaches laitières		
Génisses		
Taurillons		
Veaux		
Veles		
Taureaux reproducteurs		

### 15. Alimentation du cheptel

- Pâturages
- Pâturages + compléments
- Alimentation à l'auge

### 16. Origine de la nourriture animale

- Produite au sein de l'exploitation
- Achetée auprès des tiers
- Les deux à la fois, dans ce cas, avec quelles proportions ?
  - Produit au sein de l'exploitation.....%
  - Achetée auprès des tiers.....%

17. Quelle est la part du concentré dans l'alimentation du cheptel.....%.

18. Pratiquez-vous un rationnement spécifique à chaque catégorie d'animaux (selon le stade de gestation par exemple)

- Oui
- Non

Préciser.....  
.....

<sup>1</sup> BLM : Bovin laitier moderne vaches importées principalement des pays européens ;

<sup>2</sup> BLA : Bovin laitier amélioré : issues de croisement entre les vaches importées et les vaches locales ;

<sup>3</sup> BLL : Bovin laitier local : vache de race locale communément appelée la brune de l'atlas.

19. Multiplication et remplacement du cheptel

- Elevage des génisses propres à l'exploitation
- Achat au marché local
- Achat auprès d'un établissement spécialisé (importateurs de génisses)

20. Mode de reproduction

- Monte naturelle
- Artificiel

➤ Dans le cas d'utilisation du mode naturel, l'origine du taureau :

- Appartient à l'exploitation
- Location ou autre.....

Le taureau est il choisi ?....., si oui sur quels critères ?.....  
.....

➤ Dans le cas d'utilisation du mode artificiel, quel est le prix de la paillette.....

Quel est le nombre moyen de paillettes par vache .....

Quel est le taux de réussite d'insémination par vache .....%.

21. Comment s'effectue la traite

- Manuelle
- Artificielle, dans ce cas, disposez vous de
  - Machine à traire
  - Salle de traite

22. Nombre de traites par jour.....

23. Disposez-vous d'une étable ?

- Oui
- Non

Si oui, qu'elle est sa surface

Quelle est sa capacité (nombre de vaches):.....

24. Niveau d'équipement de l'exploitation

• Matériel d'irrigation

- Oui
- Non

Durée d'utilisation :.....

Cout d'installation :.....

• Forage ou puits opérationnel

- Oui
- Non

Si oui, cout d'installation :.....

- Matériel de travail de sol (Tracteur + matériel connexe)

- Oui
- Non
- Location

Si oui, cout d'achat (location).....

Durée d'utilisation.....

- Matériel affecté à la production laitière

Matériel	Oui	Non	Coût d'achat	Durée d'utilisation
Cuve de réfrigération				
Machine à traire				
Citerne isotherme				
Bidons à lait				
Abreuvoirs				

25. Electrification de la ferme

- Abonnement
- Groupe électrogène. Cout d'installation.....Da

26. Force de travail au sein de l'exploitation

- Familiale
- Salariés

Nombre de salariés.....

Masse salariale totale du travail salarié (rémunérée).....Da/An.

Nombre d'heures de travail salarié par jour.....

Répartition des salariés sur les activités de l'exploitation

- Production végétale
- Production animale

27. Age et niveau d'instruction de l'exploitant

- Age .....an.

- Niveau d'instruction

- Aucun
- Primaire
- Moyen
- Secondaire
- Universitaire
- Formation professionnelle

- Nombre d'années d'expérience dans le domaine .....an.

28. Votre exploitation est elle assurée ?

- Oui
- Non

Si oui, quel est le montant de la prime d'assurance par an.....Da.

Précisé : **Cheptel.....Da**      **Terres.....Da**

**Equipements.....Da**

**Productions.....Da**

29. Destination fréquente du lait produit

Désignation	Quantité (lires /jour)	Pourcentage
Autoconsommation		
vente directe dans l'entourage		
Collecteurs		
Allaitement des veaux		
Total		100%

30. Avez-vous reçu une aide de la part de l'Etat ou d'un autre organisme autre que les primes de qualité et d'accompagnement au développement de la filière ?

- Oui  
 Non

Si oui, de quoi s'agit-il ?.....

Quel est son montant ?.....

31. Suivi vétérinaire du cheptel

- Recrutement d'un vétérinaire permanant : salaire mensuel.....Da  
 Contrat de suivi annuel (visites automatiques) : Montant du contrat .....Da.  
 Simple consultation en cas de besoin : Tarif de la visite.....Da.

32. Les maladies rencontrées fréquemment :

- Les maladies liées à l'alimentation :.....  
➤ Les maladies liées aux conditions d'hygiène :.....

33. Les charges exceptionnelles (les pertes) :

A. Animaux : avez-vous recensé des pertes d'animaux depuis la création de votre établissement ?

- Oui  
 Non
- Si oui, s'agit-il de jeunes ou d'adultes ?.....
  - Causes
    - Problèmes génétique
    - Problèmes hygiénique
    - Problèmes alimentaire
  - A combien estimez-vous cette perte pour cette année?.....Da.
  - Dans le cas ou votre cheptel est assuré, quel est le montant de l'indemnisation de l'assurance pour cette année.....Da.

B. Les avortements

- Oui
- Non

S'agit-il d'un phénomène répétitif ou bien rare ?.....

A quel stade (mois) ?.....

C. Fourrages : Avez-vous recensé des pertes de fourrages suite à des intempéries ou des défauts de stockage,

- Oui
- Non

A combien estimez vous cette perte pour cette année ?.....Quintaux.

Dans le cas où vous avez contracté une assurance, quel est le montant de l'indemnisation.....Da.

D. Lait : avez-vous recensé des pertes de lait engendrant ainsi son rejet par le collecteur ?

- Oui
- Non

Si oui, ces pertes (rejet) sont causées par des :

- Problèmes de stockage
- Qualité du lait (taux de matière grasse et/ou protéinique)

A combien estimez vous cette perte pour cette année ?.....Litres.

34. Les retards de mise bas : Avez-vous enregistré des retards de mise bas au sein de votre cheptel ?.....

Si c'est oui, ces retards ont une durée moyenne de .....jours.

A combien estimez-vous les coûts relatifs à ces retards ?.....

35. Les retards d'inséminations

Quelle est la durée moyenne de ces retards ?.....

Ces retards sont dus à quoi ?.....

.....

36. Tenez-vous une comptabilité ?

- Oui
- Non

37. A combien estimez vous le coût de revient d'un litre de lait ?

.....

### 38. Les éléments de charges

<b>Catégories de charges</b>	<b>Nature des charges</b>	<b>Montant annuel</b>
<b>Achat d'aliments</b>	Achat de concentrés et CMV	
	Achat de fourrages	
	Lait reconstitué pour les veaux	
	Autres frais d'approvisionnement	
<b>Approvisionnement des surfaces</b>	Engrais et amendements	
	Semences	
	Autres charges végétales (protection des végétaux)	
<b>Frais d'élevage</b>	Frais vétérinaires (Produits+honoraires)	
	Autres frais d'élevage (Contrôle qualité et de performance, frais de reproduction)	
	Produits désinfectants, litière....	
<b>Mécanisation (hors amortissement)</b>	Travaux par des tiers	
	Carburants et lubrifiants	
	Entretien du matériel	
	Achat petit matériel	
<b>Frais du bâtiment d'élevage (hors amortissement)</b>	Eau	
	Electricité et gaz	
	Location et entretien du bâtiment	
	Autres frais	
<b>Frais divers de gestion</b>	Fourniture	
	Déplacements	
	Impôts et taxes	
	Autres frais(formations et autres...)	
<b>Foncier et capital</b>	Loyers du foncier (fermage)	
	Entretiens du foncier	
	Frais financiers	
	Autres frais	
<b>Salaires et charges salariales</b>	Salaires et charges salariales	
	Rémunération du personnel non salarié et les différentes charges salariales	
<b>Amortissement</b>	Bâtiments	
	Matériels	
	Equipements de bureau	
	Cheptel producteur et reproducteur	

## Les différents produits

Catégories de produits	Nature des produits	Montant annuel
<b>Produits de la vente de lait</b>	Vente de lait cru aux laiteries + les différentes primes de qualité et d'accompagnement au développement de la filière	
	Vente de lait dans les circuits informels	
	Vente de produits laitiers transformés à la ferme à partir de lait cru	
	Lait autoconsommé	
	Allaitement des veaux	
<b>Produits de la vente d'animaux</b>	Produit de vente de bovin producteurs de lait ou reproducteurs (vaches laitières, génisses, réforme,...)	
	Produit de vente d'animaux autres que les bovins producteurs (veaux, vache de réforme,...).	
	Autoconsommation (viande)	
<b>Produits de vente d'aliments</b>	Vente de fourrages verts	
	Vente de foin	
	Vente autres produits de la céréaliculture issus des surfaces de l'exploitation	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	Services et prestations fournies (location de matériels, services de reproduction,...)	
	Autres produits (vente de fumier, paille,...)	

- Les factures de vente de lait et d'achat d'alimentation globales
- Quantité de lait récupérée : matin.....litres, et soir.....litres.
- Nombre de litres de lait régulièrement vendues.....litres/.....
- Dernière gestation : Nombre d'inséminations artificielles

	Vache 1	Vache 2	Vache 3	Vache 4	Vache 5
Nombre					

- Les deux dernières dates de mise bas

Date de mise bas	Vache 1	Vache 2	Vache 3	Vache 4	Vache 5
Avant dernière					
Dernière					
Prochaine					

**Saison : .....**



## Composition de la ration

### a. Type de ration en fourrages verts et secs

Type d'aliment	Quantité en Kg / jour	Coût /kg
Veaux		
Coût total		
Production permise en litres		

### b. Correction de la ration par des aliments concentrés

Type du concentré	Production permise de lait pour 1 Kg	Quantité distribuée en Kg par jour	Coût / Kg
Veaux			
Coût total			
Production permise en litres			

## Calcul des amortissements

### c. Bâtiments

Bâtiments	Année et mode d'acquisition	Coût

### d. Equipements de l'exploitation



UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

Faculté des Sciences Économiques, des Sciences de Gestion et des Sciences  
Commerciales

Département des sciences de gestion

**Questionnaire 02**

Date de l'enquête :.....

1. Identification de l'exploitation

Wilaya : .....

Commune :.....

Subdivision :.....

Nom .....

Prénom.....

2. Inventaire des animaux

Effectifs	Nombre	Race
Vaches laitières		
Génisses		
Taurillons		
Veaux		
Veles		
Taureaux reproducteurs		

3. Destination fréquente du lait produit

Désignation	Quantité (lires /jour)	Prix de vente
vente directe dans l'entourage		
Collecteurs (Laiterie)		

4. Eléments de charges

	Nature des charges	Montant annuel
<b>Achat d'aliments</b>	Achat de concentrés et CMV	
	Achat de fourrages	
	Lait reconstitué pour les veaux	
	Autres frais d'approvisionnement	

5. Eléments de produits

<b>Produits de la vente de lait</b>	Vente de lait cru aux laiteries + les différentes primes de qualité et d'accompagnement au développement de la filière	
	Vente de lait dans les circuits informels	
	Vente de produits laitiers transformés à la ferme à partir de lait cru	
<b>Produits de la vente d'animaux</b>	Produit de vente de bovin producteurs de lait ou reproducteurs (vaches laitières, vaches de réforme, génisses, ...)	
	Produit de vente d'animaux autres que les bovins producteurs (veaux)	

6. Quelle serait votre réaction face à une diminution de la subvention de six (06) Da ?

- Changer de profession
  - Travailler sur la maximisation de la productivité des vaches
  - Minimiser les charges alimentaires en produisant une partie à la ferme
  - Minimiser les charges alimentaires en pratiquant un élevage steppique
  - Minimiser les charges alimentaires et acheter plus de vaches
  - Autres, .....
- .....
- .....
- .....
- .....

7. Quelle serait votre réaction face à une suppression complète de la subvention (12Da)?

- Changer de profession
  - Travailler sur la maximisation de la productivité des vaches
  - Minimiser les charges alimentaires en produisant une partie à la ferme
  - Minimiser les charges alimentaires en pratiquant un élevage steppique
  - Minimiser les charges alimentaires et acheter plus de vaches
  - Autres, .....
- .....
- .....
- .....
- .....

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

Faculté des Sciences Économiques, des Sciences de Gestion et des Sciences  
Commerciales  
Département des sciences de gestion

**Questionnaire 03**

Date de l'enquête :.....

**Laiterie :**.....

**Objet de l'enquête**

Quel serait l'impact d'une suppression totale ou partielle des subventions allouées à la filière lait sur ses acteurs, et quel serait leurs réactions respectives.

Les laiteries sont elles prêtes à payer la différence (manque à gagner) au profit des éleveurs, crée ainsi un débouché pour leurs laits sachant que le prix de vente sera libre.

1. Statut  
.....
2. Activités  
    Production  
    Collecte  
    Transformation  
    Distribution
3. Capacité théorique de production  
    LSP.....  
    Lait UHT.....  
    Autres laits.....  
    Dérivés.....
4. Production annuelle :  
    LSP.....  
    Lait UHT.....  
    Autres laits.....  
    Dérivés.....
5. Matières premières  
    Lait cru.....%  
    PDL.....%  
    MGLA.....%
6. N<sup>bre</sup> d'éleveurs .....
7. N<sup>bre</sup> de centres de collecte.....
8. N<sup>bre</sup> de litres collectées en moyenne par jour.....
9. Aides accordées aux éleveurs  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
10. Sources d'approvisionnement de PDL et MGLA

ONIL

Autres importateurs

Importation propre

11. Aides de l'Etat :

Acquisition de matériel

Moyens de transport

12. Distribution de la production

Marché local.....%

Marché régional.....%

Marché national.....%

Marché international.....%

13. Dans le cas d'une suppression partielle ou totale de la subvention, êtes-vous en mesure de prendre en charge le manque à gagner des éleveurs ? et dans quelles conditions intervenez-vous ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Résumé

Ce travail entre dans le cadre d'une réflexion sur l'éventualité d'une suppression totale ou partielle de la subvention de l'État à la filière lait, en raison de la dégradation de la situation financière du pays. Dans ce cadre, nous avons mené une enquête de terrain sur un échantillon d'éleveurs et de laiteries au niveau de la wilaya de Bejaia. Dans le but de déterminer l'impact sur la production locale, nous avons conduit une étude sur le coût de production et la rentabilité de l'élevage laitier local. Ce travail a démontré la forte dépendance à la subvention (28% du chiffre d'affaire et 27% du coût de production) et un prix de revient très élevé de 51,78 DA/litre tiré par le renchérissement des charges alimentaires et la faible technicité des éleveurs. Pour pallier à ce problème, nous avons étudié la piste de la coopérative agricole qui se révèle une solution à la problématique de rentabilité des élevages locaux, et qui semble un mode d'organisation idéal pour surpasser la dépendance à la subvention. Par ailleurs, les résultats de notre investigation concernant la subvention montrent qu'une suppression de la subvention à l'importation constitue une opportunité pour le développement de la production locale. Toutefois, une suppression de la subvention à la production locale signifie l'effondrement du dispositif de collecte actuel, en raison de la forte dépendance des éleveurs vis-à-vis de cette dernière.

**Mots clés :** subvention, cout de production, rentabilité, coopérative agricole, organisation.

## Abstract

This work part on a reflection on the possibility of a total or partial elimination of the state subsidy to the milk sector due to the deterioration of the algerian financial situation. In this context, we conducted a field survey on a sample of farmers and dairies in the Wilaya of Bejaia. In order to determinate the impact on local production, we conducted a study about the production's cost and profitability of local dairy farming. This work demonstrated the high dependence on the subsidy (28% of the turnover and 27% of the of production's cost) and a very high production's cost 51.78 DZD /litre drawn by the increase in food costs and the low technicity of the breeders. To palliate this problem, we have studied the path of the cooperative which proves to be a solution to the problem of profitability of local farms, and which seems to be an ideal mode of organization to surpass the dependence on the state subsidy. In addition, the results of our subsidy investigation show that a removal of the import subsidy is an opportunity for the development of local production. However, a removal of the local production subsidy lead to the collapse of the current collection system due to the dependence of farmers on the subsidy.

**Key words:** subsidy, production's cost, profitability, agricultural cooperative, organization.

## ملخص

تدرس هذه الأطروحة إمكانية الإلغاء الكلي أو الجزئي للدعم الحكومي لقطاع الحليب نظرا لتهور الوضع المالي للبلاد ومدى تأثيره على متعاملي القطاع. في هذا السياق، أجرينا مسحًا ميدانيًا على عينة من المزارعين ومصانع الألبان في ولاية بجاية. من أجل تحديد التأثير على الإنتاج المحلي، أجرينا دراسة حول تكلفة إنتاج وربحية منتجي الألبان المحلي. أثبتت هذه الدراسة الاعتماد القوي على الدعم (28% من قيمة التداول و 27% من تكلفة الإنتاج) وتكلفة إنتاج عالية جدا 50.78 دج / لتر بسبب ارتفاع أسعار تكلفة تغذية الأنعام ونقص الخبرة. وللتخفيف من حدة هذه المشكلة، درسنا سبيل التعاونية الفلاحية الذي يبرهن على أنه حل لمشكلة الربحية للمزارع المحلية، وهو ما يبدو طريقة تعاون مثالية للتخلص من التبعية للدعم الحكومي. اما بالنسبة للدعم، نتائج البحث تبين أن إلغاء دعم الواردات هو فرصة لتطوير الإنتاج المحلي. من جهة أخرى، إلغاء الدعم الحالي للإنتاج المحلي يعني انهيار نظام جمع الحليب الحالي بسبب الاعتماد الشديد للمزارعين على الدعم

الكلمات المفتاحية: الإعانة، تكلفة الإنتاج، الربحية، التعاونية الزراعية، التنظيم.